



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

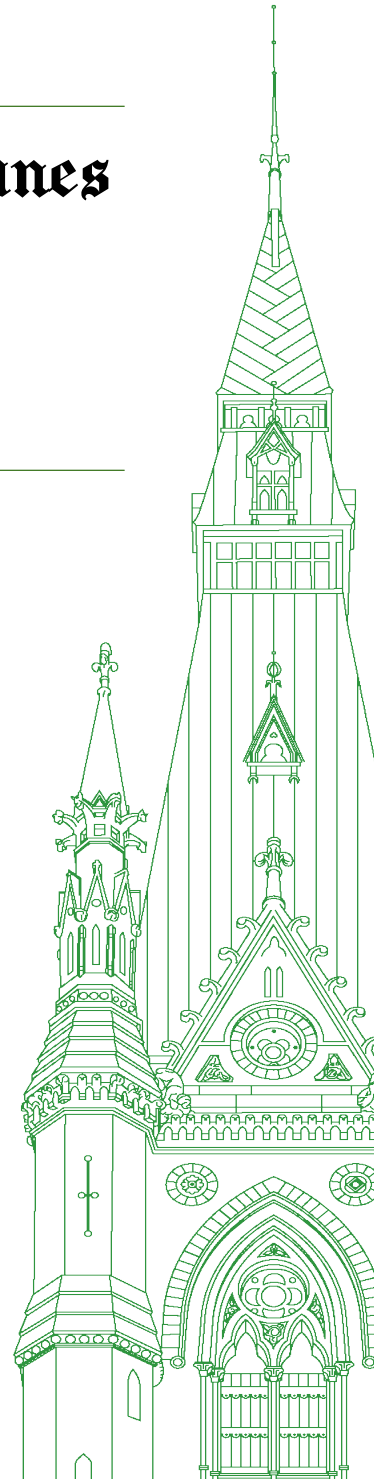
# Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel  
(Hansard)

Volume 152 N° 137  
Le mardi 16 juin 2026

---

Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia



## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 juin 2026

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Français]

### LA COMMISSAIRE À L'INFORMATION

**Le Président:** Il est de mon devoir de déposer à la Chambre, conformément au paragraphe 40(1) de la Loi sur l'accès à l'information, le rapport de la commissaire à l'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

Conformément à l'article 108(3)h) du Règlement, ce rapport est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

\* \* \*

[Traduction]

### LOI SUR L'EAU PROPRE DES PREMIÈRES NATIONS

**L'hon. Mandy Gull-Masty (ministre des Services aux Autochtones, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-37, Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations .

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

[Français]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### CONDITION FÉMININE

**Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent de la condition féminine, intitulé « La lutte contre les idéologies antiféministes au Canada ».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

#### PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**Chris Bittle (St. Catharines, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 31<sup>e</sup> rap-

port du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, intitulé « Enjeux concernant le vote par bulletin spécial ».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

[Traduction]

**Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter un rapport complémentaire au nom des membres conservateurs du Comité.

Les conservateurs auraient aimé voir des recommandations supplémentaires visant à renforcer l'intégrité de nos élections, notamment une modification à la Loi électorale du Canada afin d'exiger des électeurs résidant à l'étranger qu'ils fournissent une preuve de leur dernier lieu de résidence avant la délivrance d'un bulletin de vote. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'exigence de preuve de résidence. De plus, les conservateurs s'opposent à la recommandation préconisant un raccourcissement des délais de dépôt des candidatures, en raison de l'absence de témoignages en faveur de ce changement. Nous mettons également en garde le gouvernement du Canada contre la mise en place de systèmes hybrides de distribution des bulletins de vote, y compris l'utilisation des missions diplomatiques canadiennes comme bureaux de vote, car cela pourrait compromettre l'intégrité des élections et le secret du vote.

• (1005)

[Français]

#### PATRIMOINE CANADIEN

**Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, intitulé « Les effets des influenceurs et des réseaux sociaux sur les enfants et les adolescents ».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Pendant que j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

[Traduction]

**Le Président:** Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, nous demandons un vote par appel nominal.

*Affaires courantes***Le Président:** Convoquez les députés.

● (1045)

*[Français]*

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

*(Vote n° 162)***POUR**

## Députés

Acan	Al Soud
Ali	Alty
Anand	Auguste
Bains	Baker
Bardeesy	Battiste
Beech	Begum
Belanger (Desnethé—Mississippi—Churchill River)	Bendayan
Bittle	Brière
Carr	Casey
Chagger	Champagne
Chang	Chartrand
Chatel	Chen
Chenette	Chi
Church	Clark
Connors	Cormier
Coteau	Dabrusin
Dandurand	Danko
d'Entremont	Deschênes-Thériault
Desrochers	Dhaliwal
Dhillon	Diab
Duclos	Duguid
Dzerowicz	Earle
Ehsassi	El-Khoury
Erskine-Smith	Eyolfson
Fancy	Fanjoy
Fergus	Fisher
Fonseca	Fortier
Fragiskatos	Fraser
Fry	Gainey
Gasparro	Gerretsen
Gladu	Gould
Grant	Greaves
Guay	Guilbeault
Gull-Masty	Hajdu
Hanley	Harrison
Hepfner	Hirtle
Hodgson	Hogan
Housefather	Hussen
Iacono	Idlout
Jaczek	Jeneroux
Joseph	Kayabaga
Kelloway	Khalid
Klassen	Koutrakis
Lambropoulos	Lamoureux
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)	Lapointe (Sudbury)
Lattanzio	Lauzon
Lavack	Lavoie
Leitão	Lightbound
Long	Louis (Kitchener—Conestoga)
Ma	MacDonald (Malpeque)
MacDonald (Cardigan)	MacKinnon (Gatineau)
Malette (Bay of Quinte)	Maloney
Martin	McKelvie
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McKnight
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	Ménard
Mendès	Michel
Miedema	Miller
Mingarelli	Morrissey
Myles	Naqvi
Nathan	Nguyen
Noormohamed	Ntumba
Oliphant	Olszewski
O'Rourke	Osborne
Petitpas Taylor	Powlowski
Provost	Ramsay

Rana	Robertson
Rocheport	Romanado
Royer	Sahota
Saini	Sarai
Sari	Sawatzky
Schiefke	Sgro
Sheehan	Sidhu (Brampton East)
Sidhu (Brampton South)	Sodhi
Solomon	Sousa
St-Pierre	Sudds
Tesser Derksen	Thompson
Turnbull	Valdez
van Koeverden	Vandenbeld
Villeneuve	Watchorn
Weiler	Wilkinson
Yip	Zahid
Zerucelli	Zuberi— 164

**CONTRE**

## Députés

Aboultarif	Aitchison
Albas	Allison
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Baber	Bailey
Baldinelli	Barlow
Barrett	Barsalou-Duval
Beaulieu	Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Berthold	Bexte
Blanchette-Joncas	Block
Bonin	Bonk
Borrelli	Boulerice
Bragdon	Brassard
Brock	Brunelle-Duceppe
Calkins	Caputo
Chambers	Champoux
Chong	Cobena
Cody	Cooper
Dalton	Dancho
Davidson	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Niagara South)	Dawson
DeBellefeuille	Deltell
DeRidder	Deschênes
Diotte	Doherty
Dowdall	Duncan
Epp	Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Falk (Provencher)	Fortin
Garon	Gaudreau
Gazan	Genuis
Gill (Calgary Skyview)	Gill (Brampton West)
Gill (Calgary McKnight)	Gill (Windsor West)
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)	Gill (Abbotsford—South Langley)
Goodridge	Gourde
Groleau	Guglielmin
Gunn	Hallan
Hardy	Ho
Hoback	Holman
Jackson	Jansen
Jivani	Johns
Khanna	Kibble
Kirkland	Kmiec
Konanz	Kram
Kramp-Neuman	Kronis
Kusie	Kwan
Lake	Lantsman

Larouche  
Lawton  
Lemire  
Lewis (Essex)  
Lloyd  
Majumdar  
  
Mantle  
May  
McCauley  
McPherson  
Menegakis  
Morin  
Motz  
Nater  
Patzner  
Perron  
Redekopp  
Reynolds  
Roberts  
Ross  
Ruff  
Scheer  
Seeback  
Small  
Ste-Marie  
Strahl  
Stubbs  
Thomas  
Tolmie  
Van Popta  
Viersen  
Wagantall  
Waugh  
Zimmer — 157

Lawrence  
Lefebvre  
Leslie  
Lewis (Haldimand—Norfolk)  
Mahal  
Malette (Kapusking—Timmins—Mushkegowuk)  
Martel  
Mazier  
McLean (Calgary Centre)  
Melillo  
Moore  
Morrison  
Muys  
Normandin  
Paul-Hus  
Poilievre  
Rempel Garner  
Richards  
Rood  
Rowe  
Savard-Tremblay  
Schmale  
Simard  
Steinley  
Stevenson  
Strauss  
Thériault  
Tochor  
Uppal  
Vien  
Vis  
Warkentin  
Williamson

### PAIRÉS

Députés

Anandasangaree  
Blois  
Gaheer  
Godin  
Kelly  
Lalonde  
McGuinty  
Plamondon

Bezan  
Fuhr  
Gallant  
Joly  
Kuruc  
LeBlanc  
McKenzie  
Shipley — 16

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

**Corey Tochor** (Saskatoon—University, PCC) demande à présenter le projet de loi C-286, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et la Loi sur les aliments et

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

● (1050)

### LA LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES

**Corey Tochor** (Saskatoon—University, PCC) demande à présenter le projet de loi C-286, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et la Loi sur les aliments et

— Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le projet de loi de Thomas. Thomas était un de mes concitoyens. Atteint d'un cancer de stade 4, il ne lui restait plus que quelques mois à vivre. Son anxiété était omniprésente. Son médecin lui a prescrit de la psilocybine, accompagnée de counseling, et les résultats ont été concluants. Le traitement a apaisé son anxiété, permet-

### Affaires courantes

tant à son esprit de se calmer et à son corps de mieux lutter contre le cancer. Il a pu bénéficier de ce traitement grâce au Programme d'accès spécial de Santé Canada. Tout a bien été pendant trois ans, jusqu'à ce qu'on lui coupe l'accès.

Mon projet de loi d'initiative parlementaire permettrait aux médecins de prescrire à leurs patients de la psilocybine accompagnée de counseling, sans que les bureaucrates de Santé Canada puissent s'y opposer, comme c'est le cas actuellement.

Je suis ravi de présenter ce projet de loi. J'ai hâte qu'il soit renvoyé au comité, et j'espère qu'il sera adopté, car les problèmes de santé mentale et de toxicomanie prennent des allures d'épidémie au pays. La crise se joue sous nos yeux, dans nos rues. Pourtant, des solutions existent, notamment la psilocybine combinée à du counseling.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

**Elizabeth May:** Monsieur le Président, je remercie le député de Saskatoon—University d'avoir présenté son projet de loi d'initiative parlementaire. Je vais certainement l'appuyer.

Je me demande s'il y a consentement unanime pour que je puisse présenter un projet de loi d'initiative parlementaire en ce moment.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan a la parole.

**Garnett Genuis:** Monsieur le Président, étant donné qu'il y a eu une certaine incohérence, je demande le consentement unanime pour présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire, qui est inscrit au Feuilleton depuis des semaines.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** Non.

**Le Président:** L'honorable député de Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk a la parole.

**Gaétan Malette:** Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir aux pétitions sous la rubrique des affaires courantes.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** Non.

**Le Président:** La députée de Burlington a la parole.

**L'hon. Karina Gould:** Monsieur le Président, en tant que présidente du comité des finances, j'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'après 25 heures d'étude article par article, j'ai déposé le rapport auprès des greffiers pour que la Chambre puisse l'examiner.

**Le Président:** Ce n'est pas un rappel au Règlement, mais c'est noté.

*Ordres émanant du gouvernement*

## ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA HAINE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 15 juin, de la motion relative aux amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse, crime haineux et accès à des lieux religieux ou culturels), ainsi que de l'amendement.

**Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC):** Monsieur le Président, je suis ravie d'intervenir au nom des électeurs au grand cœur d'Algonquin—Renfrew—Pembroke, une circonscription bienveillante, au sujet du projet de loi C-9, la mesure législative des libéraux qui vise à interdire les symboles liés à la haine.

Le projet de loi est de retour à la Chambre parce que l'autre endroit l'a amendé en ajoutant un symbole à la liste noire libérale. Naguère surnommé la Chambre de second examen objectif, le Sénat hélas ressemble aujourd'hui, à la suite des réformes démocratiques de Justin Trudeau, à la salle des profs d'une faculté d'études critiques. Le second examen objectif a laissé place aux réactions spontanées et tendancieuses. Bien que le Sénat ait été assez objectif pour rejeter la proposition d'amendement sur le fameux négationnisme, le fait qu'il ait décidé d'ajouter le symbole du nœud coulant dénote un problème général dans l'approche des libéraux relativement à la lutte contre la haine.

Comme je l'ai dit à l'étape de la deuxième lecture, sous les libéraux, il y a bel et bien une montée de la haine. Les mesures proposées dans le projet de loi afin de protéger les lieux de culte et les centres culturels ainsi que d'imposer des sanctions supplémentaires pour avoir entravé ou intimidé des personnes qui voulaient accéder à de tels endroits sont un pas dans la bonne direction. Par contre, supprimer les garde-fous relatifs à l'expression religieuse, c'est dégueulasse. La criminalisation de symboles précis ne serait pas aussi alarmante si la proposition ne venait pas des libéraux, eux qui ont depuis longtemps l'habitude de se livrer à des attaques de mauvaise foi ou de carrément inventer des faits lorsqu'il s'agit de salir leurs adversaires politiques.

J'invite les Canadiens qui regardent le débat à la maison à écouter les discours percutants des députés de Terrebonne et de Hull—Aylmer. Ils ont tous deux parlé du poids historique du lynchage aux États-Unis et de la transformation du nœud coulant en un symbole de terreur et de violence. Ils ont tous les deux cité des faits historiques précis et bien documentés sur l'histoire du nœud coulant dans le contexte américain. Pourtant, quand est venu le temps de parler du Canada, ils s'en sont tenus à des généralités.

Je ne veux en aucun cas insinuer que les députés reprenaient les élucubrations de la députée libérale de Vancouver-Centre, qui a prétendu que des croix brûlaient sur les pelouses des habitants de Prince George. Il y a eu au moins trois cas documentés de nœuds coulants laissés sur les lieux de travail depuis l'été 2020 et la mort de George Floyd, mais avant cela, il n'y en avait eu qu'un seul. Ces quatre cas ont attiré énormément d'attention de la part des médias et ils ont été largement condamnés. Dans l'un des trois cas, une personne a été arrêtée et accusée.

Suspendre une corde avec un nœud coulant dans le casier du lieu de travail d'une personne constitue sans l'ombre d'un doute une menace de mort, quelle que soit l'origine ethnique de cette personne.

Toutefois, si l'intention était de fomenter la haine, cet acte est déjà criminel. Si ce projet de loi est adopté, la police et les procureurs de la Couronne devront toujours prouver que l'acte visait à promouvoir la haine pour porter des accusations dans le cadre de cette loi. Pourtant, en écoutant les libéraux, on pourrait facilement croire, à tort, que le seul acte de suspendre une corde avec un nœud coulant constitue désormais un crime haineux. Étant donné que les libéraux ont récemment prétendu, de mauvaise foi, avoir vu ce symbole à maintes reprises, cela devrait inquiéter les Canadiens.

Pendant la campagne électorale supercontaminatrice de Justin Trudeau en 2021, l'état-major libéral a trouvé un journaliste docile pour publier le mensonge pathétique des libéraux selon lequel j'avais représenté le premier ministre en train de se faire lyncher. Des professeurs d'université ont écrit des articles d'opinion condamnant la prétendue représentation de la violence politique, sauf qu'il s'agissait d'une fausse nouvelle. Il n'y avait pas de nœud coulant. C'était une photo de Trudeau tirant sur une sangle rouge en faisant des grimaces à l'intention de la caméra. Ayant récemment vécu un mensonge du Parti libéral du Canada au sujet d'un nœud coulant — mensonge qu'ont par la suite rapporté les médias financés par les libéraux —, je peux dire, d'après ma propre expérience, à quel point il est troublant que le Sénat de Trudeau ajoute quelque chose d'aussi vague que le terme « nœud coulant » à la liste des symboles de terrorisme interdits.

Les libéraux entendent donc interdire le symbole du nœud coulant alors que, il n'y a pas si longtemps, ils s'en sont pris, en toute mauvaise foi, à une adversaire politique en voulant faire croire qu'une lanière était en fait un nœud coulant. Il y a là un fil conducteur. Pendant le « convoi pour la liberté » et les manifestations, nous avons vu les libéraux utiliser exactement la même technique. Certains manifestants avaient comparé les restrictions en matière de santé publique aux politiques du régime nazi. Certains avaient même profané le drapeau du Canada en y ajoutant une croix gammée nazie pour illustrer leur propos selon lequel les libéraux agissaient comme des nazis. Un jour, l'un de ces manifestants est passé derrière un député conservateur qui accordait une entrevue à CBC/Radio-Canada, et les libéraux ont sauté sur l'occasion. Ils nous ont accusés de soutenir les nazis. M. Trudeau a carrément accusé un député juif de défendre les gens qui brandissent des croix gammées. Les libéraux se sont fait un plaisir de répandre de la désinformation et de la désinformation sur l'utilisation d'un symbole haineux pour se faire du capital politique à bon marché. CBC/Radio-Canada a travaillé main dans la main avec le gouvernement pour mettre de l'avant cette version mensongère.

● (1055)

Personne n'est obligé d'être d'accord avec les manifestants qui ont comparé les libéraux aux nazis, mais si nous voulons préserver notre démocratie, nous devons protéger le droit d'exprimer ces opinions. Au lieu de cela, les médias financés par les libéraux ont, en étroite collaboration avec le gouvernement libéral, cherché à décrédibiliser les manifestants en disant qu'ils incitaient à la haine avant même qu'un seul camion soit arrivé en ville. Avant que les députés libéraux ne dégagent leur argument préféré, je leur rappelle que les courriels envoyés par le personnel libéral aux médias sont tous consultables en ligne sur la page des preuves du site Web de la Commission sur l'état d'urgence.

Ces deux exemples récents — le nœud coulant qui n'en était pas un et les manifestants qui ont été qualifiés de nazis pour avoir accusé les libéraux d'autoritarisme — montrent précisément pourquoi nous ne pouvons pas confier au gouvernement un pouvoir aussi étendu sur la liberté d'expression. Même hier soir, pendant le débat, le député d'Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas a lancé une attaque de mauvaise foi contre mon collègue, qui expliquait que le Canada et les États-Unis ont une histoire différente. Ce député est un bon exemple d'un problème courant chez les libéraux, qu'on pourrait appeler le fardeau de l'homme progressiste. Ils considèrent en effet avoir le devoir moral de défendre ceux qu'ils jugent faibles et d'éduquer les incultes parmi nous.

Si le projet de loi était considéré isolément, comme une mesure ponctuelle, on pourrait avancer des arguments raisonnables en sa faveur. Cependant, replacé dans le contexte plus large d'une stratégie politique libérale menée depuis des décennies, qui visait à présenter toute opposition conservatrice comme motivée par la haine, et compte tenu de la volonté persistante des libéraux de mettre en place une toute nouvelle structure bureaucratique chargée de surveiller l'expression numérique des Canadiens, le projet de loi apparaît comme une extension dangereuse des pouvoirs de l'État. Ajoutez à cela la décision des libéraux de soutenir la motion séparatiste visant à supprimer la défense pour des motifs religieux, et cette extension des pouvoirs de l'État commence à paraître menaçante aux yeux de nombreux Canadiens.

Je partage l'avis de mes collègues libéraux lorsqu'ils affirment que la haine s'est intensifiée sous le gouvernement libéral. Avant l'élection des libéraux, aucun cas avéré de nœud coulant sur un lieu de travail n'avait été signalé depuis des décennies. Aujourd'hui, les libéraux prétendent que ce phénomène est si courant que ce symbole doit être interdit. Entre 2021 et 2023, 238 incendies criminels visant des églises ont été recensés. Des marches haineuses ont régulièrement lieu dans les quartiers juifs. Les libéraux vont même jusqu'à affirmer que leurs propres communautés sont des foyers de haine, où se tiennent régulièrement des rassemblements de suprémacistes blancs.

Depuis que le premier ministre conservateur John Diefenbaker a présenté la Déclaration canadienne des droits et rétabli le droit de vote des Canadiens autochtones, que les libéraux avaient supprimé, le pays progressait vers une plus grande inclusion. Tout cela a changé en 2015. La décision du gouvernement libéral d'abandonner l'approche multiculturelle du Canada au profit d'une idéologie fondée sur l'essentialisme racial à l'américaine est à la source du problème. Lorsque l'on combine cela avec une immigration hors de contrôle et des politiques laxistes en matière de mise en liberté sous caution, le résultat est inévitable, et c'est ce que nous voyons. Des agents iraniens du Corps des Gardiens de la révolution islamique embauchent des tueurs à gages pour tirer sur des synagogues. Il y a des manifestations de haine dans nos rues. Des lieux de culte sont réduits en cendres.

Pourtant, les libéraux refusent toujours d'admettre leurs erreurs dans ce dossier. Ils ont admis qu'ils avaient tort au sujet des taxes sur le carbone. Ils ont admis qu'ils avaient tort quant à la nécessité de resserrer les conditions de mise en liberté sous caution. Ils ont admis qu'ils avaient tort en ce qui concerne la nécessité d'une surveillance adulte de notre système d'immigration. Que faudra-t-il pour qu'ils se rendent compte que leur approche pour lutter contre la haine n'a fait que créer plus de haine?

### *Ordres émanant du gouvernement*

Dans ce projet de loi, les éléments positifs qui protégeraient les personnes qui fréquentent des lieux de culte sont complètement annulés par la décision de supprimer la défense pour des motifs religieux. Nous avons des exemples récents de libéraux qui répandent de la désinformation au sujet de faux nœuds coulants et de partisans nazis. Ils ont mis fin au débat sur ce projet de loi de censure. Maintenant, ils veulent créer une nouvelle bureaucratie pour surveiller le contenu préjudiciable, mais ils disent aux Canadiens de faire confiance au Cabinet pour déterminer ce qui est préjudiciable et ce qui ne l'est pas. Si les Canadiens ne faisaient même pas confiance aux libéraux pour leur accorder la majorité, nous ne leur faisons certainement pas confiance pour décider ce qui est haineux et ce qui ne l'est pas.

• (1100)

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, en ce qui concerne tout le débat sur le nœud coulant, il est plutôt triste de voir comment le Parti conservateur du Canada marginalise une chose qui a touché la vie de milliers de personnes au fil des ans.

Je vais donner un exemple précis que la députée ne connaît peut-être pas, mais qui illustre la réalité de la situation. Pendant qu'elle faisait une promenade dans son quartier, la sénatrice Bernard a été accostée par un groupe, plus particulièrement par un individu, qui exhibait un nœud coulant. La sénatrice Bernard est une femme noire, et elle est très fière d'être Canadienne.

Je me demande ce que la députée pense de ce genre d'incident. Croit-elle que le nœud coulant est parfois utilisé comme moyen de commettre des actes racistes extrêmes comme celui qu'a dû subir la sénatrice Bernard? Je dirais que la sénatrice n'est pas un cas isolé.

**Cheryl Gallant:** Madame la Présidente, sous le régime des libéraux, compte tenu du climat de haine qu'ils favorisent, je peux croire que cet incident inacceptable s'est produit. Cependant, on ne peut pas faire confiance aux libéraux et les laisser ajouter ces symboles au projet de loi, vu la façon dont ils élargissent la portée des lois et cherchent à faire passer des personnes innocentes pour des contrevenants.

• (1105)

**Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC):** Madame la Présidente, le projet de loi reviendrait à priver toute personne du droit de citer les textes sacrés de sa religion. Des gens pourraient être poursuivis au pénal pour avoir prononcé des paroles tirées de ces textes. Je me demande si la députée pourrait nous expliquer pourquoi le gouvernement libéral n'a pas consulté les communautés religieuses de tout le pays afin d'évaluer l'impact que pourrait avoir la suppression de ces dispositions en vigueur depuis fort longtemps et qui protègent les gens et leur garantissent la liberté d'expression et la liberté de religion. L'État et la religion doivent demeurer séparés. Je me demande si la députée peut nous donner son avis à ce sujet.

**Cheryl Gallant:** Madame la Présidente, je peux vous dire que, depuis la présentation du projet de loi, j'ai reçu plus de courrier concernant ce projet de loi, cette modification en particulier et la suppression de la liberté de religion que pour tout autre projet de loi.

*Ordres émanant du gouvernement*

Le nombre de personnes qui communiquent avec moi atteint presque celui enregistré lors du débat sur le registre des armes à feu à la fin des années 1990, le projet de loi C-68. Le tollé avait été tel qu'il avait influé sur le résultat des élections dans ma circonscription, où les détenteurs d'armes à feu en règle estimaient que le projet de loi proposé par les libéraux était injuste. Les gens pensent la même chose du projet de loi à l'étude.

[Français]

**Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ):** Madame la Présidente, il y a, dans la confection du projet de loi C-9, des dispositions interprétatives qui ont été ajoutées et qui, à mon sens, répondent à la préoccupation de mes collègues du Parti conservateur. Je veux les lire et je souhaite que mes collègues conservateurs me disent ce qu'il manque dans ces dispositions afin de les rassurer. L'idée, c'est de ne pas empêcher les individus de pratiquer la ou les religions qu'ils souhaitent pratiquer.

Il y a deux dispositions interprétatives qui disent à peu près la même chose. Voici la première:

11.1 (1) Il est entendu que les paragraphes 319(2) et (2.2) du Code criminel n'ont pas pour effet d'interdire à une personne de communiquer une déclaration sur une question d'intérêt public, y compris une déclaration de nature éducationnelle, religieuse, politique ou scientifique faite dans le cadre d'une discussion, d'une publication ou d'un débat, si, ce faisant, elle ne fomente pas volontairement la haine contre un groupe identifiable.

Ça inclut les personnes qui font une communication religieuse.

Dans la deuxième précision, on reprend à peu près les mêmes termes, mais, à la fin, on indique ceci:

[...] si, ce faisant, elle ne fomente pas volontairement l'antisémitisme en cautionnant, en niant ou en minimisant l'Holocauste.

Pourquoi ces dispositions interprétatives ne rassurent-elles pas mes collègues du Parti conservateur?

[Traduction]

**Cheryl Gallant:** Madame la Présidente, ce qu'il n'y a pas au sein du gouvernement, c'est de l'intégrité. Les libéraux n'ont aucune intégrité. Par le passé, nous avons vu les mauvais choix qu'ils...

**La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès):** La secrétaire parlementaire du ministre de la Défense invoque le Règlement.

**Sherry Romanado:** Madame la Présidente, en vertu de l'article 18 du Règlement, tous les députés à la Chambre sont honorables. Je demande à la députée d'en face de retirer ses paroles selon lesquelles les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont aucune intégrité.

**La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès):** C'est un article du Règlement.

La députée d'Algonquin—Renfrew—Pembroke sur le rappel au Règlement.

**Cheryl Gallant:** Madame la Présidente, je m'excuse. C'est la population qui estime que les libéraux ne sont pas assez intègres pour qu'on leur fasse confiance avec ce projet de loi.

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, je suis ravi de prendre la parole au sujet de ce projet de loi. Je voudrais d'abord revenir sur la question que j'ai posée à la députée qui vient de s'exprimer, ainsi que sur les discussions qui ont eu lieu hier soir vers minuit à la Chambre. Je vais citer en particulier les propos tenus par la sénatrice Bernard, car la question du

nœud coulant soulève beaucoup de réactions à la Chambre. Voici ce qu'elle a déclaré:

Honorables sénateurs, je prends la parole au sujet du projet de loi C-9, Loi visant à lutter contre la haine. Je vais commencer par vous demander de m'accompagner le temps d'une marche. Vous venez de finir de souper avec votre famille, et vous sortez pour une petite promenade en solo dans votre quartier. Vous marchez en bordure de la route, à la tombée de la nuit, lorsqu'une camionnette passe à côté de vous. De jeunes hommes à bord vous lancent des insultes et vous disent de retourner d'où vous venez, en Afrique. En regardant le véhicule s'éloigner, vous constatez un nœud coulant attaché à l'arrière.

C'est en partie pour cette raison que nous devons adopter le projet de loi dont nous sommes saisis. Je trouve irrespectueux que certaines personnes se moquent d'un symbole aussi grave que le nœud coulant ou qu'elles tentent de le banaliser, car nous savons bien que le racisme cause du tort, parfois même beaucoup, tant physiquement que mentalement.

Depuis de nombreuses années, dès le début de ma carrière politique en 1988, j'ai eu l'occasion d'aborder un large éventail de sujets. Un jour, alors que je me trouvais dans un hôtel, je discutais avec une charmante jeune femme issue de la communauté d'origine noire, lorsqu'une personne s'est approchée de nous et lui a demandé depuis combien de temps elle était au Canada. La jeune femme s'est sentie quelque peu offensée, et on peut le comprendre, car, si cette personne avait compris le patrimoine canadien et notre histoire, je suis convaincu qu'elle aurait réalisé qu'il était ridicule de poser cette question. Je soupçonne que si j'avais été aux côtés d'une personne issue de la communauté européenne, d'une communauté caucasienne, qui venait d'atterrir à l'aéroport de Winnipeg et d'entrer dans l'hôtel, il n'y aurait eu aucun problème. Cette question ne se serait pas posée. Je fais le parallèle entre le récit de la sénatrice Bernard et un incident de cette nature.

Je suis sincèrement convaincu que la plus grande richesse du Canada est sa diversité. Nous devrions chercher comment la défendre. Le Canada devrait montrer au monde à quel point la diversité est importante et précieuse pour la société.

Le hansard provincial d'il y a des dizaines d'années montrerait que j'ai dit que la meilleure façon de lutter contre le racisme est de passer par l'éducation et de l'intégrer dans le programme scolaire. J'ai pris cette question très au sérieux pratiquement dès le premier jour quand Sharon Carstairs, la cheffe du parti, m'a nommé responsable du tourisme et de la diversité ethnique. J'ai assisté à des événements comme Folklorama, où, au cours de ma première année, je crois avoir visité 26 pavillons, et où j'ai fait ma première incursion dans les nombreux patrimoines et cultures qui font notre identité canadienne, du moins en partie. Nous devrions tous être très fiers de notre diversité.

• (1110)

Cependant, il existe une face sombre, bien réelle et bien tangible, qui nuit aux Canadiens tous les jours de l'année. Que les conservateurs souhaitent ou non fermer les yeux sur ce problème dans certains domaines, le gouvernement, lui, ne le fera pas. C'est la raison pour laquelle nous sommes saisis du projet de loi C-9. Le premier ministre l'a reconnu et en a fait une priorité. Ce projet de loi s'inscrit dans la série de projets de loi sur la criminalité que nous espérons que le Parti conservateur reconnaîtra les préjudices causés par la haine ici, au Canada.

Le Parti conservateur a l'occasion de se rallier à nous et de soutenir la diversité du Canada, qu'il s'agisse des origines ethniques, des croyances religieuses ou des comportements sociaux. Tous les Canadiens ont le droit de se sentir en sécurité dans l'environnement dans lequel ils vivent. Nous devrions tous être fiers de notre Charte des droits et libertés. De plus, lorsque nous sommes témoins d'actes racistes, qu'ils soient innocents ou intentionnels, nous avons tous la responsabilité de les dénoncer. Nous sommes des dirigeants de notre collectivité et, à ce titre, nous devons prendre position sur le sujet; c'est pourquoi j'ai tenu à commencer mon intervention par ce sujet très important.

J'exhorte les conservateurs à s'interroger sur les conséquences de voter non sur le projet de loi C-9. Venons-en maintenant au volet religion. Il y a tellement de désinformation qui circule sur les réseaux sociaux et d'information erronée qui est véhiculée à la Chambre. Il faut y remédier. Les députés de l'opposition doivent assumer la responsabilité de leurs propos et de leurs actions.

Je suis loin d'avoir l'habitude de citer le *Toronto Sun*, mais voici ce qu'y a écrit Joseph Neuberger dans un article publié en janvier: « J'écris en tant qu'avocat criminaliste comptant plus de 32 ans d'expérience et que président de l'association canadienne des juristes juifs. » La suite est parfaitement limpide: « Au Canada, la liberté de religion est dûment garantie par la Charte, qui la protège efficacement et depuis longtemps. » J'invite tout le monde à écouter très attentivement ce qu'il a écrit après: « Le projet de loi ne l'affaiblit aucunement. » C'est vrai. C'est la réalité.

Hélas, le Parti conservateur et son aile extrême-droitiste instrumentalisent indûment ce dossier pour installer un climat anxieux et éveiller des craintes. Qu'ils fréquentent une mosquée, un gurdwara, un temple ou une église de quelque dénomination chrétienne que ce soit, les croyants canadiens sont volontairement induits en erreur au moyen de la propagande des conservateurs. Voici quelques exemples précis qui le montrent.

● (1115)

J'ai reçu un certain nombre de courriels du Parti conservateur du Canada au sujet du projet de loi C-9. En voici un exemple: « Les libéraux mènent une guerre contre la liberté de religion. Leur objectif est d'exposer les croyants à des poursuites criminelles pour le simple fait de citer leurs textes sacrés. » C'est honteux. Je poursuis: « Ces attaques contre la liberté d'expression et la liberté de religion sont choquantes et tout à fait inacceptables. Il faut y METTRE UN TERME sur-le-champ. » Au bas du courriel, on peut lire: « Faites un don maintenant. »

**Une voix:** Oh, oh!

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Madame la Présidente, le député d'en face a demandé: « Qu'y a-t-il de mal là-dedans? » Si le député n'est pas conscient des problèmes d'éthique de l'actuelle aile extrême-droitiste du Parti conservateur, je l'informe que c'est très dangereux d'instrumentaliser ce dossier afin de renflouer les coffres.

J'ai reçu d'autres courriels, comme celui-ci: « Kevin, depuis 10 ans, les libéraux tentent de contrôler ce qu'on peut voir et dire [...] Le projet de loi C-9 punirait les Canadiens qui citent des passages des Écritures que le gouvernement considère comme politiquement incorrects. » C'est de la foutaise. Je retire le mot « foutaise », mais c'est vrai.

Encore une fois, cela vient des conservateurs. Ils envoient des centaines, voire des milliers de courriels. En voici un autre: « Les

### *Ordres émanant du gouvernement*

libéraux et le Bloc » — le Bloc est donc inclus ici — « veulent poursuivre en justice les personnes qui citent les Écritures. Ils tentent de faire adopter des lois qui pourraient criminaliser des passages de la Bible, du Coran, de la Torah et d'autres textes sacrés. » Si l'on descend un peu plus bas dans le courriel, on voit qu'il invite les gens à ajouter leur nom; les conservateurs sont donc bel et bien en train de collecter des données. Ils s'emploient à attiser la haine. En fin de compte, ils tentent de tirer profit de leur campagne et collectent des données pour obtenir un soutien supplémentaire.

**Une voix:** Oh, oh!

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Madame la Présidente, je suis honnête. Je cite réellement des courriels conservateurs, et je peux vous dire qu'il y en a beaucoup d'autres concernant le projet de loi C-9.

En ce qui concerne les effets concrets du projet de loi C-9, j'ai fourni une citation apportant ces garanties. Il s'attaquerait à la haine au Canada de différentes manières. Il protégerait nos institutions, qu'il s'agisse de centres communautaires, d'églises chrétiennes, de gurdwaras sikhs, de temples, de mosquées ou de synagogues, contre les manifestations qui intimident les personnes souhaitant y avoir accès. Il nous protégerait contre les infractions motivées par la haine, qu'il s'agisse d'agressions ou de problèmes d'ordre psychologique, si je puis m'exprimer ainsi. Ce sont là des éléments concrets auxquels le projet de loi s'attaquerait réellement.

Le premier ministre a présenté le projet de loi C-9 comme faisant partie intégrante d'une série de mesures législatives consacrées à la lutte contre la criminalité. Lors des dernières élections fédérales, nous nous sommes engagés à lutter contre la haine, et c'est précisément l'objectif du projet de loi. Il s'agit donc de concrétiser un engagement électoral que nous avons pris l'année dernière, lorsque les Canadiens ont élu un nouveau premier ministre et un nouveau gouvernement. En effet, aujourd'hui, les bancs libéraux comptent plus de 70 nouveaux députés, sans parler d'un nouveau premier ministre.

● (1120)

Une série de mesures a été prise pour lutter contre la criminalité. Je vais brièvement évoquer certaines d'entre elles, et je souhaite apporter quelques réflexions supplémentaires sur le dossier de la haine. Je peux affirmer que tous les membres du caucus libéral, en tant que gouvernement, veulent agir pour lutter contre la haine avec des mesures concrètes qui reflètent ce que les députés ont entendu de la part des citoyens qu'ils représentent. C'est ce qui transparaît dans le projet de loi. Nous estimons également que celui-ci résisterait à toute contestation constitutionnelle et qu'il complète la Charte des droits. Il s'agit de modifications qui, selon nous, servent l'intérêt public.

En comparaison, examinons ce qui pousse les détracteurs du projet de loi à agir ainsi. Comme je l'ai déjà expliqué, pensons aux questions liées à l'exploration de données, à la collecte de fonds et à la volonté de servir les intérêts de la frange d'extrême droite de la société. C'est ce qui semble les pousser à agir, plutôt que le bien public ou l'intérêt des Canadiens. Tous les députés ont le devoir de parler avec franchise de certaines déclarations faites à la Chambre à cause de l'anxiété et des préoccupations soulevées par les groupes confessionnels. Qu'il s'agisse de responsables de lieux de culte ou de fidèles, rien dans le projet de loi n'empêcherait le genre de choses qu'on entend et qui sont prêchées dans les synagogues, les églises des Assemblées de la Pentecôte du Canada ou d'autres lieux de culte.

### Ordres émanant du gouvernement

Au Canada, les gens que nous représentons ne tolèrent guère la haine ni le terrorisme. J'invite les députés à y réfléchir et les conservateurs à revoir leur position. Ils ne sont pas obligés de voter contre le projet de loi. J'ai entendu de nombreux arguments avancés par les conservateurs, qui ont débattu pendant de longues heures, et j'ai beaucoup lu sur le sujet. À mon avis, aucun des arguments présentés ne justifie un vote contre le projet de loi. On semble miser davantage sur les arguments intéressés plutôt que sur ce qui est dans l'intérêt public.

J'ai mentionné une série de projets de loi et je vais les nommer. Il y a le projet de loi C-9, Loi visant à lutter contre la haine, dont nous débattons aujourd'hui, le projet de loi C-12, qui porte sur la frontière et le système d'octroi de l'asile, le projet de loi C-14, Loi sur les mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, le projet de loi C-16, qui rétablirait des peines minimales obligatoires et prévoirait de nouvelles dispositions relatives au féminisme et au comportement coercitif, et le projet de loi C-22, qui porte sur l'accès légal. Il existe un ensemble de mesures législatives concrètes en matière de lutte contre la criminalité et la haine, qui rendraient nos collectivités plus sûres. C'est ce que veulent nos concitoyens.

Enfin, j'invite les députés à considérer ces projets de loi comme un ensemble cohérent et à appuyer les mesures prises par le gouvernement du Canada pour rendre nos collectivités plus sûres.

\* \* \*

• (1125)

### RECOURS AU RÈGLEMENT

#### CORRECTION DU COMPTE RENDU OFFICIEL

**L'hon. David McGuinty (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Ce matin, j'ai voté par erreur alors que j'étais pairé. Je demande donc le consentement unanime pour retirer le vote que j'ai émis lors du vote par appel nominal n° 162 sur la motion visant à passer à l'ordre du jour, qui a eu lieu plus tôt aujourd'hui.

**La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès):** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour apporter cette rectification?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

• (1130)

[Français]

### LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

**La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès):** Je désire informer la Chambre que, conformément à l'ordre adopté le lundi 15 juin, le Comité permanent des finances a déposé auprès du greffier de la Chambre le troisième rapport du Comité.

[Traduction]

Le comité a étudié le projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions de la mise à jour économique du printemps déposée au Parlement le 28 avril 2026 et en a fait rapport avec des propositions d'amendements.

### LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA HAINE

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement.

**Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** Madame la Présidente, j'ai souvent entendu le député répéter qu'il y a eu des élections et que nous avons alors élu un premier ministre. Je sais que cela peut sembler pédant, mais nous n'élisons pas de premier ministre au Canada. Dans la démocratie parlementaire de Westminster, chaque député est égal à tous les autres. Chaque citoyen peut participer à l'élection du député de sa circonscription. Si ce député est le chef d'un parti et que ce parti a le plus grand nombre de sièges à la Chambre ou peut conserver la confiance de la Chambre, il devient premier ministre et n'a aucune autorité constitutionnelle particulière. Nous n'élisons décidément pas le premier ministre directement, contrairement à ce qui se fait aux États-Unis.

Je sais que cela peut sembler pédant, mais nous n'avons pas élu l'actuel premier ministre; nous avons élu les députés de nos circonscriptions respectives. Seuls les habitants de Nepean ont élu le premier ministre. Par ailleurs, nous n'avons pas élu de PDG ni un dictateur. Nous avons élu un Parlement. Le Parlement doit faire son travail. Je trouve que les motions d'attribution de temps et de programmation vont à l'encontre de ce principe.

Je me demande si le secrétaire parlementaire a quelque chose à dire à ce sujet.

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Certainement, madame la Présidente. J'aimerais bien avoir le temps de donner une réponse complète à cette question.

Lorsque les gens se présentent aux urnes, ils exercent leur droit de vote, et les noms des candidats locaux figurent sur le bulletin de vote. Cependant, ce serait nier la réalité que de nier que les gens votent pour le chef d'un parti politique, le parti lui-même et le candidat local.

Dans les faits, les gens ont comparé le premier ministre au chef de l'opposition officielle et aux autres chefs. Au final, le soutien recueilli par le chef a aidé de nombreux candidats libéraux à se faire élire aux dernières élections fédérales.

En ce qui concerne l'attribution de temps, je peux dire à ma collègue d'en face que Peter Van Loan, qui était assis deux pupitres devant moi, a fait exactement la même chose. Il a eu recours à l'attribution de temps plus d'une centaine de fois au cours des dernières années du gouvernement Harper.

[Français]

**Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ):** Madame la Présidente, mon collègue a bien décrit les tourments et les inquiétudes que le projet de loi C-9 a suscités au sein de la population.

Ne reconnaît-il pas que le gouvernement a peut-être mal expliqué le projet de loi C-9, permettant que ça s'enflamme sur la base d'informations qui semblent erronées? Que va faire le gouvernement la prochaine fois pour mieux expliquer ses initiatives législatives?

[Traduction]

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Madame la Présidente, comme tous les députés, j'en suis sûr, j'ai eu l'occasion d'intervenir sur cette question, qui est devenue assez controversée en raison de la mésinformation diffusée à la Chambre des communes par le Parti conservateur. Cependant, je crois que la majorité des Canadiens comprendront beaucoup mieux cette mesure législative dans son ensemble et en verront les avantages. Je m'attends donc à ce que le projet de loi soit adopté. Nous avons tous un travail à faire pour atténuer les préoccupations qui ont été soulevées par le...

**La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès):** Nous passons aux questions et observations. Le député de Hull—Aylmer a la parole.

**L'hon. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.):** Madame la Présidente, la secrétaire parlementaire a fait référence à l'un des symboles mentionnés dans l'amendement: le nœud coulant. Comme le député le sait, c'est une question particulièrement importante pour les Canadiens noirs. Je me demande s'il pourrait expliquer pourquoi il est important de faire figurer des symboles comme le nœud coulant parmi les symboles liés à la haine.

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question, parce qu'elle me permet de souligner ce que la sénatrice Bernard a indiqué. J'en ai parlé au tout début de mon discours. C'est une citation assez longue, mais il y est question d'une personne assise à la table du souper qui décide de sortir faire une promenade le soir. Quelqu'un au volant d'une camionnette lui lance des insultes, lui dit de retourner en Afrique, et sur le camion, il y a un nœud coulant. Une telle situation est extrêmement intimidante et met potentiellement la vie en danger. Un tel degré de racisme est pernicieux à bien des égards. Nier cette réalité, à mon avis, rend un bien mauvais service.

En tant que parlementaires, je pense que nous devons reconnaître quand des symboles portent préjudice aux Canadiens et agir. C'est exactement ce que ferait le projet de loi C-9.

• (1135)

**L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.):** Depuis le début du débat, madame la Présidente, les conservateurs demandent quelle est l'utilité du projet de loi, puisque nous avons déjà des lois. Ça m'étonne beaucoup de leur part, eux qui prétendent être pour la répression de la criminalité et la prolongation des peines.

Selon le projet de loi, la peine d'emprisonnement pour voies de fait simples motivées par la haine passerait de 5 à 10 ans. Dans le cas d'une agression armée ayant causé des blessures, elle passerait de 14 ans à la perpétuité. Le projet de loi prolonge en effet les peines et les sanctions appropriées qui sont infligées aux auteurs d'actes criminels à caractère haineux.

Je veux savoir ce qu'en pense le secrétaire parlementaire. Les conservateurs prônent-ils encore la répression de la criminalité?

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Madame la Présidente, la secrétaire d'État parle du projet de loi C-9, mais il n'y a pas que lui. Comme elle le sait, il y a aussi le projet de loi C-16, qui vise à rétablir des peines minimales obligatoires et à modifier la loi pénale en ce qui concerne le féminicide, par exemple, ou le problème du comportement coercitif d'un conjoint. Or, là encore, les conservateurs sont contre. Je ne peux pas m'empêcher de me demander pourquoi ils se vantent d'être pour la répression de la criminalité et pourquoi ils frappent sur ce clou pour remplir leurs coffres alors que, quand

### *Ordres émanant du gouvernement*

vient le temps de voter pour une mesure législative, ils se contentent de faire de l'obstruction. Ils font des pieds et des mains pour en empêcher l'adoption.

Je suis heureux qu'on me pose la question, car elle fait ressortir le fait que, pendant que nous essayons de rendre le pays plus sûr, les conservateurs n'arrêtent pas de nous mettre des bâtons dans les roues.

**Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.):** Madame la Présidente, y a-t-il quelqu'un ici qui ne croit pas que tous les Canadiens devraient vivre à l'abri de la haine? Je n'arrive pas à comprendre comment les conservateurs peuvent choisir de ne pas soutenir ce projet de loi et de faire comme si la lutte contre la haine s'opposait à la liberté d'expression et la liberté de religion, comme si le projet de loi ne défendait pas et ne protégeait pas le droit des gens à s'exprimer librement, un droit qui est d'ailleurs protégé par la Charte. En fait, c'est la haine qui fait que les gens ont peur de s'exprimer et de pratiquer leur religion comme ils le souhaitent. Je trouve inconcevable que les conservateurs aient adopté cette position et qu'ils s'opposent à la lutte contre la haine, en quelque sorte. C'est tout simplement déplorable.

Je me demande si mon collègue, qui a fait une excellente intervention à la Chambre, pourrait nous dire à quel point cette position est choquante et consternante.

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Madame la Présidente, nous avons constaté que le Parti conservateur d'aujourd'hui continue de s'orienter de plus en plus vers la droite. C'est désormais l'extrême droite qui dirige le Parti conservateur à la Chambre. C'est de plus en plus évident, et je ne dis pas cela à la légère.

À bien y penser, aucun député conservateur n'est intervenu pour me poser une question sur mon discours. Je soupçonne que c'est parce qu'ils sont un peu réticents, compte tenu de la gravité du débat, et qu'ils reconnaissent la faiblesse de leur position. En fait, ils savent qu'ils commettent une erreur en refusant de soutenir le projet de loi C-9. Au lieu d'appuyer cette mesure, ils laissent leur équipe de leaders parlementaires continuer à promouvoir et à diffuser de la mésinformation à son sujet.

[Français]

**Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.):** Madame la Présidente, je veux renchérir parce que je ne pense pas que nous soyons opposés à la paix, qui est à l'opposé de la haine. Ce projet de loi nous amène à bâtir un nouveau Canada foncièrement décidé à mettre en valeur la paix.

Est-ce que mon collègue peut fournir ses commentaires et nous expliquer pourquoi l'opposition continue de s'opposer à ce projet de loi?

• (1140)

[Traduction]

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Madame la Présidente, pour répondre à la première partie de la question du député, le Canada est un pays de diversité. Notre diversité est l'une de nos plus grandes forces, et nous pouvons faire preuve de leadership à l'échelle mondiale en adoptant des projets de lois de cette nature et en valorisant notre diversité.

*Ordres émanant du gouvernement*

**Connie Cody (Cambridge, PCC):** Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui au sujet d'une question qui préoccupe beaucoup les gens de ma collectivité et de nombreux Canadiens d'un océan à l'autre. Il n'y a peut-être aucun projet de loi à la Chambre qui a attiré autant l'attention du public que le projet de loi C-9.

Nos bureaux ont reçu en tout des dizaines de milliers de courriels de citoyens inquiets qui s'opposent au projet de loi. Le projet de loi soulève des questions par rapport à la confiance. Il nous amène à nous demander à qui on peut faire confiance lorsqu'il est question de notre liberté de croyance et de notre liberté d'expression, et dans quelle mesure on peut encore avoir l'assurance que le gouvernement protégera nos droits dans les deux cas. Cette confiance est mise à mal lorsque 240 000 cartes postales destinées à des députés et à des sénateurs restent dans des boîtes au Sénat et ne sont pas livrées.

J'ai personnellement parrainé et présenté des pétitions signées par des gens qui accordent de l'importance à la liberté d'expression et aux libertés civiles. Dans ma collectivité, Cambridge, que ce soit lors d'événements ou dans le stationnement d'une épicerie, des gens sont venus me voir pour me dire que je ne devrais pas laisser ce projet de loi passer sans me battre.

Ce n'est un secret pour personne que la liberté de religion dans tout le pays est menacée. Des églises ont été incendiées, des gens ont reçu des menaces dans les rues, des synagogues ont été vandalisées et différents groupes de personnes ont été victimes de violence. On ne voyait pas cela au Canada il y a quelques années à peine. Les conservateurs condamnent sans équivoque cette haine, et nous voulons que le chaos cesse dans nos rues.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que sa réponse, le projet de loi C-9, est un texte législatif tout à fait innocent. Il l'appelle la loi visant à lutter contre la haine. Personne ici ne s'oppose à la lutte contre la haine. Personne ne veut que son église, son temple ou sa mosquée soient attaqués, mais là n'est pas l'objet du débat. Le débat vise à déterminer si l'outil que le gouvernement a choisi pour lutter contre la haine respecte les libertés qui font du Canada le meilleur pays du monde, et si le projet de loi protégerait réellement la liberté de religion ou s'il la limiterait davantage.

Quand des personnes de tous les horizons politiques, des membres du Congrès du travail du Canada aux évêques catholiques, en passant par les imams musulmans, les rabbins, les universitaires, les représentants de l'Association canadienne des libertés civiles et bien d'autres encore, s'opposent au projet de loi, je pense que nous avons notre réponse. Leur principale préoccupation porte sur l'abrogation de la défense fondée sur le texte religieux, prévue à l'article 319 du Code criminel.

Je mentionne au passage que j'aimerais partager mon temps de parole.

Pendant des années, les Canadiens qui exprimaient des convictions religieuses sincères et de bonne foi ont pu invoquer une défense juridique lorsqu'ils se prononçaient sur des questions d'ordre moral ou social. Cette défense existait pour protéger la liberté de conscience, la liberté de religion et la liberté d'expression, qui sont consacrées par notre Charte. Ce n'était pas une échappatoire. C'était un choix délibéré du Parlement, qui a reconnu que l'expression sincère de convictions religieuses mérite d'être protégée, même si elle met certaines personnes mal à l'aise.

Les libéraux, avec l'aide et le soutien du Bloc québécois, ont accepté de supprimer cette défense du Code criminel. La Conférence des évêques catholiques du Canada a averti que cette mesure aurait un effet néfaste sur la liberté d'expression religieuse. L'un de ses membres a écrit que les Canadiens ne devraient pas faire l'objet de poursuites pénales pour avoir exprimé, en toute sincérité et dans un souci de recherche de la vérité, des opinions formulées sans malveillance et fondées sur des siècles de tradition religieuse. Il a raison. Les habitants de ma collectivité, de toutes confessions et de tous horizons, m'ont écrit pour me dire la même chose. Ils ont peur, non pas parce qu'ils veulent semer la haine, mais parce qu'ils ne savent plus si ce en quoi ils croient et la manière dont ils en parlent pourraient un jour être utilisés contre eux devant un tribunal.

Les députés pourront réfléchir à ce à quoi ressemblerait concrètement cet effet néfaste. Un pasteur pourrait s'autocensurer dans ses sermons parce qu'il ne sait plus vraiment où se situe la limite. Une mère ou un père pourraient se demander si ce qu'ils disent à table pourrait un jour être interprété d'une manière qu'ils n'avaient jamais envisagée. On peut aussi penser à une personne qui aurait réussi à se sortir de la dépendance grâce à la foi, qui attribuerait à sa croyance le mérite de lui avoir sauvé la vie et qui souhaiterait désormais raconter son histoire, pour montrer aux autres qu'il est possible de s'en sortir. Cette personne devra désormais se demander si le fait de parler de son expérience personnelle, en s'appuyant sur ce qui l'a sortie du gouffre, pourrait un jour être utilisé contre elle devant un tribunal.

J'ai reçu des messages de toutes ces personnes, qui m'ont appelé ou m'ont écrit parce qu'elles ne savent vraiment pas quelles seraient les conséquences de ce projet de loi sur leur vie.

Le gouvernement lui-même l'a laissé entendre. Le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes, l'un des responsables de la rédaction, de la présentation et de la mise en œuvre du projet de loi, a cité des passages précis de la Bible qu'il jugeait haineux. Une fois le projet de loi adopté, rien dans ce texte ne l'empêchera d'agir selon ces convictions.

● (1145)

Parlons de ce que ce projet de loi ne ferait pas. Il ne s'attaquerait pas réellement aux causes profondes de la haine et n'offrirait pas les outils que de nombreuses personnes réclament au sein de nos collectivités pour faire face à cette nouvelle vague de haine. Incendier une église, attaquer une synagogue ou appeler à la mort d'un membre d'un groupe religieux particulier est déjà illégal. Le projet de loi C-9 n'aurait empêché aucun des crimes odieux dont nous avons entendu parler dans l'actualité ces derniers mois et ces dernières années.

Nous disposons déjà de lois contre l'entrave à la justice, contre les menaces et contre l'incitation à la violence. Si ces lois ne sont pas appliquées de manière cohérente, la solution ne consiste pas à ajouter de nouvelles infractions vagues. La solution consiste à doter les forces de l'ordre et les tribunaux des ressources nécessaires pour appliquer les lois existantes avec cohérence et équité. La solution consiste également à ne pas faire adopter à la hâte par la Chambre des communes un projet de loi source de division et de menaces au nom de l'unité et de la liberté.

Le gouvernement a présenté ce projet de loi il y a seulement quelques mois. Il a réduit l'opposition au silence et conclu des accords en coulisses pour le faire avancer. Il a ignoré les organisations de tous les milieux ainsi que les dizaines voire les centaines de milliers de Canadiens issus de communautés comme la mienne qui ont pris le temps d'écrire, d'appeler et de signer des pétitions. Ce n'est pas ainsi que l'on met fin à la haine. C'est ainsi que l'on alimente le ressentiment.

Ce projet de loi modifierait le Code criminel. Il ne s'agit pas d'une simple question administrative. Les modifications apportées au Code criminel touchent tous les Canadiens, dans toutes les provinces et dans tous les tribunaux du pays. Elles ont une incidence sur ce qui peut faire l'objet de poursuites, sur les moyens de défense disponibles et sur ce que l'État peut faire à une personne qui dit la mauvaise chose au mauvais moment.

Ce projet de loi mérite mieux qu'un débat précipité négocié en coulisses avec le Bloc québécois, pendant que l'opposition officielle est écartée. Les dizaines de milliers de Canadiens qui ont écrit à des députés comme moi méritent un débat complet. Les évêques catholiques, les imams, ainsi que les rabbins et les défenseurs des libertés civiles qui ont tiré la sonnette d'alarme le méritent tout autant. Les pasteurs, les enseignants et les parents qui ont communiqué avec mon bureau méritent, eux aussi, un débat complet.

Je terminerai en revenant aux gens qui m'ont élue. Une femme de mon quartier, qui sert la communauté depuis des dizaines d'années, m'a écrit une lettre au sujet du projet de loi. C'est une femme croyante. Elle m'a dit qu'elle n'éprouvait pas de haine envers qui que ce soit et qu'elle ne voudrait jamais que quiconque soit pris pour cible, menacé ou amené à se sentir en danger. Elle m'a demandé sans détour si le projet de loi pourrait un jour faire en sorte que ses convictions, nourries par sa foi, soient retournées contre elle devant les tribunaux. Elle s'inquiétait aussi pour l'avenir de ses petits-enfants: vivront-ils dans un pays où une croyance sincère pourrait être utilisée contre eux?

Je n'avais pas de réponse rassurante à lui offrir, et c'est précisément là le problème. Lorsqu'une loi destinée à combattre la haine suscite plutôt de l'inquiétude chez des Canadiens respectueux des lois, investis dans leur communauté et guidés par leur foi, lorsqu'elle les pousse à écrire des lettres à leur député et à signer des pétitions, c'est que quelque chose ne va pas: dans le texte, dans le processus et dans la volonté du gouvernement d'écouter.

Fondamentalement, notre parti cherche à protéger ce qui mérite d'être protégé: la liberté de s'exprimer, de croire, de se rassembler et de vivre selon sa conscience sans que l'État nous épie constamment. Il s'agit de faire confiance aux Canadiens plutôt que de gérer leur vie. Il s'agit d'élaborer des politiques durables, équitables et fondées sur le bon sens, et non des lois issues d'ententes secrètes et adoptées à la hâte à la Chambre sans qu'on ait accordé suffisamment de temps pour en examiner les répercussions.

Lorsque mes concitoyens me remettent des pétitions et m'écrivent par milliers pour que je m'oppose au projet de loi C-9, ils s'attendent à ce que je sois leur voix à Ottawa. Ils me font confiance pour dire clairement que ce projet de loi, dans sa forme actuelle, va trop loin. Le gouvernement n'a pas mené suffisamment de consultations, et il sacrifie les libertés d'un trop grand nombre de Canadiens au nom d'un objectif qui aurait pu être atteint au moyen d'une approche plus soignée, plus équitable et plus honnête.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Je suis fière d'être leur voix au sein d'un Parlement qui a besoin d'entendre ce qu'ils ont à dire, car cette confiance, la confiance que les Canadiens accordent au Parlement pour qu'il fasse bien les choses, mérite d'être protégée. Je ne cesserai jamais de me battre pour la protéger.

**Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.):** Madame la Présidente, même si je ne suis pas d'accord avec une grande partie du discours de la députée d'en face, ce que j'aimerais savoir, c'est si elle croit que ce projet de loi devrait imposer une peine plus sévère à une personne qui, par exemple, commet un vol dans un dépanneur, mais le fait pour un motif haineux. Ce projet de loi propose d'ajouter dans le Code criminel une infraction distincte pour les crimes haineux, et elle s'ajoutera aux autres infractions commises. La députée croit-elle que ce criminel mérite de se voir imposer une peine plus sévère? Voilà ce que j'aimerais savoir.

Veut-elle serrer la vis aux criminels? Croit-elle qu'un crime motivé par la haine devrait être puni plus sévèrement?

• (1150)

**Connie Cody:** Madame la Présidente, le député d'en face s'est battu contre les peines minimales obligatoires, alors je l'imagine mal resserrer les lois.

Les libéraux ont créé ce problème, et les conservateurs ont la solution. L'abrogation de la défense fondée sur des motifs religieux n'améliorera pas la sécurité des Canadiens. Elle n'arrêtera pas les récidivistes. Elle n'arrêtera pas les criminels violents ni la violence liée aux gangs. Elle n'éradiquera pas l'extorsion. Elle ne mettra pas fin à la traite des personnes et n'arrêtera pas les criminels qui continuent de terroriser les collectivités partout au Canada. Ce qu'il faut faire, c'est renforcer et appliquer les lois existantes.

**Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC):** Madame la Présidente, tout à l'heure, nous avons entendu les libéraux, en particulier le député de Winnipeg-Nord, s'en prendre à quiconque s'oppose au projet de loi C-9 et laisser entendre que tous ceux qui le critique sont des suprémacistes blancs d'extrême droite.

Cependant, nous avons vu les chefs de toutes les religions abrahamiques au Canada s'opposer à d'importantes parties du projet de loi C-9. Je me demande si ma collègue est d'accord pour dire que d'autres aspects de cette question mériteraient d'être étudiés et que nous ne devrions pas simplement qualifier de racistes tous ceux qui s'opposent au projet de loi, comme les libéraux semblent le faire.

**Connie Cody:** Madame la Présidente, mon collègue a tout à fait raison. L'antisémitisme est bien réel, et les communautés juives méritent qu'on les protège, mais le Code criminel assure déjà cette protection.

Un avocat que les libéraux eux-mêmes ont fait comparaître devant le comité a déclaré que le projet de loi C-9 ne criminaliserait rien qui ne soit pas déjà illégal. La véritable question porte sur les raisons pour lesquelles les lois existantes relatives aux crimes haineux ne sont pas appliquées de manière cohérente. Nous sommes d'accord sur la nécessité de protéger les communautés vulnérables. La question est de savoir si le fait de reprendre la législation existante, en supprimant la défense fondée sur les textes religieux, nous permettra réellement d'atteindre cet objectif.

*Ordres émanant du gouvernement*

[Français]

**Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ):** Madame la Présidente, je vais poser à ma collègue la même question que j'ai posée tantôt. J'aimerais, d'ici la fin du débat, avoir une réponse.

Il y a dans le projet de loi C-9 des dispositions d'interprétation, qui visent précisément à garantir que, en aucun cas, des individus soient empêchés de pratiquer la religion de leur choix ni de communiquer ce qu'il peut y avoir dans un texte biblique. Ce sont les paragraphes 319(2) et 319(2.2) qui sont libellés ainsi:

Il est entendu que les paragraphes 319(2) et (2.2) du *Code criminel* n'ont pas pour effet d'interdire à une personne de communiquer une déclaration sur une question d'intérêt public, y compris une déclaration de nature éducationnelle, religieuse, politique ou scientifique faite dans le cadre d'une discussion, d'une publication ou d'un débat, si, ce faisant, elle ne fomentent pas volontairement la haine contre un groupe identifiable.

Qu'est-ce qui fait que ma consœur n'est pas rassurée malgré cette clause d'interprétation dans le projet de loi C-9?

[Traduction]

**Connie Cody:** Madame la Présidente, les lois canadiennes relatives aux discours haineux prévoient actuellement une défense contre les poursuites pour promotion délibérée de la haine lorsqu'une personne, de bonne foi, exprime un argument ou une opinion sur un sujet religieux en se fondant sur une croyance tirée d'un texte religieux.

Cette défense ne s'applique qu'à cette infraction particulière. Elle ne s'applique ni à l'incitation au génocide, ni à l'incitation à la violence ni aux menaces. Elle ne s'applique à aucune autre infraction prévue par le Code criminel. L'incitation à la haine ou à la violence, qu'elle soit ou non dissimulée derrière un prétexte religieux, est déjà illégale et n'est pas protégée par la défense fondée sur la religion.

**Roman Baber (York-Centre, PCC):** Madame la Présidente, le beau temps est enfin revenu à Ottawa, mais pour moi, c'est l'une des semaines les plus sombres de l'histoire de la démocratie canadienne. Le projet de loi C-9 est de retour à la Chambre après un bref passage au Sénat qui n'a en rien résolu les problèmes qu'il pose.

Fondée sur de faux prétextes, l'abrogation de la défense pour des motifs religieux en matière de discours haineux est maintenue. La nouvelle infraction liée à la haine criminalise encore des comportements qui relèvent du droit civil. Le projet de loi C-9 ne répondrait en rien aux préoccupations réelles des communautés minoritaires en matière de sécurité. Les libéraux tentent de le faire adopter à la hâte à la fin de la session juste avant l'été, alors que les médias subventionnés par le gouvernement sont déjà en vacances.

La même semaine, les libéraux forcent l'adoption du projet de loi C-22, qui obligerait les entreprises de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet à conserver toutes les métadonnées relatives aux Canadiens, y compris leur emplacement géographique et la liste des personnes avec qui ils ont communiqué par téléphone ou par message texte au cours de la dernière année, sans qu'ils aient commis d'infraction et sans mandat de perquisition. Le projet de loi C-22 permettrait au ministre de la Sécurité publique d'ordonner aux fournisseurs d'accès à Internet de contourner le chiffrement, ce qui n'a jamais été fait auparavant, alors même que tous les experts en sécurité tirent la sonnette d'alarme et affirment que la vie privée des Canadiens respectueux de la loi serait gravement menacée.

La même semaine, les libéraux ont également présenté le projet de loi C-34, la Loi sur la sécurité numérique. Bien entendu, il faut protéger les enfants, mais cela ne signifie pas pour autant que nous devions leur refuser leurs droits garantis par la Charte d'accéder aux médias, c'est-à-dire un droit explicite, ni les empêcher de communiquer entre eux au moyen des applications populaires. C'est un projet qui a échoué en Australie et qui échouera partout ailleurs. À moins d'être prêts à mettre en place un régime de surveillance autoritaire d'Internet à la manière de Pékin, cette loi est inapplicable. Les Canadiens sont-ils prêts pour cela? Ils ne le sont manifestement pas.

La même semaine, c'est-à-dire la dernière avant la suspension des travaux de la Chambre, les libéraux présentent un projet de loi sur la protection des renseignements personnels, prétendument, qui supprimerait le poste de commissaire à la protection de la vie privée au profit d'un prétendu tsar de la sécurité numérique, chargé à la fois de la réglementation, du respect de la loi et des jugements. Il s'agirait d'un représentant nommé par le gouvernement libéral qui régirait les activités sur Internet et serait doté de pouvoirs illimités sur la manière dont nous communiquons et dont les entreprises les plus innovantes au monde mènent leurs activités. C'est sans doute une coïncidence, mais la même chose se passe cette semaine en Angleterre et cela vient de se produire en Australie.

J'ai reçu une formation en common law. C'était le symbole d'espoir de toute civilisation moderne. Partout où la common law s'imposait, la prospérité suivait, mais nous avons maintenant affaire à des égocentriques, à des technocrates carriéristes et à des gauchistes égarés qui se croient plus avisés que tout le monde et qui nous dictent comment mener notre vie pour notre propre bien et comment nous protéger. Or, c'est d'eux que je souhaite me protéger.

Le projet de loi C-9 ne ferait absolument rien pour protéger les communautés juives ou musulmanes. Il ne protégerait aucune communauté. Toute cette affaire est un échec majeur des libéraux.

Les libéraux voulaient éliminer le pouvoir du procureur général de donner son accord aux poursuites. Ils se sont rendu compte à quel point c'était une mauvaise idée et ils sont revenus sur leur décision. Ils voulaient redéfinir le terme « haine » alors que sa définition actuelle est utilisée par la Cour suprême depuis 40 ans. Je suis fier de ce résultat. Le fait que les libéraux aient accepté mon amendement pour conserver la définition actuelle de la haine et ne pas l'édulcorer est l'une des plus grandes réussites de ma carrière. Ainsi, les gens n'auront pas à aller en prison pour avoir offensé quelqu'un.

Juste au moment où je nous croyais tirés d'affaire, j'ai vu en ligne le projet de loi sur la sécurité numérique, qui vise à réglementer les comportements préjudiciables en ligne. Quelle surprise! Le contenu préjudiciable comprendrait le contenu fomentant la haine. Voici la définition qu'en donne le projet de loi: « contenu qui [...] exprime de la détestation à l'égard d'un individu ou d'un groupe d'individus ou qui manifeste de la diffamation à leur égard ». Les libéraux récidivent. Nous venons de corriger la définition dans le projet de loi C-9, et voilà qu'ils présentent un projet de loi sur la sécurité numérique qui vise à réglementer la conduite en ligne et qui contient une définition différente de la haine. Pourquoi parle-t-on de « détestation ou diffamation », et non de « détestation et diffamation », comme le dit la Cour suprême? Pourquoi n'est-il pas question d'une émotion extrême ou intense, un critère exigé par la Cour suprême et dont nous avons convenu dans le projet de loi C-9? Où est ce critère dans la loi sur la sécurité numérique?

Pourquoi les libéraux détestent-ils tant la liberté d'expression? C'est parce qu'ils ont peur de la vérité. On a demandé au Sénat de corriger la nouvelle infraction distincte motivée par la haine dans le projet de loi C-9, car cette nouvelle infraction imaginée par les libéraux ne concernerait pas seulement les actes criminels. Elle concernerait toute infraction aux lois fédérales. Par exemple, une personne qui enfreindrait la loi sur la sécurité numérique ou le code des droits de la personne pourrait faire l'objet de poursuites au criminel. Les libéraux transforment notre démocratie en république bananière.

• (1155)

Tout à l'heure, j'entendais le député de Whitby demander à ma collègue pourquoi elle s'opposait à la création d'une nouvelle infraction motivée par la haine. Ne veut-elle pas qu'une personne qui commet un acte haineux soit punie? Tout d'abord, la haine est déjà une circonstance aggravante dans la détermination de la peine, alors il nous faut un meilleur argument. Deuxièmement, si les libéraux veulent introduire une autre infraction, qu'ils ciblent les infractions criminelles. Il ne faut pas pénaliser les comportements régis par le système de justice civile, car cela exposerait les personnes à des poursuites criminelles.

Les libéraux vantent les avantages du projet de loi pour la communauté juive, ma propre communauté. J'aimerais dire quelque chose à la Chambre au sujet de ce qui s'est passé ici. Toutes les mesures proposées par les libéraux pour clarifier une loi existante sont déjà dans la loi. Les libéraux disent qu'ils doivent protéger la capacité des gens à entrer dans les synagogues, sans entrave. Nous sommes déjà à l'abri de toute tentative d'entrave à l'entrée d'une synagogue. Personne ne peut m'empêcher d'entrer dans une synagogue. Un tel acte constituerait des voies de fait.

Qu'en est-il de l'intimidation? Les gens ne devraient pas subir de l'intimidation lorsqu'ils entrent dans une école. Bien sûr, cela n'a pas empêché les multiples fusillades dans les écoles de ma circonscription. On ne propose aucune mesure à ce sujet. Le fait d'intimider une personne qui entre dans une école constitue déjà une infraction criminelle. C'est ce qu'on appelle de l'intimidation, un acte qui viole l'article 423 du Code criminel.

**Des voix:** Oh, oh!

**Roman Baber:** Monsieur le Président, ils me chahutent parce qu'ils savent que j'ai raison. Ils me chahutent parce qu'ils ne peuvent pas faire face à ce qu'ils sont en train de faire. Je les remercie de me chahuter. Je considère cela comme un honneur.

Tout ce que les libéraux accompliraient, c'est éliminer la défense fondée sur des motifs religieux en cas d'accusation de discours haineux. Tout cela parce que le Bloc affirme qu'un certain M. Charakaoui n'a pas fait l'objet de poursuites après avoir réclamé l'extermination des ennemis de la bande de Gaza. Le service de police de la ville de Montréal a dit très clairement qu'il n'avait pas fait l'objet de poursuites parce que « les ennemis de la population de Gaza » ne sont pas un groupe identifiable et qu'il ne pouvait donc pas être accusé en vertu du paragraphe 319(1) du Code criminel. Cela n'avait rien à voir avec la défense fondée sur des motifs religieux.

La défense fondée sur des motifs religieux ne s'applique pas à l'incitation à la violence. Tout le monde le sait. Le Bloc le sait. Les libéraux le savent. La défense fondée sur des motifs religieux que les libéraux cherchent à abroger ne s'applique pas. Cela n'excuse pas l'incitation à la violence. Une défense fondée sur des motifs religieux ne s'applique pas à des propos qui ne sont pas tenus de

### *Ordres émanant du gouvernement*

bonne foi. Appeler à l'extermination de certaines personnes, ce n'est pas faire preuve de bonne foi.

C'est une mascarade. Le fondement même de ce projet de loi repose sur un mensonge. Plus on nous sert de mensonges, plus on s'enlise, comme ce fut le cas avec les projets de loi C-9 et C-22, la loi sur la sécurité numérique, et comme ce sera le cas aujourd'hui avec les modifications apportées à la Loi sur la protection des renseignements personnels, qui visent à éliminer le poste de commissaire à la protection de la vie privée.

Laissez-nous tranquilles et faites appliquer la loi. Cessez d'essayer de nous protéger. C'est du gouvernement libéral dont nous devons nous protéger.

J'ai la chance de représenter l'une des plus grandes communautés juives du pays. Chaque dimanche, des voyous viennent à l'angle de Sheppard et de Bathurst pour intimider les gens du quartier. Ils nous empêchent de jouir de nos biens. Ce sont des méfaits. Chaque dimanche, ils tentent de descendre Sheppard, puis de tourner à droite vers Bathurst Manor ou à gauche vers Clanton Park. C'est de l'intimidation. Chaque semaine, nous voyons des incendies criminels ou des attaques à la bombe incendiaire contre des commerces ou des magasins juifs. Cela s'appelle des agressions ou des incendies criminels.

**Ryan Turnbull:** Vous ne voulez pas les protéger.

**Roman Baber:** Monsieur le Président, les libéraux disent que je ne veux pas les protéger, mais je demande de l'aide pour la communauté juive dont je fais partie. Ils me disent que l'abrogation de la défense pour des motifs religieux réglerait le problème. Ce ne serait pas le cas, mais l'application des lois existantes le réglerait. Cela enverrait un message. C'est ce que nous devrions faire, plutôt que de verser 100 millions de dollars supplémentaires à la Palestine et que d'entendre le premier ministre accuser l'État d'Israël, qui mène une guerre défensive et légitime, de commettre un génocide dans la bande de Gaza. En fait, c'est ce qui attise la haine contre la communauté juive.

Le premier ministre attise la violence et la haine envers les Juifs en se livrant à la plus grande diffamation du XXI<sup>e</sup> siècle en prétendant que l'État d'Israël commet un génocide. Le premier ministre a reconnu l'État de Palestine la veille de Rosh hashanah. Nous ne l'oublierons jamais. Tout cela pour des motifs électoraux.

Nous devrions tous avoir honte de la façon dont le gouvernement traite la communauté juive et de la façon dont il nous a tous trahis. Nous ne l'oublierons jamais.

Ce que font les libéraux pour usurper la démocratie canadienne est inexcusable. Ils devraient tous avoir honte.

• (1200)

**Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.):** Monsieur le Président, je viens d'une collectivité de la région de Durham, où se trouve Chabad, un centre communautaire juif. Cet organisme regroupe des membres actifs de la communauté juive qui pratiquent leur religion, fréquentent leur synagogue et disposent de leurs propres centres communautaires et lieux de culte. Ils réclament cette loi. Ils la soutiennent d'ailleurs depuis le tout début, car ils sont victimes d'actes haineux dans toute la région de Durham.

*Ordres émanant du gouvernement*

Ils demandent au gouvernement du Canada de modifier le Code criminel pour qu'il offre plus de protections, afin qu'ils puissent s'exprimer librement, pratiquer leur religion comme ils l'entendent au sein de leur communauté et se sentir protégés et en sécurité. Nous comptons également le Conseil canadien pour la défense et la promotion des droits des Juifs et d'Israël, Les Amis du Centre Simon Wiesenthal et B'nai Brith Canada, qui ont tous apporté leur soutien à ce projet de loi. Je peux vous lire les citations.

Le député d'en face ne pense-t-il pas que tout ce que ces organismes...

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Le député d'York-Centre a la parole.

• (1205)

**Roman Baber:** Monsieur le Président, tout ce que ces organisations ont fait, c'est miner tout ce qu'ils voulaient faire au départ...

**Ryan Turnbull:** Vous ne les trouvez pas utiles.

**Roman Baber:** Excusez-moi.

B'nai Brith a dit vouloir abolir l'obligation d'obtenir le consentement du procureur général. Qu'ont fait les libéraux? Ils ont fait marche arrière, parce que le Centre consultatif des relations juives et israéliennes leur a dit de ne pas adopter cette mesure. Il leur a dit de ne pas criminaliser les comportements relevant de la société civile. Les libéraux l'ont-ils écouté? Non.

Qu'ont-ils fait pour les organisations religieuses? Ils les ont appelées la semaine dernière. Je les ai vues dans le salon de l'aéroport d'Ottawa et je leur ai dit que nous allions annoncer une commission sur l'antisémitisme. Qui le gouvernement a-t-il invité à cette commission? Omar Alghabra, qui a fait pression pour que le Hezbollah soit retiré de la liste des entités terroristes.

C'est le même gouvernement qui a versé des millions de dollars à Marouf, sachant qu'il faisait la promotion de l'antisémitisme. Ne nous rendez pas service. Ce n'est pas ce que nous demandons. Nous demandons que les lois fondamentales soient respectées. Les agressions, l'intimidation, les méfaits...

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Nous passons aux questions et observations. Le député d'Essex a la parole.

**Chris Lewis (Essex, PCC):** Monsieur le Président, c'est...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le vice-président adjoint (John Nater):** À l'ordre.

Le député d'Essex a la parole.

**Chris Lewis:** Monsieur le Président, c'est une journée terriblement intense à la Chambre aujourd'hui, alors que nous sommes là à chercher ensemble comment rétablir la paix et l'unité, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Il est franchement gênant d'entendre les huées dirigées contre mon collègue. Cela dit, je suis sacrément fier de ses efforts pour défendre ce qui est juste.

Qu'est-ce qui ne se trouve pas dans le projet de loi? Qu'est-ce qui en est totalement absent? Que faut-il y ajouter pour assurer la sécurité des gens?

**Roman Baber:** Monsieur le Président, il y a une échappatoire qu'il faut éliminer, celle qui concerne la promotion délibérée du terrorisme.

Ma mesure législative, le projet de loi C-257, a reçu l'appui de l'Association canadienne des chefs de police. D'ailleurs, les disposi-

tions du projet de loi C-257 se sont retrouvées, comme par magie, dans les amendements au projet de loi C-9 proposés par le député de Mont-Royal, qui s'est ensuite fait dire de les retirer. La seule chose que la communauté juive a demandée, c'est de criminaliser la promotion délibérée du terrorisme. Le député libéral de Mont-Royal voulait présenter cet élément, dans la foulée de mon projet de loi, le projet de loi C-257, et on lui a interdit de le faire...

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Le député invoque le Règlement.

**Ryan Turnbull:** Monsieur le Président, je ne vois pas en quoi il est pertinent pour le député de parler d'un autre projet de loi qui n'a rien à voir avec le projet de loi C-9.

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Il reste environ 10 secondes au député.

**Roman Baber:** Monsieur le Président, cette mesure a été présentée sous forme d'amendement au projet de loi à l'étude. Le député de Mont-Royal souhaitait modifier le projet de loi C-9 afin de criminaliser la promotion délibérée du terrorisme, mais le gouvernement ne l'a pas autorisé à le faire.

**L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.):** Monsieur le Président, le député a parlé des infractions qui sont déjà inscrites au Code criminel, telles que les voies de fait ou les méfaits. Le projet de loi prévoit de doubler les peines prévues pour ces infractions quand une personne se permet d'empêcher quelqu'un d'entrer dans sa synagogue.

Je sais que la communauté soutient ce projet de loi, car il prévoit des peines plus longues, plus sévères et plus lourdes pour ceux qui commettent des crimes haineux au Canada.

**Roman Baber:** Monsieur le Président, personne ne se laisse bernier. En réalité, le gouvernement a supprimé les anciennes dispositions relatives au méfait et à l'incendie criminel visant les lieux de culte et il a ajouté un critère beaucoup plus difficile à satisfaire. En précisant que l'acte qui pourrait mener à des accusations pour l'une de ces infractions doit consister à fomenter volontairement la haine, le gouvernement a en fait rendu plus difficile la condamnation pour méfait ou incendie criminel visant des lieux de culte. Mark Sandler l'a d'ailleurs fait remarquer au gouvernement.

[Français]

**Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.):** Monsieur le Président, je vous avise que je partagerai mon temps de parole.

Au Canada, personne ne devrait se sentir en danger à cause de qui il est, de sa pratique religieuse ou de l'endroit où il se rassemble. Pourtant, on a vu récemment une augmentation des crimes motivés par la haine. Comme parlementaires, nous ne pouvons pas rester les bras croisés et nous nous devons d'agir.

Le projet de loi C-9 introduit un ensemble ciblé de réformes du Code criminel pour protéger l'accès sécuritaire aux espaces communautaires, dénoncer les crimes motivés par la haine et clarifier la définition légale de la haine. Le projet de loi C-9 vient aussi compléter l'infraction existante de fomentation volontaire de la haine en reconnaissant une forme moderne d'expression de la haine, soit l'affichage public de symboles haineux ou terroristes. Nous reconnaissons ainsi que lorsqu'une personne affiche certains symboles dans le but de promouvoir délibérément la haine, cela constitue une infraction distincte.

Aujourd'hui, nous étudions plus particulièrement l'amendement proposé par le Sénat visant à ajouter le nœud coulant à la liste des symboles de haine. Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a entendu de nombreux témoins et organisations affirmer que le nœud coulant est un symbole reconnu de terreur et d'intimidation envers les personnes noires et qu'il devrait être traité de la même manière dans le cadre de la nouvelle infraction relative aux symboles haineux. Je crois sincèrement que lorsque des personnes visées par ces symboles viennent avec courage témoigner devant un comité parlementaire, que ce soit à la Chambre des communes ou au Sénat, pour nous expliquer comment un symbole est perçu comme un instrument de violence, de menace et de haine à leur endroit, nous avons le devoir de les écouter.

Le nœud coulant est étroitement associé à l'histoire des lynchages raciaux qui ont marqué l'Amérique du Nord. Il a servi à terroriser, à humilier et à contrôler les communautés noires pendant des générations en leur faisant sentir qu'elles n'étaient ni en sécurité dans leur propre communauté ni pleinement acceptées au sein de la société. Son utilisation à l'encontre de personnes noires constitue une forme d'intimidation raciale et un symbole associé à la violence et à la suprématie blanche. Il n'y a pas d'ambiguïté. Son affichage dans un lieu de travail, dans un établissement d'éducation, lors d'une manifestation ou ailleurs dans l'espace public dépasse les limites d'une expression légitime. Lorsqu'il est utilisé pour cibler ou intimider les personnes noires, il devient la promotion d'un symbole qui invoque des actes réels de persécution, de violence et de haine. Comme citoyen canadien, je crois que lorsque de tels symboles sont utilisés pour promouvoir la haine à l'encontre de collègues, d'amis ou de personnes dans nos communautés, cela doit tous nous interpeller. La lutte contre la haine ne concerne pas uniquement les personnes qui en sont directement les victimes. Elle est la responsabilité de l'ensemble de la société. Même lorsque nous ne sommes pas personnellement visés par des symboles haineux, nous ne pouvons pas demeurer silencieux. En tant que membres de la société canadienne, nous avons le devoir de dénoncer fermement les comportements qui cherchent à intimider, à exclure ou à semer la terreur chez certains de nos concitoyens. Il en va du vivre-ensemble. Être là, les uns pour les autres, particulièrement lorsque certains membres de nos communautés sont ciblés, c'est ce qui nous définit comme Canadiens. Notre diversité est une force, mais elle ne peut s'épanouir que dans un climat de respect, de dignité et de sécurité.

Hier soir, j'ai été outré par la teneur des propos de certains collègues conservateurs, en particulier ceux du député de York-Durham. Ce dernier a minimisé l'impact de l'utilisation du nœud coulant au Canada, allant même jusqu'à dire qu'il était étrange de l'inclure dans le projet de loi comme symbole haineux. Je trouve ces propos de mon collègue déplacés et profondément hors propos. Les commentaires du député témoignent malheureusement d'un manque de considération à l'égard de l'expérience vécue par de nombreux membres de la communauté noire. Lorsque l'on remet en question la pertinence de reconnaître le nœud coulant comme symbole haineux, c'est minimiser la souffrance, la peur et le traumatisme que ce symbole évoque pour ceux qui ont été historiquement ciblés par la violence raciale. Ces propos font aussi abstraction du témoignage de nombreuses personnes et organisations qui sont venues expliquer aux parlementaires la signification historique et contemporaine de ce symbole. Dans ce contexte, minimiser sa portée envoie un message préoccupant. Cela donne l'impression que les inquiétudes exprimées par la communauté noire ne sont pas prises au sérieux. Comme parlementaires, nous avons plutôt la responsabilité d'écouter, de comprendre et de reconnaître les réalités vécues par

### *Ordres émanant du gouvernement*

les communautés touchées par le racisme afin de bâtir une société plus juste et plus inclusive. Balayer leurs préoccupations du revers de la main, comme l'a fait mon collègue hier soir, ou remettre en question la légitimité de leur vécu ne contribue en rien à bâtir une société plus inclusive. Au contraire, cela risque de banaliser des comportements qui n'ont pas leur place dans une démocratie respectueuse de la dignité de chacun.

• (1210)

Ces propos du député conservateur sont d'autant plus préoccupants qu'ils ne tiennent pas compte de la réalité à laquelle sont confrontées de nombreuses personnes noires au Canada. Les données sur les crimes haineux déclarés par la police démontrent que les personnes noires demeurent parmi les groupes les plus fréquemment ciblés par des crimes motivés par la haine fondée sur la race ou l'origine ethnique. Derrière ces statistiques se trouvent des personnes, des familles et des communautés qui vivent les conséquences réelles du racisme et de l'intimidation.

Dans ce contexte, il est difficile de comprendre pourquoi certains choisissent de minimiser la portée d'un symbole largement reconnu comme un instrument historique de violence raciale. Nous devrions plutôt être à l'écoute des communautés touchées et prendre au sérieux les mesures qui visent à mieux les protéger. Comme législateurs, nous avons la responsabilité d'agir avec sérieux, sensibilité et respect envers les personnes qui sont la cible de crimes haineux. J'espère sincèrement que mon collègue de York—Durham va se rétracter et revenir sur les propos qu'il a tenus hier soir, parce que c'était complètement inacceptable. Ils n'avaient pas leur place à la Chambre ni dans la société.

Au Canada, il n'y a pas de place pour la haine et l'intimidation fondées sur la race, la religion, l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle. Nous avons le devoir collectif de bâtir un pays où chaque personne peut vivre, travailler, apprendre et pratiquer sa religion en sécurité, sans craindre d'être ciblée ou intimidée. C'est pourquoi j'appuie l'amendement du Sénat visant à reconnaître le nœud coulant comme un symbole haineux. En l'adoptant, nous envoyons un message clair. Nous entendons les communautés touchées, nous reconnaissons leur vécu et nous refusons de demeurer indifférents face à la haine. C'est ainsi que nous renforçons le vivre-ensemble et les valeurs de respect, d'égalité et de dignité qui sont au cœur du Canada.

Je vais profiter des dernières minutes du temps qui m'est consacré pour mentionner que je suis déçu de la place excessive qu'a occupée la partisanerie dans le débat sur le projet de loi C-9. Dans un débat aussi sérieux, alors qu'on parle de lutter contre la haine et des réalités vécues par des personnes dans nos communautés, nous devrions être capables de laisser la partisanerie de côté pour vraiment réfléchir à la façon de rendre nos communautés plus sécuritaires pour tout le monde. Il faut être à la hauteur. La population canadienne s'attend à ce que nous élevions le niveau du débat et que nous nous situions au-dessus des jeux partisans. Malheureusement, ce n'est pas ce que nous avons vu du côté conservateur.

J'invite mes collègues à faire preuve de prudence et de rigueur dans le ton et le contenu de leurs interventions, particulièrement lorsqu'il s'agit de questions aussi sensibles que la lutte contre la haine. Les slogans-chocs et les formules simplistes conçus pour enflammer les réseaux sociaux n'ont pas leur place dans un débat aussi sérieux. Nous sommes ici pour légiférer avec responsabilité, et non pour polariser le discours public.

*Ordres émanant du gouvernement*

En tant que législateurs, nous avons également le devoir de préserver un climat social sain et de réfléchir aux conséquences que nos paroles peuvent avoir dans l'espace public. Malheureusement, dans le cadre du débat sur le projet de loi C-9, nous avons aussi vu circuler une importante campagne de désinformation, notamment sur les médias sociaux. Cette campagne a été alimentée en partie par l'ensemble des propos tenus par les députés conservateurs. Comme mon collègue l'a mentionné plus tôt, certains éléments du projet de loi C-9 ont été complètement déformés par rapport à la réalité et ont même été repris dans le cadre d'activités de financement politique du Parti conservateur. Je ne crois pas que ce soit à la hauteur des enjeux qui sont devant nous et je trouve cela déplorable.

Enfin, au-delà de la question des symboles haineux, le projet de loi C-9 constitue également une avancée importante à plusieurs égards. Il prévoit notamment une nouvelle infraction d'obstruction qui interdirait de bloquer ou d'entraver l'accès légal à un bâtiment principalement utilisé pour le culte religieux ou par un groupe identifiable. C'est effectivement un problème. Les gens doivent pouvoir se rendre dans les lieux où ils pratiquent leur religion ou se rassemblent, et ce, en toute sécurité. C'est essentiel. Le projet de loi propose également une nouvelle infraction d'intimidation qui interdirait les comportements visant à intimider, à menacer ou à effrayer des personnes tentant d'accéder à un bâtiment principalement utilisé par un groupe identifiable ou à des fins de pratique religieuse.

Ce sont là des mesures qui permettront de rendre nos communautés plus sécuritaires pour tout le monde. J'invite l'ensemble de mes collègues à appuyer le projet de loi C-9, maintenant rendu aux dernières étapes du processus législatif, afin qu'il puisse être mis en œuvre et répondre à des préoccupations bien réelles au sein de nos communautés.

• (1215)

**Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lestiguj, BQ):** Monsieur le Président, je remercie mon voisin de circonscription de son discours. Mon collègue représente la circonscription située de l'autre côté de notre belle Baie des Chaleurs.

Je veux lui poser une question. Il est revenu sur les propos tenus hier soir à la Chambre. J'étais présent, il était peut-être 23 h 50. Il parle de l'importance de ne pas rapporter des propos qui pourraient blesser les gens, mais, en passant quelques minutes de son discours à revenir sur ces propos, est-ce qu'il ne fait pas justement le contraire de ce qu'il dit?

**Guillaume Deschênes-Thériault:** Monsieur le Président, j'étais aussi à la Chambre hier à cette heure tardive. En fait, je pense que c'est légitime de dénoncer cela. Nous ne pouvons pas rester silencieux lorsqu'on tient des propos qui minimisent les répercussions que certains symboles peuvent avoir sur des communautés visées.

Je ne prévoyais pas de prendre la parole au sujet du projet de loi C-9 aujourd'hui. Toutefois, après avoir entendu mon collègue, j'ai rédigé mon discours ce matin pour dénoncer ce type de propos. J'ai aussi voulu rappeler que des personnes avaient témoigné au Sénat pour expliquer pourquoi le nœud coulant devait être inclus comme symbole haineux dans le projet de loi. Minimiser ces répercussions au sein du Parlement canadien, ça peut avoir des effets sur les gens qui nous écoutent. Je trouvais ça...

• (1220)

[Traduction]

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Nous poursuivons les questions et observations. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a la parole.

**Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son soutien à ce projet de loi. Je sais que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre prennent ce projet de loi très au sérieux.

Chez moi, à Whitby, nous avons été témoins d'actes de haine, notamment le dessin d'une croix gammée brûlée sur la pelouse d'une aire de jeux dans un parc derrière une école. Nous avons vu une femme portant un hijab être presque brûlée vive dans une bibliothèque locale. Ce sont ces actes de haine que le gouvernement cherche à combattre grâce à cet important projet de loi. Il est certain que nous avons reçu des demandes de la communauté juive dès le départ, mais aussi de nombreuses autres communautés touchées par la haine.

Le député pourrait-il nous dire à quel point il est important d'adopter ce projet de loi?

[Français]

**Guillaume Deschênes-Thériault:** Monsieur le Président, au Canada, personne ne devrait se sentir en danger ou sentir qu'il n'est pas en sécurité à cause de qui il est, de sa pratique religieuse ou de l'endroit où il se rassemble. C'est essentiel.

L'islamophobie, l'antisémitisme, le racisme et l'homophobie n'ont pas leur place au Canada. Pour les gens qui sont victimes d'un comportement haineux, nous nous devons de faire en sorte que les communautés soient sécuritaires pour tout le monde. Le projet de loi C-9 comprend plusieurs propositions qui permettent une avancée importante pour faire en sorte que tous, peu importe qui ils sont, puissent vivre dans des communautés sécuritaires au Canada.

J'invite l'ensemble de mes collègues à appuyer ce projet de loi, parce que c'est essentiel de le faire.

**Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue du Bloc québécois poser une question à mon collègue. Pour riposter de manière respectueuse, je vais poser une question à mon collègue qui va pouvoir élargir un peu la discussion.

Mon collègue reconnaît-il que les élus ont la responsabilité de dénoncer la haine lorsqu'elle provient des personnes qui appuient leur propre camp?

**Guillaume Deschênes-Thériault:** Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné dans mon discours, je pense que, comme citoyens canadiens, nous devons tous être interpellés lorsque des symboles sont utilisés pour promouvoir la haine. Nous n'avons pas besoin d'être visés personnellement. Comme membres de la société canadienne, nous sommes tous touchés quand nos collègues, nos amis ou des membres de notre communauté sont la cible de comportements haineux.

Hier soir, nous avons entendu les propos d'un député conservateur qui minimisaient les répercussions du symbole que peut constituer le nœud coulant au Canada. Il a même mentionné que c'était étrange de l'inclure comme symbole haineux dans le projet de loi. Ce sont des propos que je considère comme complètement déplacés. C'est pourquoi, ce matin, je me suis levé à la Chambre pour les dénoncer et pour rappeler l'importance du projet de loi C-9.

[Traduction]

**Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC):** Monsieur le Président, nous savons que le ministre du Patrimoine avait laissé entendre que certains passages des textes sacrés pouvaient être considérés comme haineux. Nous savons que le gouvernement, dont fait partie le député, cherche encore une fois à limiter le débat, notamment sur le projet de loi C-9, dont nous discutons actuellement, mais aussi sur de nombreux autres sujets.

Pourquoi, selon le député, le gouvernement devrait-il continuer à faire adopter ce projet de loi à toute vitesse avant la fin de la session, plutôt que de l'abandonner et de proposer une mesure moins controversée, à laquelle tous les Canadiens pourraient se rallier?

[Français]

**Guillaume Deschênes-Thériault:** Monsieur le Président, j'aimerais plutôt entendre ma collègue me dire si elle appuie les propos de son collègue de York—Durham. Hier, il a tenu des propos qui minimisaient les répercussions du nœud coulant au Canada et il a dit qu'il était étrange de l'inclure comme symbole haineux. J'aimerais entendre ma collègue me parler de ça.

Je serais vraiment curieux d'entendre davantage de députés conservateurs et de savoir quelles sont leurs positions en ce qui a trait aux propos que leur collègue a tenus hier soir.

[Traduction]

**Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir et un honneur de prendre la parole au nom des habitants de Windsor-Ouest. Aujourd'hui, je m'exprime en leur nom au sujet du projet de loi C-9.

Avant de commencer, je prends un instant pour rendre hommage à deux courageux policiers qui ont fait le sacrifice ultime au service de leur communauté. La semaine dernière, Marc Pinizzotto, agent de police de Toronto, a été tué dans l'exercice de ses fonctions alors qu'il participait à l'exécution de mandats de perquisition liés à une série de fusillades, notamment des attaques contre le consulat américain et une synagogue à Toronto. Quelques jours plus tôt, Tarun Bali, agent de la Police provinciale de l'Ontario, a également perdu la vie alors qu'il servait la population de l'Ontario. J'adresse mes sincères condoléances à leurs familles, à leurs amis, à leurs proches et à leurs collègues.

Ces décès m'ont touché de près. Il y a plus de 30 ans, j'ai commencé ma carrière dans la fonction publique en tant que policier au service de police de Toronto. J'y ai passé près de sept ans avant de poursuivre ma carrière de policier dans la région de Windsor-Essex. Au total, j'ai passé 29 ans dans les forces de l'ordre. Je me souviens encore de ce que c'était que de passer l'uniforme et de partir en patrouille. Je me souviens de la fierté qui en découlait, mais aussi des risques inhérents à ce travail. Chaque jour, les policiers sortent de chez eux sans savoir ce que leur réserve le prochain appel radio. Leurs familles comprennent aussi cette réalité.

C'est pourquoi la mort des agents Pinizzotto et Bali touche si profondément non seulement leurs familles et leurs collègues, mais

### *Ordres émanant du gouvernement*

aussi les policiers et les anciens policiers d'un bout à l'autre du pays. Leur sacrifice mérite notre respect et notre gratitude, et leur mémoire mérite d'être honorée. Un des agents venait d'une famille italo-canadienne, l'autre d'une famille indo-canadienne. Ils avaient des origines et une communauté différentes, mais tous deux portaient le même uniforme, avaient prêté le même serment et ont fait le même sacrifice au service du Canada. Ils ont protégé tout le monde. C'est ce que font les policiers partout au pays.

En pensant à ces policiers, je n'ai pas pu m'empêcher de penser au débat que nous avons aujourd'hui. Un policier a perdu la vie en enquêtant sur des criminels violents impliqués dans des attaques contre des lieux de culte et des personnes innocentes. Cette réalité devrait nous rappeler à tous que la haine n'est pas un concept abstrait. Elle a des conséquences réelles. Elle détruit des vies. Elle déchire les collectivités. Si on ne fait rien pour la calmer, la haine peut mener à la violence.

Il y a quelques semaines, de nombreux Canadiens se sont joints aux communautés rwandaises de tout le pays pour marquer le Kwibuka, la commémoration du génocide contre les Tutsis au Rwanda. Kwibuka signifie « se souvenir ». C'est un rappel solennel de l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire moderne. Samedi dernier, j'ai eu le privilège d'assister à une telle commémoration à Windsor, où j'ai écouté Kizito Kalima, que beaucoup connaissent sous le nom de « Big Z », et d'autres membres de la communauté rwandaise de Windsor raconter des histoires de perte, de résilience, de réconciliation et d'espoir. Leur message était puissant. Ce n'était pas un message empreint d'amertume ou de vengeance. C'était un message fondé sur le souvenir, la guérison, la réconciliation et l'espoir. Ce message est resté gravé dans ma mémoire, et je crois qu'il est porteur de leçons pour tous les Canadiens.

Soyons parfaitement clairs: le Canada, ce n'est pas le Rwanda. Nos institutions sont solides. Notre démocratie est saine. Il y a beaucoup plus de choses qui unissent les Canadiens qu'il n'y en a qui les divisent. Néanmoins, il y a encore des leçons à tirer du passé. Ainsi, la haine ne commence à peu près jamais par la violence. Elle commence lorsque les gens arrêtent de considérer leur prochain comme un concitoyen, que les stéréotypes l'emportent sur la tolérance et que la peur prend le pas sur la confiance. Ce qui est arrivé au Rwanda nous a appris non pas que la haine s'est manifestée tout d'un coup, mais plutôt que trop de dirigeants ont trop longtemps refusé de reconnaître les signes avant-coureurs. Heureusement, rien de tel ne s'annonce au Canada, mais ça ne veut pas dire pour autant que nous n'avons pas le devoir de bâtir la confiance, de rapprocher les gens les uns des autres et d'unir les Canadiens.

Le général Dallaire a passé des dizaines d'années à rappeler aux Canadiens que les leçons tirées de ce qui s'est passé au Rwanda ne concernent pas qu'un moment ponctuel de l'histoire d'un unique pays. Ce sont des leçons d'humanité, des leçons d'initiative, des leçons de responsabilité commune de confronter la haine avant qu'elle ne dégénère en violence. C'est ce qui fait toute l'importance du présent débat. Le racisme est une réalité. L'antisémitisme est une réalité. L'islamophobie est une réalité. L'hindouphobie est une réalité. Chacun d'entre nous a le devoir de s'y opposer dès qu'elles se manifestent.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Cela dit, les lois à elles seules n'y changeront rien. Aucune modification au Code criminel ne peut enseigner le respect, bâtir la confiance ou se substituer à l'initiative. Les paroles que prononcent les élus changent la donne. Le modèle que reflète le gouvernement change la donne. La manière dont les gens se parlent change la donne. Les bonnes intentions changent aussi la donne, mais pas à elles seules. Ce qui change le plus la donne, c'est l'effet des politiques gouvernementales.

● (1225)

Nous traversons une période sans précédent. De nombreux Canadiens font face à de réelles difficultés. Certains s'inquiètent de ne pas pouvoir payer leurs factures. Certains ont peur de ne pas trouver de logement pour leur famille. D'autres s'inquiètent de la criminalité dans leur quartier. D'autres encore craignent la discrimination et la haine. Certains s'inquiètent de l'avenir dont hériteront leurs enfants. Lorsque les gens sont inquiets, frustrés ou dans l'incertitude, le ton du débat public peut changer. Ce contexte n'excuse toutefois pas la haine, le racisme, l'antisémitisme ou l'islamophobie, et il n'excuse certainement pas la violence. Il doit toutefois nous rappeler que le leadership joue un rôle essentiel. La responsabilité des dirigeants est d'apaiser les tensions, d'instaurer la confiance et de rassembler les gens autour de nos valeurs communes. C'est ainsi que les sociétés fortes restent fortes. C'est ainsi que les sociétés diversifiées restent unies.

La question qui se pose ici n'est pas de savoir si la haine est répréhensible. La question est de savoir si le C-9 est nécessaire et s'il permettra d'atteindre les objectifs annoncés par le gouvernement. Certaines dispositions du projet de loi méritent notre soutien. Chaque Canadien devrait pouvoir se rendre dans une église, une synagogue, une mosquée, un temple, un gurdwara, un centre communautaire ou une école sans craindre d'être victime d'intimidation ou de violence. Je soutiens également l'amendement du Sénat visant à ajouter le nœud coulant à la liste des symboles interdits en tant que symboles de haine envers les Noirs. En tant qu'ancien agent de police, je comprends le poids historique que revêt ce symbole et la peur qu'il est censé susciter.

Il est utile d'apporter des éclaircissements aux policiers et aux procureurs chargés de traiter ce genre d'affaires. Ayant passé près de 30 ans dans les forces policières, j'ai tendance à examiner le projet de loi sous un angle bien précis. Je l'étudie et je me pose deux questions. Premièrement, est-il applicable? Deuxièmement, permettra-t-il d'améliorer la sécurité des Canadiens sans porter atteinte à leurs droits et libertés? Ce sont là les questions que se posent tous les policiers. Ce sont également celles que le Parlement devrait se poser.

Le gouvernement donne l'impression que le Canada ne dispose d'aucune loi pour lutter contre les crimes haineux. C'est tout simplement faux. Nous disposons déjà de lois contre l'incitation publique à la haine. Nous disposons déjà de lois contre le fait de fomenter volontairement la haine. Nous disposons déjà de lois contre les menaces, l'intimidation, le harcèlement, le vandalisme et la violence à l'encontre de personnes en raison de leur religion, de leur race, de leur origine ethnique ou de leur milieu. Les juges peuvent déjà prononcer des peines plus sévères lorsque les crimes sont motivés par la haine. Ces outils existent déjà.

Le problème n'est pas que nous manquions de lois. Le problème, c'est d'avoir le courage de les appliquer. C'est là, malheureusement, que le gouvernement passe à côté de l'essentiel, selon moi. Les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par la sécurité publique. Ils

s'inquiètent des récidivistes violents. Ils s'inquiètent du crime organisé, de la violence des gangs, de l'extorsion et de la traite des personnes. Ils s'inquiètent de l'absence de conséquences pour les récidivistes. Ces préoccupations sont bien réelles. Elles font l'objet de discussions dans les cuisines des gens et dans les cafés à l'échelle du pays.

Après 10 années de politiques qui ont ébranlé la confiance dans le système de justice, les Canadiens se demandent si le Parlement se concentre sur les bonnes priorités. Supprimer une protection de longue date pour les expressions de bonne foi n'arrêtera pas une fusillade entre gangs, un trafiquant de personnes ou un réseau d'extorsion. Cela n'arrêtera pas les récidivistes violents ni les gangs transnationaux qui continuent de terroriser les collectivités partout au Canada. L'agent Pinizzotto n'enquêtait pas sur un sermon, mais sur des actes criminels violents. C'est là que réside le danger et c'est là que les Canadiens attendent de leur gouvernement qu'il concentre ses efforts. En tant que législateurs, nous devrions toujours nous demander si un projet de loi s'attaque au problème qu'il prétend résoudre. En l'occurrence, je ne suis pas convaincu que ce soit le cas.

L'une des principales préoccupations soulevées par ce projet de loi, c'est la décision du gouvernement de supprimer les protections de longue date prévues par le Code criminel pour l'expression de bonne foi des croyances religieuses. Pendant des décennies, le droit canadien a su maintenir un équilibre délicat. Il a protégé les communautés vulnérables contre la haine avérée tout en préservant l'expression de bonne foi des croyances religieuses. Cet équilibre n'a pas empêché la police d'enquêter sur des crimes ni les procureurs de porter des accusations. Il n'a certainement pas empêché non plus les tribunaux de prononcer des condamnations.

Ces distinctions sont essentielles. Les actes de haine, d'intimidation et de vandalisme doivent faire l'objet d'enquêtes, de poursuites et de sanctions. Personne ne le conteste. La façon de le faire a toutefois son importance. Au bout du compte, nous devons comprendre que la force du Canada vient de notre capacité à vivre ensemble malgré nos différences. Elle vient de notre capacité à être en désaccord sans être désagréables. Elle vient de notre volonté de nous rappeler qu'avant d'être conservateurs, libéraux, néo-démocrates, bloquistes ou verts, nous sommes Canadiens.

Alors que nous nous souvenons des agents Pinizzotto et Bali, souvenons-nous de ce qu'ils faisaient. Ils protégeaient des innocents. Ils protégeaient des communautés de toutes les confessions et de toutes les origines. Ils affrontaient des criminels violents et s'opposaient à ceux qui se servent de la peur, de l'intimidation et de la violence pour nous diviser. Voilà le Canada qu'ils servaient.

● (1230)

**Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.):** Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier le député d'en face pour ses années de dévouement et de service. Mon père a été policier pour la police régionale de Peel pendant 30 ans, et j'ai un profond respect pour les membres de tous les services de police.

Les dirigeants des forces de l'ordre de nos collectivités qui sont en première ligne nous demandent des outils supplémentaires. Le programme de répression de la criminalité que les conservateurs disent appuyer chaque jour à la Chambre repose sur l'idée selon laquelle tout irait mieux si seulement nous avions des lois et des peines plus sévères pour les crimes graves.

Le député d'en face semble jeter le blâme sur les forces dont il a déjà fait partie. J'ai l'impression qu'il ne se soucie pas de modifier la loi et qu'il pense que le durcissement des peines n'a pas d'importance. Peut-il nous dire s'il pense...

• (1235)

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Le député de Windsor-Ouest a la parole.

**Harb Gill:** C'est une bonne question, monsieur le Président. Je dirais que, oui, il y a un manque de courage et une certaine timidité au sein des rangs, en particulier parmi les hauts responsables, et non pas chez ceux qui sont en première ligne. Ces derniers sont prêts à accomplir le travail qui leur est confié, mais il faut avoir le courage de faire ce qui doit être fait. Les procureurs, tout comme les juges, doivent faire preuve de courage. Quand une erreur est commise, ce n'est pas un juge qui se présente devant les micros pour répondre aux questions ni un procureur de la Couronne, d'ailleurs. C'est le policier qui se retrouve avec l'affaire sur les bras et qui doit expliquer pourquoi le juge a pris telle ou telle décision ou pourquoi le procureur de la Couronne n'a pas donné suite. Voilà les défis que nos amis de l'autre côté de l'enceinte ne comprennent pas tout à fait.

[Français]

**Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ):** Monsieur le Président, mon collègue dit que les lois existent déjà et qu'il faut les appliquer. Il y a au moins un cas qui nécessite une modification législative: l'exemption religieuse relative à l'incitation à la haine. Cela fait qu'une personne qui cite un texte biblique ou un texte coranique pour inciter à la haine va être protégée, et qu'on ne pourra pas la poursuivre.

Dans ce cas-là, est-ce que mon collègue est d'accord que ça prend une modification législative?

[Traduction]

**Harb Gill:** C'est inexact, Monsieur le Président. La loi existe déjà. Si quelqu'un, quel que soit le texte utilisé, incite à la violence contre un Canadien, ou un non-Canadien d'ailleurs, cela constitue déjà une infraction et nous disposons des outils nécessaires pour engager des poursuites. Comme je l'ai dit, il suffit d'avoir le courage de le faire.

**Amarjeet Gill (Brampton-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, mon collègue a exprimé de nombreuses préoccupations dans son discours sur le projet de loi C-9.

Le projet de loi C-9 élimine la défense fondée sur des motifs religieux exprimés de bonne foi, qui existe depuis longtemps dans le code Code criminel. En tant que membre du comité de la justice et des droits de la personne, j'ai parlé à de nombreux chefs religieux et groupes confessionnels qui ont exprimé des préoccupations quant au fait que des sermons, des enseignements religieux et des textes sacrés pourraient faire l'objet d'une enquête criminelle.

Ma question au député est la suivante: pourquoi le gouvernement libéral affaiblit-il les mesures de protection pour la liberté de religion au lieu de les renforcer?

**Harb Gill:** Monsieur le Président, l'agent Pinizzotto n'est pas mort en enquêtant sur un sermon. Il est mort au cours d'une enquête sur des crimes haineux. Il est mort alors qu'il enquêtait sur une fusillade au consulat américain.

D'après mon expérience, je peux dire aux députés que, en général, les policiers ne passent pas leur temps à remettre en question ce

### *Ordres émanant du gouvernement*

que les gens disent lors d'une cérémonie religieuse pour savoir si le sermon est légal ou non. Les policiers ne sont pas des experts. Ils n'ont pas les ressources pour faire tout cela. Le problème, c'est que lorsque la loi n'est pas claire, cela sème la confusion. Un tel manque de clarté causera plus de tort au pays, au lieu de résoudre le moindre problème.

**Ben Carr (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, il y a une chose que je ne comprends pas. Le député d'en face laisse entendre que les lois existent déjà et qu'il faut simplement avoir le courage nécessaire de les appliquer. Selon le fonctionnement du système judiciaire, il revient aux forces de l'ordre de les appliquer. Pourquoi, alors, blâme-t-il le gouvernement? Je me demande s'il pourrait nous en dire un peu plus à ce sujet.

**Harb Gill:** Monsieur le Président, c'est une question très pertinente. C'est une question de leadership. L'exemple vient d'en haut, à commencer par le gouvernement en place qui doit faire preuve de leadership. Il faut joindre le geste à la parole. Ainsi, on aurait les résultats qui prouveraient qu'on fait ce qu'il faut.

**Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC):** Monsieur le Président, tout d'abord, je vous informe que je partagerai mon temps de parole avec le député de London—Fanshawe.

Les Canadiens croyants doivent être libres de vivre leur foi sans craindre l'intimidation, la violence ou la persécution. Cette liberté est fondamentale. Elle a été obtenue par les générations qui nous ont précédés et a été défendue à maintes reprises. Il nous incombe de la protéger et de la préserver pour les générations à venir.

Il ne fait aucun doute que nous assistons à une hausse inquiétante des crimes haineux partout au pays: des églises chrétiennes ont été incendiées et vandalisées, des synagogues ont été la cible de coups de feu et d'attaques à la bombe incendiaire, des mosquées ont été prises pour cible et des temples ont été attaqués. Il ne s'agit pas de simples actes de vandalisme; ces attaques visent des communautés religieuses tout entières, ébranlent le sentiment d'appartenance et de sécurité que procurent ces lieux, et portent atteinte à la liberté fondamentale des Canadiens de se réunir, de pratiquer leur religion et de vivre leur foi en paix. Cette tendance est grave. Elle exige notre attention. Ces crimes doivent entraîner de véritables conséquences. Leurs auteurs doivent être poursuivis. La loi doit être appliquée et le gouvernement doit faire preuve de leadership. Menacer la liberté de religion et d'expression des personnes visées par ces actes n'est pas la solution. Voilà ce qui nous préoccupe le plus au sujet du projet de loi C-9.

*Ordres émanant du gouvernement*

Il ne ciblerait pas seulement la haine. Même avec les amendements proposés, le projet de loi C-9 risquerait toujours de porter atteinte à la liberté de religion et à la liberté d'expression, qu'il devrait pourtant renforcer. Bien que la version amendée ajoute des symboles haineux à la liste des interdictions, elle maintient l'abolition proposée de la défense fondée sur des motifs religieux dans le Code criminel. Cette défense s'inscrit depuis longtemps dans le droit canadien. Elle remonte à l'adoption des lois modernes sur la propagande haineuse. À l'époque, le Parlement a délibérément mis en place des lois sévères afin de lutter contre la haine, mais il a aussi prévu des mesures de protection bien définies. On parle de moyens de défense pour la vérité, pour les déclarations faites dans l'intérêt public, pour l'absence d'intention et pour la liberté d'expression religieuse exercée de bonne foi. L'objectif était simple: interdire la haine sans criminaliser la croyance, permettre aux Canadiens d'exprimer leur foi et veiller à ce que les textes religieux puissent être lus, enseignés et débattus librement.

Soyons clairs: ce moyen de défense n'a jamais protégé les discours haineux ni les appels à la violence. Ces comportements sont déjà illégaux, et ils l'ont toujours été. La défense fondée sur des motifs religieux n'y change rien. Elle vise uniquement à ne pas criminaliser l'expression de bonne foi des convictions religieuses. Depuis des décennies, elle préserve cet équilibre. Cette défense constitue un des fondements de la constitutionnalité de nos lois contre les discours haineux, comme l'a reconnu la Cour suprême, qui a jugé cette protection essentielle. C'est aussi ce qui a permis de préserver à la fois la liberté d'expression et la liberté de religion au pays.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi supprimerait cette mesure de protection, et ce, sans qu'on ait mené une étude sur plusieurs années, un examen approfondi du Code criminel ou de vastes consultations auprès des Canadiens. D'ailleurs, la disposition ne figurait même pas dans le projet de loi initial du gouvernement; elle a été ajoutée plus tard sans preuve à l'appui. Elle apporterait pourtant un changement important au droit pénal canadien, et de tels changements sont rares. Par le passé, avant de modifier ou de supprimer une défense juridique, le Parlement a toujours procédé prudemment, en réalisant des études sérieuses et en recueillant l'avis d'experts et de Canadiens. Ce n'est pas ce qui s'est passé ici. Les témoins n'ont pas demandé ce changement, pas plus que les communautés religieuses, mais les libéraux s'obstinent malgré tout. Ils auraient pu scinder le projet de loi et obtenir un consensus sur certaines mesures. Ils auraient obtenu un large appui. Au lieu de cela, ils se servent des outils procéduraux pour limiter le débat et pour accélérer l'adoption d'un projet de loi qui divise. Tous les députés devraient s'en inquiéter, car il ne s'agirait pas d'un changement mineur, mais de la suppression d'une protection qui, depuis plus d'un demi-siècle, assure un équilibre dans la loi. Cette protection serait éliminée sans l'examen attentif qu'une telle décision exige.

Les Canadiens suivent la situation de près et ils tirent la sonnette d'alarme. Mes concitoyens m'en parlent, et je sais que c'est aussi le cas de mes collègues.

● (1240)

Nous savons que plus de 200 000 cartes postales ont été envoyées aux sénateurs pour les exhorter à rejeter ce changement, mais elles ont été retenues et n'ont pas été distribuées immédiatement. Le Parlement a la responsabilité de veiller à ce que les opinions des Canadiens soient entendues et prises en considération. Ce niveau de mobilisation du public montre à quel point les Canadiens se soucient de la protection de leurs libertés. Les dirigeants reli-

gieux dénoncent la situation. Les experts soulèvent des préoccupations. Ce ne sont pas des voix marginales. Ce sont des Canadiens avisés et engagés qui comprennent ce qui est en jeu.

Le gouvernement libéral a encore une fois limité le débat sur cette question. Il fait taire les voix à la Chambre et il ignore celles des Canadiens. Les libéraux demandent aux Canadiens de leur faire confiance et de se fier à leurs intentions, mais le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes a déjà laissé entendre que certains passages de la Bible sont manifestement haineux. Il a dit que les procureurs devraient avoir le pouvoir discrétionnaire de porter des accusations dans ces cas. C'est plus qu'une préoccupation hypothétique. C'est le point de vue officiel d'un ministre libéral.

Les Canadiens aussi sont au courant de ce que le gouvernement a fait jusqu'à présent. Ce n'est pas un cas isolé. Il s'agit d'une tendance plus générale à couper court au débat, à ignorer les experts et les intervenants, à forcer l'adoption de projets de loi sans examen adéquat et à mettre en place des politiques qui portent atteinte aux libertés fondamentales. C'est ce qui s'est produit avec l'attestation relative au programme Emplois d'été Canada. On a dit aux Canadiens que s'ils ne souscrivaient pas à certaines idées, ils n'obtiendraient pas de financement. C'est aussi ce qui s'est passé quand le comité des finances a proposé de retirer le statut d'organisme de bienfaisance aux églises. Cette recommandation constituait une atteinte à la liberté religieuse et balayait du revers de la main le travail extraordinaire accompli chaque jour par les communautés religieuses dans tout le pays. Nous avons également vu la liberté de religion être menacée lorsque les libéraux ont interdit la prière en public lors des cérémonies du jour du Souvenir. À maintes reprises, lorsqu'il est question de foi et d'expression, le gouvernement a montré sa volonté de fixer des limites à ce que les Canadiens peuvent dire et croire.

Voilà pourquoi les Canadiens ressentent un malaise. Quand un gouvernement demande qu'on lui fasse confiance alors qu'il limite le débat, qu'il rejette des préoccupations légitimes ou n'en tient pas compte et qu'il élimine des protections en place depuis longtemps, les Canadiens s'inquiètent à juste titre. C'est exactement ce qu'on voit dans le projet de loi C-9. Nous avons besoin de leadership en ce moment, car il faut lutter contre le nombre croissant de crimes haineux. Il faut aussi reconnaître que cette augmentation s'est produite sous le gouvernement libéral. Le gouvernement libéral ne pas fait preuve de leadership. Il ne fait pas appliquer les lois qui existent déjà. Bon nombre des mesures prévues dans ce projet de loi existent déjà. Le fait de bloquer l'accès à des lieux de culte est déjà illégal, tout comme l'intimidation, la promotion de la haine et l'incitation à la violence.

*Ordres émanant du gouvernement*

Les conservateurs ont proposé une façon de procéder raisonnable à l'égard de ce projet de loi. Nous avons proposé de le scinder de sorte que nous puissions adopter immédiatement les parties qui font l'unanimité et ainsi protéger sans délai les Canadiens et les lieux de culte, mais les libéraux ont refusé. Ils ont également rejeté les tentatives des conservateurs visant à ajouter au projet de loi une disposition qui protégerait sans équivoque la liberté d'expression et la liberté de religion. Les Canadiens doivent être libres de pratiquer leur religion et d'exprimer leurs convictions sans crainte, ce qui inclut être à l'abri de toute ingérence excessive de la part du gouvernement libéral. Nous ne devons pas criminaliser l'expression pacifique. Nous ne devons pas ouvrir la voie à la persécution religieuse. Il est temps que le gouvernement reconsidère sa position. Ce projet de loi doit être entièrement retiré. Plutôt que de faire adopter à la hâte ce projet de loi controversé à la Chambre, le ministre devrait présenter un projet de loi qui lutte contre la haine tout en protégeant pleinement la liberté de religion et la liberté d'expression.

Il est temps d'écouter les Canadiens, et il est temps que ces libéraux cessent de porter atteinte aux libertés qui font de nous des Canadiens.

● (1245)

**Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.):** Monsieur le Président, de nombreux experts juridiques affirment que le projet de loi n'aurait pas les effets que la députée d'en face lui attribue, comme celui de porter atteinte à la liberté de religion ou à d'autres libertés. En réalité, le projet de loi renforcerait le Code criminel, et le gouvernement prend des mesures pour améliorer ce dernier afin d'assurer la sécurité des collectivités et de veiller à ce que chacun puisse s'exprimer et pratiquer sa religion comme il l'entend dans son milieu. C'est exactement ce que j'ai entendu dire dans ma région.

Je peux comprendre que nous ayons des points de vue fondamentalement opposés sur ce sujet, mais ce que je voudrais savoir, c'est si la députée peut citer un exemple où les motifs religieux ont été invoqués comme moyen de défense par une personne accusée ou inculpée d'un crime motivé par la haine.

● (1250)

**Rosemarie Falk:** Monsieur le Président, ce projet de loi n'a pas fait l'objet de suffisamment de consultations. Nous savons qu'il y a eu un manque de consultation auprès des organismes religieux, des groupes de défense des libertés civiles, des juristes et des groupes confessionnels de tout le Canada, et je dirais même auprès des Canadiens.

Je tiens également à souligner que plusieurs intervenants ont soulevé publiquement des préoccupations au sujet du projet de loi, notamment l'Alliance des chrétiens en droit, le Conseil canadien des imams, le Conseil national des musulmans canadiens, l'Association for Reformed Political Action Canada et l'Alliance évangélique du Canada. De nombreux organismes, et pas seulement un groupe confessionnel en particulier, ont exprimé des préoccupations quant à l'absence de consultation ainsi qu'aux problèmes que présente le projet de loi.

Cependant, je tiens également à souligner que des articles du Code criminel traitent des crimes visant les lieux de culte et de l'entrave à accès à ces lieux. Je pense notamment à l'article 176. Les actes d'intimidation sont visés par l'article 423.1. Je pourrais continuer longtemps.

[Français]

**Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ):** Monsieur le Président, nous voyons que, du côté des conservateurs, on est vraiment fermé au débat en ce qui concerne plusieurs points.

Ma collègue dit qu'elle voudrait que le débat s'allonge encore. Quelles seraient les solutions qu'elle proposerait pour qu'on arrive finalement à une entente?

[Traduction]

**Rosemarie Falk:** Monsieur le Président, au bout du compte, nous pouvons torpiller le projet de loi. Il peut être retiré. C'est ce que peut faire le gouvernement, puis il peut présenter un projet de loi qui unit les Canadiens et qui répond immédiatement aux préoccupations dont j'ai parlé dans mon discours.

Je dirai qu'on ne peut pas faire confiance au gouvernement. Nous savons qu'un ministre a déclaré que certaines parties des Écritures devraient être criminalisées. C'est l'objet du projet de loi. Nous ne pouvons pas croire les libéraux sur parole. Dans mon discours, j'ai donné de nombreux exemples où le gouvernement limite la liberté de religion et la liberté d'expression des Canadiens.

**Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC):** Monsieur le Président, le projet de loi vise à judiciariser toute personne qui oserait citer les Écritures, un texte religieux, ce qui, à mon avis et à celui de nombreux Canadiens, dépasse les bornes. C'est la différence entre l'État et la religion, l'État et la foi.

Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que lorsque nous soulevons ces questions en comité, comme nous l'avons fait dans tous les autres comités, les députés libéraux font la sourde oreille. Ils ont essentiellement rejeté tous les amendements proposés par les députés de l'opposition. La députée peut-elle me dire ce qu'elle pense de sa participation lorsqu'elle exprime l'opinion de ses concitoyens et recommande des amendements très raisonnables qui sont constamment rejetés par le gouvernement majoritaire artificiel d'en face?

**Rosemarie Falk:** Monsieur le Président, ce n'est pas quelque chose de nouveau sous le premier ministre. Il s'agissait également d'un effort soutenu sous l'ancien premier ministre Justin Trudeau.

Si quelqu'un qui ne porte pas le rouge des libéraux proposait des amendements réfléchis et utiles, voire posait des questions à débattre, on ne prenait pas la peine de les examiner, ce qui ne rend service à personne. Je pense que c'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons vu des députés d'autres partis changer d'allégeance. Au lieu de faire preuve de maturité, de se comporter de manière respectueuse et réfléchie et de tenir des conversations, le parti au pouvoir fait miroiter à ces députés la possibilité d'être entendus et écoutés. Il est regrettable que cela ne se produise pas à la Chambre sous les libéraux.

*Ordres émanant du gouvernement*

**Kurt Holman (London—Fanshawe, PCC):** Monsieur le Président, la haine est réelle. Les Canadiens juifs sont constamment victimes d'intimidation, notamment de coups de feu, d'attaques à la bombe incendiaire et de menaces répétées contre des synagogues, des écoles et des établissements communautaires. Les Canadiens musulmans ont vu les conséquences tragiques quand la haine devient mortelle. Il y a à peine une semaine, je me suis joint à des habitants de London pour rendre hommage à la famille Afzaal, dont quatre membres ont été assassinés il y a cinq ans parce qu'ils étaient musulmans. Des églises de tout le pays ont été vandalisées, profanées et, dans beaucoup trop de cas, réduites en cendres. Des membres d'autres communautés ont également été victimes de haine, de menaces et d'intimidation en raison de leur identité, de leurs convictions ou de leurs origines.

Aucun Canadien ne devrait être menacé en raison de qui il est, de ce qu'il croit ou du lieu où il pratique sa religion. Personne ne devrait avoir à traverser une foule hostile pour entrer dans un lieu de culte, ou à se demander si ce bâtiment sera toujours debout le jour suivant.

Les conservateurs croient que les personnes responsables de menaces, de violence, d'intimidation, de harcèlement criminel et de vandalisme doivent être poursuivies avec toute la rigueur de la loi et faire face à des conséquences qui reflètent la gravité de leurs crimes. Le Canada a déjà des lois pour réprimer cette conduite. Le gouvernement devrait veiller à ce qu'elles soient appliquées et à ce que les personnes qui terrorisent les communautés soient tenues de répondre pleinement de leurs actes. Au lieu de cela, le gouvernement se sert des craintes réelles de communautés vulnérables pour justifier un projet de loi qui brouillerait la distinction entre le crime et les discours légaux qui peuvent être impopulaires ou controversés.

Dans un pays libre, le droit de parole ne peut pas être conditionnel à ce que tous approuvent les propos formulés. C'est lorsque des gens sont profondément en désaccord que la liberté d'expression prend tout son sens. Si le gouvernement peut restreindre les discours licites simplement parce que quelqu'un les trouve offensants, la ligne continuera d'être repoussée. Ce qui est protégé aujourd'hui peut être remis en question demain, selon qui se plaint et qui détient le pouvoir. C'est la voie dangereuse sur laquelle le projet de loi C-9 nous engagerait.

L'amendement limité du Sénat dont nous sommes saisis ne ferait rien pour remédier au danger plus large. Il ne ferait qu'ajouter le nœud coulant à la liste des symboles interdits que l'on trouve dans le projet de loi. Le nœud coulant est représentatif d'un passé horrible où il servait d'instrument de meurtre et de terreur, mais l'ajout d'un symbole de plus à la liste ne corrigerait pas le projet de loi. Il ne rétablirait pas la protection de l'expression religieuse de bonne foi qui existe depuis longtemps, et il ne répondrait pas aux préoccupations soulevées d'un bout à l'autre du pays. Le Sénat a modifié la liste, mais il n'a pas corrigé le projet de loi.

Le projet de loi C-9 est présenté comme si le Canada n'avait aucune loi contre les menaces, l'intimidation ou les gestes haineux. Ce n'est tout simplement pas vrai. Le Canada possède déjà des lois contre les menaces, le harcèlement criminel, l'intimidation, les méfaits, la violence, l'incitation publique et les crimes motivés par la haine, alors pourquoi le gouvernement agit-il comme si le Canada n'avait aucune loi pour punir ces infractions? Pourquoi, au lieu de veiller à l'application des lois en vigueur, cherche-t-il à élargir le

droit pénal tout en supprimant les protections pour l'expression religieuse licite?

Ce qui manque, c'est un leadership politique, une application constante de la loi, ainsi que des conséquences à la hauteur de la gravité des crimes commis. Ajouter des lois ne compense pas pour un leadership faible, et des lois vagues sur la liberté d'expression ne rendent pas les collectivités plus sûres. L'exemple le plus clair est la proposition de supprimer la défense pour des motifs religieux de l'article 319 du Code criminel. Depuis plus de 50 ans, le droit canadien protège la personne qui exprime de bonne foi une opinion sur un sujet religieux ou une opinion fondée sur un texte religieux auquel elle croit. Cette protection est limitée. Elle ne protège pas la personne qui profère des menaces, commet de la violence, encourage au génocide ou incite à commettre un crime. Elle s'applique à une seule infraction sur les discours haineux et protège les discussions religieuses menées de bonne foi tout en permettant à la loi de lutter contre les véritables crimes haineux.

Le gouvernement et le Bloc ont choisi de supprimer cette protection. Ils disent maintenant aux Canadiens de ne pas s'inquiéter. Ils disent aux dirigeants religieux de faire confiance aux procureurs. Ils disent aux enseignants religieux de faire confiance aux tribunaux, et ils disent aux parents et aux membres du clergé que ce qu'il est légal d'exprimer restera probablement légal. Or, si cette protection n'était pas nécessaire, pourquoi fait-elle partie du Code criminel depuis plus d'un demi-siècle? Si le gouvernement croit toujours que l'expression religieuse de bonne foi devrait être protégée, pourquoi supprime-t-il les mots qui la protègent clairement?

C'est une pente glissante. Ce genre de chose commence rarement par un gouvernement qui dit ouvertement vouloir criminaliser l'enseignement religieux ordinaire. Il commence par promettre que la loi ne serait utilisée que dans des cas extrêmes. C'est alors que la protection disparaît et que la ligne devient plus floue. Une plainte est déposée contre un chef religieux, un enseignant ou un parent. Une enquête et des frais juridiques peuvent s'ensuivre. Même sans condamnation, le processus lui-même peut constituer une punition. Les membres du clergé et les enseignants commencent alors à se censurer parce que le gouvernement libéral a choisi de supprimer une protection claire et de la remplacer par de l'incertitude.

C'est ce qui se passe avec ces pentes glissantes. On commence par supprimer la protection, et la ligne devient floue. À la fin, les gens cessent d'exprimer ce qui est pourtant légal par peur des conséquences. Cela dit, l'autocensure n'est pas le seul danger qui nous guette. Ce n'est pas parce qu'on cache les idées haineuses qu'elles disparaissent. Cela peut laisser le ressentiment et la haine s'envenimer là où ils sont plus difficiles à combattre, jusqu'à ce qu'ils émergent sous des formes plus dangereuses. Dans une société libre, les idées malsaines doivent être exposées au grand jour et il faut les combattre ouvertement. La lumière du soleil est souvent le meilleur désinfectant. Le droit pénal devrait s'attaquer fermement aux menaces, à la violence et aux véritables tentatives d'incitation à la haine, mais il ne devrait pas faire en sorte que les discussions licites se déroulent dans l'ombre, sinon les Canadiens pacifiques auront peur de s'exprimer, tandis que la véritable haine se poursuivra à l'abri des regards au lieu d'être confrontée.

• (1255)

Il est rare que des droits soient tous retirés en même temps. Ils sont affaiblis petit à petit, étape par étape, et on dit que chaque étape est petite et raisonnable. C'est pourquoi le gouvernement doit prouver que ces restrictions sont requises, que les lois en vigueur sont insuffisantes et que l'on continuera de protéger les discours légitimes.

Le gouvernement n'y est pas arrivé. Pire encore, il n'a pas autorisé la tenue du débat dont nous avons besoin pour vérifier ses arguments. Le gouvernement a eu recours à une motion de programmation pour faire adopter le projet de loi au comité. Le débat a été écourté. Il n'a pas été possible d'examiner de nouveaux amendements et des sous-amendements en bonne et due forme. On a même restreint la lecture des amendements mis aux voix. On a rejeté les mesures de protection de la liberté de religion et de la liberté d'expression proposées par les conservateurs. Un gouvernement convaincu d'avoir un bon projet de loi devrait répondre aux questions. Au lieu de cela, le gouvernement a raccourci le processus de mise aux voix et est allé de l'avant sans répondre aux questions.

Ces préoccupations vont bien au-delà d'une seule communauté religieuse. Une déclaration conjointe contre le projet de loi C-9 a été signée par des organismes de défense des libertés civiles; des organisations musulmanes, juives et chrétiennes; des défenseurs des réfugiés; des groupes juridiques; et d'autres organismes communautaires partout au Canada. Ces groupes ne partagent ni la même idéologie, ni la même foi, ni la même vision politique et, malgré cela, ils s'entendent sur cette question. On ne peut tout simplement pas en faire abstraction.

L'opposition au projet de loi C-9 ne se limite pas non plus aux conservateurs. D'ailleurs, à l'étape de la troisième lecture, tous les députés néo-démocrates et la cheffe du Parti vert se sont joints aux conservateurs pour voter contre le projet de loi. Il ne s'agit pas simplement d'un débat entre la gauche et la droite. L'avertissement vient de l'ensemble de la société civile et du spectre politique. Le gouvernement a également rejeté la proposition des conservateurs de séparer les parties du projet de loi qui jouissent d'un vaste appui de celles qui soulèvent de graves préoccupations en matière de libertés civiles.

Maintenant, le projet de loi revient du Sénat avec un autre symbole ajouté à la liste, alors que les principaux problèmes ne sont toujours pas réglés. Il ne s'agit pas d'une véritable solution, mais d'une manœuvre de diversion. Le gouvernement préfère débattre du caractère offensant d'un nœud coulant plutôt que d'expliquer pourquoi il a supprimé une protection légale de l'expression religieuse en place depuis 50 ans. Il préfère donner l'impression qu'il agit plutôt que de faire preuve du leadership nécessaire et de mettre en œuvre les mesures requises pour assurer la sécurité des collectifs.

La liberté de religion n'a guère de sens si elle ne protège que les croyances que personne ne conteste. De la même façon, la liberté d'expression n'a guère de sens si elle ne protège que les discours que le gouvernement approuve. Cela ne veut pas dire que toutes les déclarations religieuses sont judicieuses ou à l'abri de la critique. Chacun est libre d'exprimer son désaccord, de remettre ces idées en question et d'y répondre avec de meilleurs arguments. Les conservateurs sont favorables à la protection des Canadiens contre les menaces, la violence et l'intimidation, mais nous refusons ce pseudo-choix entre sécurité et liberté. Le Canada peut faire respecter ses lois contre les comportements criminels sans pour autant créer un

### *Ordres émanant du gouvernement*

climat de peur et d'incertitude autour de l'expression religieuse pacifique.

L'amendement du Sénat ne rétablirait pas cet équilibre. Il ajouterait un symbole, mais ne rétablirait pas la défense fondée sur la religion. Il modifierait une liste, mais ne protégerait pas la liberté d'expression. Il ne ferait rien pour enrayer la tendance dangereuse qui s'installe lorsque le Parlement supprime des protections claires et se contente de dire aux Canadiens de faire confiance au gouvernement pour qu'il exerce son pouvoir avec prudence.

Les Canadiens méritent des lois claires, une application rigoureuse de celles-ci et des sanctions à la hauteur de la gravité des crimes commis. Ils méritent également une protection solide des libertés des citoyens pacifiques et respectueux de la loi. Le projet de loi C-9 ne répond pas à cette exigence. L'amendement du Sénat ne permettrait pas de remédier à cette lacune. C'est pourquoi j'exhorte la Chambre à rejeter le projet de loi C-9.

• (1300)

**Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député d'en face de son discours, même si je suis en total désaccord avec certains de ses arguments.

La députée conservatrice qui s'est exprimée avant lui n'a pas pu citer un seul exemple d'utilisation de la défense pour des motifs religieux. Je me demande s'il en serait capable.

Ce que je ne comprends pas, c'est que les conservateurs ne cessent de clamer leur volonté de protéger les collectivités et les droits de la population, mais voilà qu'ils ont l'occasion de soutenir un projet de loi qui modifierait le Code criminel et permettrait de doter les forces de l'ordre et le système de justice pénale de nouveaux outils pour protéger véritablement le droit des citoyens à pratiquer leur religion et à s'exprimer comme bon leur semble. N'est-ce pas là un principe suffisamment fondamental? Le député ne pense-t-il pas que les crimes motivés par la haine devraient être passibles de peines plus sévères?

**Kurt Holman:** Monsieur le Président, la véritable préoccupation, qui a été portée à mon attention par des habitants de London—Fanshawe, est le risque de supprimer la liberté d'expression et de la liberté de religion. Comme je l'ai mentionné dans mon discours, des gens de ma circonscription craignent de devoir faire attention aux conséquences lorsqu'ils citent des textes religieux, que ce soit en personne ou en ligne. Ils craignent que même des textes religieux protégés dans le cadre du projet de loi C-9 puissent être considérés comme des discours haineux.

• (1305)

**Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, de toute évidence, cette question sème la division. Certaines dispositions du projet de loi C-9 ont l'appui de diverses communautés. Cependant, il y a aussi un large éventail de dispositions dans le projet de loi C-9 que des communautés n'appuient pas. Les dirigeants des communautés de fois abrahamiques, par exemple, se sont prononcés très fermement contre certaines dispositions du projet de loi C-9, en particulier celles qui touchent la liberté de religion. Je me demande si mon collègue pourrait nous dire ce qu'il pense du fait que le gouvernement refuse de tenir compte de quoi que ce soit en dehors des limites étroites de ses propres intérêts et de prendre en considération les intérêts des groupes confessionnels en général.

*Ordres émanant du gouvernement*

**Kurt Holman:** Monsieur le Président, pour ajouter à ce que j'ai dit dans mon discours, de nombreuses organisations sont effectivement préoccupées par le projet de loi C-9, et il y a des organisations de défense des libertés civiles, des organisations musulmanes, juives et chrétiennes, des organismes de défense des réfugiés, des groupes de juristes et des partis de toutes les allégeances politiques qui sont préoccupés et qui s'opposent à l'adoption du projet de loi C-9.

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, il y a quelques instants, mon collègue a demandé au député s'il pouvait donner un exemple d'application de l'exemption religieuse. S'il n'y arrive pas, c'est qu'il n'existe aucun exemple, car cette exemption n'a jamais été utilisée. Le député croit-il sincèrement qu'un pasteur ou un prêtre dans un gurdwara pourrait avoir des ennuis simplement pour avoir cité le Guru Granth Sahib ou un livre saint? Pense-t-il vraiment cela?

**Kurt Holman:** Monsieur le Président, la préoccupation liée au projet de loi C-9 est la suivante: s'il était adopté, comment définirait-on les propos haineux? Des gens issus de plusieurs communautés religieuses craignent que les propos qu'elles ont déjà tenus en personne ou en ligne, qui sont protégés par la législation en vigueur, ne soient désormais considérés comme des propos haineux. En ce qui concerne leurs questions, elles portent sur un scénario possible en cas d'adoption du projet de loi C-9.

**Leslyn Lewis (Haldimand—Norfolk, PCC):** Monsieur le Président, le député d'en face a affirmé que l'exemption pour motifs religieux n'a jamais été invoquée et qu'on ne peut donc pas citer d'exemple. Je suis sûre que le député se rend compte qu'il existait une exemption qui n'avait pas à être prouvée, et maintenant, le projet de loi C-9 l'éliminerait. Je parle de la croyance sincère.

Des pasteurs disent-ils à mon collègue craindre d'avoir des ennuis s'ils affirment, par exemple, qu'il faut respecter le principe biblique selon lequel il faut attendre d'être marié avant d'avoir des relations sexuelles? Mon collègue entend-il des questions de cette nature?

**Kurt Holman:** Monsieur le Président, ce qu'il faut retenir, c'est que ce ne sont pas seulement des chefs du clergé qui soulèvent des préoccupations au sujet du projet de loi C-9. Des concitoyens, des Canadiens ordinaires de London—Fanshawe et d'ailleurs soulèvent des préoccupations au sujet du projet de loi C-9. Si ce projet de loi est adopté, ils craignent que la religion qu'ils prêchent ou qu'ils pratiquent soit considérée comme un discours haineux.

[Français]

**Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Winnipeg-Centre-Sud.

Je prends la parole au sujet du projet de loi C-9, la loi visant à combattre la haine, à un moment où les Canadiens et les Canadiennes nous demandent d'agir avec clarté, sérieux et détermination pour mieux les protéger contre la haine et l'intimidation.

Je vais d'abord préciser clairement dans quel contexte nous nous trouvons actuellement. Partout au Canada, des communautés noires, juives, musulmanes, LGBTQ, autochtones ou autres se sentent profondément vulnérables. La montée de la haine n'a rien d'abstrait. Elle se fait sentir de façon réelle, douloureuse et inquiétante dans les écoles, les rues, et même dans des lieux de culte.

Je ne peux faire cette intervention sans faire allusion aux événements récents survenus à Montréal. Nous sommes dans un pays de droits et libertés. Ce que nous vivons actuellement est la raison même de ce projet de loi. C'est un concours de circonstances, une coïncidence malheureuse, mais cela est arrivé chez nous, au Canada. Nous devons en parler et traiter ce problème immédiatement.

Il n'est pas normal que les personnes en position d'autorité, peu importe leur pouvoir discrétionnaire, fomentent une quelconque intention ciblée envers une communauté particulière. Au Canada, la diversité est notre richesse. Au Canada, les différences nous rassemblent. Comme élu, je ne peux pas croire qu'un élu à la Chambre ait tenu des propos aussi lourds de conséquences. Je parle du député de York—Durham. Il a dit des phrases difficiles à imaginer, des phrases insoutenables. On peut dire qu'on jouit d'un privilège parlementaire, mais on ne peut pas tout dire parce qu'on a ce privilège.

Chez moi, on m'a toujours dit que toute vérité n'était pas bonne à dire. Je précise que ce qui a été dit hier par un élu est insoutenable. Il a, sans ambiguïté, balayé du revers de la main les douleurs et le stress que le simple fait d'imaginer un nœud coulant peut causer à ma communauté. Il souligne que nous importons un problème américain au Canada. C'est étonnant.

Au Canada, notamment en Nouvelle-Écosse, où se sont établies les premières communautés noires, ce symbole évoque un passé marqué par le racisme et l'intimidation envers les personnes noires. Dans le contexte nord-américain, le nœud coulant demeure l'un des symboles les plus forts et les plus universellement reconnus de haine raciale dirigée contre les communautés noires.

Aujourd'hui, le député aura l'occasion de retirer ses propos, car on dit souvent que la nuit porte conseil. Il s'est réveillé ce matin, il a bu son eau, son café. Il réalise la portée de ses propos et l'importance de bien gérer le privilège parlementaire qu'il a et de ne pas dire n'importe quoi dans ces vêtements de luxe que nous avons. Nous devons respecter la Chambre des communes. C'est la Chambre des Canadiens et des Canadiennes de toute origine, de l'Est à l'Ouest.

Le nœud coulant est depuis longtemps reconnu comme un symbole de haine virulente visant les communautés noires. Il est profondément enraciné dans l'histoire du racisme anti-noir. La violence associée au nœud coulant n'est pas simplement une violence historique, c'est un symbole qui s'inscrit dans la haine et la violence dont sont régulièrement victimes les Canadiens noirs, et qui est ancré dans une idéologie suprémaciste blanche. Cette idéologie est associée au nœud coulant.

● (1310)

Voilà maintenant le moment qui se présente à nous. Partout au pays, les Canadiens et les Canadiennes nous disent clairement qu'ils veulent pouvoir vivre ouvertement, en sécurité et libres dans leur identité, peu importe leur origine, leur foi, leur ethnicité, leur genre, leur identité ou la communauté à laquelle ils appartiennent.

Nous partageons tous le même objectif: protéger les Canadiens et les Canadiennes contre toute forme de violence, en particulier celle qui s'attaque aux aspects les plus fondamentaux de l'être humain. Les Canadiens nous ont demandé de nous mobiliser, d'agir et d'assurer leur sécurité. C'est exactement ce que fait ce projet de loi.

Le projet de loi C-9 a fait l'objet d'une étude rigoureuse dans les deux Chambres. Il est maintenant temps que les Canadiens et les Canadiennes bénéficient de la protection qu'ils méritent de la part du gouvernement et des élus qu'ils ont choisis.

Pour la première fois, nous aurons une définition de la haine dans le Code criminel. Cette définition servira à qualifier les comportements visés par la nouvelle infraction autonome de crime haineux. Il s'agit là d'un changement d'une importance primordiale qu'il ne faut pas négliger.

Cette nouvelle infraction et la nouvelle définition de la haine permettront de répondre à la nature particulièrement répréhensible de ce genre de crime, qui s'attaque aux fondements mêmes des valeurs canadiennes d'égalité et de respect de nos citoyens.

L'adoption rapide de ce projet de loi ne vise pas seulement à renforcer le Code criminel, elle vise aussi à envoyer un message clair aux Canadiens: leur sécurité compte, leur dignité compte et leur droit d'appartenir pleinement et librement à ce pays sera défendu.

J'exhorte tous les députés à la Chambre à appuyer ce projet de loi et à faire en sorte que le Canada demeure un pays où personne, et je dis bien personne, n'est amené à se sentir en danger simplement parce qu'il est Canadien, parce qu'il a choisi de vivre conformément à son identité tout en respectant sa culture et ses origines.

• (1315)

**Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.):** Monsieur le Président, je veux d'abord témoigner à mon collègue à quel point je suis sensible à ce qu'il vient de dire. Je veux aussi revenir sur les propos tenus hier par un député conservateur concernant le nœud coulant, qui, à mon avis, étaient honteux.

Ici, au Canada, personne ne devrait se sentir en danger à cause de ce qu'il est, de sa religion ou de l'endroit où il se rassemble. Les récents incidents d'islamophobie ont rendu trop de gens vulnérables.

Mon collègue pourrait-il nous dire comment le projet de loi C-9 contribuera à ce que nos concitoyens et nos concitoyennes se sentent davantage en sécurité?

**Bienvenu-Olivier Ntumba:** Monsieur le Président, le projet de loi C-9 vise à garantir aux Canadiens et aux Canadiennes la sécurité à laquelle ils ont droit. Il établit également une définition claire et précise de la haine.

Aujourd'hui, le député de York—Durham a l'occasion de se lever à la Chambre et de retirer ses propos.

[Traduction]

**Leslyn Lewis (Haldimand—Norfolk, PCC):** Monsieur le Président, le comité sénatorial a étudié en profondeur le projet de loi C-9 et j'ai remarqué qu'il avait convoqué des témoins de tous les horizons, qu'il s'agisse de la communauté LGBT ou d'un groupe confessionnel. Il y avait aussi un pasteur noir parmi les témoins. Chacun de ces témoins a déclaré que la suppression de l'exemption pour les propos tenus de bonne foi serait une grave erreur. Tous les témoins étaient d'accord sur ce point, et cela n'a rien à voir avec la race, le racisme ou la discrimination.

Mon ami de l'autre côté de l'allée est-il en train d'affirmer que tous ces témoins, issus d'horizons aussi divers, ont tort?

[Français]

**Bienvenu-Olivier Ntumba:** Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec ma collègue. Ce qu'elle dit n'est pas vrai. Ce pro-

### *Ordres émanant du gouvernement*

jet de loi ne limite pas la référence aux documents religieux. Les gens peuvent les utiliser comme bon leur semble tant et aussi longtemps que leur liberté n'attaque pas la liberté de leur prochain, de leur semblable.

• (1320)

**Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ):** Monsieur le Président, il y a un amendement qui a été accepté et qui provenait du Bloc québécois. C'est d'abolir l'exemption religieuse au Code criminel pour l'incitation à la haine.

Je voudrais savoir ce que mon collègue en pense. Comment cela va-t-il contribuer à assainir le débat et à obtenir un respect entre les différentes religions et les gens de toutes origines?

**Bienvenu-Olivier Ntumba:** Monsieur le Président, je vais revenir à la Charte canadienne des droits et libertés, qui donne aux Canadiens la liberté de s'exprimer, de circuler partout au pays et de faire ce qui bon leur semble tant et aussi longtemps que c'est dans le respect des lois et surtout dans le respect des libertés de chacun d'entre nous.

Le projet de loi C-9 vient donner une sécurité claire aux Canadiens et aux Canadiennes. Il vient définir ce qu'est la haine afin que les personnes coupables puissent être bien sanctionnées par rapport à ce que dit la loi.

[Traduction]

**Leslyn Lewis:** Monsieur le Président, le député d'en face fait référence à la Charte des droits, mais n'est-il pas évident que, pour que la Charte puisse être invoquée, une personne doit d'abord faire l'objet d'une mise en accusation? La suppression de l'exemption pour les propos tenus de bonne foi signifie que des personnes pourraient être poursuivies pour avoir cité des textes religieux de bonne foi, et qu'elles devraient alors assumer des dépenses et seraient humiliées publiquement avant de pouvoir défendre leurs droits et avant que l'on évoque la Charte.

N'est-ce pas là la procédure, et n'est-ce pas ainsi que cela fonctionnerait? Dans ce cas, les personnes seraient considérées comme coupables jusqu'à preuve du contraire.

[Français]

**Bienvenu-Olivier Ntumba:** Monsieur le Président, je crois que ma collègue d'en face joue à un jeu très dangereux, soit de semer la confusion dans la tête des Canadiens. Ce n'est pas vrai. Ce projet de loi vient protéger les Canadiens. Elle vient définir ce qu'est la haine.

Alors on va s'en tenir à projet de loi, parce qu'il est important et vient protéger les Canadiens d'est en ouest.

[Traduction]

**Ben Carr (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour revenir sur la question que vient de poser ma collègue d'en face. Je pense qu'il est très important qu'elle comprenne qu'il s'agit d'une défense juridique.

Cela signifie qu'on ne peut y recourir que devant un tribunal. Il faut d'abord avoir fait l'objet d'une enquête policière pour incitation à la haine pour pouvoir invoquer cette défense. Il est tout simplement faux de laisser entendre que le projet de loi C-9 modifierait la loi en supprimant quelque chose qui existerait avant même le début des procédures judiciaires. Je serai heureux de répondre à une question de ma collègue à ce sujet à la fin de mon intervention.

*Ordres émanant du gouvernement*

Dans ma circonscription, j'ai souvent l'occasion d'assister à des événements auxquels participe la communauté juive, non seulement en tant que représentant de cette communauté, mais aussi en tant que personne ayant été élevée dans la foi juive. Au cours des dernières années, des membres de la communauté juive de Winnipeg et de partout au pays m'ont dit très clairement qu'ils veulent que le projet de loi C-9 soit une mesure concrète pour les protéger.

Tous les principaux groupes de défense des droits des Juifs au pays se sont prononcés en faveur du projet de loi, qu'il s'agisse de B'nai Brith, du Centre consultatif des relations juives et israéliennes, des Amis du Centre Simon Wiesenthal ou de divers membres de la base militante. Je le sais parce qu'ils ont exercé des pressions sur moi et mes collègues du caucus juif de ce côté-ci de la Chambre, ainsi que sur les dirigeants juifs de tout le pays, pour qu'ils prennent des mesures.

Bien sûr, la question est de savoir pourquoi. Eh bien, la raison est que nous avons constaté une augmentation importante de la haine au pays. Cette haine ne vise pas seulement la communauté juive, mais nous savons que les membres de cette communauté, qui représentent moins de 1 % de la population canadienne, sont victimes de plus des trois quarts des crimes haineux à caractère religieux signalés au pays.

Dans un moment, je vais parler de l'amendement proposé par le Sénat concernant un symbole de haine particulier, mais j'ai entendu quelques arguments avancés par mes collègues de l'opposition que je ne comprends pas tout à fait. Je les invite à apporter peut-être quelques éclaircissements dans les questions qu'ils pourront me poser lorsque j'aurai terminé mon intervention.

L'un des arguments a été avancé par l'un de nos collègues au cours du débat, il y a environ une heure. Ma question était la suivante: si ce que disent les conservateurs est vrai, à savoir que cette mesure n'est pas nécessaire, car il s'agit simplement d'un manque d'application de la loi de la part des forces de police au pays, alors pourquoi tiennent-ils le gouvernement responsable du fait que la police n'applique pas la loi? S'ils soutiennent que les lois existent déjà, qu'elles sont déjà suffisamment strictes et qu'il n'y a donc aucune raison d'adopter le projet de loi C-9 — un argument que j'ai entendu maintes fois au cours de ce débat —, alors que veulent-ils que le gouvernement fasse exactement?

La réponse du député était similaire à ce que j'ai entendu de la part d'autres intervenants. Ils ont dit qu'il était très important que le gouvernement fasse preuve de leadership. Il est très important, disent-ils, que le gouvernement adopte une mesure législative qui permet à la police d'appliquer plus facilement la loi. N'est-ce pas précisément ce que fait le projet de loi C-9?

Des collègues d'en face ont aussi avancé d'autres arguments, comme le fait que le projet de loi C-9 n'empêchera pas une synagogue d'être la cible d'une fusillade. Il est peut-être vrai, malheureusement, qu'une synagogue pourrait être prise pour cible peu importe la qualité de nos lois. Or, cet argument revient à dire que, puisqu'il existe une loi interdisant le meurtre et que des gens se font quand même tuer, il ne sert à rien d'avoir une loi qui interdit le meurtre. Cela n'a aucun sens à mes yeux.

Ce que j'entends constamment de la part de mes collègues d'en face repose non pas sur des faits, mais sur la peur. Je ne peux m'empêcher de souligner à quel point mes collègues ont utilisé ce projet de loi pour recueillir des fonds au cours de la dernière année. Ils

disent aux Juifs, par exemple, que ceux-ci ne pourront plus se déclarer sionistes. C'est ridicule, absolument ridicule.

• (1325)

Il est important que nous ayons des débats sains à la Chambre sur l'incidence de nos politiques publiques et de nos lois sur les Canadiens. Ce qui est inacceptable, c'est d'utiliser ces discussions pour créer des divisions et semer la discorde dans notre pays à des fins politiques.

En ce qui concerne l'amendement du Sénat qui a été présenté et qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui, il est très important de souligner quelques points. Premièrement, les députés d'en face, y compris le député d'York—Durham, ont laissé entendre hier quelque chose que j'ai encore du mal à comprendre, à savoir que le nœud coulant au Canada n'est pas un symbole de haine.

Voici quelque chose que je trouve intéressant. Il y a deux semaines, lorsqu'un nœud coulant a été passé autour du cou d'une effigie d'un dirigeant juif qui était en train d'être brûlée dans une rue de Montréal, les députés d'en face se sont insurgés et ils avaient raison de réagir ainsi; toutefois, le député d'York—Durham affirme désormais que le symbole même placé autour du cou de ce dirigeant juif, que lui et ses collègues ont condamné, n'est en réalité pas un symbole de haine qui mérite d'être inclus dans le projet de loi. Je répète que je ne comprends pas.

Certains collègues d'en face ont décrit le nœud coulant comme un phénomène américain, comme s'il appartenait à une autre histoire que la nôtre. À leur avis, le Sénat a eu tort de proposer cet amendement. De nombreux organismes communautaires ont demandé que le nœud coulant figure dans le projet de loi C-9. Des représentants du Black Opportunity Fund et de la chambre de commerce de la communauté noire du Manitoba, de ma province, ont témoigné devant le comité des droits de la personne du Sénat. Ils étaient soutenus par la Black Health Alliance, coauteure de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, des chercheurs de l'Université McGill, le Centre de recherche-action sur les relations raciales et des organismes de justice dirigés par des Noirs en Nouvelle-Écosse et dans tout le pays.

Lorsque de nombreuses voix canadiennes crédibles convergent, il est de notre devoir de les écouter. Écouter, c'est entendre les témoignages, et c'est ce que nous faisons. Or, en 2020 et 2021, des nœuds coulants ont été retrouvés sur des chantiers de construction partout à Toronto, dans un hôpital, dans des stations de transport en commun sur la ligne Crosstown, dans une tour sur la rue Bay et dans un projet domiciliaire à Regent Park. Ces incidents étaient à la fois si répandus et si troublants que des travailleurs noirs des métiers de la construction ont fondé leur propre association. Que dit le député d'York—Durham, sans être contredit, à ma connaissance, par un seul membre de son parti? Il dit que le problème n'existe pas au Canada.

En Nouvelle-Écosse, deux adolescents ont été accusés après avoir agité un nœud coulant devant une famille noire. En Alberta, un chirurgien a collé un nœud coulant sur une porte de salle d'opération pour terroriser un collègue noir, une conduite qui a été jugée comme une grave menace. En Ontario, une jeune fille de 13 ans a trouvé un dessin de nœud coulant dans son sac à dos à son premier jour à l'école.

Ce ne sont pas des histoires provenant d'un autre pays. Ce sont des choses qui se passent ici, au Canada. Elles se passent maintenant, à notre époque. Les victimes sont des travailleurs canadiens, des familles canadiennes et des enfants canadiens, et ces histoires sont racontées ici même, dans cette enceinte. Lors de son témoignage devant le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, la sénatrice Wanda Thomas Bernard a décrit la façon dont elle a été harcelée dans son propre quartier, où elle s'est fait crier de retourner en Afrique par quelqu'un qui avait un nœud coulant attaché à l'arrière de sa camionnette. Pourtant, le député d'York—Dorham soutient qu'il ne s'agit pas d'un problème canadien.

J'en parle parce que, quand une sénatrice du Parlement du Canada est menacée avec un nœud coulant en pleine rue au Canada, on ne peut plus prétendre que le problème est seulement ailleurs. Ça arrive ici. C'est en train de se passer ici et il faut agir. J'aimerais dire, avec tout le respect que je leur dois, à tous les députés qui trouvent bizarre l'ajout du nœud coulant, qu'ils doivent absolument écouter les témoignages et les expériences de nos collègues parlementaires ainsi que des Canadiens partout au pays qui ont subi cette forme de haine. Je ne comprends pas pourquoi mes collègues d'en face n'appuient pas l'ajout de ce symbole de haine de toute évidence problématique dans un important amendement au projet de loi.

C'est un projet de loi que je suis fier d'appuyer à titre de député, de député juif et de Canadien.

• (1330)

**Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, je saisis ce que mon collègue dit; c'est compréhensible. Plusieurs groupes confessionnels ont exprimé des réserves par rapport au projet de loi C-9, comme des dirigeants du regroupement des évêques catholiques du Canada et d'autres personnes de confessions abrahamiques.

Le député peut-il expliquer pourquoi on devrait faire fi de leurs opinions et préoccupations à l'égard du projet de loi C-9?

**Ben Carr:** Je ne pense absolument pas qu'il ne faut pas tenir compte de leur opinion, monsieur le Président. C'est juste que je ne pense pas que leur opinion devrait être le facteur déterminant au moment de décider des politiques publiques et des modifications à la loi qui dans le but de protéger les Canadiens.

Je dirais que si les gens ont des craintes, c'est entre autres parce qu'il y a des députés de l'opposition qui envoient toutes les semaines des courriels à des Juifs de premier plan pour leur dire que ceux-ci finiront derrière les barreaux pour avoir ouvertement dit être sionistes. Ce n'est pas vrai.

Il ne s'agit pas de minimiser la rétroaction des personnes influentes au pays, mais bien de faire preuve d'honnêteté et de transparence envers eux par rapport à l'effet qu'aura la loi.

**Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** Monsieur le Président, ce débat est difficile, parce que les libéraux ont fait valoir qu'il n'y avait aucune raison de s'opposer au projet de loi C-9. J'ai beaucoup de difficulté avec cela, en particulier du point de vue des libertés civiles, et surtout en ce qui concerne le fait de décrire certains lieux et certains symboles en particulier.

Cependant, nous sommes aux prises avec le même problème qui persiste depuis longtemps. Je pense que l'univers ne s'est toujours pas prononcé à savoir si *Homo sapiens* était une bonne idée. Apparemment, nous sommes disposés à prendre les armes les uns contre les autres, à nous haïr les uns les autres et à commettre des actes

horribles les uns envers les autres. Cela me rappelle des paroles prononcées par le révérend Martin Luther King Jr: « S'il est vrai qu'on ne peut légiférer sur la moralité, la conduite, elle, peut être régulée. S'il est vrai que la loi ne change pas les cœurs, elle peut freiner les gens qui n'en ont pas. »

Je suis déchirée à bien des égards au sujet de ce projet de loi, mais je ne peux pas voter en sa faveur. J'aimerais qu'il y ait plus de moyens de s'entendre pour lutter contre la haine.

**Ben Carr:** Monsieur le Président, je ne suis pas certain d'avoir entendu une question, mais je remercie la députée d'en face de ses réflexions. J'ai beaucoup de respect pour elle.

Bien sûr, nous voulons vivre dans une société et dans un monde exempts de haine. Malheureusement, ce n'est pas la réalité du monde dans lequel nous vivons en ce moment. Il incombe aux élus de ce pays de prendre, au nom de ceux qu'ils représentent, des mesures pour renforcer les protections qu'ils méritent d'avoir.

Le projet de loi C-9 est une étape raisonnable et importante en vue d'apporter des modifications au Code criminel qui amélioreront la sécurité des Canadiens par rapport à ce qu'elle était avant l'adoption du projet de loi.

• (1335)

[Français]

**Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais savoir ce que mon collègue pense de l'abolition de l'exemption religieuse du Code criminel dans les cas d'incitation à la haine.

Ça ne veut pas dire du tout que ça interdit de lire les textes religieux de quelconque religion que ce soit, mais ça interdit de l'utiliser volontairement pour inciter à la haine contre un groupe ou une autre religion.

**Ben Carr:** Monsieur le Président, j'ai raté le début de la question de mon collègue du Bloc québécois, mais je pense que c'est une conversation extrêmement importante. Nous avons un problème avec la haine dans notre société canadienne et, à mon avis, le projet de loi C-9 est une étape extrêmement importante pour nous assurer que nous avons plus de protection pour les Canadiens et les Canadiennes partout au pays.

**Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai exprimé plutôt le fait que, en tant que législateurs, nous devrions tenir compte de l'impact de nos propos dans l'espace public et que nous devrions aussi nous assurer que nos propos n'alimentent pas la désinformation ou ne peuvent pas être nuisibles à certains groupes qu'on souhaite protéger.

J'aimerais entendre mon collègue parler de l'importance d'être rigoureux et factuels dans nos échanges lorsque nous débattons d'un projet de loi aussi important que le projet de loi C-9.

**Ben Carr:** Monsieur le Président, comme je l'ai dit il y a quelques instants, il s'agit d'un moment extrêmement important pour nous, ici, au Canada. Nous devons poser un geste qui va vraiment protéger nos enfants, nos familles et nos communautés partout au Canada parce que la haine continue. Plusieurs membres de plusieurs communautés, partout au Canada, continuent de subir de la violence et de l'intimidation.

Ce projet de loi est nécessaire pour s'assurer une meilleure protection. Je suis totalement en faveur de l'adopter.

*Ordres émanant du gouvernement*

[Traduction]

**Amanpreet Gill (Calgary Skyview, PCC):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député d'Edmonton Gateway, un ancien lutteur que je respecte beaucoup.

Je prends la parole pour m'opposer fermement au projet de loi C-9, une mesure qui menace des libertés parmi les plus fondamentales garanties par la Charte canadienne des droits et libertés: la liberté de religion et la liberté d'expression. Je le dis d'emblée: les conservateurs condamnant la haine, le racisme, l'intolérance religieuse et la violence sous toutes ses formes. Tous les Canadiens, peu importe leur religion, leur origine ethnique, leurs antécédents ou leur identité, ont le droit de vivre en sécurité, de pratiquer librement leur religion et de participer pleinement à la société, sans crainte.

La question qui se pose n'est pas de savoir si la haine doit être condamnée, mais si le gouvernement doit, ce faisant, restreindre les libertés fondamentales. Malheureusement, c'est exactement ce que ferait le projet de loi C-9. Dans la législation canadienne actuelle, en matière de discours haineux, une importante disposition du Code criminel prévoit un moyen de défense contre les poursuites pour incitation à la haine lorsqu'une personne exprime, de bonne foi, un argument ou une opinion sur un sujet religieux ou une croyance fondée sur un texte religieux.

De nombreux Canadiens ne se rendent peut-être pas compte que ce moyen de défense est très limité. Il ne peut être invoqué dans le cas de menaces, d'incitation au génocide ou de tout autre comportement criminel prévu par le Code criminel. En d'autres termes, la loi actuelle arrive déjà à maintenir un équilibre délicat: les Canadiens restent libres de discuter de leurs croyances religieuses, de les enseigner et de les exprimer de bonne foi, tandis que ceux qui se livrent à des actes véritablement criminels restent passibles de poursuites.

La Cour suprême du Canada a reconnu l'importance de cet équilibre. La cour a compris que la liberté de religion et la liberté d'expression sont des piliers essentiels à une société libre et démocratique. Elle a reconnu que, sans mécanismes de protection, les lois sur les discours haineux prêteraient le flanc à une contestation constitutionnelle, car elles risquent de criminaliser l'expression religieuse légitime. C'est pourquoi le moyen de défense fondé sur la liberté de religion existe. Il n'a pas été inclus par hasard. Il a été intégré parce que le législateur a compris que la protection de la liberté de religion est tout aussi importante que la lutte contre la haine. Le projet de loi C-9 vise à supprimer ce mécanisme de protection.

Le projet de loi C-9 propose de nouvelles infractions pour la formulation de la haine et l'exposition de certains symboles en public. Or, la signification d'un symbole peut varier en fonction du contexte où il est exposé. Il n'est pas rare que des élèves, des employés de musée, des historiens, des journalistes, des artistes ou des chercheurs étudient des symboles d'une manière qui suscite un malaise, mais qui n'en est pas moins très utile. Les Canadiens ne devraient jamais avoir à se demander si, en s'exprimant de manière légitime, ils risquent de faire l'objet d'une enquête ou d'accusations, ou encore de se retrouver autrement dans une situation juridique incertaine.

L'un des éléments le plus préoccupants du projet de loi C-9 vient de l'élargissement proposé des dispositions du Code criminel à l'égard des propos haineux et de la propagande haineuse. Bien que le gouvernement prétende que la mesure ne vise que les formes ex-

trêmes de haine, l'histoire nous enseigne qu'un gouvernement qui a le pouvoir de réglementer la parole s'en tient rarement aux cas les plus flagrants.

La liberté d'expression n'est pas un privilège qu'accorde l'État, mais bien une liberté fondamentale que garantit la Charte des droits et libertés. Le projet de loi exposerait les croyants à des accusations criminelles simplement parce qu'ils auraient cité, débattu ou enseigné leurs propres textes religieux. Cette éventualité devrait inquiéter les Canadiens. Que l'on cite le Sri Gourou Granth Sahib, la Bible, la Torah, le Coran, la Bhagavad-Gîtâ ou tout autre texte sacré, personne ne devrait avoir à redouter de s'exposer à des accusations criminelles en exprimant ses convictions religieuses.

● (1340)

Comme sikh, je trouve la situation pour le moins troublante. Les sikhs sont venus au Canada en quête de possibilités, de liberté et du droit de pratiquer ouvertement leur religion. À l'instar de nombreux groupes confessionnels, nous puisons dans nos textes sacrés les repères de notre vie morale et spirituelle. Le Sri Guru Granth Sahib est au cœur de la foi et de l'identité sikhs, et la liberté d'en discuter les enseignements est primordiale. Il en va de même pour les chrétiens et la Bible, les hindous et la Bhagavad-Gîta, les musulmans et le Coran, ainsi que pour les membres de nombreux autres groupes confessionnels.

Il ne s'agit pas de protéger les droits d'une seule religion, mais bien ceux de toutes les religions. Dès lors que le gouvernement commence à restreindre l'expression religieuse, tous les groupes confessionnels ont de bonnes raisons de s'inquiéter. Plus préoccupante encore est l'attitude de certains libéraux à l'égard des textes religieux. Il est tout à fait légitime que les Canadiens s'interrogent sur les conséquences de la suppression des protections juridiques entourant l'expression religieuse, surtout lorsque des libéraux qualifient de haineux certains passages de ces textes sacrés.

Le gouvernement affirme que le projet de loi est nécessaire pour combattre la haine. Or, éliminer cette mesure de sauvegarde ne permettrait pas de mieux protéger les Canadiens. Le projet de loi n'arrêtera ni les criminels violents ni les actes haineux. Il ne protégera pas les communautés vulnérables contre les menaces qui, elles, sont bien réelles. Ceux qui appellent à la violence sont déjà passibles de sanctions pénales. Rien, dans le droit actuel, n'empêche les autorités de traduire en justice ceux qui commettent des actes criminels.

Au lieu de cela, le projet de loi C-9 risquerait de menacer la liberté d'expression légitime plutôt que les actes illégaux. C'est une voie dangereuse pour toute démocratie. La liberté d'expression ne vise pas à protéger seulement les opinions populaires. Elle n'a pas pour but de protéger uniquement les points de vue approuvés par le gouvernement. Elle existe pour protéger la capacité des Canadiens à exprimer leurs opinions, leurs croyances et leurs convictions sans craindre de sanctions de la part de l'État.

Le même principe s'applique à la liberté de religion. Les Canadiens devraient être libres de pratiquer leur culte selon leurs croyances. Ils devraient être libres d'enseigner leur foi, de discuter de leurs croyances et de citer les textes sacrés sans se demander si cela pourrait donner lieu à une enquête criminelle. Ces droits appartiennent à tous les Canadiens, indépendamment de leur affiliation politique ou de leur appartenance religieuse.

Les conservateurs estiment que le Canada peut lutter contre la haine tout en continuant à protéger les libertés fondamentales. Ces objectifs ne s'excluent pas mutuellement. En effet, notre système juridique reconnaît depuis longtemps l'importance de trouver un équilibre entre les deux. Le projet de loi C-9 rompt cet équilibre. Il supprimerait une garantie que la Cour suprême a reconnue comme importante. Il créerait un climat d'incertitude pour les groupes confessionnels partout au pays et mettrait en péril l'expression religieuse des gens sans apporter d'amélioration significative à la sécurité publique.

C'est pourquoi les conservateurs prendront la défense des croyants, de la liberté d'expression, de la liberté de religion et de la Charte des droits à laquelle les Canadiens sont attachés. Les conservateurs lutteront contre cette atteinte à nos libertés. Nous défendrons le droit constitutionnel que le gouvernement tente de nous retirer. Nous continuerons à être solidaires des Canadiens qui estiment que la foi, la liberté et la démocratie doivent toujours être protégées.

• (1345)

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, comme c'est regrettable, ce que j'entends dans ces derniers moments du débat sur le projet de loi C-9, un projet de loi important qui traite de la haine, et qui s'inscrit parmi les nombreuses mesures que le premier ministre et le gouvernement ont présentées depuis les dernières élections fédérales, il y a un peu plus d'un an.

Les Canadiens savent que le gouvernement du Canada prend au sérieux la lutte contre la criminalité. En revanche, les conservateurs aiment bien en parler, s'en servir pour recueillir des fonds et diffuser de faux renseignements à ce sujet, mais lorsqu'il s'agit de soutenir des mesures efficaces, ils ne sont pas à la hauteur. Ils s'opposent systématiquement aux mesures législatives judicieuses visant à lutter contre la criminalité, notamment celle que nous étudions aujourd'hui, qui vise à lutter contre la haine. Pourquoi s'y opposent-ils?

**Amanpreet Gill:** Monsieur le Président, les accusations de désinformation formulées par le député sont décevantes et ne contribuent guère à apaiser les préoccupations soulevées par les Canadiens. Au cours de la dernière décennie, le gouvernement libéral n'a fait que diviser davantage le pays. La violence ethnique entre immigrants et la division que l'on observe en Alberta et parmi les néo-Canadiens sont toutes le résultat des politiques des libéraux. Même le projet de loi C-9 contribuerait davantage à diviser les Canadiens qu'à les unir.

**Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC):** Monsieur le Président, je trouve très regrettable que le député de Winnipeg-Nord porte contre ce député les accusations qu'il a formulées aujourd'hui. Je pense qu'il s'agit là d'une accusation assez troublante. Le député de Calgary Skyview exprime fidèlement les préoccupations qu'il a entendues de la part de ses concitoyens et de sa communauté ethnique.

Je me demande si le député pourrait nous parler un peu plus de ce que lui ont dit les chefs religieux de sa confession, ce dont le député de Winnipeg-Nord devrait probablement tenir compte avant que nous ne procédions au vote final sur le projet de loi.

**Amanpreet Gill:** Monsieur le Président, je crois fermement à la Charte des droits et libertés. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous soulevons ces préoccupations et que nous présentons des

### *Ordres émanant du gouvernement*

amendements. Nous avons la solution. Les libéraux peuvent l'adopter, et le pays n'en serait que plus uni.

[Français]

**Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.):** Monsieur le Président, hier soir, à la Chambre, un député conservateur a tenu des propos d'une gravité sans précédent, en disant que le nœud coulant n'était pas un symbole de la haine. Je profite de l'occasion pour demander à tous les députés du Parti conservateur, du Bloc québécois, du Nouveau Parti démocratique et du Parti vert de se joindre à nous pour condamner les propos de ce collègue avec la plus grande fermeté.

La question que je souhaite poser à mon collègue est la suivante: condamne-t-il les propos de ce député?

• (1350)

[Traduction]

**Amanpreet Gill:** Monsieur le Président, les conservateurs condamnent ce genre d'actions. Le projet de loi ne se contenterait pas de viser les incidents de ce type. Le projet de loi est une attaque disproportionnée contre la liberté de religion et une attaque contre tous les Canadiens. Je voudrais demander aux députés de tous les partis de nous soutenir et de voter contre ce projet de loi, afin que les Canadiens puissent s'unir.

[Français]

**Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ):** Monsieur le Président, mon collègue est-il d'accord pour dire qu'on ne devrait jamais utiliser volontairement les textes religieux pour inciter à la haine contre un groupe particulier?

Si oui, pourquoi n'abolirait-on pas l'exemption religieuse existant dans le Code criminel pour ce type d'infraction?

[Traduction]

**Amanpreet Gill:** Monsieur le Président, je respecte le député du Bloc. Les conservateurs condamnent ce genre d'actions et ce genre d'attaques. Si le Bloc demande pourquoi les mesures de protection ne nous offrent pas de sécurité, la disposition d'exemption fournit la mesure de protection que méritent les Canadiens. Au lieu d'essayer d'ajouter d'autres petites modifications en petits caractères, je demanderais aux députés du Bloc de nous soutenir.

**L'hon. Tim Uppal (Edmonton Gateway, PCC):** Monsieur le Président, je remercie le député de Calgary Skyview de m'avoir cédé une partie de son temps de parole. Je sais à quel point il est difficile de priver un ancien président de gurdwara d'une partie de son temps de parole.

Parallèlement à la hausse des crimes violents au pays, on assiste également à une augmentation des crimes haineux partout au Canada. Les Canadiens attendent du gouvernement qu'il fasse preuve de leadership et qu'il agisse. Les lois existantes doivent être appliquées, et de nouvelles mesures législatives doivent être adoptées pour contribuer à la sécurité des collectivités. Malheureusement, le projet de loi libéral C-9 supprimerait certaines mesures de protection et susciterait l'incertitude et la peur au sein de nombreuses collectivités et parmi les personnes croyantes.

*Ordres émanant du gouvernement*

Au cœur du débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-9 se trouve la proposition de supprimer une protection de longue date de la liberté religieuse qui fait partie du Code criminel du Canada depuis plus de 50 ans. Quand le Parlement a promulgué les lois sur la propagande haineuse dans les années 1970, il a délibérément prévu des garanties concernant la vérité, l'intérêt public, l'absence d'intention et l'expression religieuse de bonne foi fondée sur des croyances religieuses sincères et des textes religieux. Ces garanties visaient à faire en sorte que le Canada puisse lutter contre les véritables crimes haineux tout en préservant les libertés fondamentales indispensables dans un pays libre et démocratique. Soyons clairs: cette défense n'a jamais protégé les appels à la violence, les menaces, le génocide ou tout autre acte criminel. Ces actes sont déjà illégaux et ils le restent.

La question dont nous sommes saisis aujourd'hui n'est pas de savoir si quiconque devrait être libre de propager la haine. La question est de savoir si les Canadiens agissant de bonne foi devraient perdre une protection de longue date en matière d'expression religieuse licite. Le projet de loi C-9 supprimerait cette protection, et l'amendement du Sénat ne ferait rien pour la rétablir.

Le gouvernement libéral a proposé, par l'intermédiaire du projet de loi C-9, des modifications au Code criminel qui pourraient avoir de graves conséquences sur la liberté d'expression et la liberté religieuse au pays. Ce projet de loi abrogerait des dispositions en vigueur depuis longtemps qui protègent les personnes s'exprimant sur un sujet religieux ou citant des textes sacrés. Ces protections existent depuis plus de cinq décennies afin de garantir que l'expression ou la croyance de bonne foi ne soit pas interprétée à tort comme un comportement criminel. Avec les modifications, des personnes qui prêchent, partagent leurs croyances ou leurs opinions politiques en agissant de bonne foi, c'est-à-dire de manière raisonnable et sans intention malveillante, pourraient courir le risque de voir leurs propos considérés comme un discours haineux si le projet de loi fait l'objet d'une interprétation élargie.

Il n'est pas surprenant que de nombreuses personnes croyantes, ainsi que diverses organisations religieuses, aient tiré la sonnette d'alarme, et signalé que le projet de loi créerait un climat d'incertitude pour les communautés religieuses, au sein desquelles l'expression religieuse sincère pourrait potentiellement faire l'objet d'enquêtes pénales ou de poursuites. En effet, ce sont précisément les groupes religieux minoritaires, souvent victimes de crimes de haine, qui ont fait part de leurs inquiétudes concernant certaines dispositions du projet de loi C-9, lesquelles pourraient se retourner contre eux et être utilisées à leur détriment, risquant ainsi de porter atteinte aux libertés civiles qui les ont historiquement protégés contre la persécution.

La conseillère juridique de l'Association canadienne des juristes musulmans a reconnu que l'islamophobie est un grave problème qui touche sa communauté. Elle a expliqué que les musulmans, ainsi que d'autres groupes racialisés et marginalisés, sont souvent la cible d'actes haineux, non seulement en raison de leur religion, mais aussi en raison de leur race, de leur origine ethnique, de leur langue et même de leur habillement. Malgré ces préoccupations, elle a exhorté le comité et le Sénat à rejeter le projet de loi C-9 dans sa forme actuelle à cause des effets qu'il aura sur les libertés civiles. Elle a averti que le projet de loi n'améliorerait pas la sécurité publique et qu'il risque en fait de mener à la surcriminalisation des groupes marginalisés, de limiter l'expression d'opinions politiques et de réduire les libertés constitutionnelles. Elle a également mis en garde contre le fait qu'il pourrait décourager les gens de prendre part au

débat démocratique et nuire à la participation citoyenne, ce qui, finalement, n'améliorerait la sécurité de personne.

La Conférence des évêques catholiques du Canada a également soulevé d'importantes préoccupations concernant la proposition d'abroger l'exemption pour des motifs religieux du projet de loi C-9. Dans une lettre ouverte adressée au premier ministre, les évêques ont déclaré que la modification proposée pourrait avoir des conséquences imprévues sur la liberté de religion au Canada et que la défense actuelle offre une protection cruciale et vitale aux Canadiens qui expriment des croyances religieuses sincèrement et de bonne foi. Ils ont fait remarquer que la disposition permet depuis longtemps de s'assurer que les gens ne soient pas poursuivis au criminel pour avoir enseigné des croyances fondées sur des traditions religieuses et des textes sacrés, ou pour avoir discuté de ces croyances.

● (1355)

Ils ont également prévenu que la suppression de l'exemption pourrait créer un climat d'incertitude chez les communautés religieuses, le clergé, les éducateurs et les organismes religieux. Selon les évêques, certains pourraient craindre que les enseignements religieux traditionnels sur des questions morales ou doctrinales puissent être interprétés à tort comme des discours haineux, ce qui les exposerait à des poursuites criminelles. Ils se disent profondément préoccupés par le fait que des personnes puissent se retrouver contraintes de s'abstenir d'enseigner leurs convictions religieuses sincères. Autrement dit, la crainte que l'État sévisse contre les idées qu'il ne partage pas réduirait au silence des prêtres et des chefs religieux.

Dans son témoignage, Balpreet Singh, conseiller juridique pour l'Organisation mondiale des sikhs du Canada, a révélé que, dans le cadre d'une étude récente de l'organisation, 65 % des répondants au Canada ont exprimé de la haine envers les sikhs. En même temps, il a exprimé ses inquiétudes quant au fait que certaines dispositions du projet de loi C-9 pourraient porter atteinte à la liberté d'expression politique, aux manifestations pacifiques et à la liberté de religion. Il a également prévenu que le projet de loi C-9 fait déjà l'objet d'une campagne de désinformation, en particulier dans les médias étrangers et en ligne, où l'on affirme à tort que le projet de loi vise les communautés sikhs du Canada.

D'après M. Singh, ces affirmations sont trompeuses et visent à susciter la peur et la méfiance au sein de la communauté sikhe. Il a souligné que le manque de clarté de la mesure législative, combiné à la désinformation, suscite déjà des craintes inutiles au sein de la communauté alors que le projet de loi n'a même pas été pleinement adopté.

Tout récemment, le Sénat a proposé un amendement au projet de loi C-9, qui ne ferait rien pour régler les vrais problèmes que crée cette mesure législative. Bien que l'amendement ajouterait le nœud coulant à la liste des symboles haineux interdits, il ne ferait rien pour rétablir la protection de la liberté de religion et de la liberté d'expression que le projet de loi C-9 supprimerait. L'amendement du Sénat ne rétablirait pas la défense pour des motifs religieux. Il ne répondrait pas aux préoccupations concernant la liberté d'expression. Il ne répondrait pas aux préoccupations concernant la liberté de religion ni aux avertissements soulevés par de nombreuses communautés que le projet de loi est censé protéger. Dans son essence, le débat porte toujours sur les libertés fondamentales.

De ce côté-ci de la Chambre, nous appuyons le renforcement des mesures de protection des églises, des synagogues, des gurdwaras, des mosquées, des temples et des centres culturels, ainsi que des Canadiens qui s'y rassemblent. Personne ne devrait avoir à faire face...

**Le Président:** Le député pourra reprendre la parole après la période des questions.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[Français]

### LE DÉPUTÉ DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

**Alexandre Bouleric (Rosemont—La Petite-Patrie, Ind.):** Monsieur le Président, il y a 15 ans, un certain Jack Layton emportait le Québec avec lui et portait le NPD pour la première fois au poste de l'opposition officielle. J'ai eu la chance de faire partie de cette vague.

Par la suite, les gens de Rosemont—La Petite-Patrie ont continué à me faire confiance lors des quatre élections suivantes. Je tiens à les remercier du fond du cœur. Les représenter a été un honneur, un privilège et un réel plaisir, dans les luttes les plus difficiles, mais aussi dans les victoires collectives ou individuelles.

Évidemment, je tiens à remercier mon équipe. Je ne peux pas nommer tout le monde, mais ces militants, ces militantes, ces gens de cœur se reconnaîtront. Je souhaite tout de même saluer mon équipe actuelle. Je remercie Julien, François, Jean-Christophe, Iseult, ainsi que Carolina qui a été à mes côtés depuis le début de cette aventure. Je remercie ma conjointe, Lisa, qui a eu une patience et une complicité extraordinaires.

Dans ce monde trouble et troublant, nous avons besoin de voix progressistes et humanistes dans ce Parlement, dans tous les Parlements et dans tous les lieux de décision. Je souhaite qu'ils et qu'elles soient nombreux à l'avenir.

Allons-y. Il n'est pas trop tard pour bâtir un monde meilleur.

\*\*\*

[Traduction]

### RAJPAUL SINGH DHILLON

**Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à la vie et à l'héritage de Rajpaul Singh Dhillon, plus connu sous le nom de Paul Dhillon, journaliste, scénariste, producteur et réalisateur primé dont les contributions ont enrichi le paysage culturel canadien et permis de faire entendre la voix de communautés diverses. Grâce à son travail, il a partagé des récits qui ont favorisé la compréhension, mis en valeur le patrimoine et tissé des liens entre les générations. Son dévouement envers le journalisme, la narration et les arts témoignait de son attachement à la vérité, à la créativité et à la communauté.

J'adresse mes sincères condoléances à son épouse, Harsimrat, et à ses deux enfants, Muskaan et Ishaan, ainsi qu'à toutes les personnes dont il a marqué la vie.

Puisse sa mémoire et son héritage continuer d'inspirer les générations futures.

## Déclarations de députés

### LE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE À ELMWOOD—TRANSCONA

**Colin Reynolds (Elmwood—Transcona, PCC):** Monsieur le Président, c'est pour moi un immense honneur de prendre la parole à la Chambre pour rendre hommage à une personnalité exceptionnelle de la collectivité d'Elmwood—Transcona, Leilani Esteban-Villarba. Mme Esteban-Villarba est la directrice générale très dynamique de la Chalmers Neighbourhood Renewal Corporation. Au quotidien, elle et son équipe mènent des actions concrètes sur le terrain afin de soutenir et de dynamiser nos quartiers. Mme Esteban-Villarba et le Conseil national de recherches du Canada ont créé des programmes à but non lucratif essentiels et lancé des initiatives de quartier majeures.

Le travail de Mme Esteban-Villarba n'a rien d'abstrait. Avec son équipe, elle apporte une solution concrète aux problèmes toujours plus graves auxquels est confrontée la société canadienne. Son travail vise essentiellement à répondre aux besoins de notre collectivité, qu'il s'agisse de l'accès à des produits alimentaires abordables, du logement, de la sécurité dans nos rues ou de la propreté de nos quartiers. Grâce au Conseil national de recherches du Canada, Elmwood est une ville plus forte, plus sûre et où il fait bon vivre.

Je remercie Mme Esteban-Villarba pour tout ce qu'elle et le Conseil national de recherches du Canada font pour notre communauté.

\*\*\*

### PETERBOROUGH

**Emma Harrison (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, à l'approche de l'ajournement estival de la Chambre, je tiens à profiter de cette occasion pour remercier les habitants de la circonscription de Peterborough, qui m'ont accordé leur confiance et se montrent toujours aussi engagés.

La démocratie canadienne est l'une des plus grandes forces de notre pays. Elle est le fondement de nos libertés, de nos droits et de notre capacité à façonner ensemble un avenir meilleur. À l'heure où les démocraties du monde entier sont confrontées à des difficultés toujours plus grandes, nous devons rester unis pour protéger et renforcer le pays que des générations de Canadiens ont bâti et défendu. À la Chambre, nous avons à la fois la responsabilité et le privilège, que nous ont confiés les personnes que nous représentons, de préserver cet héritage et d'en assurer la vitalité et la pérennité pour les générations à venir.

Je demeure profondément reconnaissante d'avoir l'honneur de servir mes concitoyens.

\*\*\*

### LA FILIALE N<sup>O</sup> 1 DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

**Greg McLean (Calgary-Centre, PCC):** Monsieur le Président, la semaine dernière, la filiale n<sup>o</sup> 1 de la Légion royale canadienne, à Calgary, a organisé un événement au cours duquel le chef du Parti conservateur a prononcé un discours sur l'importance de bâtir une Alberta forte au sein d'un Canada uni. C'était tout à fait l'endroit idéal pour envoyer ce message. Construit en 1922 sous le nom de Memorial Hall, cet édifice a été le principal hommage rendu par Calgary aux Canadiens qui ont servi et se sont sacrifiés pendant la Première Guerre mondiale. Depuis plus d'un siècle, la filiale n<sup>o</sup> 1 est à la fois un lieu de rassemblement et un lieu de commémoration qui accueille des générations d'anciens combattants, de familles et de Calgariens.

### Déclarations de députés

Aujourd'hui, cet édifice historique a besoin de notre aide. Après des décennies de service, il a un urgent besoin de réparations, à commencer par sa toiture. À l'occasion de la fête du Canada, les habitants de Calgary se rassembleront pour le restaurer, car cet édifice est plus qu'une salle. C'est une promesse tenue envers ceux qui ont répondu à l'appel pour défendre les idéaux du Canada et il appartient à toute la ville de Calgary. J'encourage tout le monde à soutenir cet effort, à rendre hommage à nos anciens combattants et à veiller à ce que cet édifice historique perdure pour les générations à venir.

\* \* \*

● (1405)

[Français]

### LES BASSES-LAURENTIDES

**Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.):** Monsieur le Président, avec l'arrivée de la belle saison, j'aimerais inviter les citoyens et les citoyennes à venir découvrir les trésors des Basses-Laurentides. Notre région offre une expérience unique d'agrotourisme d'une journée, où on peut rencontrer des producteurs locaux, découvrir des saveurs de chez nous et encourager nos entreprises d'ici.

Le marché public du Vieux-Saint-Eustache est un incontournable pour profiter des produits frais, de l'ambiance chaleureuse et du savoir-faire de nos artisans, et ce, tous les samedis matins jusqu'à la fin septembre. J'invite également les gens à visiter le Vieux-Saint-Eustache, un lieu riche en histoire, en patrimoine, en culture, parfait pour une promenade en famille ou entre amis.

Cet été, j'encourage tout le monde et tous mes collègues à venir faire un tour et profiter de notre belle région, à soutenir nos commerçants, à découvrir la belle région des Basses-Laurentides.

Je souhaite un bon été à tous.

\* \* \*

[Traduction]

### LA CHORALE YOUNG VOICES TORONTO

**Karim Bardeesy (Taiaiaiko'n—Parkdale—High Park, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole pour féliciter et remercier la chorale Young Voices Toronto pour le concert donné en l'honneur de son 40<sup>e</sup> anniversaire à l'Église unie de Runnymede.

La fondatrice Ann Cooper Gay, qui a grandi à Palacios, au Texas, est venue au Canada au plus fort de la guerre du Vietnam et elle a commencé à enseigner la musique ici. En 1986, elle a fondé ce qu'on appelait alors les High Park Choirs, un autre exemple de la contribution des immigrants à notre pays.

Depuis, cet organisme remarquable, qui est maintenant dirigé par Carole Anderson, directrice artistique et cheffe d'orchestre, aide les jeunes à gagner en confiance, à nouer des amitiés et à développer un sentiment d'appartenance à la circonscription de Taiaiaiko'n—Parkdale—High Park et au-delà grâce au pouvoir intemporel de la chanson.

Le concert anniversaire du mois dernier était une ode au Canada, car il mettait en vedette des compositeurs canadiens. Il s'ouvrait sur une interprétation émouvante de l'*Ô Canada*. Il nous faudra être à la hauteur lorsque nous chanterons l'hymne national dans cette enceinte demain.

À toutes les voix de la chorale Young Voices Toronto, d'hier et d'aujourd'hui, et à leurs familles, je dis merci. En cette ère de défilement morbide, nous sommes plus forts quand nous unissons nos voix. Nous nous en portons mieux.

\* \* \*

### LES JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA

**Glen Motz (Medicine Hat—Cardston—Warner, PCC):** Monsieur le Président, du 11 au 15 août, la ville de Medicine Hat aura le grand plaisir d'accueillir les Jeux d'été 2026 d'Olympiques spéciaux Canada, qui rassembleront 1 700 participants venus de tout le pays.

Ces jeux mettront de l'avant le talent exceptionnel et les parcours inspirants d'athlètes présentant un handicap intellectuel ou un trouble du développement en donnant à ces derniers l'occasion de compétitionner, de tisser des liens, de réaliser des records personnels et de créer des souvenirs inoubliables. Les athlètes s'affronteront dans 10 disciplines sportives, chacune comportant ses propres épreuves, afin de célébrer l'excellence du sport inclusif et de souligner les exploits réalisés dans tout le pays.

Je remercie les quelque 1 500 bénévoles, les partenaires communautaires indéfectibles et toutes les personnes qui travaillent sans relâche pour faire de ces jeux une réussite. J'invite les habitants de Medicine Hat et de ses environs, ainsi que tous les Canadiens, à venir assister à cet événement exceptionnel et à encourager ces athlètes extraordinaires.

Les compétitions et les rencontres qui auront lieu lors de ce rendez-vous pour célébrer ces jeux d'Olympiques spéciaux créeront des souvenirs impérissables. Je souhaite bonne chance à tous les participants.

\* \* \*

### KEVIN FLYNN

**Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner le décès de Kevin Flynn, un conseiller municipal de longue date qui était aussi administrateur et ancien président de district régional.

Le leadership de Kevin lui a valu le profond respect de la collectivité qu'il a servie avec tant de passion. Pourtant, malgré tout son dévouement au service du public, sa plus grande joie était sa famille. Il laisse dans le deuil son épouse bien-aimée, Cathy, ses fils, Chris et Curtis, qui étaient fiers de lui, ses belles-filles, Katherine et Stephanie, et ses trois petits-fils adorés, qui l'appelaient affectueusement « Grump-Pa », c'est-à-dire grand-papa grincheux, peut-être en référence à son style d'entraîneur et d'arbitre de salon.

Si on suivait Kevin sur les médias sociaux pendant les matchs, quand un entraîneur prenait une mauvaise décision ou qu'un arbitre prenait une décision discutable, on pouvait compter sur lui pour dire sans détour quelle décision aurait dû être prise. Kevin disait les choses comme il les voyait. C'est ainsi qu'il menait sa vie et qu'il exerçait ses fonctions de conseiller municipal ainsi que d'administrateur et de président de district régional. Son intégrité, son rire et son dévouement nous manqueront sans aucun doute, mais nous ne les oublierons pas.

Repose en paix, Kevin.

• (1410)

[Français]

### LE P'TIT TRAIN DU NORD

**Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ):** Monsieur le Président, les Laurentides se sont développées grâce au P'tit Train du Nord, ce grand rêve du curé Labelle qui a permis d'ouvrir le territoire et de bâtir nos communautés.

Depuis maintenant 30 ans, ce tracé emblématique fait vivre un autre mode de transport. Cyclistes, marcheurs, coureurs et skieurs de fond sillonnent aujourd'hui ce long ruban traversant nos montagnes, longeant nos lacs et nos rivières et reliant nos villages.

Sur plus de 230 kilomètres, le parc linéaire du P'tit Train du Nord est devenu une infrastructure touristique essentielle pour les Laurentides. Il fait rayonner notre région, soutient nos commerces locaux et encourage le transport actif et les saines habitudes de vie.

Le P'tit Train du Nord fait partie de notre identité régionale depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il témoigne de notre capacité à transformer notre patrimoine en richesse collective et permet de nous projeter dans un avenir prometteur.

Rendons-nous cet été dans les Laurentides.

\* \* \*

[Traduction]

### LE FOSTER HEWITT MEMORIAL AWARD

**Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de rendre hommage au lauréat du Foster Hewitt Memorial Award de 2026, Chris Cuthbert, qui est originaire de Georgetown.

M. Cuthbert est une figure incontournable du milieu de la radiodiffusion sportive depuis ses années à l'Université Queen's. Il cumule aujourd'hui plus de 45 ans de carrière comme commentateur sportif. On le connaît notamment comme le descripteur principal à *Hockey Night in Canada*, sur les ondes de CBC et Sportsnet, où il a su captiver le public, tant dans les gradins qu'à la maison. On se souvient aussi de son appel légendaire du but gagnant de Sidney Crosby aux Jeux olympiques de 2010 à Vancouver.

Le Foster Hewitt Memorial Award est décerné à des gens qui ont apporté une contribution exceptionnelle au domaine de la radiodiffusion du hockey, et M. Cuthbert en est un exemple parfait. Sa personnalité incarne la résilience, la passion et un optimisme qui témoignent d'un engagement soutenu envers ce sport. Depuis longtemps, il entretient un lien privilégié avec les amateurs de hockey, et ses commentaires comptent parmi mes aspects favoris des jours de match.

Félicitations, M. Cuthbert!

\* \* \*

### L'ÉCONOMIE

**Kurt Holman (London—Fanshawe, PCC):** Monsieur le Président, London est depuis longtemps le canari dans la mine de charbon qui annonce les difficultés que les Canadiens subissent. Quand le coût de la vie augmente, que le chômage grimpe et que la récession libérale s'aggrave, les gens de London sont parmi les premiers à en ressentir les effets, et notre région est la plus durement touchée. La promesse canadienne était simple: travailler fort, faire sa part et se construire une vie stable.

### Déclarations de députés

Cette fin de semaine, alors que je me promenais, une concitoyenne de London, Diana, s'est approchée de moi. Elle a 55 ans, travaille dans une usine et s'occupe de sa mère qui lutte contre un cancer. Cependant, le coût de la vie est devenu si écrasant que Diana compte désormais sur sa mère malade pour l'aider à acheter des aliments essentiels comme le pain et le lait. Elle m'a posé la question suivante: « Pourquoi cela m'arrive-t-il alors que j'ai toujours tout fait ce qu'il fallait? » Elle déplore la disparition de la promesse canadienne, qui ne semble plus réalisable.

Ce phénomène ne se limite pas à London. Environ 38 % des Canadiens sont confrontés à l'insécurité alimentaire, et 40 % ont du mal à dormir parce qu'ils doivent trouver des façons de boucler leur budget jusqu'à la prochaine paie. Le cas de Diana est certes personnel, mais il n'est pas unique. La situation à London a servi d'avertissement. Le gouvernement libéral va-t-il enfin écouter?

\* \* \*

### LES FÉLICITATIONS À UNE ATHLÈTE

**Robert Morrissey (Egmont, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à une jeune sportive exceptionnelle de l'Île-du-Prince-Édouard, Abby Hustler. Au cours des dernières années, Abby s'est illustrée en tant que joueuse de hockey. Elle a évolué au sein du Frost du Minnesota de la LPHF et vient d'être sélectionnée par la nouvelle équipe d'Hamilton. Abby est la première joueuse originaire de l'Île-du-Prince-Édouard à être sélectionnée par la Ligue professionnelle de hockey féminin.

Dans ma circonscription, Egmont, l'enthousiasme est immense. Un débat agite même plusieurs localités qui revendiquent toutes Abby comme l'une des leurs: Saint-Louis, Ebbsfleet et Miminegash. Tout le monde veut pouvoir dire « nous la connaissons depuis toujours », et je sais que les parents d'Abby, Paul et April, sont absolument ravis de ses succès et de sa carrière.

Au-delà de ces grandes rivalités locales, une chose est sûre: Abby incarne à merveille tout ce qu'une jeune personne issue d'une petite collectivité peut accomplir. Elle est un formidable modèle pour des milliers d'habitants de l'île. J'ai hâte de participer à la journée d'Abby le 4 juillet dans son village, Miminegash.

\* \* \*

• (1415)

### L'ÉCONOMIE

**Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC):** Monsieur le Président, les voyages de luxe du premier ministre autour du monde ont coûté près de 1 million de dollars en services de traiteur. Cette somme suffirait à nourrir une famille pendant 55 ans. Pendant que le premier ministre savoure des repas cinq étoiles, les Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts. Un nombre record de 2,2 millions de Canadiens ont recours à une banque alimentaire chaque jour, et aujourd'hui même, 24 000 enfants franchiront les portes d'une banque alimentaire dans l'espoir d'y trouver de quoi manger.

Les familles canadiennes dépensent plus de 120 % de leurs revenus pour se nourrir et se loger. Les Canadiens ont raison de se demander pourquoi ils paient des impôts exorbitants pour financer les repas luxueux du premier ministre alors qu'ils n'ont pas les moyens de payer leur propre épicerie. Le premier ministre et ses politiques sont complètement déconnectés de la réalité de nos communautés.

### Questions orales

Les conservateurs souhaitent faire baisser le prix des produits alimentaires en supprimant la taxe sur l'essence et le diésel jusqu'à la fin de l'année, en réduisant les formalités administratives et les taxes sur le carbone qui font en sorte que tout coûte plus cher, en mettant fin aux dépenses inutiles et en remplaçant les excès des libéraux par des résultats concrets pour les Canadiens.

\* \* \*

#### COQUITLAM—PORT COQUITLAM

**Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.):** Monsieur le Président, lorsque Katherine et Sarah faisaient une sortie scolaire, Christine et moi leur disions au revoir et étions impatients d'entendre le récit de leurs aventures à leur retour. C'est ce à quoi s'attendaient les parents des élèves de l'école intermédiaire Minnehada de Port Coquitlam, hier. Lors d'une sortie de fin d'année au parc aquatique Cultus Lake, dix élèves et deux adultes ont subi de graves blessures à la suite d'un incident de nature électrique. Ils ont été transportés d'urgence à l'hôpital par ambulance terrestre et aérienne. Leur état est maintenant stable.

Je souhaite un prompt rétablissement aux enfants. La collectivité est de tout cœur avec eux. Quant aux parents, je ne peux pas imaginer la peur et l'anxiété qu'ils ont éprouvées. Aucun parent ne s'attend à recevoir un appel comme celui qu'ils ont reçu hier. Je tiens à assurer aux parents, aux enfants et à chaque personne touchée que tous les habitants de la région des Tri-Cities sont à leurs côtés.

\* \* \*

#### LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**David Bexte (Bow River, PCC):** Monsieur le Président, les Canadiens sont moins en sécurité qu'il y a 10 ans. Le taux de criminalité violente a bondi de 55 % depuis 2015. À cause des politiques de répression laxistes des libéraux, les Canadiens ne se sentent plus autant en sécurité. Les forces policières ont besoin d'outils efficaces pour prendre les criminels dangereux au collet. Dans le cadre des enquêtes sur des crimes graves, l'accès légal sur autorisation d'un juge change la donne. Voilà pourquoi les conservateurs sont prêts à donner leur appui à la partie 1 du projet de loi C-22. En revanche, sa partie 2 nous inspire de sérieuses réserves. Beaucoup de mes voisins m'ont dit redouter que divers éléments de cette mesure législative aillent trop loin. Ceux-ci portent vraisemblablement atteinte au droit des honnêtes Canadiens à la vie privée. Selon la Canadian Constitution Foundation, la partie 2 risque d'ailleurs d'établir un régime de surveillance.

Les Canadiens ne devraient pas avoir à choisir entre la sécurité publique et la protection de leurs libertés fondamentales. Alors que les libéraux avaient promis d'être à l'écoute et d'apporter des changements, ils font adopter de force un projet de loi controversé. Les libéraux refusent de tenir compte des réserves légitimes qu'ont exprimées des experts et des Canadiens. N'ont-ils pas honte? Le gouvernement devrait faire adopter rapidement la partie 1 afin de donner aux policiers les outils dont ils ont besoin, puis refaire ses devoirs par rapport à la partie 2.

\* \* \*

[Français]

#### LE PRIX DU SERVICE MARLENE JENNINGS

**Alexandra Mendès (Brossard—Saint-Lambert, Lib.):** Monsieur le Président, plus tard aujourd'hui, à Montréal, aura lieu le lancement du Prix du Service Marlene Jennings.

[Traduction]

Anciennement députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, l'honorable Marlene Jennings est tout un modèle pour quiconque entend être au service de son pays, de ses concitoyens ou de ses pairs. Je suis bien placée pour le savoir: elle a été ma mentore la première fois que j'ai été élue et elle demeure à ce jour une amie, pour ne pas dire une sœur.

Ce prix adopte un modèle de reconnaissance original qui s'inspire directement du savoir-diriger de Marlene Jennings, à la fois collaboratif, rassembleur et en rupture avec les règles quand il le faut, toujours dans la perspective de donner à chacun la maîtrise de ses ambitions. En braquant les projecteurs sur des artisans du changement et en leur ouvrant tout grand les cordons de leur bourse, les initiateurs du prix ne se contentent pas de célébrer des gens qui donnent généreusement de leur personne: ils accélèrent les projets des lauréats tout en montrant à tous que diriger autrement fait la différence.

[Français]

Je ne peux pas détailler toutes les prémisses de ce prix qui vise des Québécoises et des Québécois inconnus, mais j'ai cru bon que le Canada puisse s'inspirer de cette initiative pour reconnaître tout ce que nos citoyens font pour rendre nos communautés si résilientes.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### L'ÉCONOMIE

**Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre a dit que l'abordabilité est en meilleure posture qu'elle ne l'a été depuis des décennies, mais les travailleurs canadiens ordinaires savent que ce n'est tout simplement pas vrai. Comme le disait Meat Loaf dans une célèbre chanson: « Deux sur trois, ce n'est pas mal. » Toutefois, trois sur quatre, ce n'est pas bon signe. C'est certainement vrai en ce qui concerne le déclin économique, et c'est pourtant exactement ce que le premier ministre nous a offert. Il nous a offert trois trimestres sur quatre de croissance économique négative, faisant de nous le seul pays du G20 en récession.

Quelle est la réaction des libéraux? Ils minimisent l'affaire en la qualifiant de simple détail technique.

Le premier ministre va-t-il annuler ses politiques coûteuses qui ont causé cette crise afin que les Canadiens aient de nouveau les moyens de subvenir à leurs besoins?

• (1420)

**L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, je vois bien, à l'expression des conservateurs aujourd'hui, qu'ils ne sont pas très contents, mais permettez-moi de leur annoncer une bonne nouvelle, car le pays veut des bonnes nouvelles.

En fait, en 2025, le Canada a enregistré le plus haut niveau d'investissements étrangers directs. C'est ça, le Canada. Nous affichons la deuxième croissance la plus rapide du G7. Nous avons fait des investissements historiques dans le logement, les infrastructures, la productivité, l'innovation et la défense. Nous allons bâtir un Canada fort.

*Questions orales*

Que les conservateurs se joignent à nous. Nous allons bâtir notre pays.

**Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC):** Monsieur le Président, le Canada a de nouvelles exportations vedettes. Ce sont les annonces et les protocoles d'entente.

Il n'y a pas si longtemps, les Canadiens rêvaient d'acheter une maison. Aujourd'hui, sous la direction du premier ministre libéral, les gens se créent des pages GoFundMe juste pour être en mesure de se payer des biens de première nécessité. Au cours des cinq derniers mois, 15 000 Canadiens ont dû demander à des étrangers en ligne de les aider à se procurer des articles essentiels. Les banques alimentaires sont débordées et les familles sont à une urgence près d'avoir à quémander de l'aide.

Si le premier ministre s'imagine que son plan fonctionne, il est complètement déconnecté de ceux qui en paient le prix. Admettra-t-il enfin que son plan en matière d'abordabilité a échoué, ou pense-t-il maintenant que GoFundMe...

[Français]

**Le Président:** L'honorable ministre des Finances a la parole.

[Traduction]

**L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens ne veulent pas d'un autre extrait vidéo. Ils ne veulent pas juste une autre question. Ils veulent de l'action. C'est exactement ce que nous avons fait de ce côté-ci de la Chambre.

Les Canadiens sont préoccupés par le coût des loyers, de la nourriture et de l'essence. C'est exactement ce à quoi nous nous sommes attaqués. Nous avons fait des investissements records dans le logement abordable, nous venons juste de verser la prestation pour l'épicerie à plus de 12 millions de Canadiens et nous avons suspendu la taxe d'accise sur l'essence.

Nous comprenons ce que les Canadiens veulent et nous allons répondre à leurs attentes. Chaque jour est un bon jour pour se battre pour les Canadiens.

[Français]

**Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre a affirmé ici, à la Chambre, que le coût de la vie est au mieux depuis 10 ans, mais les citoyens, eux, vivent une autre réalité. Un article de Radio-Canada nous révèle que certains sont même rendus à faire des campagnes GoFundMe pour payer les besoins essentiels. Près de 15 000 campagnes de financement ont été créées pour aider les citoyens à payer leur épicerie, leur loyer, et même certaines urgences médicales.

Pendant que les Québécois font des demandes de charité pour survivre, et après 11 ans à dépenser sans compter, les libéraux vont-ils avouer que, la crise actuelle, ils l'ont fortement accélérée?

**L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, ce que les gens à la maison voient aujourd'hui, c'est de l'hypocrisie conservatrice.

Où étaient les députés conservateurs quand nous avons lancé l'Allocation canadienne pour enfants? Où étaient les conservateurs pour le programme national d'alimentation scolaire du Canada? Où étaient les conservateurs durant la Prestation canadienne pour les personnes handicapées? Où étaient les conservateurs pour l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels? Où étaient

les conservateurs pour le programme de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada? Où étaient les conservateurs pour l'Allocation canadienne pour les travailleurs?

Ils n'étaient nulle part, alors que nous étions là pour les Canadiens.

**Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC):** Monsieur le Président, les libéraux se lèvent ici pour nous parler de programmes quand, nous, nous leur demandons d'arrêter de faire ce qui ne fonctionne pas et de prendre des décisions pour que les citoyens joignent finalement les deux bouts.

Regardons-en un de leurs fameux programmes. Dans les faits, leur programme pour l'épicerie va donner 16,50 \$ deux fois par année à des citoyens qui gagnent 53 000 \$. Cependant, l'épicerie, elle, a augmenté de 1 000 \$ en un an pour une famille de quatre.

Le premier ministre peut-il se connecter au vrai monde, revoir les politiques et annuler toutes leurs dépenses depuis un an qui font en sorte que le Canada est en récession?

**L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.):** Monsieur le Président, pour répondre à mon collègue, je dirai que, ce qui ne fonctionne pas, c'est des conservateurs qui se lèvent, qui prétendent avoir toute l'empathie du monde, mais qui, à chaque détour, quand vient le temps de voter pour des mesures concrètes qui aident leur monde, votent contre elles.

J'invite mon collègue à faire des mathématiques: dans sa circonscription, grâce à l'Allocation canadienne pour enfants, contre laquelle il a voté, 13 245 familles se partagent 80 millions de dollars. Qu'il fasse ce calcul, puis qu'il se lève et qu'il vienne me dire que ça n'a pas d'impact sur la vie de son monde.

• (1425)

[Traduction]

**Shannon Stubbs (Lakeland, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre prétend que l'abordabilité est en meilleure posture qu'elle ne l'a été depuis plus d'une décennie. Qu'il aille donc le dire aux 1,5 million de Canadiens sans emploi, aux 60 % qui s'inquiètent pour leurs finances et aux 15 000 personnes forcées de tendre la main sur GoFundMe pour subvenir à leurs besoins essentiels.

Les taxes et les dépenses inflationnistes des libéraux font grimper le coût de la vie. Les lois hostiles à l'exploitation des ressources chassent les emplois, freinent l'innovation et font fuir 1 billion de dollars d'investissements. Les cinq derniers trimestres en témoignent. Par ailleurs, le Canada est le seul pays du G20 à être en récession.

Quand le premier ministre, qui s'est déclaré européen, mettra-t-il fin à ses politiques coûteuses qui plongent l'économie en récession, afin que les Canadiens puissent enfin prospérer au lieu de simplement survivre?

*Questions orales*

**L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, mon collègue le ministre des Finances n'est pas le seul à avoir de bonnes nouvelles aujourd'hui. Je tiens à informer les députés que les 2 000 travailleurs de Woodfibre LNG sont à l'œuvre et qu'ils se mettront à produire du gaz naturel liquéfié en 2027. À Cedar LNG, 1 000 autres travailleurs sont à pied d'œuvre en vue d'une production en 2028. Les bonnes nouvelles ne s'arrêtent pas là: dans quelques semaines, ce sera au tour du projet Sunrise de prendre son envol, créant 1 000 emplois supplémentaires.

Les conservateurs pourraient peut-être se joindre à nous et commencer, eux aussi, à bâtir.

**Shannon Stubbs (Lakeland, PCC):** Monsieur le Président, la réalité, c'est qu'un nombre sans précédent de Canadiens ont besoin des banques alimentaires et doivent choisir entre se nourrir, se chauffer et faire le plein. En un an, le premier ministre a dépensé 1 million de dollars pour s'offrir, ainsi qu'à ses copains, des repas luxueux avec caviar servis à bord d'avions. Une telle somme suffirait à nourrir une famille de quatre personnes pendant 55 ans. Lors d'un seul voyage, il a dépensé 175 000 \$ de fonds publics, soit 92 % de plus que ce que la plupart des gens gagnent en un an, s'ils ont la chance d'avoir un emploi.

Le premier ministre oblige les familles à consacrer plus de 120 % de leur revenu au loyer et à la nourriture. Quand mettra-t-il un terme aux dépenses inflationnistes et à son train de vie luxueux et extravagant pour que les Canadiens aient les moyens de vivre et que les jeunes puissent entrevoir un avenir meilleur?

**L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens qui nous regardent sont perplexes, car chaque fois que nous proposons une mesure pour aider les Canadiens vulnérables, comme l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, le régime de soins dentaires ou l'Allocation canadienne pour enfants, les conservateurs s'y opposent. Que disent les conservateurs quand nous devenons la cible d'une guerre commerciale injustifiée et illégale? Ils disent que nous faisons une crise. Quand nous mettons en place de nouvelles mesures et que le premier ministre se rend à l'étranger pour ramener des emplois et attirer des investissements, les conservateurs s'y opposent.

Je pose de nouveau la question: à quoi servent les conservateurs?

\* \* \*

[Français]

### LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

**Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ):** Monsieur le Président, nouveau jour, nouvelle dérive antidémocratique du premier ministre: aujourd'hui, il bâillonne l'opposition pour faire adopter le projet de loi C-22, qui contient des atteintes majeures à la vie privée. Hier, il imposait un autre bâillon sur le projet de loi C-30, qui lui permet de réautoriser des pesticides interdits par Santé Canada.

C'est simple, depuis le 1<sup>er</sup> juin, le premier ministre a imposé le bâillon sur pas moins de neuf projets de loi. Ce premier ministre muselle tous les parlementaires qui veulent faire leur travail.

Est-ce qu'il sait que sa majorité ne le dispense pas de respecter la démocratie?

**L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je sais que le Bloc québécois a besoin de changer le

sujet, mais on va malheureusement devoir revenir sur la décision du chef du Bloc québécois de répondre à l'appel de la maison-mère de Québec et de s'opposer à Alto, de s'opposer à ses 51 000 emplois et de s'opposer à la plus grande réduction de gaz à effet de serre d'un seul projet d'infrastructure de l'histoire du Canada.

Le Bloc québécois renonce à son engagement électoral en faveur d'Alto pour répondre au Parti québécois.

**Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ):** Monsieur le Président, avec des mauvais projets, on ne va pas chercher d'appui.

Le premier ministre est majoritaire. Il est majoritairement en voyage, mais aussi majoritaire à la Chambre. Tous ses projets de loi sont déjà certains d'être adoptés. Tout ce qu'il fait avec ses bâillons à répétition, c'est empêcher les parlementaires de faire leur travail. Tout ce qu'il fait aussi, c'est tenter de procéder assez vite pour que la société civile ne s'en rende pas compte. La déréglementation et les abus de pouvoir camouflés dans ses lois, c'est pour ça que le premier ministre va vite.

Pourquoi le premier ministre est-il incapable de respect pour le Parlement et pour la démocratie?

**L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, nous ne nous excusons pas de travailler avec acharnement sur les priorités des Canadiens, sur l'abordabilité, sur l'édification de grands projets et, oui, sur de grands projets unificateurs d'intérêt national comme le train à grande vitesse, auquel les députés du Bloc québécois s'opposent, malgré leur appui avant les dernières élections.

Que répondent-ils à leurs électeurs, envers qui ils se sont engagés solennellement à appuyer le TGV? Après avoir reçu un appel de M. Plamondon, qui leur a indiqué être contre ce projet, ils sont maintenant contre ça. Qu'ils s'expliquent.

\* \* \*

● (1430)

### LA VIE PRIVÉE

**Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ):** Monsieur le Président, imposer le bâillon à l'étude du projet de loi C-22, c'est une dérive autoritaire.

Tout le monde s'entend pour dire qu'il faut retravailler ce projet de loi, qui facilite la surveillance des citoyens et brime leur vie privée.

Il force les entreprises à recueillir des données sur les citoyens pour les transmettre aux forces policières. Il force les entreprises de télécommunications à localiser les citoyens en tout temps, sans leur accord.

Bref, le gouvernement fédéral veut créer une porte d'entrée dans tous nos téléphones.

Comment peut-on précipiter, au moyen d'un bâillon, l'adoption d'un projet de loi qui va aussi loin?

**L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.):** Monsieur le Président, pour reprendre en partie ce que disait le leader du gouvernement à la Chambre, je ne m'excuserai pas d'agir rapidement pour les Québécois et les Canadiens.

Nous l'avons démontré au cours des derniers mois, notamment avec une entente de 10 milliards de dollars en infrastructures conclue avec le Québec afin de construire du transport collectif et de réaliser les infrastructures dont nos villes ont besoin.

Nous ne nous excuserons pas non plus de mettre en avant un projet majeur pour le Québec, soit le projet de train à grande vitesse.

Je constate d'ailleurs que le Bloc québécois, fidèle à sa maison-mère au Québec, s'oppose à ce projet essentiel pour le Québec et pour son développement économique.

\*\*\*

[Traduction]

#### L'ACCÈS À L'INFORMATION

**Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC):** Monsieur le Président, la commissaire à l'information du Canada, qui est indépendante, s'est dite déçue des modifications apportées par les libéraux en matière d'accès à l'information. C'est le moins qu'on puisse dire, étant donné qu'hier, le président du Conseil du Trésor a été incapable de répondre à une question et que, la semaine dernière, il n'a même pas pu trouver la bonne page. Va-t-il annuler ces modifications, oui ou non?

**L'hon. Shafqat Ali (président du Conseil du Trésor, Lib.):** Monsieur le Président, nous croyons que la transparence et la reddition de comptes sont essentielles à une démocratie forte. En tant que président du Conseil du Trésor, je m'engage à tout faire pour que les Canadiens aient accès à l'information gouvernementale en temps opportun et de manière efficace. Nous avons publié un document de consultation dans le cadre du processus visant à améliorer le régime d'accès à l'information. Les observations auxquelles ma collègue fait référence ont été prises en considération dans le cadre de ces consultations.

\*\*\*

#### LES PÊCHES ET LES OCÉANS

**Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC):** Monsieur le Président, dans un contexte de travail extrêmement difficile, le gouvernement a choisi à maintes reprises d'accorder des fonds publics à une entreprise qui a congédié des travailleurs canadiens pour embaucher des travailleurs illégaux. Même après avoir été reconnue coupable, cette entreprise a continué de recevoir des subventions.

La ministre des Pêches peut-elle nous dire si Ichiboshi L.P.C. est toujours admissible aux subventions publiques de son ministère, oui ou non?

**L'hon. Joanne Thompson (ministre des Pêches, Lib.):** Monsieur le Président, je peux assurer à tous les députés que, lorsque je prends des décisions en tant que ministre des Pêches, ce sont toujours des décisions équilibrées, fondées sur les données de mon ministère et sur les consultations menées auprès des communautés. Je ne vais pas revenir sur les théories du complot, mais je dirai que je suis fière du travail que nous accomplissons au ministère.

\*\*\*

#### LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

**Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC):** Monsieur le Président, cela fait deux ans qu'une loi a été adoptée pour établir un registre des agents d'influence étrangers. Deux ans plus tard, les libéraux ont raté toutes les échéances pour mettre en place

#### Questions orales

le registre. À quelle date le registre des agents d'influence étrangers sera-t-il enfin pleinement opérationnel?

**L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.):** Monsieur le Président, il y a plusieurs semaines, la Chambre et le Sénat ont adopté une motion nommant Anton Boegman au poste de commissaire chargé du registre pour la transparence. Nous travaillons à l'instauration de la réglementation, et le commissariat sera opérationnel dans les semaines à venir.

\*\*\*

[Français]

#### LA DÉFENSE NATIONALE

**Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC):** Monsieur le Président, les délais de réception des navires de soutien de la Marine canadienne ne cessent de s'allonger depuis des années. Pendant ce temps, les libéraux menacent de résigner le contrat de location de NM Asterix en parfait état.

Le gouvernement libéral compte-t-il renouveler la location ou acheter le NM Asterix?

● (1435)

**Sherry Romanado (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, nous renforçons la Marine royale canadienne d'un océan à l'autre et nous y investissons des milliards de dollars dans le cadre des plus importants programmes de construction navale.

Il s'agit du plus important investissement dans la Marine royale canadienne depuis la Seconde Guerre mondiale. Celui-ci comprend six navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique, 15 navires de combat canadiens, 2 navires de soutien interarmées et jusqu'à 12 sous-marins.

Le gouvernement du Canada est fier de réaliser des investissements générationnels dans les Forces armées canadiennes.

\*\*\*

[Traduction]

#### LE COMMERCE INTERNATIONAL

**Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC):** Monsieur le Président, nous disposons de lois et de normes fondamentales permettant de demander des comptes aux responsables de l'esclavage au sein des chaînes d'approvisionnement canadiennes. La loi canadienne oblige le gouvernement à déposer chaque année le rapport de l'ombudsman sur la lutte contre l'esclavage. Or, il refuse de le faire depuis trois années consécutives.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il d'enfreindre la loi?

**L'hon. Anita Anand (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, au contraire, le gouvernement libéral respecte toujours ses obligations légales.

Parallèlement, nous avons présenté le projet de loi C-35, et nous espérons sincèrement que l'opposition collaborera avec nous. Tout au long de l'été, nous mènerons des consultations, et nous dresserons la liste des marchandises qui feront l'objet de sanctions s'il est déterminé qu'elles ont été produites par recours au travail forcé. Nous défendons les droits de la personne. Nous défendons les droits des personnes victimes d'esclavage dans les chaînes d'approvisionnement. Nous ne tolérerons pas une telle pratique.

*Questions orales***LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC):** Monsieur le Président, je suppose qu'il est utile de savoir qu'au lieu de recevoir des rapports, nous aurons droit à des consultations. Peut-être pourrions-nous obtenir une réponse à la question que voici.

Les demandes de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada sont censées être traitées dans un délai de 120 jours dans 80 % des cas. L'année dernière, les libéraux n'ont respecté cette norme que dans 49,3 % des cas, soit moins de la moitié.

Pourquoi les Canadiens handicapés se retrouvent-ils sans revenu pendant des mois alors que la ministre ne respecte pas ses propres échéances?

**L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.):** Monsieur le Président, nous travaillons avec diligence pour que les Canadiens reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit. Le ministère a d'ailleurs pour objectif de voir à ce que les Canadiens qui ont de la difficulté à présenter leur demande aient bien accès aux prestations et aux mesures de soutien. Nous continuerons à travailler fort ensemble pour que chaque Canadien reçoive les prestations auxquelles il a droit.

\* \* \*

**LA GESTION DES URGENCES**

**Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC):** Monsieur le Président, les cibles n'ont peut-être pas d'importance pour la ministre libérale, mais les Canadiens handicapés comptent sur ces mesures de soutien et ils méritent certainement mieux.

Par ailleurs, de grandes zones du parc national du Gros-Morne sont recouvertes de bois sec et risquent d'être le théâtre de feux de forêt en raison d'une infestation par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Pourquoi les libéraux refusent-ils d'adhérer au programme provincial de contrôle, ce qui expose les forêts de Terre-Neuve-et-Labrador à des risques d'incendie?

**L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.):** Monsieur le Président, Parcs Canada prend très au sérieux la tordeuse des bourgeons de l'épinette ainsi que la lutte contre les feux de forêt. Nous prenons des mesures dans tous les parcs nationaux pour les protéger contre les feux de forêt.

\* \* \*

[Français]

**LE LOGEMENT**

**Andréanne Larouche (Shefford, BQ):** Monsieur le Président, à deux semaines du 1<sup>er</sup> juillet, des centaines de personnes demeurent incapables de se loger et sont à risque d'itinérance. Les villes investissent pour contrer la crise sans précédent de l'itinérance, notamment Montréal, qui a triplé son budget. Le Québec a également bonifié ses enveloppes dans ce budget.

Le seul gouvernement qui ne fait aucun effort supplémentaire, c'est le fédéral. Tout ce qu'Ottawa a fait, c'est reconduire son Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements, qu'il avait lui-même irresponsablement supprimée.

À deux semaines du 1<sup>er</sup> juillet, les libéraux vont-ils bonifier leur financement?

**Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, je trouve intéressants les propos de ma collègue, alors qu'elle sait très bien qu'on se concentre sur le fait de trouver des solutions pour l'itinérance. Elle siège d'ailleurs avec moi au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, où on discute de ça. Elle sait aussi très bien qu'on a mis Maisons Canada sur pied avec plus de 1 milliard de dollars pour des maisons de transition. Plus de 1 000 logements ont déjà été annoncés. On travaille fort à cet enjeu.

À cela s'ajoutent tous les programmes qu'on a mis en avant, comme le programme d'alimentation scolaire pour les enfants. On a réduit les impôts. On est là pour aider les Canadiens et pour l'abordabilité. Alors, je ne sais pas pourquoi les députés du Bloc québécois ne nous appuient pas.

**Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, ma collègue demande pourquoi. C'est parce que l'itinérance a augmenté de 20 % au Québec et de 199 % en Abitibi—Témiscamingue. Pendant que les campements sont devenus une réalité permanente, pendant que Pauline Marois travaille à un sommet sur l'itinérance et pendant que les municipalités et Québec investissent, il n'y a pas un sou de la part du fédéral.

Il a même fallu une contestation populaire pour que les libéraux ne procèdent pas à des coupes. On vit une crise sans précédent, et elle va empirer le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Quand le gouvernement va-t-il en prendre acte et faire sa juste part?

● (1440)

**Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, l'itinérance est un problème sérieux et urgent, et c'est dommage qu'on le politise aujourd'hui. Les Canadiens méritent un logement sûr et stable, et c'est pour ça qu'on avance la Stratégie nationale sur le logement, ce qui inclut un plan d'action pour s'attaquer à l'itinérance.

C'est pour ça que, avec Maison Canada, on met en avant plus de 1 milliard de dollars pour construire des logements de transition. C'est pour ça qu'on met en avant des programmes comme Vers un chez-soi, qui aide les organismes communautaires qui travaillent à contrer l'itinérance.

Au moyen du programme Vers un chez-soi, on a déjà aidé plus de 112 000 Canadiens à accéder à un logement stable. On est là pour les Canadiens. On continue de travailler.

\* \* \*

[Traduction]

**LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Jacob Mantle (York—Durham, PCC):** Monsieur le Président, ce n'était que du faux, qu'une illusion. Les promesses des libéraux de collaborer sur le projet de loi C-22 étaient fausses depuis le début. Les libéraux vont faire adopter à toute vapeur la plus grande opération de surveillance gouvernementale depuis une génération.

Le ministre de la Sécurité publique avait promis mieux. Il avait promis de collaborer, d'être à l'écoute et d'accepter des amendements. Il ne tient pas ses promesses. Évidemment, les forces de l'ordre ont besoin d'outils pour attraper les criminels à l'ère numérique. C'est pourquoi nous avons proposé un compromis acceptable: adopter les parties non controversées du projet de loi, puis continuer à débattre des autres.

Les libéraux accepteront-ils cette offre?

**L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.):** Monsieur le Président, ce n'est pas ainsi que les mesures législatives fonctionnent. Nous avons présenté un projet de loi complet...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** La présidence doit être en mesure d'entendre.

Si le ministre veut bien recommencer, j'espère que je pourrai l'entendre cette fois-ci.

**L'hon. Gary Anandasangaree:** Monsieur le Président, ce n'est pas ainsi que les mesures législatives fonctionnent. Nous avons présenté un projet de loi complet. Nous avons consulté de nombreux intervenants, notamment les organismes d'application de la loi. Les parties 1 et 2 vont de pair. Nous ne pouvons pas choisir les parties du projet de loi qui entreront en vigueur.

Je vais donner un exemple de l'obstruction du Parti conservateur: le comité a consacré plus de 10 heures à l'étude article par article, mais il n'a adopté que 7 amendements. La semaine dernière seulement, en plus de trois heures, il n'a adopté qu'un seul amendement. En fait, les principaux membres du comité n'étaient même pas...

**Le Président:** Le député de Kamloops—Thompson—Nicola a la parole.

**Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC):** Monsieur le Président, « ce n'est pas ainsi que les mesures législatives fonctionnent ». C'est ce que le ministre vient de dire. Je vais lui dire une chose. Les Canadiens ne sont pas aux ordres du Parti libéral. Les conservateurs ne sont pas aux ordres du Parti libéral. Nous examinerons les projets de loi comme bon nous semble.

Des Canadiens nous ont fait part de leurs préoccupations au sujet d'aspects orwelliens du projet de loi. Des défenseurs des libertés civiles, des experts et des professeurs de droit nous ont dit d'adopter la partie 1 et d'examiner de près la partie 2.

Pourquoi ne veulent-ils pas adopter la partie 1 et étudier la partie 2?

**L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.):** Monsieur le Président, l'opposition conservatrice ne se préoccupe pas d'examiner les projets de loi. Nous sommes prêts à nous soumettre à un examen. Nous avons amendé bon nombre de nos projets de loi, dont le projet de loi C-22.

Le projet de loi C-22 est un projet de loi que nous, au Parlement, avons essayé de présenter à maintes reprises parce que, comme les conservateurs le reconnaissent, je le sais, nous avons besoin d'outils modernes pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé, mais les conservateurs ne s'en soucient pas vraiment. Ils s'opposent à tout. Pas plus tard que la semaine dernière, ils se sont opposés à des peines plus sévères pour les prédateurs d'enfants. Qui sont ces gens?

## Questions orales

### LA SANTÉ

**L'hon. Mike Lake (Leduc—Wetaskiwin, PCC):** Monsieur le Président, il y a un an cette semaine, l'Académie canadienne des sciences de la santé a publié un rapport commandé par le gouvernement libéral qui a révélé d'importantes lacunes en matière de diagnostic, de coordination et d'accès aux mesures de soutien pour les Canadiens atteints de troubles causés par l'alcoolisation fœtale. Depuis, pratiquement rien n'a été fait pour répondre aux préoccupations graves soulevées par les experts.

Pourquoi le gouvernement a-t-il financé ce rapport s'il n'avait pas l'intention de donner suite à ses conclusions?

**Maggie Chi (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, c'est un dossier important. Nous travaillons sur plusieurs fronts pour répondre aux nombreux défis qui se posent dans ce domaine, et je me réjouis à l'idée de collaborer également avec le député. Dans le cadre du budget de 2025, nous avons investi dans la recherche en santé par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada, et nous continuerons de le faire.

\* \* \*

● (1445)

[Français]

### L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

**Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC):** Monsieur le Président, malheureusement, l'Agence du revenu du Canada, ou ARC, est gérée tout croche. Le résultat, c'est que c'est devenu un véritable pique-nique pour les fraudeurs, parce qu'ils sont capables de pirater des comptes de gens tout à fait normaux et honnêtes. Malheureusement, ces gens-là sont piratés et ça prend des mois et des mois avant que l'ARC puisse régler leurs problèmes.

J'ai une question toute simple pour le ministre responsable du revenu national. Combien de cas de gens qui sont piratés actuellement font l'objet d'une enquête par l'ARC?

**L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son importante question. Mon collègue sait très bien que nous avons mis en œuvre un plan de 100 jours pour faire face à certains défis que nous avons observés concernant le service offert par l'Agence du revenu du Canada. Je peux assurer que tous les gens qui travaillent là-bas font de leur mieux pour bien servir les Canadiens. On s'assure de l'intégrité fiscale. On s'assure que chacun et chacune paie sa juste part de taxes.

Je me permets ici, comme nous arrivons à la période estivale, de remercier tous les agents qui travaillent à l'Agence du revenu du Canada.

\* \* \*

[Traduction]

### L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

**John Barlow (Foothills, PCC):** Monsieur le Président, le président des Grain Farmers of Ontario a prévenu que nous ne pouvons pas avoir des aliments abordables si les agriculteurs n'ont pas les moyens de faire leur travail. Le prix des engrais est exorbitant, et les fournisseurs disent maintenant aux agriculteurs qu'ils n'en auront peut-être même pas assez à fournir pour la saison prochaine. Le Canada est le seul pays du G7 à imposer des droits de douane sur les importations d'engrais.

### Questions orales

Le ministre peut-il me dire exactement combien le gouvernement libéral a perçu avec les droits de douane de 35 % et combien il a volé aux agriculteurs canadiens?

**L'hon. Heath MacDonald (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes aux prises avec les conséquences d'une situation géopolitique mondiale. Nous suivons certainement la situation de près. Espérons que les pourparlers de paix se poursuivront en ce qui concerne le détroit d'Ormuz.

Nous savons que la situation concernant les engrais est vraiment problématique. Nous suivons la situation de près. J'ai rencontré mes partenaires du G7 la semaine dernière. Nous avons eu une bonne discussion. Elle portait principalement sur la situation des engrais au Canada et dans le monde entier. Nous saisirons toutes les occasions qui s'offriront à nous pour soutenir les agriculteurs.

**Kent MacDonald (Cardigan, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens savent que la sécurité alimentaire est une question de sécurité nationale. En fait, selon un sondage publié ce mois-ci et réalisé par Nanos Research pour les Producteurs laitiers du Canada, 94 % des Canadiens croient qu'il est important que le Canada conserve autant de contrôle que possible sur son approvisionnement alimentaire. Le sondage a également révélé que l'opinion publique est largement favorable aux agriculteurs canadiens et au système de gestion de l'offre, qui contribue à assurer la stabilité et la fiabilité de l'approvisionnement alimentaire. Étant moi-même agriculteur, je sais à quel point il est important de cultiver, de produire et de transformer davantage de nos aliments ici, au Canada.

La semaine dernière, le premier ministre a dévoilé la Stratégie nationale de sécurité alimentaire du Canada. Le ministre de l'Agriculture pourrait-il...

**Le Président:** Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a la parole.

**L'hon. Heath MacDonald (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, la semaine dernière a été palpitante pour les transformateurs, les agriculteurs et la population canadienne. Cette approche consiste à trouver des solutions au pays afin d'améliorer l'accès et l'abordabilité grâce à un investissement de 3,2 milliards de dollars. Il s'agit du plus grand investissement de l'histoire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Cela signifie que nous allons nous attaquer aux problèmes sous-jacents de l'abordabilité des aliments, à savoir la vente, le transport et la distribution des aliments. Cela va soutenir les agriculteurs, les consommateurs et les petits épiciers indépendants. Un système alimentaire davantage canadien sera plus fiable, soutiendra la production alimentaire locale, sera favorable à des coûts moindres et renforcera les collectivités. En ayant plus de choix, nous aurons plus de contrôle et plus de Canada dans notre assiette.

\* \* \*

[Français]

### L'ENVIRONNEMENT

**Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC):** Monsieur le Président, le lac Saint-Charles est la source d'eau potable de près de 300 000 citoyens de la région de Québec. En 2019-2021, j'ai proposé un investissement fédéral de 200 millions de dollars pour protéger cette ressource, une proposition appuyée par l'ancien ministre et actuel député de Québec-Centre. Sept ans plus tard, rien n'a été fait.

Est-ce que la secrétaire d'État à la Nature pourrait nous dire pourquoi les libéraux ont abandonné cet investissement primordial pour la protection du lac Saint-Charles et de l'eau potable de Québec?

**L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.):** Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue, avec qui c'est un plaisir de travailler sur plusieurs enjeux dans la région de Québec. Ça va me faire plaisir, en ce qui concerne ce problème en particulier, d'en discuter avec lui ultérieurement.

Par contre, la seule chose que je mentionnerais, c'est qu'il y a des dossiers sur lesquels nous aimerions pouvoir travailler avec nos collègues de la région de Québec. Je pense entre autres au tramway. Je suis content de voir qu'il s'est rallié dernièrement au financement de 2,75 milliards de dollars pour le projet de tramway à Québec. Ce projet va être fondamental, il va créer de bons emplois pour notre monde. En ce qui concerne le reste, ça va me faire plaisir de travailler avec mon collègue.

\* \* \*

[Traduction]

### LES ARMES À FEU

**Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC):** Monsieur le Président, comme nous pouvons l'entendre de la part de mes collègues québécois, cette réponse à la question du député n'était manifestement pas satisfaisante.

Des documents du gouvernement libéral confirment que près de 18 % des armes à feu confisquées par les libéraux sont des fusils de calibre .22, souvent utilisés pour chasser les spermophiles ou tirer sur des canettes de boisson gazeuse.

Pourquoi les libéraux gaspillent-ils des centaines de millions de dollars pour racheter des fusils de calibre .22, le « Plinkster », au lieu de dépenser des millions de dollars pour recruter des policiers qui arrêteront les criminels violents?

• (1450)

**L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.):** Monsieur le Président, malheureusement, la mésinformation continue de circuler au sujet des armes à feu. Comme les députés le savent, plus de 140 000 armes à feu ont été déclarées par des particuliers et des entrepreneurs canadiens. Nous sommes en train de procéder à la collecte de ces armes à feu. Je vais...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Maintenant que le calme est revenu, le ministre de la Sécurité publique peut poursuivre.

**L'hon. Gary Anandasangaree:** Monsieur le Président, la mésinformation continue de circuler au sujet des armes à feu. Plus de 140 000 armes à feu ont été déclarées par des propriétaires et des entreprises. Nous sommes en train de procéder à leur collecte.

Nous avons investi dans les forces de l'ordre. Nous embauchons 1 000 nouveaux agents de la GRC et 1 000 nouveaux agents de l'Agence des services frontaliers du Canada.

*Questions orales***L'INFRASTRUCTURE**

**Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC):** Monsieur le Président, je ne pense pas que nous nous fierons à la parole du ministre sur ce qu'est une arme de calibre 22, puisqu'il ne savait pas ce qu'est un permis de possession et d'acquisition d'arme à feu à autorisation restreinte.

Le premier ministre du Manitoba, Wab Kinew, a récemment déclaré que le premier ministre exigeait que du gaz naturel liquéfié soit expédié depuis le port de Churchill d'ici 2030 pour que le gouvernement fédéral appuie le projet d'expansion de ce port. Est-ce vrai, oui ou non?

**L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons l'intention de continuer à travailler avec le premier ministre du Manitoba, avec qui nous avons une relation extrêmement productive.

Le port de Churchill est très prometteur, en effet. Nous allons examiner toutes les options et nous allons travailler très fort pour mener à bien ce projet et beaucoup d'autres projets d'intérêt national dans l'Ouest canadien et partout au pays.

\* \* \*

**L'IDENTITÉ ET LA CULTURE CANADIENNES**

**L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills-Nord, PCC):** Monsieur le Président, on rapporte que la représentante palestinienne au Canada a rencontré les responsables du Musée canadien pour les droits de la personne lors de l'élaboration de l'exposition sur la Nakba, qui sera présentée sous peu. Or, ce musée canadien devrait être consacré aux histoires canadiennes de droits de la personne, et non servir de relais à des considérations politiques étrangères.

Le musée est une société d'État qui relève du ministre du Patrimoine. Le ministre est-il au courant de ces rencontres? Les juge-t-il appropriées, et entend-il retarder l'ouverture de l'exposition en attendant la tenue d'une enquête approfondie?

**L'hon. Marc Miller (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.):** Monsieur le Président, je me contenterai de dire que je suis au courant de ces allégations. Cela dit, je pense que le député conviendra qu'il n'appartient ni au ministre ni à un autre député de dicter la politique du musée et ce qui peut être présenté ou non.

\* \* \*

**L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE**

**David Bexte (Bow River, PCC):** Monsieur le Président, voilà ce qu'on appelle éluder la question.

Les vétérinaires et les techniciens en santé animale jouent un rôle essentiel dans...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Cette fois-ci, c'est le député de l'opposition qui peut reprendre du début.

**David Bexte:** Monsieur le Président, le ministre a éludé la question.

Les vétérinaires et les techniciens en santé animale jouent un rôle essentiel dans le système agricole canadien, et ils sont en nombre insuffisant.

Contrairement à d'autres professionnels, ni les vétérinaires ni les techniciens en santé animale ne sont admissibles au programme canadien d'exonération du remboursement des prêts d'études. La ministre pourrait-elle expliquer pourquoi ces professions essentielles ne bénéficient pas du même traitement?

**L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravie que, dans ma circonscription, l'Université Lakehead ouvre une nouvelle école vétérinaire en partenariat avec l'Université de Guelph. C'est une nouvelle très réjouissante pour les nombreux habitants de ma circonscription qui attendent avec impatience d'avoir accès à un vétérinaire.

Nous continuerons à collaborer avec les provinces et les territoires pour veiller à ce que l'éducation reste abordable. Pour nous aider dans cette démarche, le député pourrait notamment cesser de voter contre les bourses et prêts d'études canadiens, dont le montant a augmenté de 40 % sous le gouvernement actuel.

\* \* \*

**LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, l'Assemblée des Premières Nations a révélé que la stratégie libérale en matière de logement mise en œuvre au cours des 10 dernières années a entraîné un déficit de 157 000 logements pour les Premières Nations.

Étant donné que Maisons Canada prévoit ne construire que 5 000 logements par an, en quelle année les libéraux auront-ils construit les 157 000 logements nécessaires aux Premières Nations? J'aimerais simplement connaître l'année.

**L'hon. Mandy Gull-Masty (ministre des Services aux Autochtones, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très fière d'être ici et de faire le travail. J'invite mon collègue à se joindre à nous pour faire avancer les mesures que nous proposons: une enveloppe de 5,9 milliards de dollars pour le logement dans les réserves, en garantissant que plus de 55 % des Premières Nations disposent de plans de logement, que les communautés aient des gestionnaires de logement et qu'elles aient accès à la formation et à la certification nécessaires pour bâtir ces logements. En effet, nous ne nous contentons pas de construire des logements, nous donnons aux Premières Nations les ressources dont elles ont besoin pour mener à bien cette tâche. Seul le gouvernement actuel l'a fait. Nous pouvons examiner le bilan de l'opposition. Je crois qu'on parle de 99 logements, peut-être moins.

\* \* \*

● (1455)

**LES ANCIENS COMBATTANTS**

**Connie Cody (Cambridge, PCC):** Monsieur le Président, cette réponse est tellement vide qu'elle résonne.

Cinq membres du Conseil des vétérans ont démissionné, invoquant la bureaucratie et une inertie totale. Certaines d'entre elles ont subi des traumatismes sexuels dans l'armée. Ces femmes se sont battues pour le Canada et se sentent aujourd'hui ignorées.

Pourquoi la ministre manque-t-elle à ses promesses, refuse-t-elle d'agir et abandonne-t-elle complètement ces anciennes combattantes?

### Questions orales

**L'hon. Jill McKnight (ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à remercier toutes les membres du Conseil des vétérans pour tout ce qu'elles ont fait pour notre pays, ainsi que pour leur contribution aux travaux du conseil. Leur expérience a donné lieu à des échanges importants, et je suis reconnaissante que ces échanges se poursuivent. Il s'agit d'un groupe consultatif bénévole, et je respecte la décision de toute membre qui souhaite se consacrer à d'autres projets. Je salue toutes les actions menées pour défendre les intérêts des anciennes combattantes.

\* \* \*

### LE LOGEMENT

**Scott Aitchison (Parry Sound—Muskoka, PCC):** Monsieur le Président, les constructeurs et les acheteurs de maison en Ontario attendent toujours que le gouvernement fédéral achève le règlement qui leur permettra d'obtenir le remboursement de la TVH sur toutes les maisons neuves. La situation suscite davantage de confusion et d'incertitude dans le marché, laissant les acheteurs et les constructeurs dans l'attente.

Ma question est très simple: à quelle date le gouvernement libéral va-t-il enfin tenir sa promesse? Je ne veux pas de radotage, juste une date.

**L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai une réponse simple pour les conservateurs: qu'ils adoptent le projet de loi C-26. Au lieu de faire de la démagogie à la Chambre, ils devraient agir, passer à l'action, travailler, voter et adopter le projet de loi C-26.

Nous sommes en communication avec nos collègues de l'Ontario. Nous sommes là pour les constructeurs et les propriétaires, et nous travaillerons pour les Canadiens.

\* \* \*

[Français]

### LA SANTÉ

**Jason Groleau (Beauce, PCC):** Monsieur le Président, la semaine passée, j'ai mentionné qu'une entreprise de chez nous, Garaga, avait transmis au gouvernement des preuves accablantes que des portes de garage importées de la Chine contenaient des substances nocives et toxiques qui sont interdites au Canada.

Pourquoi la ministre de la Santé n'a-t-elle encore rien fait, malgré ces avertissements?

**L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, Garaga est une marque iconique au Canada. J'ai moi-même des portes Garaga. Je vais continuer d'appuyer cette entreprise québécoise, comme toutes les entreprises québécoises. Si Garaga a un problème à soulever auprès du gouvernement, qu'elle le fasse, et je peux assurer que nous allons agir très rapidement.

\* \* \*

[Traduction]

### LA VIE PRIVÉE

**Doly Begum (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens ne peuvent pas pleinement bénéficier de l'économie numérique s'ils s'en méfient. Les règles qui régissent la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements person-

nels n'ont pas évolué au même rythme que la technologie. La loi visant à protéger la vie privée et les données des consommateurs reconnaîtrait cette réalité. Elle reconnaîtrait que la vie privée est un droit fondamental et donnerait aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour reprendre le contrôle de leurs données.

Le ministre de l'Intelligence artificielle et de l'innovation numérique peut-il expliquer quelles protections le projet de loi offrirait aux Canadiens et à leurs données?

**L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue de l'excellent travail qu'elle accomplit en tant que représentante de sa circonscription.

Notre stratégie « L'IA pour tous » repose sur la confiance, les opportunités et la souveraineté. Le premier pilier est axé sur la confiance: la promesse de protéger nos enfants et la vie privée et les renseignements personnels des citoyens. C'est exactement ce que ferait la loi visant à protéger la vie privée et les données des consommateurs. Nous donnerions aux citoyens le droit de retirer et de supprimer des hypertrucages préjudiciables. Nous prendrions des mesures contre la tarification personnalisée afin de mettre fin à l'imposition de prix abusifs. Nous traiterions les renseignements des enfants comme étant de nature sensible.

C'est une question de bon sens. C'est ce que les Canadiens veulent. Le commissaire à la protection de la vie privée appuie...

**Le Président:** La députée de Calgary Nose Hill a la parole.

\* \* \*

### L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

**L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC):** Monsieur le Président, combien de non-citoyens ont obtenu la citoyenneté en présentant des documents bidon depuis que les libéraux ont adopté le projet de loi sur la migration en chaîne, le projet de loi C-3? Combien d'autres l'obtiendront au cours des cinq prochaines années selon les prévisions du gouvernement?

• (1500)

**L'hon. Lena Metlege Diab (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai été claire: avoir un ancêtre canadien ne donne pas d'emblée droit à la citoyenneté. Les demandeurs doivent démontrer, à chaque génération, un lien réel et vérifiable avec le Canada. L'information trouvée sur les sites Web de généalogie ne suffit pas.

Mon rôle est de protéger l'intégrité du programme de citoyenneté. Je prendrai toutes les mesures nécessaires pour y parvenir.

\* \* \*

[Français]

### L'ENVIRONNEMENT

**Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC):** Monsieur le Président, le Canada est un pays de lacs, de montagnes et de rivières. Pourtant, de plus en plus de pêcheurs, de payeurs et de plaisanciers craignent de perdre l'accès aux lacs du Québec. Pendant que les accès publics disparaissent ou deviennent hors de prix, les libéraux regardent ailleurs et laissent les municipalités se débrouiller toutes seules.

*Questions orales*

Pourtant, les eaux navigables appartiennent à tous les Canadiens. Quand le gouvernement libéral va-t-il agir pour protéger un accès équitable à tous?

**L'hon. Nathalie Provost (secrétaire d'État (Nature), Lib.):** Monsieur le Président, en effet, c'est une question importante qui est soulevée par mon collègue. Effectivement, les lacs et les rivières sont une richesse importante pour les Canadiens. C'est d'ailleurs pour ça que nous avons investi dans la stratégie pour la nature, qui vise à protéger 30 % de nos terres et de nos eaux.

Cependant, il est aussi important aussi de s'assurer du droit de propriété de la navigation sur les lacs. C'est une question qui nous préoccupe et au sujet de laquelle nous continuons de nous engager avec les autorités responsables des municipalités et des provinces.

\* \* \*

[Traduction]

**LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA**

**Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC):** Monsieur le Président, en juillet, des milliers de fonctionnaires fédéraux retourneront au bureau quatre jours par semaine, mais plusieurs ministères disent qu'il n'y a pas assez d'espace.

Le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire combien d'employés n'auront pas de bureau le mois prochain?

**L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.):** Monsieur le Président, c'est une question importante à l'heure où nous nous préparons à un retour au bureau quatre jours par semaine dans l'ensemble de la fonction publique. Je peux assurer ma collègue que mon ministère, de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, travaille sans relâche pour veiller à ce que les fonctionnaires disposent de l'espace et des outils dont ils ont besoin pour accomplir leur important travail au service des Canadiens.

\* \* \*

**LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**L'hon. Terry Duguid (Winnipeg-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, depuis bien trop longtemps, trop de Premières Nations n'ont pas accès à de l'eau potable, une ressource pourtant indispensable à toute communauté.

La ministre des Services aux Autochtones pourrait-elle expliquer en quoi le projet de loi C-37 permettrait de renforcer...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Je n'ai pu entendre que le début. Le député pourrait-il recommencer son importante question?

**L'hon. Terry Duguid:** Monsieur le Président, depuis bien trop longtemps, trop de Premières Nations n'ont pas accès à de l'eau potable, une ressource pourtant indispensable à toute communauté.

La ministre des Services aux Autochtones pourrait-elle expliquer en quoi le projet de loi C-37 permettrait de renforcer la compétence des Premières Nations à l'égard de l'eau, tout en contribuant à garantir un approvisionnement en eau potable fiable et sécuritaire pour les Premières Nations partout au Canada?

**L'hon. Mandy Gull-Masty (ministre des Services aux Autochtones, Lib.):** Monsieur le Président, c'est une question importante. Le projet de loi C-37 donnerait aux Premières Nations les pouvoirs et les moyens nécessaires pour assurer l'approvisionne-

ment fiable et sécuritaire de leurs communautés en eau potable. En reconnaissant les compétences des Premières Nations sur les ressources en eau et en leur fournissant des services d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, nous permettrions l'élaboration de normes claires et uniformes sous la direction des Premières Nations. Cette compétence...

**Une voix:** Oh, oh!

**Le Président:** La députée de Winnipeg-Centre empêche le ministre de répondre à la question.

Je prie la ministre de continuer.

**L'hon. Mandy Gull-Masty:** Monsieur le Président, des pouvoirs accrus, des normes claires, un financement sans précédent et un soutien continu sont au cœur de ce projet de loi. Je suis fière d'avoir veillé à ce que ce gouvernement, le seul gouvernement, fasse avancer ce projet de loi visant à garantir une véritable compétence en matière de réseaux d'approvisionnement en eau, à établir des normes et à régir ces réseaux en fonction de leurs droits, de leurs priorités et de leur réalité.

\* \* \*

**LA RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE**

**Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC):** Monsieur le Président, quel beau gâchis. Je plains sincèrement le premier ministre de devoir gérer ce Cabinet. La ministre des Pêches a haussé les épaules, car elle ne comprenait même pas sur quoi portait la question, avant de se lancer quand même dans une non-réponse. La ministre des Affaires étrangères vient de déclarer qu'elle menait des consultations afin de masquer trois années d'inaction. Le ministre de la Sécurité publique refuse d'écouter les préoccupations des Canadiens au sujet du projet de loi C-22 et est déterminé à le faire adopter à tout prix. Je pensais que le président du Conseil du Trésor allait surpasser toutes nos attentes et trouver ses notes aujourd'hui, mais les libéraux ne l'ont de toute façon pas laissé répondre à une question, car il n'avait pas la réponse.

Le premier ministre est-il satisfait des personnes qui occupent les banquettes ministérielles? Ce n'est certainement pas le cas des Canadiens.

● (1505)

**L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, eh bien, il est assez évident que le chef de l'opposition a un problème parmi ses députés d'arrière-ban. Après tout, le député s'est assis à un petit bureau dans une cabane quelque part et a rédigé à la main la biographie du chef de l'opposition, et voyez où cela l'a mené.

Je peux affirmer à la Chambre que le premier ministre, qui se trouve au Sommet du G7 et nous représente fièrement sur la scène internationale, a pleinement confiance en l'ensemble de l'équipe composée de 174 députés...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Les choses prennent une tournure un peu personnelle aujourd'hui.

Le député de Vancouver Kingsway a la parole.

*Questions orales***LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION AU DÉTAIL**

**Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD):** Monsieur le Président, les néo-démocrates ont sonné l'alarme au sujet de la tarification personnalisée, un stratagème invasif et injuste qui vise à imposer des prix abusifs aux Canadiens. Nous avons demandé aux libéraux d'emboîter le pas au gouvernement néo-démocrate du Manitoba, qui a agi rapidement pour interdire cette pratique insidieuse. Au lieu de cela, le gouvernement a présenté un projet de loi qui non seulement ne s'attaque pas à ce problème, mais qui n'en fait même pas mention. Je suppose que l'« IA pour tous » signifie vraiment que tout le monde est une cible.

Pourquoi les libéraux refusent-ils de protéger les Canadiens contre les technologies abusives qui empiètent sur leur vie privée et qui permettent l'établissement de prix discriminatoires?

**L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes très fiers d'avoir présenté un projet de loi qui protégerait les enfants, la vie privée et les renseignements personnels et qui nous donnerait enfin l'occasion d'agir contre la tarification personnalisée et les prix abusifs, afin que la vie soit abordable pour les Canadiens. Nous travaillons en collaboration avec un organisme de réglementation qui veillera à l'application de la loi.

Cette pratique a été louangée par le Commissaire à la protection de la vie privée, qui s'est dit très heureux qu'il s'agisse d'une « étape charnière pour la protection de la vie privée au Canada » et qui accueille « favorablement les propositions qui visent à reconnaître la protection de la vie privée comme un droit fondamental, à reconnaître explicitement l'intérêt supérieur des enfants, à exiger la réalisation...

[Français]

**Le Président:** L'honorable député de Rosemont—La Petite-Patrie a la parole.

\* \* \*

**LA FISCALITÉ**

**Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, Ind.):** Monsieur le Président, franchement, personne ne peut croire cette réponse.

Pour la première fois de l'histoire, un être humain est milliardaire. Elon Musk vaut plus de 1 000 milliards de dollars. Même s'il dépensait 1 million de dollars par jour, ça lui prendrait 2 700 ans pour écouler cette fortune indécente.

Chez nous aussi, il y a des fortunes colossales, des gens qui valent des milliards de dollars. Les libéraux leur font des cadeaux. Alors qu'il y a des personnes dans les rues et que nos services publics sont en train de s'écrouler, que font les libéraux? Ils ne font rien.

Quand vont-ils avoir le courage d'imposer les super-riches à leur juste part?

**L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous savons que chaque Canadien doit payer sa juste part d'impôt.

Plus important encore, pour répondre à mon collègue, il faut savoir que, récemment, nous avons investi 10 milliards de dollars.

Nous nous sommes entendus avec le gouvernement du Québec pour investir 10 milliards de dollars dans des infrastructures qui sont essentielles pour le Québec. Justement, en matière d'itinérance, nous avons récemment annoncé aussi un investissement de plus de 150 millions de dollars justement pour fournir notre part dans cet enjeu.

Nous serons toujours là pour défendre les intérêts de tous et nous assurer que chacun et chacune paie sa juste part d'impôt au Canada.

\* \* \*

• (1510)

**PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** Pour les citoyens de toutes les régions du pays, le Programme de reconnaissance des Forces armées canadiennes est l'occasion de souligner les sacrifices que font les militaires en notre nom.

[Traduction]

Je suis heureux de signaler aux députés la présence à notre tribune de cinq membres des Forces armées canadiennes qui participent aujourd'hui au programme de reconnaissance des Forces canadiennes.

[Français]

Il s'agit de l'adjudante Marjolaine Fournier, du lieutenant-colonel Christopher Michaud, de la sergente Marylène Martin, de l'adjudant-chef René Gagnon et de la ranger Tara Gull.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** L'honorable député de Mégantic—L'Érable—Lotbinière a la parole.

**Luc Berthold:** Monsieur le Président, durant la période des questions orales, le leader du gouvernement à la Chambre a tenu des propos dégradants envers l'un de nos députés. Je dois vous dire que peu importe le siège que l'on occupe ici à la Chambre, il est aussi important, et je l'inviterais à s'excuser auprès de tous les...

**Le Président:** On lance beaucoup de flèches des deux côtés de la Chambre. Y a-t-il un autre recours au Règlement?

[Traduction]

**Garnett Genuis:** Monsieur le Président, pendant la période des questions, j'ai posé une question sur le fait que le gouvernement subventionne des entreprises qui recourent à des travailleurs illégaux, ce que la ministre a qualifié de théorie du complot. Je me demande s'il y aurait consentement unanime pour que je dépose la réponse à une question inscrite au Feuilleton...

**Le Président:** Je pense qu'il n'y a pas consentement unanime.

## PRIVILÈGE

LA DÉCLARATION DE LA MINISTRE AU COMITÉ PLÉNIER — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Je suis maintenant prêt à me prononcer sur la question de privilège soulevée le 2 juin 2026 par la députée de Vancouver-Est concernant une déclaration de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté faite lors de la réunion du comité plénier chargé d'étudier les crédits le 28 mai 2026. Selon la députée de Vancouver-Est, la ministre aurait affirmé en réponse à une question que le traitement des demandes de permis d'études présentées par des étudiants palestiniens de Gaza serait accéléré et que les décisions seraient finalisées dans un délai de 10 jours. La députée a précisé que l'intervention n'apparaissait pas aux Débats, mais qu'elle est tout de même clairement audible sur l'enregistrement vidéo.

La députée de Vancouver-Est a ensuite fait valoir que des renseignements obtenus ultérieurement auprès de représentants du ministre et d'intervenants concernés semblaient contredire cette affirmation. Elle a précisé qu'il ne s'agissait pas de déterminer si la ministre avait volontairement induit la Chambre en erreur, mais plutôt que la situation soulevait de sérieux doutes quant à l'exactitude des informations fournies. Selon la députée, les parlementaires doivent pouvoir se fier aux déclarations des ministres afin d'exercer leurs fonctions parlementaires. Elle a donc soutenu que les circonstances justifiaient un examen plus approfondi de l'affaire et a conclu qu'il existait, à son avis, matière à conclure à une question de privilège fondée de prime abord.

[Français]

Pour sa part, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a remis en question les faits présentés par la députée de Vancouver-Est. Il a soutenu que la ministre n'avait pas induit le Comité en erreur, mais qu'elle avait plutôt fourni les renseignements les plus exacts dont elle disposait au moment de son intervention. Selon lui, la députée de Vancouver-Est s'est par ailleurs basée sur des faits qui ne s'appuient pas sur le compte rendu des débats, mais sur un enregistrement audio laissant place à interprétation. Il a aussi fait valoir que l'affaire constituait un différend quant à des faits s'appuyant sur de l'information provenant de sources externes à la Chambre. Enfin, il a soutenu que la procédure applicable aux questions de privilège découlant des travaux d'un comité plénier n'avait pas été respectée.

La présidence doit d'abord se pencher sur le fait que les propos contestés auraient été tenus dans le cadre des travaux d'un comité plénier. À cet égard, plusieurs précédents, dont une décision rendue par la présidence le 19 juin 2025, ont établi que, malgré les contraintes pouvant exister, les questions de privilège découlant des travaux d'un comité plénier doivent normalement y être soulevées avant d'être portées à l'attention de la présidence en Chambre.

[Traduction]

En second lieu, même en faisant fi de la procédure normale à suivre, les précédents sont clairs en ce qui concerne la demande faite à la présidence de se prononcer sur des faits présentés à la Chambre dont l'exactitude est contestée sur la base de sources externes. Tel que l'a mentionné le Président Lamoureux, dans une décision rendue le 16 novembre 1971, que l'on trouve à la page 9619 des Débats:

[...] les précédents tendent à établir dans l'ensemble qu'on ne doit pas invoquer des déclarations faites en dehors de la Chambre ou des documents publiés

## Recours au Règlement

ailleurs pour mettre en doute les déclarations à la Chambre d'honorables députés d'un côté ou de l'autre de la Chambre.

Plus récemment, le Président Regan a indiqué, dans une décision rendue le 20 novembre 2017 et que l'on trouve à la page 15303 des Débats:

Les députés savent que, chaque fois que la véracité des affirmations d'un député est mise en doute, le rôle de la présidence se limite strictement à examiner les propos tenus lors des délibérations parlementaires. En d'autres mots, la présidence ne peut pas se prononcer sur ce qui se dit hors du cadre des délibérations de la Chambre ou de ses comités.

Même en supposant que la présidence puisse se prononcer sur des propos tenus en comité plénier sans qu'un rapport n'ait été présenté, et que les propos attribués à la ministre soient exacts, ce que les Débats ne permettent pas ici de déterminer, rien ne permet de conclure qu'elle s'est contredite ou qu'elle avait l'intention d'induire la Chambre en erreur. La situation semble donc relever d'un désaccord sur les faits.

• (1515)

[Français]

La quatrième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* nous indique ceci, à la section 3.92:

Si la question de privilège concerne un désaccord entre deux députés (ou plus) quant à des faits, la présidence juge habituellement qu'un tel différend ne compromet pas leur capacité de s'acquitter de leurs fonctions et qu'il ne porte pas atteinte aux privilèges collectifs de la Chambre.

[Traduction]

Les désaccords sur les faits sont fréquents à la Chambre, et le simple fait qu'un député estime qu'une déclaration faite par un autre député, qu'il soit ministre ou non, soit inexacte ne suffit pas à établir qu'il existe des motifs suffisants pour soulever une question de privilège. Par conséquent, la présidence ne peut conclure qu'il y a, à première vue, matière à question de privilège. Je considère donc l'affaire close.

Je remercie les députés de leur attention.

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ADMISSIBILITÉ DE L'AFFAIRE ÉMANANT DU GOUVERNEMENT N<sup>o</sup> 13

**Jacob Mantle (York—Durham, PCC):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement cet après-midi au sujet de l'admissibilité de l'affaire émanant du gouvernement n<sup>o</sup> 13, qui a été annoncée dans le Feuilleton de ce matin. Cette affaire propose une feuille de route pour la suite de l'étude du projet de loi C-22, la mesure législative des libéraux sur le fameux accès légal.

Bien que les motions de programmation n'aient évidemment rien d'inusité, ni dans le régime de Westminster ni au Canada, elles sont devenues de plus en plus à la mode, d'abord sous le gouvernement Trudeau et maintenant sous le gouvernement libéral actuel. Il y en a d'ailleurs eu trois cette semaine seulement. Ce qui m'inquiète, c'est que chaque nouvelle motion de programmation va plus loin que la précédente. L'affaire émanant du gouvernement n<sup>o</sup> 13 a de surcroît une caractéristique inédite: une date limite rétroactive pour la soumission des propositions d'amendement au comité. En effet, selon l'alinéa a)(ii):

[...] si le Comité n'a pas terminé l'étude article par article du projet de loi dans les 30 minutes suivant le début de la réunion, tous les amendements restants qui ont été présentés au Comité au plus tard à 16 h 30 le 15 juin 2026, soient réputés proposés, la présidence mette aux voix [...]

### Recours au Règlement

Le fait est, comme on peut clairement le constater, que le délai fixé dans cet avis était hier à 16 h 30. Par conséquent, si elle était adoptée, l'affaire émanant du gouvernement n° 13 ne permettrait au Comité permanent de la sécurité publique et nationale d'examiner que les amendements déposés hier. Le délai proposé par les libéraux pour les amendements du comité concernant le projet de loi C-22 a donc probablement précédé l'avis relatif à l'affaire émanant du gouvernement n° 13. Il a en tout cas précédé la publication de l'avis, qui paraît, si j'ai bien compris, vers deux heures du matin.

Ce qui est plus scandaleux, ou peut-être tout aussi scandaleux, que la proposition de faire adopter à la hâte par la Chambre un texte de loi aussi radical, aux conséquences importantes pour le droit à la vie privée des Canadiens, c'est que, s'il est adopté, les députés se retrouveront également dans l'impossibilité de présenter d'autres suggestions pour améliorer le projet de loi C-22 ou pour trouver le juste équilibre entre la sécurité publique et la vie privée, car la motion elle-même empêche et exclut tout amendement à l'étape du rapport de la part des députés.

Je me permets d'attirer l'attention de chacun sur les alinéas b) et c) de la motion. L'alinéa b) dit: « le projet de loi puisse être examiné à l'étape du rapport en tout temps suivant la réalisation de l'alinéa a)(iv) du présent ordre, et, lorsqu'est donné lecture de l'ordre, il soit réputé avoir été adopté, tel que modifié, à l'étape du rapport; » Il n'y aurait pas d'amendements, car le délai pour les amendements est rétroactif, et il n'est pas possible de présenter des amendements à l'étape du rapport.

Comparons cela à l'affaire émanant du gouvernement n° 12, qui était la motion de programmation précédente. Elle portait sur le projet de loi C-30 dont était saisi le Comité permanent des finances et la Chambre l'a adoptée lundi soir. Cette motion prévoyait un délai pour le comité, mais ce délai était de 24 heures suivant le dépôt de l'avis de motion du gouvernement. Dans ce cas précis, les députés ont au moins eu le temps de présenter leurs meilleures et dernières propositions, tout en sachant que, quoi qu'il arrive, la guillotine libérale était imminente.

Je tiens à préciser que l'affaire émanant du gouvernement n° 12 n'a pas fait l'objet d'une décision, je ne cherche donc pas à en faire un précédent faisant autorité, mais simplement à la présenter comme un exemple à l'intention du Président.

Nous avons un gouvernement qui est fasciné par toutes les façons dont il peut censurer les Canadiens. Avec l'affaire émanant du gouvernement n° 13, les libéraux s'aventurent désormais sur le terrain de la suppression des droits des députés. C'est ce qui rend l'affaire émanant du gouvernement n° 13 si choquante. L'idée d'une date limite rétroactive est, à mon avis, tout à fait sans précédent et, par conséquent, j'aimerais revenir sur plusieurs principes fondamentaux pour exprimer mon opposition initiale à ce projet de loi.

Je tiens à souligner que je soulève cette question à la première occasion, étant donné que je viens tout juste de prendre connaissance de l'avis ce matin et que je l'ai soulevé le plus rapidement possible. Par conséquent, je prie la présidence de bien vouloir me permettre de présenter des arguments supplémentaires si mes collègues d'en face devaient présenter également les leurs.

● (1520)

Je ferai référence au principe premier, l'article 1 du Règlement, que nous ne citons pas assez souvent. Or, je crois que c'est nécessaire de le faire quand nous discutons de quelque chose qui est sans précédent. L'article dispose ce qui suit:

Dans tous les cas non prévus par le présent Règlement ni par un autre ordre de la Chambre, les questions de procédure sont décidées par le Président [...], [lequel doit] fonder [ses] décisions sur les usages, formules, coutumes et précédents de la Chambre des communes du Canada et sur la tradition parlementaire au Canada et dans d'autres juridictions, dans la mesure où ils sont applicables à la Chambre.

J'aimerais aussi attirer l'attention du Président sur l'article 13 du Règlement, qui vous confère, bien sûr, le pouvoir de décider la recevabilité d'une motion à la Chambre.

Dans la sixième édition de la *Jurisprudence parlementaire de Beauséjour*, on peut lire ce qui suit au commentaire 12:

Le droit parlementaire diffère beaucoup du droit civil ordinaire et de la common law. Il est fondé sur des siècles de tradition et de précédents qui ont marqué l'évolution des libertés parlementaires, de l'époque où les parlements étaient régis selon le principe du droit divin des monarques jusqu'à l'actuelle souveraineté parlementaire.

L'un des premiers greffiers de la Chambre, sir John Bourinot, a réitéré l'un des principes les plus fondamentaux qui a évolué au fil des siècles, à la page 258 de la deuxième édition de *Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada*. On peut lire:

Les grands principes qui sont à la base du droit parlementaire anglais n'ont jamais été perdus de vue par les assemblées législatives canadiennes. Ce sont: protéger la minorité et restreindre l'imprévoyance et la tyrannie de la majorité, régler les affaires d'intérêt public de manière convenable et ordonnée, donner à chaque parlementaire la possibilité d'exprimer son avis dans les limites du décorum et éviter les pertes de temps inutiles, accorder la latitude voulue pour l'examen de chaque mesure et faire en sorte qu'aucune décision législative ne soit prise à la légère ou sur une impulsion soudaine.

La présidence connaît ce principe général, mais j'attire de nouveau son attention sur le passage où il est question de protéger la minorité et de restreindre « l'imprévoyance et la tyrannie de la majorité ». Ce principe a été réaffirmé par notre greffier actuel, dont les commentaires au paragraphe 5.1 de la quatrième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* indiquent ce qui suit:

[...] l'idéal de « protéger la minorité » a été adapté aux impératifs d'efficacité d'un corps législatif dans le monde moderne. [...] Il demeure que la procédure parlementaire vise à établir un équilibre entre la volonté du gouvernement de faire approuver ses mesures par la Chambre et la responsabilité de l'opposition d'en débattre [...]

Les principes de sir George sont également cités comme faisant autorité à la page 49 de la troisième édition de *La procédure parlementaire du Québec*:

Les règles de la procédure parlementaire dans leur ensemble doivent donc refléter ces principes et assurer un équilibre entre eux. La procédure sert ainsi des idéaux nobles qui garantissent le caractère profondément démocratique de l'institution parlementaire. Même si elles peuvent parfois être considérées comme superflues, il n'en reste pas moins que les règles de procédure revêtent une importance capitale pour les parlementaires et pour le bon fonctionnement de l'institution.

Le projet de loi C-22 contient des mesures que les forces de l'ordre ont demandées au Parlement, mais la deuxième partie du projet de loi, ainsi que certains articles de la première partie, soulèvent de sérieuses préoccupations relatives à la protection de la vie privée, aux libertés civiles, aux pouvoirs du gouvernement et à d'autres enjeux. Le gouvernement lui-même le reconnaît dans son énoncé concernant la Charte. De plus, de grandes industries canadiennes ainsi que des entreprises technologiques, notamment Google, Meta et Apple, ont soulevé de sérieuses questions sur les dispositions relatives au chiffrement, sur l'obligation de recueillir et de conserver les renseignements personnels des Canadiens, ainsi que sur les pouvoirs prévus dans la partie 2, qui permettent au ministre d'émettre des ordonnances secrètes à l'intention des entreprises.

### Recours au Règlement

Les pouvoirs et la portée de ce projet de loi doivent être soigneusement examinés, définis et ciblés. Pour y arriver, il faut trouver le juste équilibre dont j'ai parlé tout à l'heure. Le Parlement doit bien faire les choses. Pour cela, il lui faudra du temps, de la patience et une bonne connaissance des procédures de la Chambre, mais la motion n° 13 du gouvernement ne permettrait pas cela.

À la lumière des déclarations faites par les témoins et les parties prenantes, il se pourrait que le soutien à ce projet de loi au sein du groupe parlementaire du Parti libéral ait diminué plus rapidement que nous ne le pensions; les libéraux se trouvent donc confrontés à un sentiment d'urgence renouvelé. Ce n'est toutefois pas une raison pour faire adopter ce projet de loi à la Chambre au cours de la toute dernière semaine de séance.

• (1525)

Il peut être utile de rappeler les propos tenus par le Président Milliken dans une décision qu'il a rendue le 29 mars 2007, que l'on retrouve à la page 8136 des Débats de la Chambre des communes. Il a déclaré:

[...] ni la réalité politique du moment ni la seule force du nombre ne devraient nous obliger à mettre de côté les valeurs inhérentes aux conventions et aux procédures parlementaires qui régissent nos travaux.

Les réalités politiques auxquelles doit faire face le gouvernement libéral, dont le programme de censure suscite une préoccupation croissante, ne sauraient justifier ce que le leader à la Chambre du Parti libéral propose dans la motion dont il a donné avis ce matin.

Comme je l'ai dit, monsieur le Président, l'affaire émanant du gouvernement n° 13 n'a pas encore été proposée, mais je tenais à soulever la question dès que possible afin de vous laisser suffisamment de temps pour l'examiner. Si vous souhaitez que nous effectuions ce recours au Règlement lorsque la motion sera présentée, nous le ferons également.

Comme l'a également déclaré votre prédécesseur le 29 mars 2007, à la page 8137 des Débats de la Chambre des communes:

Contrairement aux décisions des présidents de comité, les décisions du Président ne peuvent faire l'objet d'un appel. Voilà donc une raison de plus pour la présidence d'assumer cette lourde responsabilité avec prudence et ainsi de veiller à ce que la Chambre, dans le feu de l'action, ne parte pas dangereusement à la dérive.

À notre avis, l'affaire émanant du gouvernement n° 13 aurait cet effet. Elle amènerait la Chambre à partir dangereusement à la dérive, et ce, pour un projet de loi qui, par conséquent, ne ferait pas l'objet de l'examen minutieux et approfondi qu'il requiert.

Je termine en citant le commentaire 18 de la *Jurisprudence parlementaire de Beauséjour*, 4<sup>e</sup> édition:

Nous nous servons très souvent de l'expression « Chambre des communes » sans bien souvent nous arrêter à méditer sur le sens de ces mots [...] Le mot « communes » signifie le peuple. C'est ici la Chambre du peuple. De chaque côté de la Chambre, à la droite et à la gauche de l'Orateur, siègent les représentants de toutes les circonscriptions du Canada. Collectivement, ceux de nous qui se réunissent en cette enceinte représentent tous les Canadiens. Telle est notre responsabilité, tel est notre devoir. Nos droits n'ont d'importance que dans la mesure où ils représentent les droits de la population elle-même. Quand les droits traditionnels des députés sont rabaissés, limités ou qu'ils sont arbitrairement diminués de quelque façon, ce n'est pas de nos droits que nous nous inquiétons. Ce qui est essentiellement important, c'est que cette restriction des droits constitue une limitation des droits du peuple lui-même. La liberté que nous avons, de quelque côté que nous siégeons, de donner forme à la législation et de la guider, fait partie de la liberté que nous chérissons au Canada. C'est sur la Chambre des communes que la population doit compter pour obtenir des lois bien étudiées et bien faites, que les Canadiens de toutes les régions du pays doivent compter pour assurer en grande partie leur liberté et la sorte de gouvernement qui exprime en soi la liberté, qui est pour nous le fruit de tant d'années de sacrifices et d'efforts soutenus.

Le délai d'amendement rétroactif du comité proposé dans l'affaire émanant du gouvernement n° 13 va à l'encontre de la riche et profonde tradition du droit parlementaire. À cela s'ajoute l'impossibilité pour les députés de présenter des motions à l'étape du rapport, ce qui les empêche de fait d'apporter une contribution supplémentaire au projet de loi. Il ne saurait être conforme au Règlement qu'un projet de loi prévoie un délai rétroactif connu uniquement des députés ministériels et utilisé uniquement par eux à l'insu de tout autre député jusqu'à ce que ce délai soit écoulé.

Je fais donc valoir que l'affaire émanant du gouvernement n° 13 n'est pas recevable et que, par conséquent, la motion dans son ensemble devrait également être déclarée irrecevable.

• (1530)

**L'hon. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole pour répondre au recours au Règlement soulevé par le député concernant l'incidence de la motion de programmation relative au projet de loi C-22 sur nos privilèges collectifs et individuels.

Je soutiens que la question est de savoir si la Chambre a la faculté de réglementer ses travaux de manière à restreindre ses privilèges. Je peux affirmer catégoriquement que la Chambre dispose effectivement des pouvoirs nécessaires pour limiter ses privilèges et, dans certains cas, pour y renoncer. À la page 65 de la quatrième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, il est indiqué:

Collectivement, la Chambre dispose de privilèges qui permettent à ses membres d'exercer leurs fonctions constitutionnelles.

Les deux droits ou pouvoirs les plus importants sont le droit de réglementer ses affaires internes et le pouvoir disciplinaire.

La motion de programmation qui régirait l'étude du projet de loi C-22 vise à établir un processus concernant les délibérations relatives au projet de loi. La Chambre n'en est pas à ses premières expériences en ce qui concerne les moyens innovants et constructifs de traiter les affaires dont elle et ses comités sont saisis. Pendant la pandémie, la Chambre a adopté des motions qui auraient normalement été perçues comme restreignant les privilèges des députés et de la Chambre en général. En effet, le pouvoir exclusif de la Chambre de régir ses affaires internes est la pierre angulaire de l'architecture du privilège parlementaire. La capacité de régir et de contrôler ses propres débats, son ordre du jour et ses travaux relatifs aux fonctions législatives et délibératives est l'un des privilèges les plus importants que la Constitution confère au Parlement.

Je soutiens que l'exercice de ces pouvoirs est au cœur de la question dont la Chambre est saisie. La Chambre peut donner des orientations aux comités, car c'est elle qui les a créés. La Chambre peut décider, à la majorité des voix, d'organiser le processus législatif pour tout projet de loi donné. C'est précisément le cas de la proposition dont la Chambre est saisie. Par conséquent, je conclus que cette question relève clairement du pouvoir de la Chambre de régir ses affaires internes en ce qui concerne le programme législatif.

**Anna Roberts:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai apporté un gâteau officiel pour le premier ministre...

**Le Président:** Non. C'est irrecevable.

**L'hon. Mark Gerretsen:** Monsieur le Président, c'est plus qu'irrecevable. La députée a apporté un gâteau à la Chambre des communes. C'est un manque de respect incroyable pour le Règlement de la Chambre.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Je suggère que la députée présente ses excuses à la Chambre pour lui avoir ainsi manqué de respect.

**Le Président:** Il s'agit en substance d'un accessoire, ce qui est interdit.

[Français]

Le député de Drummond a la parole.

**Martin Champoux (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, je souhaite vous informer que le Bloc québécois se réserve le droit de réagir ultérieurement au recours au Règlement du député de York-Durham.

---

## ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

• (1535)

[Français]

### LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA HAINE

La Chambre reprend l'étude de la motion relative à l'amendement apporté par le Sénat au projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse, crime haineux et accès à des lieux religieux ou culturels), ainsi que de l'amendement.

**Anthony Housefather (secrétaire parlementaire de la ministre de la Gestion des urgences et de la Résilience des communautés, Lib.):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton.

[Traduction]

La Loi visant à lutter contre la haine est à l'étude à la Chambre depuis neuf mois. Au cours de ces neuf mois, nous avons eu des débats approfondis à la Chambre, à l'autre endroit et au comité. Ce projet de loi est important.

Je tiens à rappeler aux députés ce qui a déclenché le processus visant à modifier les lois contre la haine plus largement qu'elles ne l'ont été au cours des 30 dernières années.

Au printemps 2024, dans ma propre circonscription, Mont-Royal, le centre communautaire juif, le Musée de l'Holocauste Montréal et la Bibliothèque publique juive ont été entourés de manifestants. Ils ont été entourés de manifestants qui criaient des propos haineux, qui portaient des pancartes dont certaines soutenaient des organisations terroristes. Cependant, la police n'a arrêté personne. Elle n'a pas mis fin à une manifestation qui était tombée dans l'illégalité. Ses représentants ont dit à l'époque qu'ils n'avaient pas d'instructions ou de règles suffisamment claires pour déterminer quand une manifestation à l'extérieur d'un centre communautaire, d'une école, d'un temple, d'une église ou d'une synagogue allait trop loin.

La Loi visant à lutter contre la haine indique clairement que ces bâtiments méritent une protection particulière. Elle crée de nouvelles infractions relatives à l'intimidation et au fait d'empêcher l'accès liées aux manifestations à l'extérieur des centres communautaires, des lieux de culte et des écoles afin de préciser que ces bâtiments bénéficient d'une protection particulière. Elle précise clairement qu'il est interdit d'intimider quiconque afin de l'empêcher d'entrer dans ces bâtiments pour y entendre l'orateur de son choix, pratiquer son culte comme il l'entend ou assister à ses cours. Il précise qu'une personne ne peut pas empêcher des gens d'entrer dans un bâtiment ou d'en sortir, ce qui s'est produit cette nuit-là en

mars 2024. À ce moment-là, j'avais demandé une telle modification au droit pénal.

[Français]

Voici ce que j'ai dit: comme les policiers m'ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure d'agir, le Parlement du Canada a le devoir d'agir, de réécrire les lois criminelles pour qu'elles soient plus claires et pour qu'elles donnent plus d'outils aux policiers.

La même chose est arrivée en ce qui concerne M. Charkaoui. Dans les rues de Montréal, il a dit des choses qui étaient absolument haineuses, mais les procureurs n'ont pas agi.

[Traduction]

La Chambre a fini par mettre en place un comité. J'ai demandé que le comité de la justice et des droits de la personne mène une étude sur l'antisémitisme. C'est ce que nous avons fait et, en décembre 2024, nous avons publié un rapport adopté à l'unanimité sur la plupart des questions. Certes, il y a eu dissidence, mais celle-ci ne concernait pas la grande majorité des questions, notamment l'infraction d'intimidation et d'entrave. Cela n'a toutefois pas empêché ce que le premier ministre a qualifié de « crise de l'antisémitisme » qui submerge le monde occidental, y compris le Canada, où plus de 70 % des infractions motivées par la haine à caractère religieux visent la communauté juive, qui représente 1,2 % de la population, et où un Canadien juif a 19 fois plus de chances d'être victime d'un crime haineux qu'un Canadien ordinaire.

Je souligne qu'il y a deux semaines, un temple de Westmount, le Temple Emanu-El, a été la cible d'une tentative d'incendie criminel. Je m'y suis rendu en compagnie du ministre de l'Identité canadienne, de l'ancien sénateur Marc Gold et de la secrétaire d'État à la Jeunesse pour apporter notre soutien à la communauté lors des services. La loi comporte une disposition distincte relative à la haine, qui peut être invoquée en plus des accusations d'incendie criminel dont l'auteur de l'infraction fera l'objet, afin de garantir que la personne inculpée écope d'une peine de prison plus longue qu'auparavant.

Le projet de loi contient également des dispositions qui prévoient que, lorsque des gens utilisent des drapeaux montrant des symboles terroristes — comme la croix gammée, la rune double de la victoire nazie ou le nœud coulant, que le Sénat a ajouté dans son récent amendement — d'une manière qui incite la haine contre une communauté, la police pourra facilement porter des accusations contre eux.

• (1540)

Le projet de loi offre une meilleure protection aux communautés minoritaires partout au pays, de même qu'aux communautés majoritaires, d'ailleurs. Il offre une meilleure protection aux chrétiens, qui sont majoritaires, et il protège toutes les confessions religieuses. Il offre des protections à la communauté LGBTQ+, aux communautés autochtones et aux autres communautés qui sont confrontées à la haine. Pourquoi s'y opposerait-on? Pourquoi s'opposer à ce projet de loi?

Le seul argument que j'ai entendu jusqu'à présent contre ce projet de loi, la principale raison que j'ai entendue, c'est que la loi existante n'est pas appliquée comme il se doit et que nous devrions simplement l'appliquer, comme si le gouvernement fédéral était responsable de l'application du Code criminel. C'est une tâche qui relève des provinces. La décision de porter ou non des accusations est prise par la police municipale, dans la plupart des cas, et par les procureurs provinciaux, et non par le gouvernement fédéral. L'argument selon lequel nous ne devrions pas donner à la police les outils dont elle dit avoir besoin pour poursuivre les auteurs de ces crimes, l'argument qui dit que nous devrions simplement lui dire de faire ce qu'elle est censée faire ne tient pas la route, car cela revient essentiellement à dire que le gouvernement fédéral devrait rester sans rien faire.

Nous avons la capacité de rédiger des dispositions du Code criminel, et c'est ce que nous faisons. Grâce à ce projet de loi, une fois qu'il sera entré en vigueur, et au projet de loi sur la réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, qui vient de recevoir la sanction royale, nous sommes maintenant en mesure, comme l'a confirmé le ministre de la Sécurité publique, de rencontrer les provinces et les territoires pour leur dire que nous devons collaborer en vue de former les policiers et les procureurs. Nous avons besoin de procureurs spécialisés dans la lutte contre les crimes haineux dans tout le pays. Ils seront nommés par les provinces. Surtout, nous avons besoin soit de directives en matière de poursuites, soit d'autres mesures qui permettront aux procureurs généraux des provinces de dire à la police quelles accusations porter. Ces directives doivent être uniformes à l'échelle du pays. À cet égard, l'adoption de cette série de projets de loi en matière de justice est une occasion à saisir.

Je tiens également à corriger quelques faussetés que j'ai entendues plus tôt aujourd'hui au cours du débat. Premièrement, une députée a dit que des parents pourraient se demander ce qu'ils ont le droit de dire à table. Les discussions privées ne sont pas visées par les dispositions relatives à la fomentation volontaire de la haine prévues à l'article 319 du Code criminel. Il est faux de dire aux gens qu'ils doivent faire attention à ce qu'ils disent à table, et les députés le savent. Ce n'est pas vrai.

Par ailleurs, certaines affirmations laissaient entendre que le gouvernement porterait des accusations contre des individus, comme si les propos d'un ministre pouvaient habiliter le gouvernement à déclarer que des personnes doivent être poursuivies. En fait, dans notre système, ce sont des procureurs indépendants qui prennent ces décisions, en collaboration avec la police. Ils ne sont pas influencés par ce qu'un représentant du gouvernement leur dit de faire ou de ne pas faire dans un cas particulier. La seule manière pour le gouvernement de faire valoir sa position est de recourir aux directives en matière de poursuites, applicables à toute une catégorie de personnes. Ces directives émanent habituellement des procureurs généraux provinciaux, et non du procureur général fédéral. Je suis plutôt étonné d'entendre des affirmations si déconnectées de la réalité, qui sapent nos efforts dans le cadre de cette loi.

Enfin, je tiens à être parfaitement clair: par souci de clarté, nous avons aussi ajouté une disposition visant à préciser que ce n'est pas le cas, ce que nous n'aurions pas dû avoir à faire, car il est évident que ce n'est pas le cas. Les gens ne seront pas poursuivis parce qu'ils lisent, citent ou prêchent la Bible, le Coran, la Torah ou tout autre livre saint. Ce sont des affirmations dépourvues de tout fondement. La Charte des droits ne permet pas cela, et la disposition de précision incorporée au projet de loi non plus.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Il s'agit d'un projet de loi vraiment important. En tant que membre de la communauté juive ayant été victime de haine, je sais que toutes les grandes organisations de ma communauté soutiennent le projet de loi. C'est un projet de loi vraiment important pour éliminer la haine de nos rues, pour veiller à ce que les criminels soient écartés de nos rues et pour garantir un effet dissuasif. J'exhorte tout le monde à soutenir le projet de loi.

**Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC):** Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à faire remarquer au député que la communauté juive orthodoxe et les chefs religieux de cette communauté s'opposent massivement à la suppression de l'exemption fondée sur des motifs religieux. J'invite le député à prendre leurs préoccupations au sérieux.

En outre, l'idée selon laquelle une loi qui bafoue la liberté religieuse et porte atteinte à la liberté d'expression n'est pas grave, puisque la Charte protège la liberté religieuse, n'est guère rassurante pour la plupart des gens. Il se peut que la loi soit jugée inconstitutionnelle si une personne poursuivie soulève la question de la liberté religieuse devant les tribunaux et obtient finalement réparation, mais il s'agit là d'un processus long et difficile à mener pour un particulier. Il vaudrait mieux ne pas adopter, dès le départ, de lois qui portent atteinte à la liberté religieuse, afin d'éviter de devoir recourir à ce type de recours au titre de la Charte.

Pourquoi ce député choisit-il de poursuivre dans cette voie malgré ces craintes évidentes, notamment celles de la communauté juive orthodoxe?

• (1545)

**Anthony Housefather:** Monsieur le Président, tous les groupes organisés de la communauté juive appuient le projet de loi, qu'il s'agisse du Centre consultatif des relations juives et israéliennes, de B'nai Brith, des Amis du Centre Simon Wiesenthal, des nombreux groupes que Mark Sandler a rassemblés à Toronto ou de l'organisme Canadian Women Against Antisemitism. Je ne connais aucune grande organisation juive au pays qui n'appuie pas ce projet de loi, alors je ne crois pas que ce que dit le député soit vrai. La plupart des rabbins orthodoxes que je connais appuient ce projet de loi, alors je ne crois pas que son affirmation soit vraie. Il y en a peut-être qui s'y opposent, tout comme on en trouve dans toutes les communautés religieuses, mais la grande majorité des Juifs canadiens ont réclamé et veulent ce projet de loi.

En ce qui concerne la liberté de religion, il n'y a rien dans ce projet de loi qui l'entraverait. Nous avons supprimé un moyen de défense qui n'a jamais été utilisé avec succès dans l'histoire du pays.

[Français]

**Martin Champoux (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, j'allais exactement dans cette direction avec mon collègue de Mont-Royal, que je félicite pour son discours. Effectivement, la demande du Bloc québécois depuis plusieurs années de retirer l'exemption religieuse du Code criminel a enfin été incluse dans le projet de loi C-9 dont nous débattons aujourd'hui.

Tout comme mon collègue de Mont-Royal, je n'ai jamais entendu de groupe représentant la communauté juive se lever contre cette demande du Bloc québécois. Bien au contraire, on y voit un outil de plus pour protéger les communautés juives qui ont été particulièrement ciblées par des actes haineux au fil des dernières années, et encore ces jours-ci. On voit encore une fois des actes d'antisémitisme extrêmement préoccupants dans la société dans laquelle on vit.

*Ordres émanant du gouvernement*

J'aimerais entendre mon collègue nous dire qu'il pense. En fait, il vient de donner un peu la réponse dans sa réponse à notre collègue conservateur, mais je veux savoir ce qu'il pense de ce que va faire le retrait de cette exception pour ce qui est du sentiment de sécurité pour les communautés juives au Canada.

**Anthony Housefather:** Monsieur le Président, je crois que ça va créer un sentiment de sécurité pour toutes les communautés, car personne ne veut subir de la haine.

Oui, c'est vrai que CJA-Québec a affirmé appuyer le Bloc québécois et la proposition qu'il a faite il y a quelques années. On voyait ce qui arrivait dans les rues de Montréal et le fait qu'aucun procureur n'agissait en raison du potentiel d'utilisation de cette défense religieuse.

Si une personne fait la promotion de la haine dans la rue, elle ne devrait pas pouvoir utiliser ses croyances afin de justifier la haine contre des groupes. Il est aussi très important de dire que cette défense n'a jamais eu de succès dans un tribunal canadien depuis l'existence de la loi.

[Traduction]

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, quand j'observe ce qui se passe autour de nous, je constate malheureusement qu'il y a beaucoup de haine dans la société. Durant la dernière campagne électorale, on attendait du premier ministre et du gouvernement qu'ils présentent un projet de loi pour lutter contre la haine. Le projet de loi C-9 vise justement à faire ce qu'il faut tout en respectant un engagement de la campagne électorale.

Je me demande si mon collègue pourrait simplement faire part à la Chambre de ses réflexions sur l'engagement du gouvernement, et en particulier du premier ministre, à élaborer ce projet de loi, à le présenter et, enfin, à le mener à bien.

**Anthony Housefather:** Monsieur le Président, ma toute première discussion avec le premier ministre a porté sur cette question. La toute première fois que j'ai parlé au premier ministre, c'était pendant la course à la direction du Parti libéral en 2025. Notre toute première discussion a porté sur l'intimidation, l'obstruction et la nécessité de modifier la loi pour protéger les bâtiments communautaires, et le premier ministre, ce qui est tout à son honneur, a immédiatement déclaré qu'il soutenait cette initiative. Elle faisait partie du programme électoral du Parti libéral, et nous agissons conformément à ce programme.

• (1550)

[Français]

**Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton, Ind.):** Monsieur le Président, lorsque je suis entré à la Chambre des communes pour la première fois, en 2019, j'y suis arrivé avec une profonde gratitude envers les citoyens et les citoyennes de Saint-Hyacinthe—Bagot, qui m'avaient accordé leur confiance. C'était le nom de ma circonscription à l'époque.

J'y suis également arrivé avec une conviction qui m'accompagnait déjà depuis de nombreuses années, à savoir que le Québec constitue une nation et que cette nation doit pouvoir choisir librement son avenir. Je suis devenu membre du Bloc québécois et du Parti québécois à l'âge de 16 ans. Depuis lors, mon engagement a pris différentes formes. Le militantisme, les études, la recherche, l'enseignement, l'écriture et finalement la représentation politique. Ces étapes ont été différentes, mais elles ont toujours été guidées

par une même volonté, celle de comprendre le monde dans lequel nous vivons et contribuer, modestement, à l'avancement du Québec.

Au cours des dernières années, j'ai eu le privilège de représenter notre région au sein de cette Chambre. J'y ai défendu les intérêts de nos travailleurs et de nos travailleuses, de nos entreprises, de notre agriculture et de nos communautés. J'y ai porté la voix du Québec dans les débats sur le commerce international, sur l'économie, sur la défense et sur les choix qui façonnent notre avenir collectif. J'ai également appris comment on y mène des batailles, ce que sont une gestion de crise et l'importance du dialogue malgré les divergences. Derrière les débats parfois vifs qui nous opposent se trouvent souvent des femmes et des hommes sincèrement attachés au bien commun. Pour cela, je tiens à remercier mes collègues de toutes les formations politiques, le personnel de la Chambre ainsi que tous ceux et celles qui permettent quotidiennement à nos institutions de fonctionner.

Mon passage ici a aussi, cependant, renforcé certaines convictions. J'ai vu à quel point le Québec possède le talent, les ressources et la créativité nécessaires pour relever les défis qui l'attendent. J'ai vu également les limites auxquelles il se heurte lorsqu'il cherche à faire prévaloir ses priorités nationales dans un ensemble politique dont les intérêts ne coïncident pas toujours avec les siens. Cette observation ne m'a pas conduit au découragement, bien au contraire. Elle a renforcé ma confiance dans les capacités du Québec. Elle a renforcé ma conviction que notre nation doit continuer à développer ses institutions, son économie, sa culture et sa capacité d'agir.

Au cours de notre histoire, les Québécois et les Québécoises ont souvent progressé lorsqu'ils ont choisi l'audace plutôt que la résignation. Nous avons bâti des institutions. Nous avons développé une économie. Nous avons affirmé notre culture. Nous avons démontré, génération après génération, que nous étions capables d'accomplir de grandes choses lorsque nous avons confiance en nous-mêmes. C'est cette confiance qui m'anime aujourd'hui. Le service public demeure l'un des plus grands privilèges qu'une personne puisse recevoir. Où que nous soyons appelés à servir, ce devoir demeure le même: travailler avec intégrité, avec sérieux et avec fidélité.

Je remercie, une fois de plus, les citoyens et citoyennes de Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton pour l'honneur qu'ils nous ont fait. Je remercie ma famille, mes amis, mes collaborateurs et collaboratrices et tous ceux et celles qui ont accompagné ce parcours. Je remercie l'ensemble des employés qui sont passés par mon bureau de circonscription. L'une d'entre elles est restée du début à la fin, et c'est Amélie, ma formidable adjointe de circonscription. Je remercie tous ces militants et toutes ces militantes qui nous ont menés à trois victoires, toujours avec un nombre accru de suffrages. Je remercie mes prédécesseurs, Yvan Loubier et Ève-Mary Thaï Thi Lac, qui ont toujours été très disponibles. Je les remercie de leurs précieux conseils.

Je ne pourrais quitter la Chambre sans exprimer ma profonde gratitude envers mes collègues du Bloc québécois. Au cours de ces années, j'ai eu le privilège de siéger au sein d'une formation politique composée de personnes profondément attachées au Québec et à sa défense. J'y ai trouvé des collègues compétents, généreux et dévoués, dont l'amitié et le soutien m'auront marqué bien au-delà de la politique.

Je souhaite également remercier tout particulièrement notre chef. Je dis notre chef parce que, même si c'est écrit « indépendant », je reste un membre et un militant du Bloc québécois. Ça va continuer jusqu'à l'indépendance. Son leadership, son intelligence politique et sa confiance m'ont permis de grandir comme parlementaire et comme représentant de nos concitoyens. J'ai beaucoup appris à ses côtés. Le Bloc québécois continuera de jouer un rôle essentiel dans la défense du Québec.

• (1555)

Je me lance désormais dans un nouveau défi, ou plutôt, je décide de poursuivre le combat ailleurs, mais avec le même espoir qui m'animait à 16 ans lorsque j'ai pris ma première carte de membre. Cet espoir-là, c'est celui d'un Québec qui est maître de ses choix, qui est confiant dans ses moyens et qui est résolument tourné vers l'avenir. Je vais continuer de m'y consacrer pleinement jusqu'à ce que le Québec devienne un pays.

**Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC):** Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de remercier le député de Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton de son discours et des années qu'il a passées au service de la population de sa circonscription.

On comprendra que, bien que je ne partage pas ses objectifs politiques, et surtout les objectifs politiques qu'il a poursuivis ici à Ottawa, je pense qu'il s'en va à un endroit où il pourra parler d'indépendance et de souveraineté à volonté. Je lui souhaite, au nom de tous mes collègues conservateurs, non pas de réussir sa mission, mais bien de poursuivre son travail pour les gens qu'il représente, comme nous le faisons tous ici avec cœur, avec joie et avec passion.

**L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais simplement saluer mon collègue. Ce fut un plaisir de travailler avec lui pendant les dernières années et je veux lui souhaiter mes meilleurs vœux. Je lui souhaite le meilleur pour l'avenir. Il va nous manquer, même si nous avons des différences d'opinions au sujet de notre pays. Or, j'ai vu pendant les dernières années qu'il a travaillé fort et qu'il était toujours là pour appuyer le Québec, les Québécois et ses concitoyens. C'est toujours un plaisir de travailler avec quelqu'un qui est professionnel et qui fait ses devoirs.

Je lui souhaite donc tous mes meilleurs vœux pour l'avenir.

**Martin Champoux (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, le député de Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton nous fait une annonce aujourd'hui, en plein 17 juin ou 18 juin. Je ne suis pas bien bon avec les calendriers, mon collègue le sait. En ce 16 juin, il nous annonce qu'il nous abandonne afin de se présenter lors des prochaines élections générales québécoises à l'automne sous la bannière du Parti québécois. Je ne peux que saluer ce collègue extraordinaire aux vestons et aux cravates resplendissants et aux goûts vestimentaires uniques. C'est un militant.

C'est un privilège que nous avons, d'ailleurs, au Bloc québécois. Notre parti fourmille de militants, de femmes et d'hommes convaincus dévoués aux intérêts des Québécois et des Québécoises et dévoués à une cause noble et grande: faire du Québec un pays. Le député de Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton entend défendre cette cause désormais à l'Assemblée nationale.

Nous étions collègues, nous serons dorénavant alliés. Quel collègue ce fut! Son travail à titre de porte-parole en matière de commerce extérieur au cours des six dernières années, dans un contexte

*Ordres émanant du gouvernement*

de guerre tarifaire comme dans un contexte de pandémie, est irréprochable. Il a défendu les secteurs de l'aluminium, de la forêt et de l'aérospatiale, notamment, d'une main de maître.

Il y a eu son implication, avec le député de Berthier—Maskinongé, dans le dossier de la protection de la gestion de l'offre et son engagement inconditionnel pour lutter contre le travail forcé. Tout ce qu'il a fait à la Chambre, il l'a fait de façon convaincue et généreuse. C'est un militant.

Le Bloc québécois perd un député que nous apprécions tous, un ami. Personnellement, je perds aussi un voisin de circonscription avec qui travailler était l'occasion de rire et d'avoir du gros *fun*, et ça va me manquer.

Je remercie le député de Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton au nom du Bloc québécois pour ses années de service et ses convictions sincères. Ce sera un plaisir de travailler de nouveau avec lui et nous nous rejoindrons sur le chemin du pays du Québec.

**Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole. C'est un jour triste parce que notre cher collègue le député de Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton a pris cette décision, que tout le monde connaissait déjà avant qu'il fasse son dernier discours.

Cependant, il est important pour moi de le remercier de son amitié, de son travail très rigoureux sur les problèmes importants du Canada — qu'on me pardonne de le dire — et sur les problèmes du Québec. Je lui souhaite beaucoup de succès à l'avenir, et j'espère qu'il va continuer à penser à tout le reste du Canada, parce que nous avons besoin des valeurs qui sont incarnées chaque jour par le Bloc québécois.

• (1600)

[Traduction]

**Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC):** Monsieur le Président, la haine est bien réelle et elle fait des ravages dans des collectivités partout au pays. Aucun Canadien ne devrait être intimidé à cause de son identité, de sa religion, de son apparence, de ses origines ou de ses croyances.

La question dont nous sommes saisis n'est pas de savoir si la haine doit être prise au sérieux. La question est de savoir si le projet de loi C-9 protégera mieux les Canadiens. Le problème dont nous entendons sans cesse parler ne réside pas dans l'absence de mots dans le Code criminel, mais dans l'inaction lorsque les gens enfreignent la loi.

Les collectivités ne sont pas plus sûres lorsque le Parlement ajoute des mots. Elles le sont quand la police intervient rapidement, quand des accusations sont portées avec des preuves à l'appui, quand les procureurs disposent des ressources nécessaires pour faire avancer les affaires, quand les récidivistes subissent de vraies conséquences et quand les victimes ont l'assurance que le système de justice est prêt à les protéger.

*Ordres émanant du gouvernement*

Le nombre et l'éventail d'organisations qui ont sonné l'alarme au sujet du projet de loi C-9 sont stupéfiants. Il ne s'agit pas d'un seul parti politique, d'un seul groupe confessionnel ou encore d'un seul type de groupe de pression. Des organismes de défense des libertés civiles de toutes les allégeances politiques ont prévenu que ce projet de loi risque de ratisser trop large ainsi que d'avoir un effet dissuasif sur l'expression légitime et les manifestations pacifiques. Une foule d'organismes communautaires de toutes les allégeances politiques nous préviennent qu'une loi pénale floue ne s'applique pas uniformément et qu'elle peut frapper plus durement les communautés qu'elle prétend protéger.

Tant les groupes confessionnels progressistes que traditionnels nous ont mis en garde contre la suppression de protections établies de longue date en faveur de l'expression religieuse de bonne foi. Des experts juridiques et constitutionnels ont soulevé de sérieuses préoccupations quant à l'équilibre entre la sécurité publique et les libertés fondamentales. L'ampleur de l'opposition devrait donner à réfléchir à tous les députés, car lorsque des groupes de défense des libertés civiles, des organisations religieuses, des intervenants communautaires, des juristes et des coalitions populaires issues de tous les horizons disent au Parlement qu'il fait fausse route, la chose responsable à faire est d'écouter. Ce n'est pas d'aller de l'avant et de rejeter ces préoccupations en les qualifiant de marginales, de peu sérieuses ou de trompeuses.

Les gens qui soulèvent ces préoccupations ne défendent pas la haine. Beaucoup d'entre eux œuvrent chaque jour, sans relâche, contre la haine, le racisme et la violence. Lorsqu'ils sont venus à la Chambre et à l'autre endroit pour faire part de leur point de vue sur ce projet de loi, c'était dans le but de nous dire qu'une mauvaise loi peut aggraver des problèmes difficiles. Ils ont fait valoir que le droit pénal doit être précis, équitable et applicable. Lorsque le Parlement rédige des lois vagues au nom de la sécurité, cela peut créer de l'incertitude et nuire à la sécurité des Canadiens ordinaires, tout en ne contribuant guère à dissuader ceux qui sont déjà prêts à enfreindre la loi.

C'est la principale faiblesse du projet de loi C-9. Le Parti libéral tente de montrer sa force par le libellé plutôt que par ses actions ou ses résultats, et pourtant, le projet de loi est remarquablement confus et imprécis. À cet égard, le projet de loi C-9 risque de brouiller la ligne entre la conduite haineuse, qui doit être punie, et l'expression légitime, qui doit rester protégée même lorsqu'elle est controversée, offensante et profondément impopulaire. Une démocratie mûre peut punir la violence et l'intimidation sans donner à l'État un vague mandat à l'égard des croyances, des Écritures, des manifestations ou des discours politiques.

Pas plus tard qu'hier soir, le ministre de l'Intelligence artificielle n'a pas répondu à l'importante question que les communautés qui comptent sur ce projet de loi se posent: qui la police serait en mesure d'arrêter une fois ce projet de loi adopté qu'elle ne peut pas arrêter aujourd'hui? En quoi ce projet de loi contribuerait-il à mettre de l'ordre dans le chaos qui règne actuellement dans les rues de certaines collectivités? Comment ce projet de loi mettrait-il fin aux fusillades, aux incendies et aux menaces de mort?

• (1605)

Au lieu d'apporter des réponses et d'assurer la sécurité des collectivités, le gouvernement a présenté un projet de loi qui a divisé les collectivités, inquiété la société civile et créé de l'incertitude quant à la portée du droit pénal. Ce n'est pas le travail rigoureux et minutieux de la Chambre auquel les Canadiens s'attendent. Ce n'est pas

le travail minutieux qui est nécessaire lorsque des libertés fondamentales sont en jeu. Le fait que nous nous opposons au projet de loi ne veut pas dire que nous tolérons la haine. Cela signifie que nous exigeons une meilleure solution.

Je serai la dernière députée à prendre la parole au sujet du projet de loi, non pas parce que les députés n'ont plus rien à dire, qu'on a répondu aux préoccupations des groupes qui ont comparu devant le comité afin de rencontrer les députés ou qu'on a écouté les collectivités qui craignent tant d'être touchées par le projet de loi. Non, je serai la dernière députée à prendre la parole parce que le gouvernement a décidé de mettre fin au débat.

J'ai dit à maintes reprises à la Chambre que ce n'est pas parce que la majorité libérale peut faire quelque chose qu'elle doit le faire. Le pouvoir donne à un gouvernement la capacité d'agir rapidement, mais cela ne le rend pas plus sage. Le pouvoir ne transforme pas un projet de loi imparfait en un bon projet de loi. Il ne transforme pas les mots en résultats.

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, les Canadiens constateront ce que le projet de loi n'accomplira pas. Il ne protégera pas davantage la synagogue qui a reçu des menaces sans que les forces de l'ordre y donnent suite. Il ne protégera pas davantage les mosquées lorsque les services policiers ne disposent pas des outils ou des ressources nécessaires pour intervenir rapidement. Il ne protégera pas davantage les églises, les temples, les écoles ou les centres communautaires lorsque le système de justice restera enlisé. Il ne rassurera pas les Canadiens vulnérables étant donné que le gouvernement confond adoption d'un projet de loi et résolution d'un problème.

Lorsque ces échecs sauteront aux yeux, que je ne voie personne de ce côté-là de la Chambre prétendre ne pas avoir été mis en garde. Les groupes de défense des libertés civiles les ont mis en garde. Une variété de groupes confessionnels les ont mis en garde. Les juristes les ont mis en garde. Des organismes de tous les horizons, dont certains qui sont pourtant rarement sur la même longueur d'onde, les ont mis en garde. Tous sont du même avis: le projet de loi C-9 ne constitue pas la mesure prudente, contraignante et rassembleuse que méritent les Canadiens.

Le gouvernement a eu le choix. Il aurait pu être à l'écoute. Il aurait pu rectifier le tir. Il aurait pu prendre le temps qu'il faut pour se concerter avec les provinces afin de véritablement définir leurs besoins. Je ne parle pas de blabla, mais bien de moyens de faire respecter la loi, de ressources, d'un soutien concret. Il aurait pu présenter une mesure axée sur un maintien de l'ordre efficace, sur une protection efficace et sur des conséquences efficaces pour les coupables. Le gouvernement a plutôt choisi la clôture. Il a choisi d'encre se contenter de coucher des mots sur du papier.

En conséquence, aucun d'entre nous ne sera plus en sécurité qu'avant. Nous ne serons pas plus unis qu'avant. Puisque le gouvernement ne veut rien savoir d'un débat fructueux, aussi bien épargner ma salive.

Je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

**Le vice-président:** Le vote porte sur la motion.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

*Ordres émanant du gouvernement*

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, nous demandons un vote par appel nominal.

**Le vice-président:** Convoquez les députés.

*Avant que le greffier n'annonce le résultat du vote:*

● (1650)

[Français]

**Le Président:** L'honorable député de Mirabel a la parole.

**Jean-Denis Garon:** Monsieur le Président, j'aimerais vous indiquer que, pendant le vote, j'ai été sujet à l'influence malveillante du député de Jonquière. Par conséquent, je demande le consentement unanime et je désire voter contre.

**Le Président:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** L'honorable député de Jonquière a la parole.

**Mario Simard:** Monsieur le Président, je souhaite indiquer que j'ai aussi été induit en erreur par le député de Jonquière et que j'espérerais peut-être modifier mon vote et que je serais contre.

**Le Président:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** L'honorable députée de Shefford a la parole.

**Andréanne Larouche:** Monsieur le Président, le Bloc québécois est toujours prêt à travailler, mais la morale de l'histoire est que je ne me fierai plus aux garçons aujourd'hui pour voter. C'est terminé.

Alors, j'affirme que mon vote est contre, également.

**Le Président:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** L'honorable député de Rivière-du-Nord a la parole.

**Rhéal Éloi Fortin:** Monsieur le Président, je souhaite également que mon vote soit considéré comme étant négatif.

**Le Président:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 163)

## POUR

## Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Allison
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Baber	Bailey
Baldinelli	Barlow
Barrett	Bélangier (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Berthold	Bexte
Block	Bonk
Borrelli	Bragdon
Brassard	Brock
Calkins	Caputo
Chambers	Chong
Cobena	Cody
Cooper	Dalton
Dancho	Davidson
Davies (Niagara South)	Dawson
Deltell	DeRidder

Diotte	Doherty
Dowdall	Duncan
Epp	Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Falk (Provencher)	Genuis
Gill (Calgary Skyview)	Gill (Brampton West)
Gill (Calgary McKnight)	Gill (Windsor West)
Gill (Abbotsford—South Langley)	Goodridge
Gourde	Groleau
Guglielmin	Gunn
Hallan	Hardy
Ho	Hoback
Holman	Jackson
Jansen	Khanna
Kibble	Kirkland
Kniec	Konanz
Kram	Kramp-Neuman
Kronis	Kusie
Lake	Lantsman
Lawrence	Lawton
Lefebvre	Leslie
Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)
Lloyd	Lobb
Mahal	Majumdar
Malette (Kapusasing—Timmins—Mushkegowuk)	Mantle
Martel	May
Mazier	McCauley
McLean (Calgary Centre)	Melillo
Menegakis	Moore
Morin	Morrison
Motz	Muys
Nater	Patzer
Paul-Hus	Poillievre
Redekopp	Reid
Rempel Garner	Reynolds
Richards	Roberts
Rood	Ross
Rowe	Ruff
Scheer	Schmale
Seeback	Small
Steinley	Stevenson
Strahl	Strauss
Stubbs	Thomas
Tochor	Tolmie
Uppal	Van Popta
Vien	Wagantall
Warkentin	Waugh
Williamson	Zimmer — 130

## CONTRE

## Députés

Acan	Al Soud
Ali	Alty
Anand	Auguste
Bains	Baker
Bardeesy	Barsalou-Duval
Battiste	Beaulieu
Beech	Begum
Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)	Bendayan
Bittle	Blanchette-Joncas
Bonin	Boulerice
Brière	Brunelle-Duceppe
Carr	Casey
Chagger	Champagne
Champoux	Chang
Chartrand	Chatel
Chen	Chenette

*Article 57 du Règlement*

Chi	Church
Clark	Connors
Cormier	Coteau
Dabrusin	Dandurand
Danko	DeBellefeuille
d'Entremont	Deschênes
Deschênes-Thériault	Desrochers
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Duclos
Duguid	Dzerowicz
Earle	Ehsassi
El-Khoury	Erskine-Smith
Eyolfson	Fancy
Fanjoy	Fergus
Fisher	Fonseca
Fortier	Fortin
Fragiskatos	Fraser
Fry	Gainey
Garon	Gasparro
Gaudreau	Gazan
Gerretsen	Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
	Gould
Gladu	Greaves
Grant	Guilbeault
Guay	Hajdu
Gull-Masty	Harrison
Hanley	Hirtle
Hepfner	Hogan
Hodgson	Hussen
Housefather	Idlout
Iacono	Jeneroux
Jaczek	Joseph
Johns	Kelloway
Kayabaga	Klassen
Khalid	Kwan
Koutrakis	Lamoureux
Lambropoulos	Lapointe (Sudbury)
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)	Lattanzio
Larouche	Lavack
Lauzon	Leitão
Lavoie	Lightbound
Lemire	Louis (Kitchener—Conestoga)
Long	MacDonald (Malpeque)
Ma	MacKinnon (Gatineau)
MacDonald (Cardigan)	Maloney
Malette (Bay of Quinte)	McKelvie
Martin	McKnight
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McPherson
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	Mendès
Ménard	Miedema
Michel	Mingarelli
Miller	Myles
Morrissey	Nathan
Naqvi	Noormohamed
Nguyen	Ntumba
Normandin	Olszewski
Oliphant	Osborne
O'Rourke	Petitpas Taylor
Perron	Provost
Powlowski	Rana
Ramsay	Rocheffort
Robertson	Royer
Romanado	Saini
Sahota	Sari
Sarai	Sawatzky
Savard-Tremblay	Sgro
Schieffe	Sidhu (Brampton East)
Sheehan	Simard
Sidhu (Brampton South)	Solomon
Sodhi	Ste-Marie
Sousa	Sudds
St-Pierre	Thompson
Tesser Derksen	Valdez
Turnbull	Vandenbeld
van Koevorden	Vis
Villeneuve	Weiler
Watchorn	Yip
Wilkinson	

Zahid  
Zuberi— 189  
Zerucelli

## PAIRÉS

Députés

Anandasangaree  
Blois  
Gaheer  
Godin  
Kelly  
Lalonde  
McGuinty  
Plamondon  
Bezan  
Fuhr  
Gallant  
Joly  
Kuruc  
LeBlanc  
McKenzie  
Shipley— 16

**Le Président:** Je déclare la motion rejetée.

[Traduction]

Conformément à l'ordre adopté le lundi 15 juin, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ l'amendement du Sénat au projet de loi C-9 dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur la motion suivante. Puis-je me dispenser de lire celle-ci?

**Des voix:** Non.

[La présidence donne lecture de l'amendement.]

**Le Président:** Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

• (1655)

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, nous demandons un vote par appel nominal.

**Le Président:** Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 17 juin, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Mont-Riding, La santé; la députée de Saanich—Gulf Islands, L'environnement; la députée de Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, La santé.

\* \* \*

### L'AFFAIRE ÉMANANT DU GOUVERNEMENT N<sup>O</sup> 11 — LES DÉLIBÉRATIONS SUR LE PROJET DE LOI C-26

MOTION PORTANT QUE LE DÉBAT NE SOIT PLUS AJOURNÉ

**L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.):** Monsieur le Président, relativement à l'étude de l'affaire émanant du gouvernement n<sup>O</sup> 11, je propose:

Que le débat ne soit plus ajourné.

*Article 57 du Règlement*

**Le Président:** Conformément au paragraphe 67(1) du Règlement, il y aura maintenant une période de questions de 30 minutes. J'invite les honorables députés qui souhaitent poser des questions à se lever ou à activer la fonction main levée pour que la présidence ait une idée du nombre de députés qui désirent participer à cette période de questions.

Le député de Calgary-Centre a la parole.

**Greg McLean (Calgary-Centre, PCC):** Monsieur le Président, je suis ravi d'être ici, et je suis heureux que ce débat puisse se poursuivre. Je suis surpris qu'il doive passer par cette dernière demi-heure de questions adressées au ministre, mais le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui est intéressant.

Nous voulons nous assurer de bien comprendre tout ce qui se passe à la Chambre des communes. Bien sûr, nous savons que nous sommes au printemps. C'est en effet une période idéale pour se réunir à Ottawa, débattre des affaires du pays, continuer de demander des comptes au gouvernement et veiller à ce que les projets de loi que nous présentons soient les meilleurs possibles pour les Canadiens.

J'implore le ministre, si possible, de bien vouloir examiner ce projet de loi. Il s'agit de sa quatrième société d'État, et nous n'avons toujours pas trouvé de solution. On dépense énormément d'argent et les annonces se multiplient, mais aucune solution n'a été proposée pour apporter une aide concrète aux Canadiens et faire baisser le coût du logement dans tout le Canada.

Quel résultat le ministre pense-t-il pouvoir obtenir avec encore plus d'argent et plus de bureaucratie, qu'il n'ait pas déjà obtenu grâce à toutes les autres mesures prises jusqu'à présent dans ce domaine? L'absence de résultats est flagrante. Pourrait-il expliquer pourquoi il pense que cette fois-ci, les choses seront différentes?

**L'hon. Gregor Robertson:** Monsieur le Président, je tiens à rappeler que le présent débat porte sur la loi visant à améliorer l'offre de logements, qui prévoit la distribution d'environ 1,7 milliard de dollars aux provinces et aux territoires pour accroître l'offre de logements.

L'Ontario souscrit déjà à cette mesure. L'annonce en a été faite il y a quelques mois. Grâce au soutien fédéral prévu par le projet de loi, l'Ontario rembourserait la totalité de la taxe de vente harmonisée de 13 % sur les habitations neuves d'une valeur maximale de 1 million de dollars. Les acheteurs de ces maisons neuves pourraient ainsi économiser jusqu'à 130 000 \$. Si l'on ajoute à cela le programme de réduction des droits d'aménagement qu'administre l'Ontario, dans le cadre duquel les municipalités doivent réduire d'au moins 30 à 50 % les droits d'aménagement, on obtient une économie supplémentaire pouvant atteindre 70 000 \$.

L'ensemble de ces mesures vise à répondre à la crise du marché immobilier en Ontario, en particulier dans la région du Grand Toronto. Ce marché est confronté à un certain nombre de défis, notamment une offre excédentaire, de l'incertitude, une baisse des achats et la difficulté des constructeurs à réaliser leurs projets. Il s'agit de relancer le marché du logement partout au pays, en particulier en Ontario et en Colombie-Britannique.

• (1700)

**Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC):** Monsieur le Président, je me demande si le ministre peut préciser si une partie de ces fonds sera accessible aux très petites municipalités. Celles-ci ne font peut-être pas les manchettes comme les grandes villes du

Canada, mais leurs besoins n'en sont pas moins réels. Or, ces municipalités ont été largement écartées des programmes et du financement antérieurs offerts par le gouvernement fédéral sous les libéraux. Elles n'ont donc pas eu accès aux ressources nécessaires pour lancer des projets de logement à petite échelle sur leur territoire.

Le ministre peut-il nous dire si les libéraux feront bien les choses cette fois-ci et s'ils donneront accès au financement à toutes les municipalités du pays pour des projets de logement, ou s'ils tourneront encore le dos aux régions rurales du Manitoba et du Canada?

**L'hon. Gregor Robertson:** Monsieur le Président, nous ne pouvons en aucun cas négliger les besoins criants en logement dans les petites collectivités. Les régions rurales du Canada sont confrontées aux mêmes problèmes d'abordabilité et d'offre, et dans le Nord, la situation est particulièrement critique.

Maisons Canada a pour mission d'accroître l'offre de logements, mais dans ce cas précis, le financement serait versé aux provinces et aux territoires. L'Ontario a déjà montré la voie en affectant ce financement à l'élimination de la TVH pour les acheteurs dans toute la province. Cette mesure bénéficierait aux acheteurs comme aux constructeurs de logements partout en Ontario, tant en milieu urbain que rural. De toute évidence, il s'agit d'un allègement bienvenu de la TVH pour les acheteurs, rendu possible grâce au projet de loi sur l'offre de logements.

**Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre sape vraiment les fondements de notre démocratie parlementaire. Il n'est jamais ici, mais il impose certaines des mesures les plus draconiennes régissant le débat parlementaire. La motion dont la Chambre est saisie prévoirait que, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-26, un député supplémentaire par parti puisse prendre la parole et que, après le vote à cette étape, le projet de loi soit réputé adopté à toutes les étapes, sans étude en comité ni débat aux étapes du rapport et de la troisième lecture.

**Une voix:** Oh, oh!

**Garnett Genuis:** Monsieur le Président, le député de Whitby a dit « parfait ». C'est ce que veulent les libéraux. Ils veulent mettre fin au débat. Il ne s'agirait pas simplement de clore le débat à une étape donnée, mais bien d'y mettre fin à toutes les étapes, sans aucune possibilité d'étude en comité ni d'amendement.

Il s'agit d'une attaque inadmissible contre les processus qui sont censés défendre les droits et les libertés des Canadiens et la prise de décisions judicieuses. S'il pense vraiment qu'il s'agit d'un bon projet de loi, comment le ministre peut-il justifier le recours à la motion la plus draconienne jamais vue à la Chambre visant à mettre fin au débat non seulement à une étape, mais aussi à toutes les étapes, sans possibilité de débat, d'étude ou d'amendement?

**L'hon. Gregor Robertson:** Monsieur le Président, je suis sidéré par ce que nous venons de voir à la Chambre de la part des conservateurs, qui tentent d'ajourner les travaux pour la journée. Ils viennent de voter pour que la Chambre s'ajourne. Heureusement que nous sommes une majorité ici pour assurer la poursuite des travaux de la Chambre. Nous avons voté contre cette motion d'ajournement.

*Article 57 du Règlement*

Nous accueillons le débat sur ce projet de loi afin de faire progresser les efforts visant à offrir plus de logements. Il y a une crise du logement partout au Canada, et nous devons nous assurer que l'abordabilité est au centre de nos efforts. Le projet de loi vise à investir 1,7 milliard de dollars dans les provinces et les territoires pour accroître leur offre de logements. Il est très simple et direct. Nous en avons débattu pendant des heures. Nous pouvons comparer cette occasion pour les députés de s'exprimer sur le projet de loi à ce qui s'est passé hier à la Chambre, lorsque le député conservateur de Mission—Matsqui—Abbotsford a fait de l'obstruction pendant des heures, empêchant ainsi de nombreux autres députés de prendre la parole. Je suis pleinement conscient des diverses manigances entourant l'ajournement et l'obstruction.

Le projet de loi a pour but de fournir du financement aux gens chez nous, dans notre pays, qui ont besoin de logements abordables.

• (1705)

**Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC):** Monsieur le Président, le ministre a déjà évoqué au cours du débat d'aujourd'hui le fait que nous traversons une crise du logement. Il a souligné tout à l'heure que les acheteurs ne peuvent pas acheter d'habitation et que les constructeurs ne peuvent pas en construire. Je partage cet avis. J'ajouterais que les personnes qui souhaitent vendre ne parviennent pas non plus à le faire en cette période de crise du logement. Cependant, il va de soi que nous devons affronter une crise du logement après 11 années de politiques libérales qui ont alourdi la bureaucratie, accru les dépenses et fait grimper l'inflation, ce qui a fait augmenter le coût de la vie et doublé le coût du logement pour les Canadiens aux quatre coins du pays. C'est la raison pour laquelle nous sommes en pleine crise du logement.

Alors que les libéraux proposent davantage de dépenses, davantage de bureaucratie et toujours la même chose, comment les Canadiens pourraient-ils croire que les libéraux vont nous sortir de cette crise du logement qu'ils ont eux-mêmes provoquée en proposant des mesures qui s'inscrivent exactement dans la lignée de celles qui ont causé la crise?

**L'hon. Gregor Robertson:** Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois à ceux qui nous ont précédés à la Chambre, cela fait environ 40 ans que le gouvernement du Canada néglige d'investir suffisamment dans le logement abordable. C'est ce qui est à l'origine de la crise du logement que nous connaissons aujourd'hui. Cette situation s'est aggravée au fil des décennies sous des gouvernements de toutes les allégeances. Il y a de nombreux obstacles aux niveaux local, provincial et territorial qui entravent l'accélération des procédures et l'approbation des projets de logement. Ces obstacles se sont accumulés au fil des années.

Le gouvernement a été élu pour passer à l'action. Voilà l'objet du projet de loi à l'étude: investir et collaborer avec les provinces et les territoires pour construire des logements et relancer le marché immobilier. Je sais que le porte-parole de l'opposition en matière de logement s'est montré très ferme dans son soutien à la relance du marché immobilier. L'Ontario et la Colombie-Britannique sont deux des provinces qui font face à de réels défis en matière d'offre de logement et de marché immobilier. Il faut investir les fonds sur le terrain le plus rapidement possible.

**Robert Morrissey (Egmont, Lib.):** Monsieur le Président, le ministre pourrait-il expliquer en quoi le projet de loi C-26 s'inscrit dans le plan de logement global auquel s'attendent les Canadiens?

**L'hon. Gregor Robertson:** Monsieur le Président, le projet de loi C-26 est l'un des nombreux outils dont nous avons besoin pour redresser le marché du logement au Canada, construire plus de logements abordables, veiller à ce que le marché du logement soit sain et veiller à ce que l'industrie de la construction résidentielle innove et progresse pour rendre le logement plus abordable. C'est un outil que nous utiliserions en collaboration avec les provinces et les territoires. Il s'agirait d'un investissement direct — un transfert — qui accorderait aux provinces et aux territoires la souplesse d'investir là où c'est nécessaire.

L'Ontario a choisi d'éliminer sa TVH pour cette année, ce qui, à mon avis, a un effet très positif sur son marché. D'autres provinces et territoires ont des approches différentes en fonction de leurs marchés, mais nous disposons de nombreux autres outils, comme Maisons Canada et Vers un chez-soi — qui soutient les efforts de lutte contre l'itinérance —, ainsi que le Fonds pour accélérer la construction de logements, qui permet aux collectivités et aux administrations locales de réduire les formalités administratives et de faire construire des logements.

Nous disposons d'une vaste gamme d'outils. Nous devons continuer à intensifier leur utilisation, à augmenter les investissements nécessaires pour veiller à ce qu'il se construise suffisamment de logements abordables et à soutenir les efforts de même que la collaboration de tous les pouvoirs publics et du secteur privé.

**Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC):** Monsieur le Président, je ne compte plus le nombre de fois où j'ai pris la parole à la Chambre au cours des derniers jours au sujet du fait que le gouvernement tente encore une fois de faire adopter un projet de loi à toute vapeur à la Chambre. Dans le cas présent, le projet de loi n'a pas franchi les étapes de la deuxième lecture, de l'étude en comité, de la troisième lecture et du rapport. Il n'a pas été renvoyé au Sénat. Il n'a pas eu la chance d'être étudié dans l'une ou l'autre des deux Chambres. Il porte sur un domaine extrêmement important de la politique et du droit dans ce pays, et nous avons vu les conséquences imprévues de projets de loi libéraux mal rédigés qui sont adoptés à toute vapeur à la Chambre.

Nous l'avons constaté avec le projet de loi C-3, qui a entraîné des conséquences imprévues, notamment pour de nombreux Américains qui découvrent leurs liens avec le Canada. Nous l'avons constaté avec les agissements du ministre lorsqu'il était maire de Vancouver. C'est un domaine où nous devons bien faire les choses, et j'exhorte le gouvernement à ne pas s'engager dans cette voie. Je mets le ministre au défi d'expliquer pourquoi les Canadiens ne devraient pas bénéficier d'un débat sur le projet de loi.

• (1710)

**L'hon. Gregor Robertson:** Monsieur le Président, si les députés de l'opposition tiennent tant à la tenue d'un débat, pourquoi viennent-ils de voter pour que la Chambre s'ajourne, en plein milieu de la journée, un mardi? Cela ne tient pas debout.

Le projet de loi vise à améliorer concrètement la situation du marché immobilier, en particulier dans la province de la députée d'en face, la Colombie-Britannique, où je vis également. Le marché du logement dans la région métropolitaine de Vancouver est extrêmement difficile en ce moment. La Colombie-Britannique pourrait utiliser ces fonds pour relancer le marché dans la province. Nous avons vu l'Ontario, par exemple, prendre les premières mesures pour supprimer sa TVH.

*Article 57 du Règlement*

Nous devons mettre ces fonds à la disposition des collectivités. C'est la priorité. Ce projet de loi, très simple et direct, prévoit des investissements dans les provinces et territoires et une collaboration avec eux pour faire exactement son mode de fonctionnement ni ce qu'elle fera. Tout ce qu'on sait, c'est que l'argent servira aux logements hors marché.

**Scott Aitchison (Parry Sound—Muskoka, PCC):** Monsieur le Président, le plus préoccupant dans ce projet de loi, c'est sa ressemblance frappante avec Maisons Canada, une agence mise sur pied par le gouvernement et financée à hauteur de 13 milliards de dollars, sans objectifs, sans paramètres et sans transparence. Personne ne sait quel sera exactement son mode de fonctionnement ni ce qu'elle fera. Tout ce qu'on sait, c'est que l'argent servira aux logements hors marché.

Le projet de loi dont nous sommes saisis prévoit 1,713 milliard de dollars que le ministre pourrait dépenser à sa guise. Il ne prévoit ni balises ni évaluation des besoins en logement de chaque province. Autrement dit, le ministre pourrait dépenser cette somme comme bon lui semble au nom de l'augmentation de l'offre de logements. Il ne serait pas tenu de consulter le ministre du Logement ni de s'appuyer sur les analyses de la SCHL quant aux besoins des provinces. Ce n'est rien. Il s'agit, ni plus ni moins, d'un chèque en blanc remis au ministre des Finances.

La Chambre est la gardienne des deniers publics. Pourquoi une somme de 1,713 milliard de dollars échapperait-elle à un examen rigoureux?

**L'hon. Gregor Robertson:** Monsieur le Président, je pense qu'il faut jeter un œil à ce qui se passe dans la province du député d'en face. L'Ontario a été la première province à accepter ce financement et à l'utiliser pour éliminer la TVH, ce que les députés d'en face réclament depuis des mois. Je pense que les deux côtés de la Chambre s'accordent à dire que nous devons prendre des mesures pour relancer le marché immobilier en Ontario et en Colombie-Britannique, où il est au point mort. C'est ce qu'a permis de faire cette mesure en Ontario. L'Ontario est un bon exemple d'une province qui a pris la décision judicieuse d'éliminer la TVH cette année pour relancer son marché immobilier. C'est le genre de chose que nous voulons voir partout au pays.

Nous n'imposerions pas de règles aux provinces et aux territoires. Nous serions à l'écoute des besoins dans l'ensemble du pays. Nous voulons aider les marchés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, car ils traversent une crise relative, mais nous voulons aussi leur accorder une certaine souplesse à cet égard. La prochaine étape est très simple: nous faisons confiance aux provinces et aux territoires pour qu'ils fassent ce qui s'impose et qu'ils fassent construire des logements. C'est une marque de collaboration.

**Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement libéral excelle dans l'annonce de programmes, de budgets et de financements, mais il reste très vague sur les détails. Je me demande si le ministre sait quels codes s'appliquent aux Premières Nations elles-mêmes et s'il compte investir des fonds publics dans le logement pour les Premières Nations. Il manque 157 000 logements, et ni les codes nationaux du bâtiment ni les codes provinciaux ne s'appliquent aux Premières Nations.

Quels codes le ministre appliquera-t-il lorsqu'il investira des fonds publics dans les Premières Nations?

**L'hon. Gregor Robertson:** Monsieur le Président, les investissements dans le logement pour les Premières Nations dans les réserves relèvent de la responsabilité de la ministre des Services aux Autochtones. Elle a actuellement mis en place un processus visant à

élaborer une stratégie en matière de logement autochtone, et je serai ravi de collaborer avec elle à cet égard. Maisons Canada prévoit également un financement dédié au logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique, avec une enveloppe d'environ 4 milliards de dollars. Il existe donc plusieurs possibilités en matière de logement pour les Autochtones.

Avec le projet de loi sur l'offre de logements, il est question d'une enveloppe de 1,7 milliard de dollars allouée aux provinces et aux territoires, qui auront toute la latitude pour utiliser ces fonds selon leurs besoins. Certains choisiront peut-être de collaborer avec les populations autochtones pour investir cet argent dans le logement. C'est à eux de décider.

• (1715)

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, du temps où Peter Van Loan siégeait à quelques banquettes devant moi, l'actuel chef du Parti conservateur et le gouvernement dont il faisait alors partie ont eu recours à des motions de programmation comparables à celle d'aujourd'hui plus d'une centaine de fois. Plus tôt cette année, les conservateurs ont même appuyé une motion d'attribution de temps ou de programmation, car ils reconnaissaient l'importance du projet de loi C-5.

Il semble donc que les conservateurs reconnaissent la nécessité de recourir à l'attribution de temps ou à la programmation. Leurs récentes manœuvres d'obstruction parlementaire prouvent l'importance de telles mesures pour faire aboutir le projet de loi et favoriser la construction de logements pour les Canadiens.

J'aimerais que le ministre parle de la collaboration avec les provinces et les autres parties intéressées et de l'importance pour le gouvernement fédéral de prendre les devants, comme nous le faisons justement en faisant adopter ce projet de loi.

**L'hon. Gregor Robertson:** Monsieur le Président, tout d'abord, en ce qui concerne le processus, j'ai souligné le caractère urgent et la simplicité du projet de loi, qui confie aux provinces et aux territoires le soin de prendre des mesures et de mobiliser ces fonds afin d'accroître l'offre de logements sur leur territoire. La suppression de la TVH en Ontario nous offre déjà un bon exemple de ce qu'il est possible de faire.

Je pense que la collaboration est ici vraiment essentielle. Nous comptons bel et bien sur les provinces et les territoires. Un député de l'opposition a posé une question concernant les codes du bâtiment. Des efforts sont déployés pour harmoniser ou fluidifier les chaînes d'approvisionnement en matériaux pour la construction de logements, notamment en matériaux canadiens, ainsi que la mobilité de la main-d'œuvre, des travailleurs et de l'expertise à l'échelle du pays. Nous voulons que les provinces et les territoires travaillent dans une approche du type « Équipe Canada » afin de construire davantage de logements.

Je pense qu'il est vraiment important que nous investissions présentement dans tous les domaines pour faciliter la construction de logements en misant sur le renforcement des échanges entre les provinces et les territoires.

*Article 57 du Règlement*

**Garnett Genuis:** Étant donné ce que vient de dire le secrétaire parlementaire, monsieur le Président, c'est important que les Canadiens sachent qu'il y a une énorme différence entre recourir à la clôture ou à l'attribution de temps à une étape donnée de l'étude d'un projet de loi et couper court au débat à toutes les étapes de manière à ce que le comité n'ait pas la possibilité de l'étudier. Nous avons fait avancer le projet de loi C-5, c'est vrai, sauf que le comité l'avait étudié minutieusement et que des amendements proposés par les conservateurs avaient amélioré cette mesure. Dans le cas présent, on parle de couper court au débat à toutes les étapes, sans étude en comité ni débat, aussi bien à l'étape du rapport qu'à celle de la troisième lecture.

Je pense que c'est entre autres parce que le ministre du Logement a peur de venir témoigner devant les membres du comité des ressources humaines, dont je fais partie...

**Une voix:** Oh, oh!

**Garnett Genuis:** Monsieur le Président, voilà quelqu'un qui minimise ce que je dénonce.

J'ai une question simple pour le ministre. La motion va être adoptée. Les libéraux sont majoritaires, alors la motion va être adoptée. Le ministre acceptera-t-il de comparaître devant le comité des ressources humaines, ne serait-ce que pendant une heure, pour nous parler du projet de loi?

Le comité des ressources humaines est censé procéder à une étude sur le logement. Nous avons deux études en cours, l'une sur les mises en chantier résidentielles et l'autre sur l'itinérance. Or, nous n'avons pas eu de nouvelles du ministre. Le projet de loi ici en cause porte lui aussi sur le logement. Le ministre cherche à éviter de comparaître devant le comité. Viendra-t-il passer une heure au comité des ressources humaines pour parler du projet de loi, oui ou non?

**L'hon. Gregor Robertson:** Monsieur le Président, le député d'en face sait très bien que j'ai comparu à plusieurs reprises devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées pour présenter les mesures que notre gouvernement a prises afin de stimuler la construction de logements abordables, notamment avec la mise en place de « Maisons Canada » comme société d'État chargée d'accélérer ces efforts. J'ai comparu devant ce comité, ainsi que devant d'autres comités, afin de veiller à ce que nous fassions tout le nécessaire pour faire progresser le dossier du logement abordable. À titre de ministre du Logement, je serai certainement appelé à revenir bien des fois devant le comité des ressources humaines.

Ce projet de loi vise à faire avancer les choses, à passer à la vitesse supérieure et à envoyer de l'argent aux provinces et aux territoires pour augmenter l'offre de logements partout au pays, dès maintenant. C'est on ne peut plus simple et concret. Les députés d'en face ne sont peut-être pas prêts à appuyer des investissements dans les provinces et les territoires. Ils ne veulent peut-être pas engager 1,7 milliard de dollars pour accroître l'offre de logements. Aujourd'hui, ils ont l'occasion de faire le bon choix, et je les invite...

**Le vice-président:** Je dois interrompre le ministre pour laisser du temps pour d'autres questions et observations.

Nous passons aux questions et observations. La députée de Nanaimo—Ladysmith a la parole.

• (1720)

**Tamara Kronis:** Monsieur le Président, nous avons entendu de nombreux arguments de ce côté-ci de la Chambre expliquant pourquoi mettre fin au débat sur ce projet de loi relève d'un manque de vision à long terme, mais l'une des raisons les plus importantes est peut-être que, comme l'a expliqué mon collègue, cela ne se limite pas à mettre fin au débat à la Chambre; cela signifie également que ce projet de loi ne sera jamais renvoyé à un comité. Les experts, les électeurs et les membres de la société civile de ce pays qui auraient peut-être des observations à formuler au sujet de ce projet de loi — des observations qui pourraient être utiles au gouvernement — n'auront pas la possibilité de se faire entendre.

Je comprends tout à fait pourquoi le député ne souhaite pas que le projet de loi soit renvoyé au comité. Je l'ai vu là-bas, et ce n'est pas une partie de plaisir, mais je voudrais savoir pourquoi le ministre empêche également les Canadiens de s'exprimer sur ce projet de loi dans le cadre de l'étude en comité.

**L'hon. Gregor Robertson:** Monsieur le Président, encore une fois, je suis un peu surpris d'entendre ces commentaires de la part des députés d'en face. Nous sommes confrontés à une crise du logement. Nous devons agir de toute urgence pour résoudre ce problème, pour y remédier. Pour ce faire, nous devons collaborer avec les provinces et les territoires. Nous comptons également sur leur leadership.

La question est simple: est-elle favorable à un investissement de 1,7 milliard de dollars visant à accroître l'offre de logements en collaboration avec les provinces et les territoires? Les députés d'en face ne sont peut-être pas d'accord. Il s'agit d'une prochaine étape très simple pour accroître l'investissement du gouvernement fédéral dans le logement. C'est ce qui nous est présenté en ce moment. J'encourage les députés à appuyer cette mesure afin que nous puissions la mettre en œuvre dès que possible et faire construire des logements.

**Greg McLean:** Monsieur le Président, le ministre le sait déjà, car je l'ai rencontré après son élection à la Chambre des communes. Lorsqu'il a été nommé ministre du Logement, je lui ai dit que la première chose qu'il devait faire était d'écartier les personnes qui nous ont conduits dans cette impasse au départ, c'est-à-dire les fonctionnaires de son ministère. Pourtant, il suit maintenant les conseils de ces mêmes personnes en dépensant un autre 1,7 milliard de dollars des fonds publics pour qu'elles puissent poursuivre ce qu'elles ont accompli jusqu'à présent, à savoir dépenser de l'argent sans rien régler du tout.

Il ne cesse de parler d'une crise. Or, cette crise est attribuable à son propre parti ainsi qu'aux fonctionnaires qui l'ont mené dans cette impasse. Si le projet de loi n'est pas renvoyé à un comité, 1,7 milliard de dollars supplémentaires des contribuables canadiens seront dépensés sans que personne ne puisse examiner la nature de ces dépenses, les mécanismes de reddition de comptes qui les encadrent ou la pertinence de l'utilisation des fonds. Ce n'est qu'un autre chèque en blanc que le ministre demande aux Canadiens de signer.

Peut-il nous dire s'il est prêt à accepter des propositions concernant le mécanisme de reddition de comptes associé à ces 1,7 milliard de dollars additionnels provenant des contribuables?

*Article 57 du Règlement*

**L'hon. Gregor Robertson:** Monsieur le Président, j'ai une question très simple à poser aux députés d'en face: sont-ils favorables à l'idée de travailler avec le gouvernement de l'Ontario pour éliminer la TVH pendant un an sur les maisons neuves d'une valeur maximale de 1 million de dollars?

C'est exactement ce que fait l'Ontario avec le financement lié à ce projet de loi qui vise à améliorer l'offre de logements. C'est exactement ce qu'il fait. Il a engagé les fonds. Si les députés d'en face sont favorables à l'idée d'accorder aux Ontariens un répit sur l'achat d'une nouvelle maison d'une valeur maximale de 1 million de dollars, plus précisément des économies de 130 000 \$ sur cet achat de 1 million de dollars, je leur rappelle que c'est ce que permet le projet de loi à l'étude. C'est ainsi que l'Ontario utilisera ce financement. Si les conservateurs votent contre le projet de loi, ils voteront contre le fait d'accorder un répit aux Ontariens pour l'achat d'une nouvelle maison, contre le fait de donner aux constructeurs d'habitations de l'Ontario l'occasion d'être plus actifs et de faire augmenter l'offre de logements en Ontario. Voilà ce qui est en jeu.

**L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le ministre de nous rappeler en quoi consiste le projet de loi. Il est question de travailler avec les provinces et les territoires et de leur donner les moyens nécessaires pour aider les Canadiens. Même pour un projet de loi aussi simple, l'opposition insiste sur l'importance de débattre et de discuter. Quiconque a suivi les travaux des comités a pu voir que, chaque fois que l'opposition a devant elle un expert, un témoin ou un ministre, ses membres préfèrent s'attarder à leurs animaux de compagnie, allant même jusqu'à parler des éléphants.

Curieusement, lorsque les conservateurs ont l'occasion de poser des questions et d'étudier la question, comme le ferait une opposition efficace, ils choisissent de parler de tout sauf du projet de loi ou de la question dont ils sont saisis. On le voit aussi ici, à la Chambre. Les Canadiens traversent une période difficile, et ils comptent sur nous pour les aider, mais les conservateurs n'arrivent pas à concevoir que le gouvernement puisse agir dans l'intérêt des Canadiens. Ils préfèrent continuer à répéter leurs messages plutôt que d'aider leurs concitoyens, leurs voisins et tous les Canadiens.

J'aimerais que le ministre nous dise pourquoi il est important d'adopter ce projet de loi et quels en seraient les effets? Pourquoi est-il important que le gouvernement soit en mesure de répondre aux besoins des Canadiens?

• (1725)

**L'hon. Gregor Robertson:** Monsieur le Président, je partage l'avis de la députée. Il est urgent de mener cette initiative à bien. L'exemple de l'Ontario est notre référence. Il montre l'impact que cette mesure peut avoir sur le terrain pour le marché immobilier, les acheteurs et les constructeurs ontariens, qui doivent se mettre au travail pour accroître l'offre.

C'est le résultat que nous observons déjà en Ontario. Nous avons rencontré des promoteurs immobiliers au cours des dernières semaines. Le premier ministre et moi-même avons appris que le volume des ventes avait augmenté de 60 % à 70 % ici à Ottawa, et cela est dû à la suppression de la TVH en Ontario cette année. Nous constatons donc les retombées directes de ce partenariat avec l'Ontario.

Je m'attends à ce que nous observions le même phénomène dans toutes les provinces et tous les territoires du pays à mesure que ce financement sera approuvé et mis en œuvre. Il s'agit ici de collabo-

ration et d'un partenariat fondé sur la confiance. Il s'agit, au bout du compte, de faire parvenir l'argent aux collectivités et aux gens qui y habitent afin qu'ils puissent acheter des maisons.

**Melissa Lantsman (Thornhill, PCC):** Monsieur le Président, le ministre et la Chambre ont beaucoup parlé du processus et des raisons pour lesquelles on devrait couper court au débat sur ce projet de loi. Cependant, l'industrie et nous n'avons pas entendu le ministre nous dire combien de logements seront construits avec les 1,7 milliard de dollars de fonds publics qu'il veut dépenser. Il n'a pas répondu à cette question, et c'est pourquoi nous devrions continuer à en débattre.

**L'hon. Gregor Robertson:** Monsieur le Président, je voudrais dire à la députée d'en face que nous devons nous inspirer de l'exemple de l'Ontario pour voir comment ces fonds sont utilisés. Le gouvernement ontarien a choisi de les consacrer à la suppression de la TVH cette année afin de relancer son marché immobilier. Relancer ce marché en offrant aux gens une réduction effective sur l'achat d'une maison neuve permet de dynamiser le marché. Cela incite les constructeurs à se remettre à bâtir, car ils savent que le marché reprend vie.

J'ai entendu les députés d'en face dire qu'il y avait une crise, en particulier dans la région du Grand Toronto, liée au marché immobilier. C'est ainsi que le gouvernement de l'Ontario — en partenariat avec nous et grâce aux ressources prévues pour l'offre de logements dans ce projet de loi — relance ce marché et permet aux acheteurs d'accéder à la propriété à des prix plus abordables.

Nous voulons que cela se produise dans tout le pays. Je sais que les provinces et les territoires ont des approches différentes en fonction de leurs marchés et de leurs contextes immobiliers. J'ai hâte de voir cette mesure être mise en œuvre dans ma province, la Colombie-Britannique, car le marché de la région métropolitaine de Vancouver est confronté à des défis très similaires à ceux de la région du Grand Toronto, et je souhaite que cela change. Nous subissons une forte pression de la part des constructeurs d'habitations, qui s'inquiètent de la stagnation des marchés. Cela n'a rien d'étonnant, compte tenu de l'incertitude qui règne dans le monde. C'est un moyen de relancer et d'accélérer les marchés, et de favoriser la construction d'un plus grand nombre de logements.

[Français]

**Le vice-président:** Il est de mon devoir d'interrompre maintenant les délibérations et de mettre aux voix la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur la motion.

[Traduction]

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, nous demandons un vote par appel nominal.

**Le vice-président:** Convoquez les députés.

• (1810)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

## Article 57 du Règlement

(Vote n° 164)

## POUR

## Députés

Acan	Al Soud
Ali	Alty
Anand	Auguste
Bains	Baker
Bardeesy	Battiste
Beech	Begum
Belanger (Desnethé—Mississippi—Churchill River)	Bendayan
Bittle	Brière
Carr	Casey
Chagger	Champagne
Chang	Chartrand
Chatel	Chen
Chenette	Chi
Church	Clark
Connors	Cormier
Coteau	Dabrusin
Dandurand	Danko
d'Entremont	Deschênes-Thériault
Desrochers	Dhaliwal
Dhillon	Diab
Duclos	Duguid
Dzerowicz	Earle
Ehsassi	El-Khoury
Erskine-Smith	Eyolfson
Fancy	Fanjoy
Fergus	Fisher
Fonseca	Fortier
Fragiskatos	Fraser
Fry	Gainey
Gasparro	Gerretsen
Gladu	Gould
Grant	Greaves
Guay	Guilbeault
Gull-Masty	Hajdu
Hanley	Harrison
Hepfner	Hirtle
Hodgson	Hogan
Housefather	Hussen
Iacono	Idlout
Jaczek	Jeneroux
Joseph	Kayabaga
Kelloway	Khalid
Klassen	Koutrakis
Lambropoulos	Lamoureux
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)	Lapointe (Sudbury)
Lattanzio	Lauzon
Lavack	Lavoie
Leitão	Lightbound
Long	Louis (Kitchener—Conestoga)
Ma	MacDonald (Malpeque)
MacDonald (Cardigan)	MacKinnon (Gatineau)
Malette (Bay of Quinte)	Maloney
Martin	McKelvie
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McKnight
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	Ménard
Mendès	Michel
Miedema	Miller
Mingarelli	Morrissey
Myles	Naqvi
Nathan	Nguyen
Noormohamed	Ntumba
Oliphant	Olszewski
O'Rourke	Osborne
Petitpas Taylor	Powlowski
Provost	Ramsay
Rana	Robertson
Rocheport	Romanado
Royer	Sahota
Saini	Sarai
Sari	Sawatzky
Schiefke	Sgro
Sheehan	Sidhu (Brampton East)

Sidhu (Brampton South)
Solomon
St-Pierre
Tesser Derksen
Turnbull
van Koeverden
Villeneuve
Weiler
Yip
Zerucelli
Sodhi
Sousa
Sudds
Thompson
Valdez
Vandenbeld
Watchorn
Wilkinson
Zahid
Zuberi — 164

## CONTRE

## Députés

Aboutaif	Aitchison
Albas	Allison
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Baber	Bailey
Baldinelli	Barlow
Barrett	Barsalou-Duval
Beaulieu	Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Berthold	Bexte
Blanchette-Joncas	Block
Bonin	Bonk
Borrelli	Boulerice
Bragdon	Brassard
Brock	Brunelle-Duceppe
Calkins	Caputo
Chambers	Champoux
Chong	Cobena
Cody	Cooper
Dalton	Dancho
Davidson	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Niagara South)	Dawson
DeBellefeuille	Deltell
DeRidder	Deschênes
Diotte	Doherty
Dowdall	Duncan
Epp	Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Falk (Provencher)	Fortin
Garon	Gaudreau
Gazan	Genuis
Gill (Calgary Skyview)	Gill (Brampton West)
Gill (Calgary McKnight)	Gill (Windsor West)
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)	Gill (Abbotsford—South Langley)
Goodridge	Gourde
Groleau	Guglielmin
Gunn	Hallan
Hardy	Ho
Hoback	Holman
Jackson	Jansen
Jivani	Johns
Khanna	Kibble
Kirkland	Kmiec
Konanz	Kram
Kramp-Neuman	Kronis
Kwan	Lake
Lantsman	Larouche
Lawrence	Lawton
Lefebvre	Lemire
Leslie	Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Lloyd
Mahal	Majumdar
Malette (Kapusking—Timmins—Mushkegowuk)	Mantle
Martel	May

Mazier	McCauley
McLean (Calgary Centre)	McPherson
Melillo	Menegakis
Moore	Morin
Morrison	Motz
Muys	Nater
Normandin	Patzer
Paul-Hus	Perron
Poillievre	Redekopp
Reid	Rempel Garner
Reynolds	Richards
Roberts	Rood
Ross	Rowe
Ruff	Savard-Tremblay
Scheer	Schmale
Seeback	Simard
Small	Steinley
Ste-Marie	Stevenson
Strahl	Strauss
Stubbs	Thomas
Tochor	Tolmie
Uppal	Van Popta
Vien	Vis
Wagantall	Warkentin
Waugh	Williamson
Zimmer — 155	

## PAIRÉS

### Députés

Anandasangaree	Bezan
Blois	Fuhr
Gaheer	Gallant
Godin	Joly
Kelly	Kuruc
Lalonde	LeBlanc
McGuinty	McKenzie
Plamondon	Shiple — 16

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

## AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[Français]

### LOI SUR LE CADRE NATIONAL SUR LA MALADIE FALCIFORME

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 avril, de la motion portant que le projet de loi S-201, Loi concernant un cadre national sur la maladie falciforme, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski—La Matapédia, BQ):** Monsieur le Président, je veux d'abord prendre quelques instants pour souligner un drame qui a profondément bouleversé ma région, le Bas-Saint-Laurent, hier matin. Un important incendie a ravagé la ferme Fibel et fils à Saint-Éloi dans la MRC des Basques. Nos pensées accompagnent la famille Filion ainsi que toute l'équipe de la ferme Fibel et fils, qui sont durement touchés par cette tragédie. Perdre son troupeau et le fruit de 45 années d'efforts représente une épreuve immense.

Au-delà des pertes matérielles, la perte de ces animaux, auxquels les producteurs consacrent chaque jour soins et attention, rend cette situation encore plus bouleversante. Derrière chaque ferme se trouve une famille, des générations de travail, un savoir-faire transmis de génération en génération et une contribution essentielle à notre sécurité alimentaire. Heureusement, aucune vie n'a été perdue.

### Affaires émanant des députés

Je tiens également à saluer le travail remarquable des pompiers qui ont permis de protéger les bâtiments voisins malgré des conditions particulièrement difficiles. J'offre toute ma solidarité à la famille Filion, à ses proches et à l'ensemble de la communauté agricole touchée par cette épreuve. Au Bas-Saint-Laurent, lorsque l'un des nôtres est frappé par un drame, c'est toute la communauté qui se rassemble.

Nous sommes de tout cœur avec eux dans ces moments particulièrement difficiles.

Je reviens maintenant au sujet qui nous occupe aujourd'hui, soit le projet de loi S-201, qui vise l'élaboration d'un cadre national sur la maladie falciforme. D'entrée de jeu, le Bloc québécois reconnaît qu'il s'agit d'une maladie grave et qu'il est important de mieux faire connaître cette réalité. Nous reconnaissons également le travail remarquable des personnes atteintes, des proches aidants, des organismes et des professionnels de la santé qui les accompagnent au quotidien. Je tiens aussi à souligner le travail de la sénatrice Marie-Françoise Mégie, qui a porté ce projet avec détermination afin de mieux faire connaître une maladie encore trop souvent méconnue du grand public.

La drépanocytose est une maladie génétique chronique qui affecte les globules rouges et qui peut entraîner des douleurs importantes, de graves complications et une diminution de l'espérance de vie. Au Canada, près de 6 000 personnes en sont atteintes. Cette maladie touche particulièrement les personnes originaires d'Afrique et des Caraïbes, mais aussi certaines populations du Moyen-Orient, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique du Sud. Il est donc tout à fait légitime de vouloir accroître la sensibilisation, améliorer l'accompagnement des personnes touchées et favoriser l'avancement de la recherche. D'ailleurs, comme l'a souligné le professeur Jude Mary Cénat, directeur du Centre Interdisciplinaire pour la santé des Noir.e.s, le projet de loi S-201 vient répondre à des décennies de négligence à l'égard d'une maladie qui demeure encore trop méconnue.

Cela dit, le Bloc québécois estime qu'il faut aborder cette question dans le respect du partage des compétences. La santé relève exclusivement du Québec. Or plusieurs éléments du projet de loi touchent directement des responsabilités qui appartiennent déjà au gouvernement du Québec. Pensons à la formation des professionnels de la santé, à l'établissement de normes nationales en matière de diagnostic et de traitement ou encore aux campagnes de sensibilisation. Le Québec a toujours été clair. Il entend demeurer maître d'œuvre des politiques de santé publique sur son territoire.

Surtout, le Québec n'a pas attendu Ottawa pour agir. Le Québec a déjà développé son propre modèle de dépistage, ses propres outils cliniques et son propre réseau d'expertise pour accompagner les personnes atteintes de la drépanocytose. Lorsqu'une nation dispose déjà des programmes, de l'expertise et des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de sa population, un cadre national devrait reconnaître cette réalité plutôt que chercher à uniformiser les approches. La drépanocytose fait déjà partie du programme québécois de dépistage néonatal sanguin. Depuis avril 2025, ce programme a d'ailleurs été amélioré afin de permettre un dépistage plus rapide et plus précis chez tous les nouveau-nés.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a également élaboré plusieurs guides, pratiques et outils destinés aux professionnels de la santé. Les familles ont aussi accès à des ressources d'information pour mieux comprendre la maladie et les traitements disponibles.

*Affaires émanant des députés*

Bref, le Québec dispose déjà d'une expertise reconnue et d'un ensemble de mesures adaptées à sa réalité. C'est pourquoi nous déplorons que le projet de loi S-201 ne reconnaisse pas davantage les spécificités du Québec. Nous croyons que le fédéral devrait concentrer ses interventions dans les domaines qui relèvent réellement de ses responsabilités plutôt que de chercher à imposer les normes nationales dans un secteur dont il n'assume ni la gestion ni les conséquences.

• (1815)

Cela ne signifie pas qu'Ottawa n'a aucune responsabilité, au contraire. Le problème n'est pas l'absence de stratégies nationales. Le problème est plutôt qu'Ottawa intervient trop souvent dans des domaines qui ne relèvent pas de sa compétence, tout en négligeant certaines de ses propres responsabilités. Si Ottawa souhaite réellement contribuer à améliorer les soins, qu'il commence par financer adéquatement les systèmes de santé. À l'origine, le gouvernement fédéral devait assumer environ 50 % des coûts des soins de santé. Aujourd'hui, sa contribution réelle se situe plutôt autour de 22 %. Le véritable problème n'est donc pas le manque de stratégies nationales, c'est le manque de financement.

Avant de multiplier les cadres nationaux, Ottawa devrait commencer par respecter ses engagements financiers envers le Québec. Le Québec n'a pas besoin d'un nouveau cadre national fédéral, il a besoin que le fédéral respecte ses compétences, augmente les transferts en santé et fournisse sa part d'efforts. Le gouvernement fédéral finance déjà la recherche par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada. S'il souhaite agir utilement, il devrait s'assurer que la recherche sur la drépanocytose reçoit le soutien nécessaire. Plusieurs intervenants ont souligné que cette maladie a longtemps reçu moins d'attention et moins de financement que d'autres maladies génétiques comparables.

Les Instituts de recherche en santé du Canada disposent déjà des outils nécessaires pour soutenir les chercheurs, favoriser les percées scientifiques et améliorer les traitements offerts aux patients. C'est là que le gouvernement fédéral devrait concentrer ses efforts plutôt que de chercher à intervenir dans l'organisation du réseau de santé québécois.

Quant aux mécanismes de collecte de données envisagées dans le projet de loi, ils devront respecter les compétences du Québec ainsi que les règles applicables en matière de protection des renseignements personnels. Le fédéral peut également examiner ses propres programmes afin de mieux répondre aux besoins des personnes atteintes de la maladie falciforme. Je pense notamment aux crédits d'impôt destinés aux proches aidants et aux prestations d'invalidité. Certaines formes graves de la maladie entraînent des limitations importantes et il est tout à fait raisonnable de s'assurer que les personnes concernées peuvent bénéficier pleinement des programmes fédéraux existants.

Nous croyons également que le gouvernement fédéral doit faire preuve de réalisme lorsqu'il est question des régimes publics d'assurance médicaments. Ceux-ci relèvent de Québec, car le Québec possède déjà son propre régime. Il appartient donc au Québec de déterminer quels médicaments et quels traitements il couvre. Encore une fois, Ottawa devrait d'abord s'assurer que ses propres programmes répondent adéquatement aux besoins des personnes concernées plutôt que de prétendre intervenir dans des domaines qui ne relèvent pas de sa compétence.

Au fond, la question n'est pas de savoir si nous devons soutenir les personnes atteintes de la drépanocytose. La réponse est évidemment « oui ». La véritable question est de savoir comment le faire efficacement. Pour le Bloc québécois, la réponse est simple: respecter pleinement les compétences du Québec; augmenter les transferts en santé; et assumer les responsabilités qui relèvent réellement d'Ottawa.

Le Québec n'a donc pas attendu ce projet de loi pour agir. Il dépense déjà la maladie, accompagne les familles, soutient déjà les professionnels de la santé et contribue déjà à l'avancement des connaissances scientifiques. Nous souhaitons notamment que toute mesure découlant de ce cadre national soit mise en œuvre avec l'accord du Québec et dans le respect intégral de ses compétences.

Aidons les patients. Soutenons les familles. Favorisons la recherche. Toutefois, ne faisons pas de la souffrance des patients un prétexte pour centraliser davantage les décisions en santé. C'est dans cet esprit que nous souhaitons voir le projet de loi être amendé afin qu'il reconnaisse pleinement les responsabilités du Québec et ce qui se fait déjà chez nous.

• (1820)

[Traduction]

**Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier mon collègue de Scarborough—Woburn d'avoir parrainé cet important projet de loi, ainsi que l'ancienne sénatrice Marie-Françoise Mégie et le sénateur Tony Ince pour le travail qu'ils ont accompli au Sénat. Grâce à leur leadership, l'attention du pays s'est portée sur une question qui revêt une grande importance pour de nombreux Canadiens, à savoir l'amélioration du soutien apporté aux personnes atteintes de la maladie falciforme, à leur famille et à leurs soignants.

Il me tient à cœur de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui en faveur du projet de loi S-201, Loi concernant un cadre national sur la maladie falciforme. La maladie falciforme est l'une des maladies génétiques les plus répandues dans le monde. Au Canada, on estime qu'elle touche 5 000 personnes. Pour les personnes atteintes, les répercussions peuvent être graves et durer toute la vie. La maladie peut entraîner des hospitalisations répétées, des douleurs chroniques, des transfusions sanguines, des traitements complexes et des difficultés constantes pour les familles et les soignants. Voilà pourquoi ce projet de loi est si important.

Le projet de loi S-201 vise à élaborer un cadre national pour soutenir les Canadiens atteints d'anémie falciforme. Il exigerait également que Santé Canada mène de vastes consultations, notamment auprès des provinces et des territoires, des professionnels de la santé, des chercheurs, des Autochtones, des groupes de patients, des organismes communautaires, des familles et des fournisseurs de soins. Cette approche est la bonne. Les soins de santé relèvent de plusieurs ordres de gouvernement, et l'amélioration du soutien offert aux personnes atteintes de drépanocytose exige de la coordination, des données probantes, de la sensibilisation et de la collaboration.

Je sais que la Canadian Peace and Unity Organization organise également des séances de sensibilisation. De nombreux autres organismes travaillent d'arrache-pied. Le projet de loi contribuerait à faire avancer ce travail.

*Affaires émanant des députés*

Le cadre national proposé dans le projet de loi S-201 porterait sur plusieurs domaines importants. Il favoriserait une meilleure formation des professionnels de la santé, contribuerait à la mise en place de réseaux de recherche nationaux et de registres de patients, favoriserait l'harmonisation des protocoles de diagnostic et de traitement et appuierait l'élargissement du dépistage néonatal. Ce sont des mesures concrètes qui peuvent faire la différence. Un registre national, par exemple, pourrait nous aider à mieux comprendre le nombre de Canadiens qui sont atteints de drépanocytose, leurs besoins et les aspects du soutien qui pourraient être améliorés. Les réseaux de recherche pourraient contribuer à renforcer les données probantes, à soutenir l'innovation et à mettre en relation les experts de tout le pays. La mise en place de protocoles normalisés de diagnostic et de traitement pourrait contribuer à garantir que les patients reçoivent des soins appropriés en temps opportun, quel que soit leur lieu de résidence. L'élargissement du dépistage néonatal pourrait favoriser un diagnostic plus précoce, une intervention plus rapide et de meilleurs résultats à long terme.

Le projet de loi S-201 s'appuierait également sur des travaux importants qui sont déjà en cours. Le gouvernement a lancé la Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares afin d'améliorer l'accès à des médicaments efficaces pour le traitement des maladies rares et de les rendre plus abordables pour les patients partout au Canada. Cette stratégie est axée sur le soutien des résultats pour les patients, l'investissement dans l'innovation, la recherche d'une uniformité à l'échelle nationale ainsi que la collecte et l'utilisation de données probantes. Dans le cadre de ces travaux, le gouvernement fédéral a signé des accords de financement bilatéraux avec les 13 provinces et territoires. Ces accords contribuent à offrir une meilleure couverture et un meilleur accès à de nouveaux médicaments pour le traitement des maladies rares sélectionnés, à d'autres médicaments nouveaux et existants, aux services de dépistage et de diagnostic et à une meilleure collecte de données. Il s'agit d'une mesure importante pour les Canadiens atteints de maladies rares, y compris ceux atteints de drépanocytose.

La stratégie soutient également les travaux effectués en collaboration avec d'importants partenaires de recherche, notamment les Instituts de recherche en santé du Canada, l'Agence des médicaments du Canada et l'Institut canadien d'information sur la santé. Grâce à ces travaux, le Canada renforce la recherche sur les thérapies génétiques, les outils de diagnostic, les données administratives, la surveillance, ainsi que les réseaux d'essais cliniques et de traitement pour les maladies pédiatriques. Ces investissements sont importants parce que les maladies rares touchent souvent de petits groupes de patients, ce qui peut rendre la collecte de données probantes plus complexe et le traitement plus difficile d'accès. En améliorant notre façon de recueillir les données, de soutenir la recherche et de prendre des décisions, nous contribuons à bâtir un système plus cohérent et mieux réfléchi pour les patients de partout au pays.

• (1825)

Le projet de loi S-201 viendrait s'ajouter à ce travail en s'intéressant uniquement à la maladie falciforme. Il permettrait de faire en sorte que la maladie reçoive l'attention de tout le pays grâce à un cadre coordonné, à des exigences claires en matière de déclaration et à une collaboration continue avec les personnes et les organismes qui connaissent le mieux la maladie.

Le projet de loi viendrait également s'ajouter à des mesures fédérales antérieures. En 2017, le Parlement a désigné le 19 juin la Jour-

née nationale de la sensibilisation à la drépanocytose, ce qui contribue à attirer davantage l'attention des Canadiens sur cette maladie et sur ce que vivent les personnes qui en sont atteintes. Le projet de loi S-201 permettrait d'aller encore plus loin en passant de la sensibilisation à un cadre national coordonné pour la recherche, le dépistage, le traitement et le soutien.

Les dons de sang sont un autre aspect important. De nombreuses personnes vivant avec la maladie falciforme ont besoin de transfusions sanguines dans le cadre de leur traitement. Ces transfusions sont souvent plus efficaces lorsque le sang provient d'une personne d'ascendance similaire. Voilà pourquoi les efforts pour accroître la diversité du bassin de donneurs de sang au Canada sont si importants. La Société canadienne du sang s'emploie à sensibiliser la population et à encourager plus de gens à devenir donneurs, surtout s'ils sont issus d'une communauté où le besoin de sang étroitement compatible est très important. Ce travail contribue à stabiliser l'approvisionnement en sang et à soutenir les patients qui dépendent d'un approvisionnement en sang sûr et étroitement compatible. Le projet de loi S-201 aiderait à ce que ces besoins demeurent des priorités nationales dans le cadre d'une conversation plus générale sur les soins, les traitements, la recherche et le soutien.

De plus, le projet de loi reconnaît les coûts réels et permanents que doivent assumer les familles. Vivre avec la maladie falciforme peut avoir des répercussions sur la vie professionnelle, scolaire et familiale ainsi que sur la stabilité financière. Les aidants naturels assument également des responsabilités importantes, car ils accompagnent leur proche aux rendez-vous, ils les soutiennent dans leurs traitements et ils les aident à gérer les réalités quotidiennes de la maladie. C'est pourquoi le projet de loi prévoit un examen des mesures de soutien possibles, y compris un crédit d'impôt pour les personnes atteintes de la maladie falciforme et leurs aidants naturels. C'est reconnaître là une chose importante: les problèmes de santé ont une incidence non seulement sur les soins médicaux, mais aussi sur la vie quotidienne des patients et des familles.

Le projet de loi demande également au gouvernement d'examiner les critères d'admissibilité aux prestations d'invalidité et d'inclure les traitements essentiels contre la maladie falciforme dans les régimes publics d'assurance médicaments. C'est une question importante qui mérite d'être étudiée avec attention.

Je tiens à saluer les défenseurs des droits, les chercheurs, les professionnels de la santé et les organismes communautaires qui font avancer ce travail depuis de nombreuses années. Je tiens en particulier à saluer le groupe de sensibilisation à la drépanocytose de l'Ontario et à le féliciter de ses efforts dans ce dossier. Son travail et son leadership communautaire ont contribué à aider des familles, à sensibiliser la population et à faire de cette question un enjeu national.

Le projet de loi S-201 reprend bon nombre des priorités réclamées par les défenseurs de cette cause, notamment le renforcement de la recherche, l'amélioration des données, le perfectionnement des méthodes de dépistage, la formation des professionnels de la santé et une prise en charge plus cohérente des patients. Il s'appuierait également sur les travaux déjà en cours dans le cadre de la Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares, de la Journée nationale de la sensibilisation à la drépanocytose, les investissements dans la recherche et les efforts visant à renforcer la diversité des donneurs de sang.

*Affairs émanant des députés*

Pour les familles de la région de Peel et de tout le pays qui militent depuis longtemps en faveur d'une meilleure prise en compte des aidants qui assument des responsabilités au quotidien, ainsi que des Canadiens atteints de drépanocytose, le projet de loi représente une avancée importante. C'est pourquoi je l'appuie avec fierté.

● (1830)

**Dan Mazier (Mont-Riding, PCC):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au sujet du projet de loi S-201, Loi concernant un cadre national sur la maladie falciforme.

La drépanocytose est une maladie héréditaire du sang aux conséquences dévastatrices. Elle entraîne des douleurs chroniques, des lésions organiques, des infections graves et une espérance de vie réduite. Selon nos meilleures estimations, 6 000 Canadiens vivent actuellement avec la drépanocytose. J'utilise délibérément le terme « estimations », car le Canada ne dispose d'aucune base de données coordonnée permettant de connaître le nombre réel de cas. Nous ne pouvons pas suivre l'évolution des patients, évaluer les traitements à grande échelle, ni déterminer si les mesures que nous prenons sont réellement efficaces. Sans ces données, il est pratiquement impossible de planifier les services de soins de santé, d'allouer les ressources de manière appropriée ou de comprendre pleinement l'impact de cette maladie sur les patients et leurs familles.

Les conservateurs sont fiers de défendre les Canadiens atteints de la maladie falciforme. Nous sommes fiers d'avoir voté pour que le 19 juin soit désigné Journée nationale de sensibilisation à la drépanocytose. Le projet de loi s'appuierait sur cet engagement en prévoyant des mesures visant à soutenir les campagnes de sensibilisation du public et à encourager les dons de sang. Nous nous sommes également engagés à mettre en œuvre une stratégie sur les maladies rares afin de soutenir l'élaboration de traitements, et nous nous sommes battus pour accélérer, en toute sécurité, les procédures d'autorisation de mise sur le marché des médicaments déjà approuvés par nos pairs d'autres administrations.

Voici ce que ferait le projet de loi. Le projet de loi S-201 obligerait le ministre de la Santé à élaborer et à présenter un cadre national sur la maladie falciforme d'ici un an. Ce cadre doit couvrir neuf aspects importants. Il s'agit de la formation des professionnels de la santé, de la création d'un réseau national de recherche et d'un registre des patients, de normes nationales basées sur des données probantes relativement au diagnostic et au traitement, du dépistage néonatal universel, de campagnes publiques de sensibilisation, de la promotion des dons de sang pour garantir l'obtention d'une réserve de sang diversifiée, de l'analyse concernant l'instauration potentielle d'un crédit d'impôt pour les patients et les soignants, de l'inclusion de la maladie falciforme dans les critères d'admissibilité aux prestations d'invalidité existantes, et de la possibilité d'inclure les traitements essentiels aux soins de la maladie falciforme dans les régimes publics d'assurance médicaments.

Le gouvernement serait tenu de déposer un rapport de suivi de la mise en œuvre dans un délai de trois ans. Le projet de loi exigerait également que le ministre consulte les collègues concernés, les provinces et les territoires, les patients, les fournisseurs de soins, le milieu médical et les chercheurs.

Certaines dispositions du projet de loi doivent être examinées attentivement par le comité. Je vais commencer par ce qui est peut-être la partie la plus simple et la plus pressante de ce projet de loi, à savoir le dépistage néonatal. Le dépistage précoce sauve des vies. Dans les cas où la maladie falciforme est détectée dès la naissance, les familles et les médecins peuvent commencer à prendre la mala-

die en charge avant la première crise. Dans les cas où on ne détecte pas la maladie falciforme à un stade précoce, les enfants risquent de souffrir de graves complications qui auraient pu être évitées, comme des accidents vasculaires cérébraux, des infections et des dommages aux organes. Depuis août 2024, le dépistage néonatal universel a déjà été instauré dans toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nunavut. L'écart est bien réel, mais il est étroit. Plutôt que de concevoir un vaste mandat national, l'approche la plus efficace consisterait à se demander quels sont les obstacles concrets qui empêchent la mise en œuvre. J'ai hâte que le comité obtienne des précisions sur la portée et les modèles potentiels du dépistage néonatal.

Je vais maintenant aborder certaines préoccupations concernant la compétence provinciale. La prestation des soins de santé est la responsabilité première des provinces et elle doit le rester. Les conservateurs estiment que tout cadre fédéral en matière de santé doit être élaboré en partenariat avec les provinces et ne doit pas être imposé sous la forme d'une directive fédérale. Le projet de loi prévoit une consultation, ce dont il faut se réjouir, mais la consultation n'est pas synonyme de partenariat. On a vu trop d'initiatives fédérales en matière de santé qui se contentent de cocher la case « consultation » avant d'aller de l'avant sans tenir compte de ce qu'en disent les provinces. Ce cadre doit être élaboré avec les provinces, et non en les contournant.

Le projet de loi propose d'établir ce qu'il appelle des « normes nationales basées sur des données probantes relativement au diagnostic et au traitement de la maladie falciforme ». À première vue, cela semble raisonnable, mais les normes de soins au pays sont établies par des associations professionnelles médicales relevant de la compétence des provinces et des territoires. Toute tentative du gouvernement fédéral de définir unilatéralement ces normes sans une consultation significative des provinces serait à la fois contestable sur le plan constitutionnel et contre-productive sur le plan pratique.

● (1835)

Nous avons vu comment bien faire les choses. Le projet de loi C-442, le cadre relatif à la maladie de Lyme, présenté à la 41<sup>e</sup> législature, en 2013, visait à établir des lignes directrices communes, à promouvoir les pratiques exemplaires et à encourager l'échange de connaissances, et non à imposer des normes cliniques fixées par Ottawa. Une approche semblable, fondée sur des recommandations, l'échange de renseignements et la reconnaissance des maladies professionnelles, a été utilisée pour le cadre sur les cancers liés à la lutte contre les incendies. Ces modèles fonctionnent précisément parce qu'ils respectent les champs de compétence tout en favorisant la coordination nationale. Le projet de loi S-201 devrait suivre le même modèle.

Les conservateurs veulent s'assurer que nos lois en matière de santé reflètent adéquatement la nature consultative des orientations cliniques fédérales et réduisent le risque d'empiètement en matière de compétence. Les mesures de reddition de comptes prévues dans ce projet de loi, ou plutôt l'absence de telles mesures, est également une source de préoccupations. Le cadre engloberait neuf principaux axes d'intervention répartis entre plusieurs organismes, mais il ne définit pas clairement les responsabilités et ne prévoit pas de mécanisme d'application. Un cadre si large, mais impossible à appliquer, n'est en fait qu'une liste d'aspirations.

*Affaires émanant des députés*

Les Canadiens atteints de la maladie falciforme veulent des résultats, pas des platitudes. Il serait utile que le comité de la santé envisage des mécanismes de reddition de comptes clairs. Il pourrait s'agir notamment de déterminer qui est responsable de chaque livrable, quelles sont les échéances et comment les Canadiens sauront si les engagements sont respectés.

Je tiens également à soulever une préoccupation qui ne retient pas suffisamment l'attention dans le présent débat, soit le coût. Aucun crédit n'est rattaché au projet de loi, ce qui est normal pour un projet de loi d'initiative parlementaire. Cependant, celui-ci charge le gouvernement d'étudier des programmes susceptibles d'entraîner des coûts. Un réseau national de recherche nécessiterait des infrastructures, du personnel et un soutien opérationnel à long terme dédiés. Le dépistage néonatal universel nécessiterait l'adhésion des provinces et des engagements financiers de leur part. Les campagnes publiques de sensibilisation exigeraient des investissements soutenus pour atteindre les communautés les plus touchées. La formation des professionnels de la santé nécessiterait un programme d'études, une coordination entre les facultés de médecine et des ressources pour la mise en œuvre. L'analyse d'un éventuel crédit d'impôt pour les personnes atteintes de la maladie falciforme et leurs aidants naturels exigerait un travail actuariel rigoureux. L'élargissement des prestations pour les personnes handicapées pour y inclure la maladie falciforme aurait des implications financières qui doivent être modélisées avant que tout engagement ne soit pris. Chacun de ces programmes aurait un coût important. Les Canadiens ont le droit de savoir quels seraient ces coûts avant que ce cadre ne soit finalisé, mais aucune estimation des coûts émanant du Bureau de la directrice parlementaire du budget n'accompagne le projet de loi. J'ai écrit au Bureau de la directrice parlementaire du budget pour en demander une, et j'espère que cette estimation sera préparée afin que le comité puisse l'examiner.

Il n'y a pas que les coûts et la structure qui méritent notre attention. Nous devons également examiner les traitements qui s'offrent aux Canadiens atteints de la maladie falciforme.

Les thérapies géniques, qui relevaient auparavant de la science-fiction, font maintenant partie de la réalité. À la fin de 2023, le Royaume-Uni et les États-Unis ont approuvé Casgevy, une thérapie génétique révolutionnaire, et les États-Unis sont allés encore plus loin en améliorant en même temps une deuxième thérapie, Lyfgenia. Il y a donc deux options. Le Canada a approuvé Casgevy près d'un an plus tard, mais Lyfgenia n'est toujours pas disponible pour les patients canadiens.

Même si un traitement est approuvé par Santé Canada, l'attente est loin d'être terminée. Les Canadiens qui bénéficient d'un régime d'assurance publique doivent attendre, en moyenne, trois ans entre le moment où un médicament est approuvé ailleurs et le moment où ils peuvent y avoir accès. C'est insensé, car c'est environ un an pour le processus d'approbation de Santé Canada, puis deux autres pour la négociation de la couverture provinciale par l'entremise de l'Alliance pharmaceutique pancanadienne. Il est absolument insensé que des gens aient à attendre trois ans alors qu'ils souffrent et que leurs organes sont endommagés, tandis que des patients à l'étranger reçoivent leur traitement. Les conservateurs se sont engagés à régler ce problème. Si le traitement a déjà fait l'objet d'un examen réglementaire rigoureux dans des pays pairs, nous ne devrions pas obliger les patients canadiens à attendre des années pour avoir accès au même médicament.

• (1840)

Nous avons proposé d'accélérer en toute sécurité l'approbation des traitements déjà approuvés par des pays pairs. Il faut comprendre que notre approche à l'égard des maladies rares ne se limite pas aux médicaments.

Je suppose que mon temps de parole est écoulé.

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet d'un projet de loi très important. Pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, nous avons l'occasion de parler de questions importantes pour les députés. Je sais que mon collègue et ami de Scarborough—Woburn collabore sur ce dossier important avec le Sénat, non seulement pour le faire connaître, mais aussi pour que des mesures soient prises. Je l'en félicite.

Je crois comprendre que le président de l'Association d'anémie falciforme du Canada est présent sur la Colline du Parlement. Je suis certain que son travail est parfois très solitaire, donc je le remercie de ses efforts de sensibilisation, qui sont absolument essentiels pour que tous les ordres de gouvernement, à l'échelle nationale comme provinciale, fassent avancer les dossiers comme celui-ci. Le travail des gens qui font de la sensibilisation sur les maladies rares est toujours nécessaire, car on n'accorde jamais assez d'attention à ces questions.

J'ai toujours constaté que le meilleur et le plus fervent défenseur d'une personne atteinte d'une maladie rare, telle que la drépanocytose, est en fait un parent. Les sacrifices que font les parents et les membres de la famille pour être présents de manière très concrète pour un autre membre de la famille, un conjoint ou une personne qui occupe une place importante dans leur vie sont absolument essentiels. Le soutien dont cette personne a besoin est essentiel, car on ne peut qu'imaginer la douleur, l'agonie et, parfois, le sentiment d'impuissance qu'elle éprouve lorsqu'elle cherche des réponses et se demande pourquoi le gouvernement n'en fait pas assez pour l'aider.

J'aborde cette question avec la compassion que j'ai acquise il y a de nombreuses années, à l'époque où j'étais porte-parole en matière de santé dans la province du Manitoba. Je connais les défis associés aux maladies rares. Ma fille, qui est d'ailleurs députée, a souvent l'occasion de traiter de cette question.

Là où je diverge quelque peu du député du Parti conservateur, c'est que je crois sincèrement que le gouvernement fédéral a la possibilité de jouer un rôle plus important. Que nous soyons à Terre-Neuve-et-Labrador, dans ma province, le Manitoba, ou ailleurs, nous aimerions croire qu'il existe une norme de base en matière de prestation de soins de santé qui s'applique à l'ensemble de la population. Les gens peuvent considérer la Loi canadienne sur la santé comme une mesure visant à leur fournir un sentiment de sécurité. Dans l'ensemble, c'est le cas.

*Affaires émanant des députés*

Il y a un domaine important dans lequel le gouvernement doit s'améliorer, et c'est celui des maladies rares. La maladie falciforme en est une. Grâce à mon ami le député de Scarborough—Woburn, qui m'a appris, dans une certaine mesure, beaucoup de choses sur la question, je sais que le nombre de personnes touchées se situe entre 5 000 et 7 000, mais nous ne connaissons pas le nombre exact. Cela, en soi, en dit long. C'est, selon toute vraisemblance, la meilleure estimation possible. À quel point cette estimation est-elle exacte? Si je me fie à une partie du débat que j'ai écouté, je crois qu'il y a bien des améliorations à apporter.

Je suis confiant, d'après ce que j'entends, que le projet de loi finira par être adopté et passera à l'étape de l'étude en comité. Il ne fait aucun doute qu'un grand nombre de questions seront posées.

● (1845)

Mon collègue du Manitoba a parlé du facteur coût, mais quand on pense au coût, il faut aussi prendre en considération le coût de l'inaction, car cette maladie est débilante à bien des égards. C'est une maladie qui, à terme, écourte la vie et entraîne une multitude d'autres problèmes, allant de l'absentéisme au travail à la nécessité pour la personne concernée de supporter la douleur et l'inconfort. Il faut aussi tenir compte des coûts indirects pour les gens qui vivent avec une personne atteinte de cette maladie, ainsi que des répercussions que cela a sur eux. Grâce à la technologie et aux progrès, y a-t-il des moyens, si nous investissons en amont, de réduire considérablement les coûts à long terme?

Lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, j'encourage fortement les députés, quand ils discuteront du coût, à parler aussi du coût de l'inaction. Lorsqu'on tient compte du coût de l'inaction, il faut aussi tenir compte de la personne. J'ose croire que le Canada est une société très compatissante et bienveillante. Nous avons un système de santé. Nous voulons que les gens aient accès, dans la mesure du possible, à des soins de santé de qualité et nous voulons, dans la mesure du possible, nous attaquer aux maladies rares.

Le gouvernement fédéral collabore avec les provinces dans le domaine de la santé. Il a une responsabilité à cet égard. Il s'agit d'une compétence partagée. D'une manière générale, ce sont les provinces qui administrent les services de santé, évaluent les médicaments et les inscrivent sur leur liste, tandis que Santé Canada en vérifie l'innocuité. Au bout du compte, Ottawa s'appuie sur la Loi canadienne sur la santé et alloue des fonds considérables pour soutenir le système de santé canadien.

Nous avons également créé un fonds de plusieurs centaines de millions de dollars destiné à encourager les autorités provinciales à se procurer, dans la mesure du possible, les types de médicaments qui aideraient à lutter contre cette maladie. C'est une question à laquelle, malgré les changements en cours en ce qui concerne le budget national, nous avons accordé la priorité, car le premier ministre a clairement affirmé que nous souhaitons maintenir et accroître, dans la mesure du possible, les services de santé offerts aux Canadiens, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire des provinces. C'est pourquoi il est important de collaborer avec les provinces.

Le projet de loi dont nous sommes saisis vise essentiellement à établir un cadre. Je dirais que la mise en place d'un cadre permettrait de sensibiliser les professionnels de la santé, d'étudier les pratiques exemplaires en vigueur partout au Canada et d'intégrer ces pratiques exemplaires, comme nous l'avons souligné lorsque nous avons parlé des dépistages néonataux et des diagnostics liés à ces

dépistages. Je suis encouragé de constater que, même si toutes les provinces ne font pas le dépistage de la drépanocytose, d'après ce que j'ai compris, la grande majorité d'entre elles le font.

La mise en place et l'élaboration d'un cadre tiendraient compte de la situation et de la réalité auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Cela signifie qu'il faudrait se réunir en comité et inviter certaines parties prenantes, comme l'Association d'anémie falciforme du Canada, que j'ai mentionnée, à présenter un mémoire et peut-être à être représentés en personne, afin que les députés de toutes les allégeances politiques puissent mieux comprendre la nécessité pour le gouvernement fédéral de jouer un rôle et la façon dont un cadre pourrait réellement profiter à l'ensemble du Canada.

● (1850)

Je suis heureux que le député ait présenté ce projet de loi. J'ai hâte qu'il soit renvoyé au comité.

**Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole pour m'exprimer au sujet du projet de loi S-201, la Loi sur le cadre national sur la maladie falciforme. Ce projet de loi porte sur une maladie grave, douloureuse et chronique. La maladie falciforme est une maladie héréditaire du sang qui affecte l'hémoglobine. Elle peut entraîner des douleurs chroniques, des infections graves, des lésions aux organes, des accidents vasculaires cérébraux et une espérance de vie réduite. Elle touche environ 6 000 Canadiens.

Le projet de loi S-201 obligerait le ministre de la Santé à élaborer et à présenter un cadre national sur la maladie falciforme dans un délai d'un an. Ce cadre porterait sur la formation des professionnels de la santé, la mise en place d'un réseau national de recherche et d'un registre national, l'élaboration de normes nationales fondées sur des données probantes, le dépistage néonatal universel, la sensibilisation du public, la promotion du don de sang, l'analyse d'un éventuel crédit d'impôt, l'intégration de cette maladie dans les prestations d'invalidité existantes, ainsi que l'analyse quant à la possibilité d'inclure les traitements dans les régimes publics d'assurance médicaments. Un rapport de suivi sur la mise en œuvre devrait être présenté dans un délai de trois ans. Il s'agit là de propositions sérieuses, dont certaines sont déjà partiellement mises en œuvre ou appliquées dans diverses provinces. Elles méritent d'être étudiées avec attention.

Les conservateurs ont soutenu la désignation du 19 juin comme Journée nationale de sensibilisation à la drépanocytose. Nous sommes favorables à une meilleure sensibilisation du public, à un diagnostic plus précoce, à un dépistage amélioré et à des soins renforcés pour les Canadiens atteints de la maladie falciforme. Nous soutenons les mesures concrètes qui aident les patients et leur famille, en particulier quand ces mesures s'appuient sur des données probantes et qu'elles sont élaborées en collaboration avec les personnes les plus concernées.

En même temps, le Parlement a le devoir de bien peaufiner les détails. Comme nous le savons, la prestation des soins de santé relève des provinces, qui gèrent les hôpitaux et le dépistage chez les nouveau-nés et qui prennent bon nombre des décisions directes qui déterminent si un patient, y compris toute personne atteinte de drépanocytose, reçoit des soins rapidement, en toute sécurité et près de chez lui. Un cadre fédéral peut être utile s'il rassemble les gens, améliore les données, permet le partage de pratiques exemplaires et favorise de meilleurs résultats.

*Affaires émanant des députés*

Cependant, il est inutile et peut même être très dommageable s'il n'en résulte qu'un autre document d'Ottawa rédigé loin des gens qui doivent prodiguer les soins sur le terrain, sans tenir compte de leurs besoins. Voilà la différence entre un cadre qui aide les patients et les familles et un cadre qui dort sur les tablettes et qui accumule la poussière ou, pire encore, qui sert d'excuse pour ne pas agir.

Lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, les conservateurs veilleront à ce que le cadre structurel dont il y est question aboutisse à une stratégie qui serait élaborée au moyen d'un partenariat authentique et respectueux avec les provinces et les territoires. Les patients méritent une meilleure coordination. Si le gouvernement fédéral utilise bien et avec intention son pouvoir de concertation, une meilleure coordination peut donner de meilleurs résultats. Les familles ont besoin de vraies réponses, pas d'annonces.

Il en va de même pour les coûts. Le projet de loi S-201 ne prévoit pas de crédits budgétaires, mais le cadre comporterait des initiatives qui coûteraient cher ultérieurement. En effet, il y a des questions financières quand le cadre comporte un réseau national de recherche, un registre des patients, des campagnes publiques de sensibilisation, une formation des professionnels, le dépistage universel, une analyse de la couverture des médicaments, l'inclusion des prestations d'invalidité et un éventuel crédit d'impôt. La compassion exige de l'honnêteté. Avant de mettre la dernière main à ce cadre, le Parlement devrait demander au Bureau de la directrice parlementaire du budget d'effectuer une estimation des coûts. Si le gouvernement demande aux Canadiens d'appuyer un cadre national, il devrait indiquer clairement les coûts, les échéanciers, les responsabilités et les résultats attendus. Il ne s'agit pas d'une opposition au projet de loi. C'est une question de respect envers les patients qui comptent là-dessus.

Le projet de loi permettrait aussi d'arrimer certains aspects pour lesquels les conservateurs ont déjà proposé des politiques pratiques. Nous avons appuyé l'idée de rendre le crédit d'impôt pour aidants naturels remboursable. Nous avons demandé que le crédit d'impôt pour personnes handicapées soit simplifié, notamment pour rendre automatique l'admissibilité aux programmes connexes, le cas échéant. Nous avons soutenu un accès plus sûr et plus rapide aux médicaments déjà approuvés par des pays pairs de confiance, ainsi que de meilleures données sur les médicaments pédiatriques et une stratégie sur les maladies rares qui favorise la mise au point de traitements. Ces idées comptent beaucoup ici.

• (1855)

Les patients et les aidants ont besoin de systèmes simples, équitables et pratiques. Ils n'ont pas besoin de plus de paperasse, de programmes qui se chevauchent ou d'annonces fédérales qui sèment la confusion parmi les ministères, les provinces et les fournisseurs de services. Ils ont besoin d'un système de soins qui fonctionne.

Le projet de loi S-201 soulève une question plus large, car il n'est pas le seul projet de loi de ce type. Des députés et des sénateurs ont présenté au Parlement plusieurs projets de loi liés à la santé portant sur l'accès aux traitements pour les maladies rares, la stérilisation forcée, l'insuffisance cardiaque, le syndrome d'alcoolisation fœtale, les allergies alimentaires, la santé des femmes, les lésions cérébrales, le TDAH, l'aide médicale à mourir, les produits de santé naturels, les donneurs d'organes vivants, les centres de consommation supervisée et la santé mentale.

Chacun de ces projets de loi répond à une préoccupation réelle et touche des patients, des familles, des militants et des experts et

s'appuie sur des données probantes qui lui sont propres. Certains portent sur des cadres spécifiques à certaines maladies. D'autres traitent de l'accès aux traitements. D'autres encore concernent les protections prévues par le droit pénal. D'autres enfin s'attaquent à des lacunes du système longtemps négligées. Pris dans leur ensemble, ces projets de loi révèlent une réalité dont le gouvernement libéral n'a pas de quoi être fier: le dossier des soins de santé au Canada est rafistolé à coups de projets de loi d'initiative parlementaire.

Les projets de loi d'initiative parlementaire jouent effectivement un rôle important. Ils peuvent soulever des questions qui ont échappé au gouvernement, faire entendre au Parlement des voix négligées ou attirer l'attention sur des sujets qui auraient dû être pris en compte depuis longtemps, mais, en si grand nombre, ils montrent qu'ils sont en train de se substituer à un gouvernement compétent qui se soucie vraiment de la santé des Canadiens. Si le dossier de la santé était bien géré, le Parlement n'aurait pas besoin de découvrir sans cesse de nouvelles lacunes au moyen de projets de loi d'initiative parlementaire distincts. Il n'aurait pas besoin d'un projet de loi pour une maladie, d'un autre pour un autre protocole de traitement, d'un autre pour un groupe de patients et d'un autre pour une défaillance qui aurait dû être corrigée il y a des années.

Le gouvernement fédéral a une ministre de la Santé, des ministères, des organismes, des organismes de réglementation, des transferts en santé, des systèmes de données et des tables rondes provinciales-fédérales. Il dispose des outils nécessaires pour diriger tout en respectant les compétences provinciales. Pourtant, les patients et leurs familles sont sans cesse contraints de s'organiser, de défendre leurs droits et d'attendre que quelqu'un présente un projet de loi. Les Canadiens méritent mieux qu'une attention fragmentée sur le dossier de la santé. Ils méritent une approche en matière de soins de santé qui cerne les lacunes avant que les familles ne soient obligées de quémander de l'aide. Ils méritent de meilleures données, des diagnostics plus rapides, une reddition de comptes plus claire, des dépenses responsables et un soutien concret pour les provinces et les territoires. Bref, ils méritent un leadership fédéral qui sait faire la différence entre la coordination et l'ingérence.

Pour ce qui est du projet de loi S-201, nous travaillerons avec le gouvernement pour le faire avancer de manière constructive. Nous sommes favorables à une meilleure sensibilisation à la maladie falciforme, à un diagnostic précoce, à l'amélioration des données, au renforcement de la recherche, à l'amélioration de la formation des professionnels de la santé et à la diversification de l'approvisionnement en produits sanguins. Nous écouterons les patients, les soignants, les cliniciens, les chercheurs, les organismes communautaires, les provinces et les territoires lorsqu'ils comparaitront devant le comité, mais nous exigerons également des amendements qui rendront le projet de loi plus clair et plus utile.

Ce cadre doit être élaboré en partenariat avec les provinces et les territoires. Il doit respecter les champs de compétences, éviter le double emploi avec l'actuelle stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares, définir les lignes directrices et les pratiques exemplaires dans des termes précis, établir les coûts avec transparence et, surtout, être jugé en fonction de sa capacité à améliorer les soins.

*Ordres émanant du gouvernement*

Les personnes atteintes de la maladie falciforme n'ont pas besoin que le Parlement adopte des projets de loi qui nous donnent bonne conscience, mais qui ne changent pas grand-chose. Ce débat ne doit pas seulement se solder par un rapport de plus sur une tablette à Ottawa. Les Canadiens méritent mieux, et c'est ce que les conservateurs feront valoir sans relâche à la Chambre.

● (1900)

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Le député de Scarborough—Woburn dispose de cinq minutes pour exercer son droit de réplique.

**Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au nom des habitants de Scarborough—Woburn, ainsi qu'au nom des patients de tout le pays qui souffrent de la maladie falciforme et de leurs familles. C'est un grand honneur pour moi de faire entendre leur voix ici, dans cette remarquable enceinte.

On a beaucoup parlé de formalités administratives. On a beaucoup parlé de transparence. On a beaucoup parlé du fonctionnement du gouvernement. On a beaucoup parlé de compétences. Je veux ramener la discussion vers le patient. Je veux prendre quelques instants pour décrire ce que vit réellement un patient atteint de la maladie falciforme.

Je ne sais pas si les députés savent comment cela fonctionne, mais une cellule circule dans un vaisseau sanguin. Elle pénètre dans des parties plus étroites du vaisseau, et lorsqu'elle ne parvient pas à passer, elle commence à s'accumuler et à provoquer de la douleur. Lorsque je discute avec des patients atteints de la maladie falciforme et que je leur demande de décrire cette douleur, ils me répondent qu'il s'agit d'une douleur lancinante, aiguë et perçante. C'est presque comme si leurs os se brisaient. C'est comme si on les écrasait. C'est ainsi qu'ils la décrivent. Parfois, cette douleur dure de quelques jours à plus de deux semaines, pendant lesquelles ils ont l'impression que leurs os sont broyés. C'est bien sûr dans les cas très graves. La guérison prend parfois des semaines. Les personnes sont tout simplement épuisées, et cette douleur leur fait perdre plusieurs semaines de leur vie.

Les personnes atteintes de la maladie falciforme, au Canada et ailleurs dans le monde, ont toujours été ignorées. La maladie falciforme a toujours été associée au racisme. La recherche qui lui est consacrée est insuffisante, et les médecins ainsi que d'autres professionnels de la santé sont souvent mal informés à son sujet. En ce qui concerne les personnes qui attendent des services au Canada et qui vivent une situation de crise, les données indiquent qu'elles attendent 25 % plus longtemps parce que, dans bien des cas, le système de santé ne peut même pas diagnostiquer leur problème. Cette maladie touche généralement des gens qui ont la peau plus foncée, donc des gens originaires du Moyen-Orient, des Caraïbes, de l'Asie du Sud et de l'Afrique. De ce fait, elle a toujours été étroitement liée au racisme.

Ce qui est intéressant, c'est qu'il existe bel et bien des solutions. Il existe des façons de traiter la maladie falciforme. Nous voici donc au Canada, où une maladie touche plusieurs milliers de personnes, à notre connaissance, et où il existe un traitement, mais il y a pourtant des personnes dans le système de santé, des Canadiens, qui vivent avec cette maladie. Il leur est très difficile de travailler et de mener une vie normale, et ils endurent des souffrances tout simplement inimaginables.

En tant que députés, nous avons ici une occasion unique. Nous avons l'occasion de faire avancer ce projet de loi et de le renvoyer au comité afin de pouvoir débattre de questions comme l'amélioration du système et la prise en compte de l'aspect de la compétence. Bien entendu, ce sont les provinces et les territoires qui ont compétence en matière de soins de santé, mais, en tant que députés, nous avons l'occasion de faire preuve de leadership pour contribuer à la mise en place d'un système pancanadien dans le but d'améliorer la vie d'un très grand nombre de Canadiens.

Je tiens à remercier chacun des députés pour leurs interventions d'aujourd'hui. Je suis convaincu que nous sommes tous sur la même longueur d'onde et que notre objectif commun est de faire tout ce qui est en notre pouvoir, en tant que députés, pour protéger et améliorer la vie de tous les Canadiens.

● (1905)

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Le vote porte sur la motion.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

**Michael Coteau:** Monsieur le Président, je demande que la motion soit adoptée avec dissidence.

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Je déclare la motion adoptée avec dissidence. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la santé.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, je pense que si vous demandez l'opinion de la Chambre, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 19 h 11.

**Le vice-président adjoint (John Nater):** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Français]

### L'AFFAIRE ÉMANANT DU GOUVERNEMENT N<sup>o</sup> 11 — LES DÉLIBÉRATIONS SUR LE PROJET DE LOI C-26

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 11 juin, de la motion, ainsi que de l'amendement.

**Mario Simard (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Mirabel, celui qu'on appelle « le député à la voix d'or », comme le petit Joselito, et que les gens d'Alto appellent « le député du petit train de l'amour ».

C'est un plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour exprimer que le Bloc québécois est favorable au projet de loi C-26. Ce projet de loi prévoit, comme le souhaite souvent le Bloc québécois, un transfert sans condition de 1,7 milliard de dollars aux provinces et aux territoires. C'est de l'argent qui ira directement aux territoires pour répondre à la crise du logement majeure que nous vivons présentement, sans passer par de nouvelles structures. C'est ça qui est intéressant: ça ne passe pas par de nouvelles structures, par des plans d'action ou par je ne sais pas trop quelle entité fédérale, comme on l'a vu avec Maisons Canada.

*Ordres émanant du gouvernement*

Il n'y a pas longtemps, d'ailleurs, je faisais une intervention à propos de Maisons Canada. Nous nous sommes rapidement rendu compte que cette initiative, quoique intéressante puisque 7,3 milliards de dollars seront investis, fait quand même en sorte de ralentir la construction de logements sociaux. Je donnais l'exemple, dans ma circonscription, d'un groupe qui s'appelle Loge m'entraide, qui s'est vu accordé de l'argent de la SHQ, soit la Société d'habitation du Québec, pour un projet d'importance, et qui attendait toujours la réponse, la contrepartie du gouvernement fédéral par le Fonds pour le logement abordable. Comme c'est souvent le cas dans des initiatives fédérales, on a laissé de côté l'initiative de la SCHL, le Fonds pour le logement abordable, pour dire qu'on arrivera avec une nouvelle initiative. Cette nouvelle initiative n'est jamais venue et elle devait être récupérée par Maisons Canada, de sorte que le projet de Loge m'entraide, aujourd'hui, tombe dans les limbes.

Or, avec le projet de loi C-26, nous ne sommes pas là. C'est un transfert direct qui sera fait aux provinces, comme nous le demandons, plutôt qu'une multiplication, comme c'est souvent le cas avec le gouvernement fédéral, des structures et des critères mur à mur qui partent d'Ottawa sans qu'Ottawa connaisse nécessairement bien les défis particuliers des provinces et des municipalités. Nous l'avons souvent dit: le fédéral devrait plutôt concentrer ses efforts sur des transferts purs et simples aux provinces sans condition, des transferts qui seraient prévisibles. C'est ce que nous voyons avec le projet de loi C-26, précisons-le.

Cependant, mon travail n'est quand même pas d'envoyer des fleurs au gouvernement. Je veux donc profiter de l'occasion quand même pour parler d'un problème flagrant, qui est celui des intrusions du fédéral dans les champs de compétence des provinces. Pourquoi puis-je en profiter pour faire ça dans le cadre du projet de loi C-26? C'est que c'est un peu l'exception qui confirme la règle. Il y a quelque chose de patent quand on regarde cette mesure législative et les mesures législatives passées dans le fédéralisme canadien. Je ne suis pas obligé de parler du fédéralisme prédateur, comme on l'a vu souvent, où il y a un envahissement des champs de compétence, mais il y a quelque chose de patent qui fait en sorte que, à de nombreuses reprises, lorsqu'il est question de transfert de sommes, il y a des injustices et des iniquités de la part du gouvernement fédéral.

Cela me donne l'occasion de reparler de l'iniquité la plus flagrante qu'il y a dans la fédération: celle du déséquilibre fiscal. Il faut y revenir parce que, si le gouvernement est capable aujourd'hui de faire un transfert de 1,7 milliard de dollars, c'est qu'il a la capacité fiscale de le faire. S'il a la capacité fiscale de le faire, c'est en raison de cette bonne logique du déséquilibre fiscal. Il a plus de revenus que ce qu'il a de dépenses. Quand je parle du déséquilibre fiscal, c'est assez simple: la quasi-totalité des services publics qui sont rendus, si on regarde les missions de l'État, l'est par les provinces et le Québec. Pourtant, le gouvernement fédéral a une assiette fiscale qui lui permet d'aller chercher 60 % du champ de taxation.

On a donc les provinces et le Québec qui offrent la majorité des services comme l'éducation, les soins de santé, les missions sociales et on pourrait en nommer d'autres, mais, quand on regarde du côté du gouvernement fédéral, la mission sociale se limite souvent aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et aux allocations familiales. Cependant, on ne peut pas mentionner l'assurance-emploi parce que, finalement, ce n'est pas via la taxation et l'imposition qu'on remplit la caisse d'assurance-emploi. Ce sont plutôt les employeurs et les travailleurs qui paient.

● (1910)

Du côté du gouvernement fédéral, on n'a pas de mission sociale et on a beaucoup de revenus. Du côté des provinces et du Québec, on a beaucoup de missions sociales, beaucoup de dépenses et peu de revenus. C'est la fameuse logique du déséquilibre fiscal. C'est la raison pour laquelle le gouvernement, bon an mal an, dans les 10 à 15 dernières années, a été obligé de plancher sur des programmes de transferts aux provinces. Ces transferts étaient souvent accompagnés d'une implication du gouvernement fédéral dans des champs de compétence qu'il maîtrise très mal, via des stratégies qui ne sont pas toujours efficaces. Nous en avons vu des exemples. Comme moi, on en a fait l'expérience. On pourrait parler de l'assurance dentaire, qui a été une catastrophe.

Cependant, la pire catastrophe, dans la fédération, c'est le problème du déséquilibre fiscal, qui touche surtout les soins de santé. Je veux insister là-dessus parce qu'il me semble que cela fait un bout de temps qu'on n'en a pas réparé. Si ma mémoire est bonne, c'est en 1969 qu'est entré en vigueur un système public de soins de santé. Pour chaque dollar investi en santé, 50 ¢ provenaient des provinces et 50 ¢ provenaient du gouvernement fédéral.

Nous avons mené cette bataille, au Bloc québécois. Nous sommes revenus sur cette question à de nombreuses reprises au cours des dernières années parce que nous constatons aujourd'hui que c'est à peine 22 % de l'argent de nos systèmes de soins de santé qui provient du gouvernement fédéral.

Lorsque seulement 22 % du financement vient du fédéral, ça suppose que l'autre part est assumée par les provinces, alors que c'est la plus grande mission de l'État au Québec, le poste budgétaire le plus important. Si l'on regarde aujourd'hui les projections, on se rend rapidement compte que c'est environ entre 42 % et 45 % de l'ensemble du budget du gouvernement du Québec qui est consacré à une seule mission, celle de la santé. Cela veut dire qu'il reste un peu plus de 50 % du budget pour répondre à toutes les autres missions de l'État, que ce soit l'éducation, la lutte contre la pauvreté, les besoins des municipalités, les besoins en matière d'infrastructures ou encore le soutien aux entreprises québécoises.

Le gouvernement fédéral met parfois en œuvre des stratégies industrielles pour soutenir les entreprises, mais elles ne sont pas toujours adaptées. Je vais donner un exemple assez criant. Nous vivons présentement l'un des pires passages à vide dans l'histoire économique du Canada en raison de nos relations avec les États-Unis. Les deux secteurs d'activités les plus touchés sont l'industrie forestière du Québec et le secteur de l'aluminium.

La situation de l'industrie forestière du Québec est la pire. Avec la combinaison des droits compensateurs, des droits antidumping et des droits de douane supplémentaires de 10 %, c'est 45 % des marges bénéficiaires de ces gens qui vont directement aux pouelles. Ils n'y ont pas accès étant donné le problème tarifaire qu'on a avec les États-Unis. L'autre problème majeur touche le secteur de l'aluminium, qui est frappé par des droits de douane de 50 %.

Quelle a été la réponse stratégique du gouvernement fédéral? Il a dit qu'il fallait exporter davantage d'énergie. C'est quand même assez étonnant. La réponse stratégique de l'ordre de gouvernement qui dispose de la plus grande capacité fiscale n'a pas été de se demander quels secteurs étaient les plus touchés. Il s'est plutôt demandé quelles occasions s'offraient à lui.

*Ordres émanant du gouvernement*

L'occasion qui s'offrait au gouvernement, c'est la possibilité de faire progresser le secteur énergétique, une de ses missions premières. Il a donc choisi de soutenir le secteur gazier et pétrolier, même s'il n'était pas touché par la crise. C'est vrai, le secteur pétrolier et gazier est le seul secteur qui n'était pas touché par la crise. Voici ce qui est encore plus choquant, selon moi. Lorsqu'on examine la structure de propriété du secteur gazier et pétrolier, on constate qu'une majorité des entreprises appartiennent à des Américains.

Le gouvernement fédéral a donc décidé d'investir l'argent des Québécois dans des stratégies visant à soutenir le seul secteur d'activité économique qui nuit au Québec. C'est un exemple d'investissement structurant que fait le gouvernement fédéral. Ça interpelle directement le député de Lac-Saint-Jean, puisqu'il est arrivé alors que je parlais de ça. C'est un investissement que fait le gouvernement fédéral avec sa capacité fiscale, mais il nuit au Québec.

Nous allons donc prendre le 1,7 milliard de dollars puisqu'il est versé sans condition, mais ça me donne encore une fois l'impression que c'est le contre-exemple qui prouve que nous sommes dans un système de fédéralisme prédateur.

Ça me fera plaisir d'entendre le député de Winnipeg-Nord contredire ce que je viens de dire.

• (1915)

[Traduction]

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je me réjouis d'entendre que le Bloc reconnaît l'intérêt de voter en faveur du projet de loi C-26. Il serait peut-être bon que le député réexamine l'équation relative aux soins de santé et qu'il la considère dans le contexte des discussions qui ont eu lieu à la fin des années 1970 ou au début des années 1980, lorsque l'on a mis en place des transferts de points d'impôt et réduit le nombre de transferts en espèces. Je me trompe peut-être un peu sur les dates, mais cet élément devrait également être pris en considération.

Cela dit, depuis la mise en place des paiements de péréquation, ma province, le Manitoba, en a bénéficié. L'un des avantages du système fédéral canadien est qu'il permet d'assurer une certaine équité entre les différentes régions grâce aux paiements de péréquation. Pour ma part, je pense au Manitoba, qui a été l'un des principaux bénéficiaires de ces paiements de péréquation...

[Français]

**Le vice-président adjoint (John Nater):** L'honorable député de Jonquière a la parole.

**Mario Simard:** Monsieur le Président, c'est nouveau, ça, comme argument. Je ne l'avais pas vu venir.

La péréquation, il faut la calculer par tête de pipe, et les Québécois sont plus nombreux que les Manitobains. J'inviterais mon collègue député de Winnipeg-Nord à tenir en compte le fait que, chaque année, le gouvernement du Québec a une balance commerciale déficitaire avec les provinces productrices de pétrole. Chaque année, le gouvernement du Québec envoie beaucoup plus d'argent, probablement, en Alberta que les Albertains peuvent envoyer d'argent au Québec.

En ce qui concerne les investissements structurants qui ont été faits — oui, il ne fait pas le surpris —, si on avait pris les 34 milliards de dollars avec lesquels on a acheté un pipeline et qu'on avait fait des investissements structurants dans n'importe quelle autre

économie, on serait peut-être ailleurs. Nos infrastructures énergétiques, nous les avons payées. C'est le Québec, c'est Hydro-Québec qui a payé ses propres infrastructures énergétiques. Ce n'est pas l'ensemble de la fédération.

Ça, c'est pire que la péréquation.

• (1920)

[Traduction]

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, le Manitoba a lui aussi financé ses projets hydroélectriques. Il ne s'agit pas d'opposer le Québec au Manitoba, loin de là. Ce n'est pas ce que je veux dire.

Ce que j'essaie de dire, c'est que l'un des avantages de la collaboration et de l'appartenance à la fédération réside dans le fait qu'il en résulte un sentiment accru de justice et d'équité. Les paiements de péréquation en sont un bon exemple. Le Manitoba en bénéficie chaque année depuis sa création. Je ne sais pas ce qu'il en est du Québec.

Le député pourrait-il nous faire part de son point de vue sur les avantages des paiements de péréquation?

[Français]

**Mario Simard:** Monsieur le Président, le plus grand bénéficiaire qu'on peut avoir dans la vie, c'est l'autonomie politique. Moi, ce n'est pas mon voisin qui décide ce que je vais faire avec ma paie, comment je vais l'utiliser, de quelle façon je vais la faire croître. C'est moi qui décide de ça.

Comme je le disais tout à l'heure, politiquement, nous sommes assujettis à un ordre de gouvernement qui prend des décisions qui vont à l'encontre de ce que sont nos intérêts. La réponse que le gouvernement a donnée à la crise tarifaire en est un exemple. Le seul secteur qui n'est pas tarifé, c'est le secteur énergétique, et l'ensemble des stratégies gouvernementales et l'utilisation de l'argent des Québécois visent le secteur énergétique.

Ça, c'est la preuve que la seule façon d'être gagnant, c'est par l'autonomie politique qu'on pourrait avoir, et ça, c'est l'indépendance.

**Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, la péréquation sert à égaliser les capacités fiscales. Pendant un bon bout de temps, le ministère des Finances du Québec publiait ce qu'on appelle le point sur les transferts fédéraux, où on se rendait compte qu'à peu près toute la différence de capacité fiscale entre les provinces qu'on dit riches et pauvres venait des ressources naturelles non renouvelables.

Qu'est-ce qui arrive quand on investit l'argent du fédéral dans le pétrole? On enrichit les provinces qui en produisent plus et on rend le Québec encore plus dépendant de la péréquation.

J'aimerais que mon collègue m'explique en quoi c'est un piège.

**Mario Simard:** Monsieur le Président, c'est tout à fait un piège. C'est tellement un piège que ça a été documenté. Ils appellent ça le « mal hollandais ». Le secteur manufacturier du Québec a perdu la majorité de ses emplois parce que le secteur énergétique venait pousser sur le dollar canadien. C'est nous qui avons payé. J'ai le souvenir de l'ancien chef du NPD qui dénonçait ça et au moment où il était proche du pouvoir, pour faire plaisir au reste du Canada, le mal hollandais n'existait plus.

**Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, je prends un moment pour saluer l'ensemble des courageuses et des courageux qui sont ici ce soir et qui vont veiller tard. Je faisais des blagues tout à l'heure avec ma collègue et voisine la députée de Rivière-des-Mille-Îles. Je pense qu'elle sait que, au-delà des pointes d'humour, je l'aime bien. Si je parlais de problèmes de comportement, c'est qu'elle jasait très fort. Or nous aimons bien entendre sa voix. Cela dit, elle va quand même appuyer un bâillon. Elle va quand même voter en faveur d'un bâillon.

Le bâillon duquel nous débattons n'est pas le premier. En cette fin de travaux parlementaires, depuis que le gouvernement est allé se grappiller une majorité en ramassant des députés chez les conservateurs et le NPD, il a imposé des bâillons non pas sur un, deux, trois, quatre ou cinq projets de loi, mais sur neuf projets de loi. Le gouvernement va donc probablement laisser le Parlement siéger jusqu'à très tard ce vendredi. C'est correct, car c'est notre travail de le faire. Toutefois, c'est parce que le gouvernement gère mal ses communications avec les partis de l'opposition. Il gère mal ses travaux à la Chambre et il a de la difficulté à établir ses priorités.

Un bâillon a même été imposé sur le projet de loi C-22. Il s'agit d'une loi qui peut être hautement préjudiciable au respect de la vie privée des Canadiens et par laquelle nous allons, d'une certaine façon, donner aux autorités policières l'accès à nos téléphones et à nos données privées. Tout le monde comprend que le cadre juridique doit évoluer, mais l'imposition d'un bâillon là-dessus aujourd'hui est une chose à laquelle nous ne nous attendions pas. On empêche que du travail parlementaire sérieux soit fait là-dessus. Or, je ne pense pas qu'il y avait urgence. On n'est pas dans la mise à jour économique. On n'est pas dans des lois fiscales.

La même chose s'est produite avec le projet de loi C-30. Le gouvernement s'est pointé en comité. Je conviens que les amendements proposés n'étaient pas tous bons. Cependant, au premier amendement conservateur, après même pas deux minutes de débat, le gouvernement a rendu ça très clair. Par l'entremise du député de Whitby, il a fait savoir qu'aucun amendement ne serait toléré, que le gouvernement était maintenant majoritaire et que, finalement, le temps en comité ne servait que des fonctions superficielles.

Le gouvernement impose des bâillons sur des choses importantes. Prenons le projet de loi C-30, par exemple. Le gouvernement nous dit, ces temps-ci: nous avons été élus, nous avons une *job* à faire, nous avons un programme. Le nouveau gouvernement, qui a maintenant presque 11 ans, dit qu'il a été élu avec une *job* à faire.

Là, le gouvernement change la loi sur les pesticides pour permettre au Cabinet de prendre des décisions qui vont à l'encontre de la science en matière de pesticides. J'imagine qu'il y a plein de gens de qualité au Cabinet. Cependant, il n'y a pas de spécialiste des pesticides ni de scientifique ayant mené des études à ce sujet. La députée du Parti vert est venue nous en parler en comité. Elle nous a très bien exposé que, en matière de pesticides et d'environnement, c'était la mesure législative la plus régressive et la plus préjudiciable à la santé et à la sécurité humaines depuis, peut-être, les années 1970. Ce n'était pas dans la plateforme électorale des libéraux.

Privatiser les aéroports pour mettre de l'argent dans leur possible fonds souverain, dans lequel il n'y a pas une cenne, ce n'était pas dans leur plateforme électorale. Permettre que les plaintes des passagers aériens soient sous-traitées par des entreprises du secteur privé choisies par le ministre des Transports, qui est lui-même *chum* avec les sociétés aériennes, lesquelles vont peut-être choisir elles-

mêmes les compagnies qui vont traiter leurs plaintes, ce n'était pas dans la plateforme des libéraux.

Bien que des bâillons puissent parfois être nécessaires en raison d'un blocage parlementaire, il faut quand même, dans ce contexte, permettre aux parlementaires d'avoir fait leur travail. Il faut leur avoir donné la chance de faire leur travail. Un bâillon est une mesure de dernier recours qu'on impose quand il y a vraiment un blocage. Il y a quand même une raison pour laquelle ça existe dans les procédures. Toutefois, ça n'existe pas pour imposer ça en série 8, 9, 10 ou 11 fois en 2 ou 3 jours parce que le gouvernement a mal travaillé.

Je parle de mal travailler, alors je vais donner des exemples. Le projet de loi C-26 en sera un. Donnons l'exemple du projet de loi C-31. Les gens doivent comprendre que, lorsqu'il y a un projet de loi, les députés de l'opposition doivent étudier le projet de loi. Pour l'étudier, ils doivent être capables de poser des questions très techniques aux fonctionnaires pour se faire expliquer les articles du projet de loi. Ça s'appelle un breffage technique. Ces breffages sont généralement offerts rapidement après que nous avons obtenu le projet de loi, afin que nous soyons capables de faire notre travail.

• (1925)

Quand ils ont imposé un bâillon pour l'étude du projet de loi C-31, ça faisait trois semaines que nous demandions un breffage au ministère des Finances. Nous n'avions pas de réponse. Finalement, nous avons reçu un breffage le jeudi, je crois, pendant que tout le monde participait à des réunions de comités et que presque aucun des porte-paroles ne pouvait y assister. Le lundi suivant, ils nous ont imposé un bâillon. Alors, quand ils affirment qu'il y a de l'obstruction et que les bâillons sont nécessaires, ce n'est pas le cas du tout. Maintenant, c'est là qu'on en est dans le cas du projet de loi C-26. Le projet de loi C-26, nous en convenons, prévoit qu'il y aura des montants versés sans condition au Québec. C'est rare, nous le saluons et nous pensons que c'est une bonne approche. Cependant, ça fait environ deux mois que nous demandons un breffage technique à propos du projet de loi C-26, deux mois que nous voulons l'étudier et le comprendre et, maintenant, nous recevons un bâillon en plein visage.

Nous avons fini par le comprendre lors de l'étude des crédits. J'ai assisté à l'étude des crédits, et le ministre des Finances aussi. Il y avait beaucoup de questions sur ce sujet. Aujourd'hui, nous nous fions à la parole du ministre qui nous dit qu'il s'entend avec Québec et que, sur la base de cette entente, Québec aura sa part des fonds sans condition. Cependant, à la lecture du projet de loi, nous n'avions aucune façon de le savoir. J'ai donc dû me lever en comité plénier pour demander au ministre des Finances s'il entendait verser, sans condition, les sommes au Québec. C'est à la suite de ces réponses, en comité plénier, que nous avons été en mesure de continuer nous-mêmes notre étude du projet de loi. Le projet de loi le dit, le ministre « détermine le montant de chaque versement ».

Ça veut dire que le ministre des Finances, après l'adoption du projet de loi C-26, peut se lever demain matin et décider quel montant il paie à chaque gouvernement. Il a le droit de faire ce qu'il veut de cet argent, c'est discrétionnaire. Le projet de loi dit aussi que le ministre détermine « les échéances et modalités qu'il estime indiquées ».

*Ordres émanant du gouvernement*

La situation dans laquelle nous nous retrouvons implique un projet de loi vague, et nous nous rendons compte, après des mois, que l'intention est là, qu'une négociation est en cours, mais aussi que nos questions étaient légitimes. En plus, les explications auxquelles nous avons eu accès pour comprendre ce projet de loi venaient d'un communiqué de presse. Il a fallu que nous fassions presque de l'exégèse de textes religieux sur un communiqué de presse pour essayer de comprendre quelles étaient les intentions du gouvernement. Malgré tout, nous sommes en faveur du projet de loi C-26. Cependant, nous dire qu'il y a de l'interférence, qu'il y a du travail à faire, qu'il faut qu'ils aillent vite, que c'est très important et que l'opposition bloque le processus, dans ce cas-ci, nous ne sommes pas là du tout. Nous nous retrouvons dans un cas de mauvaise gestion du temps de la Chambre des communes et de mauvaise gestion des comités par le Cabinet du chef du gouvernement.

Le Québec, rappelons-le, est la seule province qui a des programmes permanents de construction de logements sociaux et communautaires. À Québec, la définition de « logements sociaux et communautaires » diffère de celle de « logements abordables » dans les programmes du reste du Canada. Souvent dans les programmes gérés par la SCHL, soit la Société canadienne d'hypothèques et de logement, peut-être à l'exception de l'initiative de création rapide de logements, le Québec n'obtenait pas sa part de ces programmes parce qu'on allait favoriser la construction de très grandes tours dans des villes dans le reste du Canada.

Dans la minute de temps de parole qu'il me reste, je veux dire que, dans le contexte actuel, avec ces écosystèmes de construction et de communautaire qui connaissent les programmes du Québec, ce qui se fait ici aujourd'hui est important. Il est important de reconnaître que, pour ces programmes, la méthode la plus efficace, c'est de prendre de 20 à 22 % de la somme et de verser ce montant directement au Québec. Je conclus en disant que ça, ça empêche les libéraux de faire ce qu'ils ont fait avec la Stratégie nationale sur le logement du Canada, c'est-à-dire de mettre des tonnes de conditions, comme le gouvernement Trudeau l'a fait, et se ramasser à négocier trois ou quatre ans. Pendant ce temps, nous renonçons à des dizaines de milliers de logements construits.

Nous sommes contents que le ministre se soit engagé à verser la part du Québec. Nous sommes convaincus que ça va finir en chantiers sur le terrain et que ce sera bénéfique pour les Québécois.

● (1930)

**Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.):** Monsieur le Président, je veux remercier mon honorable collègue, le député de Mirabel, qui est au nord de ma circonscription. J'aime bien son sens de l'humour et son sens de la répartie. Je l'apprécie chez mes collègues.

Mon collègue vient de dire, un peu plus tôt, qu'il est un peu en faveur du projet de loi C-26. C'est la Loi autorisant certains paiements par le Trésor pour améliorer l'offre de logements. Elle permettrait effectivement la construction de logements le plus rapidement possible.

J'aimerais savoir ce que mon collègue en pense, étant donné que c'est une loi fédérale. Nous sommes dans une fédération.

Quel est son avis à ce sujet, puisque nous pourrions construire des logements plus rapidement dans les provinces, les territoires, ainsi que dans sa circonscription de Mirabel?

**Jean-Denis Garon:** Monsieur le Président, comme je l'ai dit, c'est un des rares cas où le Québec va avoir sa part *cash* et c'est la

reconnaissance du fait que le fédéral n'est pas bon là-dedans, n'est pas bon pour construire. Le fédéral n'est pas sur le terrain, c'est un gouvernement qui est loin. C'est un cas d'espèce où le Québec négocie avec Ottawa, il est obligé d'aller têter son propre argent et de se le faire virer pour l'intégrer dans ses propres programmes, des programmes qui fonctionnent déjà.

Ça a été le cas de la stratégie nationale du logement, à l'époque. On a négocié durant trois ans et demi pendant que ça construisait partout ailleurs pour finalement avoir une entente où il y a des logements qui ont poussé. Ça date de l'ère Trudeau et ces logements commencent à être annoncés. Ce n'est pas tant que nous sommes en faveur du fait que le fédéral s'en mêle. Nous sommes en faveur du fait que le fédéral fasse son chèque. Le Québec est la seule province qui a des programmes permanents de construction de logements sociaux communautaires. Il faut reconnaître que le fédéral n'est pas bon là-dedans, mais que les moyens financiers sont malheureusement à Ottawa. Ça prend donc un chèque.

[Traduction]

**Kurt Holman (London—Fanshawe, PCC):** Monsieur le Président, le député a dit que le Bloc québécois est favorable au projet de loi C-26. Ce qu'il faut retenir, c'est cette mesure donnerait un chèque en blanc au ministre libéral des Finances afin qu'il dépense 1,7 milliard de dollars pour la construction domiciliaire sans garantie de résultat, ni cibles, ni obligation redditionnelle.

Par conséquent, pourquoi les bloquistes y sont-ils favorables?

● (1935)

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Monsieur le Président, je l'ai expliqué dans ce que mon collègue a appelé mon fabuleux discours. J'ai expliqué que, pendant l'étude des crédits, j'ai posé une question au ministre des Finances et il a répondu. Je lui ai demandé s'il avait négocié avec Québec et s'il s'engageait à faire en sorte que le Québec reçoive sa part des fonds sans condition. Notre compréhension de la réponse du ministre et des interactions que nous avons avec le ministre, c'est que les spécificités de l'écosystème de construction de logements du Québec ont été, pour cette fois-ci et pour cette loi particulière, comprises.

Au Bloc québécois, nous demandons toujours qu'il y ait des transferts sans condition. Nous nous époumonons quand c'est refusé au Québec. Cependant, quand on décide de verser l'argent sans condition, qu'on reconnaît le fait que c'est une compétence exclusive de Québec et que Québec est meilleur là-dedans, nous l'appuyons. Puis, les neuf autres provinces et les territoires s'arrangeront avec le reste.

**Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour son fabuleux discours.

Il a fait allusion au fonds souverain, le fonds que le gouvernement appelle le Fonds pour un Canada fort. D'ailleurs, on n'entend plus du tout parler de ce fonds souverain. Ça a duré deux ou trois jours. Lorsque le gouvernement a annoncé ce fonds en grande pompe, il a tout de suite fait la comparaison avec le fonds souverain de la Norvège et le fonds souverain de l'Arabie saoudite.

Mon collègue va peut-être pouvoir l'expliquer beaucoup mieux que moi, mais je pense que c'est induire la population en erreur lorsqu'on compare ce que le gouvernement a mis en place avec ce qui est présentement en place en Norvège et en Arabie saoudite.

Mon collègue pourrait-il nous expliquer un peu la différence entre ces fonds?

**Jean-Denis Garon:** Monsieur le Président, c'est une question compliquée. Il y a toutes sortes de fonds souverains. Il y en a dans tous les pays. Celui de la Norvège sert à accumuler les rentes pétrolières pour en faire profiter les générations futures, mais surtout pour investir l'argent à l'étranger et pour ne pas avoir de mal hollandais. C'est le cas en Arabie saoudite aussi. De plus, il y a des fonds chinois qui servent à influencer la géopolitique. Or, tous ces fonds qui fonctionnent ont une caractéristique, c'est qu'il y a de l'argent dedans.

Dans notre cas, les ressources naturelles, en vertu des articles 91 et 92 de la Constitution, sont la propriété exclusive des provinces. S'il y avait des fonds souverains, ils seraient dans les provinces. Toute cette affaire, c'est encore une façon de faire une annonce et d'écrire « Canada fort » sur une bébelle. À la fin, ça ne sert aucun objectif économique. C'est pour ça que, chez tous les économistes, les commentateurs et les gens qui n'en profiteront pas directement, ça a été très mal reçu. Le gouvernement s'est un peu ridiculisé avec ça.

[Traduction]

**Chi Nguyen (Spadina—Harbourfront, Lib.):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Winnipeg-Nord.

J'entends aujourd'hui exprimer mon appui au projet de loi C-26, Loi autorisant certains paiements sur le Trésor pour améliorer l'offre de logements.

À la base, ce projet de loi vise à faciliter l'élargissement du parc de logements au Canada et l'établissement de milieux de vie vraiment axés sur la qualité de vie. Pour beaucoup de Canadiens, le logement n'a rien d'un enjeu politique abstrait. Il faut le considérer comme le point de départ des Canadiens lorsqu'ils imaginent leur avenir, un avenir où les travailleurs habitent à proximité de leur emploi, où les retraités vieillissent chez eux sans avoir à renoncer à leur quartier, et où les jeunes trouvent un endroit qui leur convient, que ce soit pour louer, pour acheter ou pour élever leur famille. Le sujet habite même les pensées de mon préado, qui se demande comment s'y prendre pour continuer d'habiter dans la ville qu'il adore.

Les tensions économiques mondiales ont évidemment bouleversé le marché du logement. La hausse des coûts de construction, la pénurie de main-d'œuvre et les salaires qui ne suivent pas le rythme d'augmentation de l'inflation sont autant de facteurs qui contribuent aux problèmes actuels. Or, nous savons qu'en l'absence d'un logement sûr, c'est impossible de préparer l'avenir, de gagner en stabilité et de contribuer pleinement à l'économie canadienne. Je le vois très bien dans Spadina—Harbourfront.

Spadina—Harbourfront est l'une des communautés les plus densément peuplées du pays, une circonscription où se côtoient gracieux, condos, coopératives, immeubles locatifs, refuges, logements supervisés, résidences étudiantes et résidences pour personnes âgées. C'est un lieu où les gens vivent à la verticale. Ils partagent l'espace public, dépendent des transports en commun, se rendent au travail à pied, se réunissent dans les parcs, fréquentent le marché STACKT, le Waterworks Food Hall, le marché One Love, Sugar

### *Ordres émanant du gouvernement*

Beach ou The Island Café, et tissent des liens communautaires d'une manière à la fois profondément urbaine et profondément canadienne.

Dans ma circonscription, je constate chaque jour la beauté et le potentiel de la densité urbaine. Grâce à elle, une personne âgée peut vivre plus près des services de santé, du supermarché et de voisins qui veillent sur elle. Grâce à elle, un jeune peut se rendre à pied à l'école ou au travail. Elle permet également aux familles de partager des aires de jeux, des bibliothèques, des centres communautaires et des espaces au bord de l'eau.

Pas plus tard que la fin de semaine dernière, le secteur riverain vibré d'excitation alors que nous accueillions le monde entier à l'occasion de la Coupe du monde de la FIFA. Des milliers de personnes encourageaient le Canada depuis le balcon de leur appartement et observaient la foule se rassembler dans les rues.

Nous pourrions vivre dans des quartiers où il y a moins d'étalement urbain, un meilleur système de transport en commun et des artères principales plus dynamiques. La vie dans les tours d'habitation peut très bien fonctionner quand on conçoit les espaces en fonction des gens et non des logements. On en voit des exemples partout dans ma circonscription. Le Harbour Square, par exemple, montre depuis longtemps que les quartiers composés de tours d'habitation peuvent offrir des services partagés, comme des services de navette qui aident les résidents à se déplacer dans la ville et à rester connectés.

Partout dans ma circonscription, il y a des immeubles où les voisins s'organisent, s'entraident, partagent les installations et créent un véritable sentiment d'appartenance. Nous devrions nous inspirer de ce genre d'aménagement urbain.

Nous savons aussi que les meilleures solutions en matière de logement ne viennent pas seulement du gouvernement, mais aussi de coopératives d'habitation qui nous montrent que l'abordabilité, la stabilité et la propriété communautaire vont de pair. Elles viennent aussi d'organismes comme Eva's Initiatives, qui aide les jeunes en situation d'itinérance et qui nous rappelle que le logement, ce n'est pas seulement un toit, mais aussi la sécurité, les liens sociaux, la confiance et la possibilité de rebâtir sa vie.

Les meilleures solutions en matière de logement découlent également d'une planification publique bien pensée. Waterfront Toronto en est un bon exemple. Il a montré que, quand on construit de manière réfléchie, on peut bâtir des quartiers alliant logement, transports en commun, parcs, espaces publics, résilience climatique et accès à l'eau. C'est exactement le type de vision dont nous avons besoin au Canada. Il ne faut pas seulement ériger des immeubles, il faut aussi bâtir des milieux de vie où les gens ont le sentiment de vivre dans un quartier complet.

La crise du logement a également mis une pression énorme sur le secteur de la construction. Dans la région du Grand Toronto, les ventes de maisons neuves sont tombées à un peu plus de 5 300 logements en 2025, soit le niveau le plus bas en plus de 45 ans. Ce ralentissement a déjà entraîné des pertes d'emplois dans les métiers spécialisés et le secteur de la construction. Les travailleurs touchés sont ceux dont le Canada a besoin pour construire les logements que les gens attendent.

*Ordres émanant du gouvernement*

Environ 80 000 personnes quittent la région du Grand Toronto en raison du coût de la vie. Selon une étude du Groupe Altus réalisée pour le compte de la Building Industry and Land Development Association, si des mesures urgentes ne sont pas prises, près de la moitié des emplois dans le secteur de la construction résidentielle dans la région pourraient être menacés, et les mises en chantier pourraient chuter de plus de 60 % par rapport au niveau de 2024. Nous devons agir afin de protéger l'offre de logements et de garder les travailleurs qualifiés au travail. Nous devons faire en sorte qu'il soit plus facile de construire, de construire rapidement et de bien construire.

Au moyen du projet de loi C-26, le gouvernement propose de verser immédiatement 1,7 milliard de dollars aux provinces et aux territoires afin qu'ils puissent mettre en œuvre des mesures visant à accroître l'offre de logements au Canada. Ce financement est conçu pour aider à éliminer les obstacles qui ralentissent la construction de logements, notamment en réduisant les droits d'aménagement, les frais, les prélèvements ou les taxes de vente sur les logements neufs. Il soutiendrait également les efforts visant à harmoniser les règles, à améliorer le commerce intérieur et à accroître la productivité dans le secteur de la construction résidentielle.

À un moment où le marché du logement est sous pression de toutes parts, le projet de loi permettrait de garder les projets sur les rails, de maintenir le rythme de construction, de protéger les emplois spécialisés et de livrer les logements dont les Canadiens ont besoin, maintenant.

Pour régler les problèmes de logement au Canada, il faudra recourir à tout un éventail de solutions et, surtout, travailler main dans la main. Aucun ordre de gouvernement ne peut porter ce fardeau seul. Les systèmes les plus robustes se bâtissent lorsque les acteurs publics, privés, communautaires et sans but lucratif avancent ensemble.

• (1940)

La collaboration prend déjà forme sous nos yeux. En mars dernier, Ottawa et la province de l'Ontario ont signé un accord de partenariat historique de 8,8 milliards de dollars sur 10 ans pour soutenir la construction de logements, le transport en commun et les collectivités. Cet accord pose les bases des infrastructures nécessaires et contribue à faire baisser le coût de construction de nouveaux logements. Dans le cadre de cet accord, un financement sera accordé aux municipalités qui réduisent leurs droits d'aménagement et qui maintiennent ces réductions pendant un certain temps. L'accord prévoit également un remboursement de la TVH pour stimuler la construction de logements neufs, ainsi qu'un investissement dans les grands projets de transport en commun pour rapprocher les gens des emplois et des services. La décision de l'Ontario d'abolir la TVH de 13 % pour les acheteurs admissibles de logements neufs d'une valeur maximale de 1 million de dollars, pendant un an, c'est-à-dire d'avril 2026 à mars 2027, est un exemple qui illustre bien la portée d'un tel partenariat. Dans le projet de loi C-26, le gouvernement assume la part fédérale de 5 % de cet allègement de la TVH. Il s'agit d'une mesure pratique qui agit sur deux fronts: elle soutient la construction à court terme tandis que les efforts à long terme contribuent à faire baisser le coût de construction des logements. Depuis cette annonce, les ventes de logements neufs dans la région du Grand Toronto ont commencé à reprendre. Rien qu'en avril, environ 1 100 logements neufs ont été vendus, soit près du triple des ventes enregistrées à la même période l'an dernier.

À Toronto, il faut planifier le logement et les infrastructures en même temps, ce qui explique pourquoi des investissements comme ceux dans le projet de transport en commun du secteur riverain de l'Est sont si importants. Ce projet reliera des quartiers comme East Bayfront, Port Lands et Oookwemin Minising. C'est plus qu'un investissement dans le transport en commun; c'est une stratégie de logement. Un bon réseau de transport en commun contribue à créer de nouveaux quartiers et à aider les gens à se rendre au travail, à l'école, aux services de garde et ailleurs dans la ville. Il soutient la construction de milliers de nouveaux logements dans des endroits où les gens peuvent vivre dans la dignité et bien entourés.

Nous allons également de l'avant avec Maisons Canada, un programme ambitieux qui accélérera la construction de logements partout au pays, y compris celle des logements de transition, des logements supervisés et des logements très abordables. Ce programme comprend un investissement initial de 13 milliards de dollars, le développement de projets sur des terres fédérales, un soutien pour le secteur des logements préfabriqués ainsi que des mesures pour protéger l'abordabilité à long terme. Il soutient déjà la construction de milliers de nouveaux logements et pourrait en construire des dizaines de milliers d'autres. Le projet de loi dont nous sommes saisis donnerait au programme la flexibilité et les moyens dont il a besoin pour accélérer la mise en œuvre, prendre des risques de manière responsable et construire les logements sur lesquels les Canadiens comptent.

Dans une ville comme Toronto, où le coût de la vie abordable demeure l'un de nos plus grands défis, ce genre d'aide peut changer la donne. Il aide un plus grand nombre d'acheteurs à entrer sur le marché et il soutient la construction des logements dont nous avons un urgent besoin. Voilà pourquoi ce projet de loi est si important. C'est une mesure qui a été réclamée par les défenseurs du droit au logement, notamment des organismes comme la Building Industry and Land Development Association, et elle est très avantageuse pour les constructeurs, les travailleurs et les habitants de ma circonscription.

Le marché immobilier canadien traverse une période d'adaptation, mais cela ne change rien au fait que nous sommes confrontés à une pénurie structurelle de logements. Notre gouvernement a été clair: nous construirons plus de logements plus rapidement et ferons preuve de plus d'audace. Le projet de loi C-26 vise à augmenter l'offre de logements, à protéger les emplois canadiens et à maintenir la capacité dans le secteur de la construction. En agissant dès maintenant, nous pouvons faire progresser les travaux de construction, retenir les travailleurs qualifiés et veiller à ce que les constructeurs soient toujours en mesure de planifier et de lancer de nouveaux projets au moment où cette continuité est essentielle.

La crise du logement n'est pas arrivée du jour au lendemain et elle ne sera pas résolue du jour au lendemain, mais les choix que nous faisons aujourd'hui façonneront l'avenir du marché immobilier canadien pour les générations à venir. Notre gouvernement est ici aujourd'hui pour travailler à donner aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour bâtir cette stabilité. Le projet de loi C-26 constitue une étape importante vers cet objectif. Nous prenons des mesures concrètes pour relever l'un des défis les plus pressants auxquels les Canadiens sont confrontés aujourd'hui. Nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités, car nous savons que la collaboration est essentielle dans un moment comme celui-ci.

Dans ma circonscription de Spadina—Harbourfront, je constate chaque jour que la densité peut être magnifique, que la vie dans les tours d'habitation peut être remplie d'un esprit de collectivité et qu'une bonne planification peut aider les gens à se bâtir une vraie vie au cœur d'une ville. C'est cet avenir que nous devrions bâtir. C'est pourquoi j'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C-26.

• (1945)

**Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC):** Monsieur le Président, le projet de loi C-26 donne au ministre des Finances libéral un chèque en blanc de 1,7 milliard de dollars pour la construction de logements sans garantir de résultats ni prévoir d'objectifs ou de mécanisme de reddition de comptes. D'ailleurs, le terme « logements » ne figure que deux fois dans le projet de loi.

La députée a évoqué le programme de remboursement et le partenariat signé avec la province de l'Ontario, mais aucun programme expliquant le fonctionnement du remboursement n'a été créé par voie de règlement. C'est ce que je comprends. Des promoteurs m'ont appelé pas plus tard que la semaine dernière. Ils ne parviennent pas à obtenir de renseignements sur le fonctionnement du remboursement auprès du gouvernement de l'Ontario. La province leur dit de s'adresser à l'Agence du revenu du Canada, mais celle-ci leur répond qu'elle ne sait pas comment fonctionne le programme. La députée peut peut-être nous expliquer comment il fonctionnera.

**Chi Nguyen:** Monsieur le Président, je pense qu'il s'agit d'une occasion très importante de faire la démonstration de ce genre de collaboration entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral ainsi que d'obtenir les renseignements et les précisions dont nous avons besoin au sujet des décisions stratégiques. Nous avons fixé des objectifs en matière de logement. Je sais que l'année dernière, à Toronto et à Vaughan, nous avons repris une partie du financement parce que la ville n'atteignait pas certains des objectifs en matière de multiplexes. Il y a des mécanismes, et nous veillons à ce que les logements dans lesquels nous investissons nous donnent les rendements que nous recherchons.

[Français]

**Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, je trouve quand même ironique que la députée du centre-ville de Toronto ait fait un discours sur le défi de l'accès au logement et de la construction de logement, parce que j'ai l'impression que, depuis 30 ans, le fédéral ne fait que ça, construire des logements dans le centre-ville de Toronto.

Dans les régions rurales comme la mienne, soit l'Abitibi-Témiscamingue, il est à peu près impossible d'avoir accès à un programme fédéral qui fonctionne en ruralité. On peut demander à n'importe quel député représentant une région rurale située à plus de 200 kilomètres de la frontière américaine, il dira qu'il a du mal à avoir accès à un programme fédéral en logement qui fonctionne.

Cela dit, je serais curieux de poser la question à ma collègue de Spadina—Harbourfront. Avant de faire le saut en politique, elle était une militante pour la démocratie dans sa vie professionnelle, particulièrement pour la place des femmes en démocratie. Est-elle venue faire de la politique pour voter pour un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, voire une dizaine de bâillons?

J'aimerais entendre ses commentaires à ce sujet, parce que ce projet de loi sera aussi adopté sous bâillon.

[Traduction]

**Chi Nguyen:** Monsieur le Président, le député parle de ruralité et des besoins en matière de logement. Nous savons que le problème de l'accès au logement ne se pose pas seulement au centre-ville de Toronto ou de Vancouver, mais partout au pays. Cependant, j'ai appris que nos nouveaux investissements ont permis de financer une initiative au Nunavut dans le cadre de laquelle nous construirons des logements modulaires dans le Nord. C'est un pas dans la bonne direction et un pas vers la construction des infrastructures dont nous avons besoin pour bâtir un Canada fort. Ces efforts sont vraiment essentiels, et je sais qu'ils font partie intégrante du travail que nous voulons tous faire en tant que Canadiens.

• (1950)

**Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.):** Monsieur le Président, la question précédente portait sur l'urgence d'adopter ce projet de loi. J'aimerais poser la question suivante à ma collègue: lorsque vous êtes dans la collectivité, dans l'incroyable Spadina—Harbourfront, les gens vous disent-ils qu'il y a une crise du logement et une situation d'urgence et qu'ils veulent que nous agissions rapidement pendant la saison des travaux de construction? Répondons à la question suivante: pourquoi la Chambre est-elle si pressée d'adopter ce projet de loi?

**Le vice-président:** Avant de donner la parole à la prochaine intervenante, je signale à la députée qu'elle s'est adressée à la présidence en employant le « vous ». Je ne suis pas allé à Spadina—Harbourfront récemment, mais je vais demander à la députée de Spadina—Harbourfront de répondre à la question.

**Chi Nguyen:** Monsieur le Président, je remercie ma collègue pour son excellent leadership. Elle m'a beaucoup appris depuis que nous siégeons ensemble au Parlement, grâce à sa grande expertise en tant que conseillère municipale et à sa compréhension des mécanismes qui régissent certains aspects de ce travail.

Effectivement, l'urgence est bien réelle, et en ce qui concerne le financement, je sais que les constructeurs et certains promoteurs ont fait savoir que, compte tenu de la pause et des difficultés liées à l'instabilité, ils souhaitent que le gouvernement assume une partie des risques afin que nous puissions progresser. Outre le projet de transport en commun du secteur riverain de l'Est, à Toronto que j'ai mentionné, une partie des investissements prévus en Ontario est destinée aux infrastructures favorisant le logement, notamment les transports en commun. C'est le genre d'initiatives qui, selon moi, vont véritablement mettre le pays sur la voie de la réussite.

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, à l'issue des dernières élections, le premier ministre et le gouvernement ont indiqué très clairement que le logement, notamment son abordabilité, serait une priorité pour eux, et cette volonté se reflète dans les mesures législatives et les budgets présentés. Une fois de plus, nous sommes saisis d'un projet de loi crucial qui permettrait à des centaines, voire à des milliers, de Canadiens d'avoir accès à un logement plus abordable. À mon avis, c'est là l'enjeu principal.

Je crois que ce projet de loi aurait des répercussions profondes et positives sur deux groupes en particulier. Le premier — et le plus évident — est le groupe de personnes qui auraient la possibilité, grâce à cette réduction considérable des coûts, d'acheter et d'acquiescer un logement. Le deuxième est l'ensemble des gens œuvrant dans l'industrie de la construction, qui seraient réellement avantagés et dont nous devons, selon moi, prendre en considération.

### *Ordres émanant du gouvernement*

J'aimerais formuler des observations sur ces deux questions, mais je ferai d'abord un bref commentaire, car je sais que des députés ont soulevé la question du calendrier, de même que des préoccupations concernant la vitesse à laquelle le gouvernement cherche à faire adopter ce projet de loi avant la pause estivale. Il est impératif que nous soyons là pour répondre aux besoins des Canadiens d'une manière très concrète, et c'est exactement ce que ferait le projet de loi C-26.

Les députés doivent reconnaître une chose. Nous avons présenté le projet de loi à la Chambre jeudi dernier, et le tout premier intervenant en a parlé pendant 2 heures 45 minutes avant de laisser d'autres députés du caucus conservateur prendre la parole à son sujet. L'opposition conservatrice ne devrait pas s'étonner que le gouvernement s'inquiète de ses intentions, car elle semble une fois de plus s'opposer à l'adoption du projet de loi, tout en critiquant le gouvernement parce qu'il ne l'a pas encore fait adopter. Nous avons constaté, tout comme Stephen Harper, que le gouvernement a parfois besoin d'un programme législatif pour réussir à faire adopter ses projets de loi, une chose qui est devenue très claire à la Chambre au cours des derniers mois. Le premier ministre et tous les députés libéraux comprennent à quel point il est important d'obtenir ces fonds absolument essentiels.

C'est un aspect de la situation. Nous avons débattu, il n'y a pas si longtemps, du projet de loi sur Maisons Canada, une initiative qui met l'accent sur le logement abordable et qui donne déjà des résultats tangibles grâce à la coopération et à l'indépendance que nous avons eues ainsi qu'aux possibilités d'expansion qu'offre la collaboration dans ce domaine. Des milliers de logements sont en préparation grâce à ce projet de loi. C'est exactement ce que nous allons voir ici.

Nous avons désormais un ministre du Logement qui a déjà mené les discussions nécessaires avec une province qui devrait tous nous préoccuper. La province de l'Ontario est confrontée à de graves problèmes concernant les mises en chantier. Je suis originaire du Manitoba, mais je comprends l'importance de tenter de stimuler les mises en chantier en Ontario et dans d'autres provinces. J'ai été très heureux de voir la collaboration entre le gouvernement du Canada et la province de l'Ontario aboutir à la conclusion d'une entente prévoyant l'élimination de la taxe de vente qui s'appliquerait normalement à la construction d'une maison neuve. Cela permettra aux Ontariens d'économiser des dizaines de milliers de dollars. Cette mesure, présentée en collaboration par l'Ontario et le Canada, constitue un incitatif qui poussera de nombreux Ontariens à se lancer dans le projet de construction d'une maison.

C'est le but de cet incitatif. Il favorise l'abordabilité, et plus de logements seront construits cette année en Ontario grâce à la collaboration entre les deux ordres de gouvernement, qui reconnaissent l'existence d'un problème et prennent des mesures directes en complément d'autres mesures en matière de logement qui sont prises par le gouvernement du Canada.

Il n'y a pas que les gouvernements provinciaux dont nous tenons compte. Nous tenons compte également des municipalités et de la façon dont elles peuvent bénéficier d'une collaboration avec les différents partenaires, qu'il s'agisse du gouvernement provincial ou du gouvernement national. Je me souviens d'avoir eu une discussion avec le maire de Winnipeg, qui a parlé des centaines de logements dont la construction est directement attribuable au soutien que la ville a reçu du gouvernement fédéral. Je dis cela parce qu'il s'agit d'un ordre de gouvernement différent, et cela montre clairement que

le gouvernement fédéral a et devrait avoir un rôle à jouer en matière de logement dans notre pays.

J'ai été ravi d'entendre les députés du Bloc indiquer qu'ils appuieraient le projet de loi. Il est rare que je dise du bien du Bloc, mais, cette fois-ci, je vais le faire, car je constate que les députés du Bloc ont compris l'intérêt pour un gouvernement national de pouvoir soutenir un gouvernement provincial et de travailler en collaboration avec lui. Ils reconnaissent que les Québécois en tireraient réellement profit, comme ce fut le cas lors de la collaboration entre le Canada et l'Ontario. J'espère que le Manitoba parviendra prochainement à conclure une entente. Le plus tôt sera le mieux, selon moi, afin que les Manitobains puissent eux aussi bénéficier de ce programme.

Je pense que le nouveau premier ministre, qui a été élu il y a un peu plus d'un an, a clairement souligné à quel point il est important, dans la mesure du possible, que le gouvernement travaille en collaboration avec les provinces dans l'intérêt des Canadiens. Le logement est l'un des domaines dans lesquels nous avons d'ailleurs obtenu un certain succès.

● (1955)

Maisons Canada a déjà reçu du soutien, d'abord en tant qu'agence, puis maintenant en tant que société d'État. Différentes industries et différentes parties prenantes s'impliquent, comme des constructeurs de maisons modulaires, des organismes sans but lucratif, des coopératives d'habitation et des constructeurs d'autres types de logements. Aujourd'hui, nous parlons du montant de 1,7 milliard de dollars destiné à l'industrie du logement. Il permettra à de nombreux Canadiens d'économiser de l'argent et renforcera l'importance du secteur de la construction. Ce sont les menuisiers, les plombiers, les électriciens, les couvreurs et les tuyauteurs qui disposent des compétences requises. Ces professions sont d'une importance capitale pour bâtir un Canada fort.

L'adoption de politiques et d'un projet de loi de cette nature permettra de créer des emplois et des débouchés de bien des façons, que ce soit pour les centres de formation ou pour ceux qui travaillent actuellement dans le domaine de la construction. Elle profitera aussi à ceux qui achètent les maisons, à ceux qui les vendent et à ceux qui les construisent.

Beaucoup en ressortiront gagnants, car nous savons qu'il est très important que le gouvernement fédéral poursuive sa collaboration avec les provinces en vue d'augmenter le nombre de logements au Canada. Nous sommes déterminés à augmenter considérablement le nombre de logements dans les prochaines années.

● (2000)

[Français]

**Le vice-président:** Comme il est 20 h 2, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de la motion n° 11 sous la rubrique Affaires émanant du gouvernement dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur l'amendement suivant.

Puis-je me dispenser d'en faire la lecture?

**Des voix:** Non.

[La présidence donne lecture de l'amendement.]

[Traduction]

**Le vice-président:** Si un député participant en personne désire que l'amendement soit adopté ou adopté avec dissidence, ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, nous demandons un vote par appel nominal.

• (2005)

**Le vice-président:** Convoquez les députés.

• (2045)

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 165)

**POUR**

Députés

Abouttaif	Aitchison
Albas	Allison
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Baber	Bailey
Baldinelli	Barlow
Barrett	Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Berthold	Bexte
Block	Bonk
Borrelli	Boulerice
Bragdon	Brassard
Brock	Calkins
Caputo	Chambers
Chong	Cobena
Cody	Cooper
Dalton	Davidson
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Niagara South)
Dawson	Deltell
DeRidder	Diotte
Doherty	Dowdall
Duncan	Epp
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	Falk (Provencher)
Gazan	Genuis
Gill (Calgary Skyview)	Gill (Brampton West)
Gill (Calgary McKnight)	Gill (Windsor West)
Gill (Abbotsford—South Langley)	Goodridge
Gourde	Groleau
Guglielmin	Gunn
Hallan	Hardy
Ho	Hoback
Holman	Jackson
Jansen	Jivani
Johns	Khanna
Kibble	Kirkland
Kmicc	Konanz
Kram	Kramp-Neuman
Kronis	Kusie
Kwan	Lake
Lantsman	Lawrence
Lawton	Lefebvre
Leslie	Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Lloyd
Lobb	Mahal
Majumdar	Mantle
Martel	Mazier
McCauley	McLean (Calgary Centre)
McPherson	Melillo
Menegakis	Moore
Morin	Morrison
Motz	Muys
Nater	Patzer
Paul-Hus	Redekopp
Reid	Rempel Garner
Reynolds	Richards

Roberts	Rood
Rowe	Ruff
Scheer	Schmale
Seeback	Small
Steinley	Stevenson
Strahl	Strauss
Stubbs	Thomas
Tochor	Tolmie
Uppal	Van Popta
Vien	Viersen
Vis	Wagantall
Warkentin	Waugh
Williamson	Zimmer— 134

*Ordres émanant du gouvernement*

**CONTRE**

Députés

Acan	Al Soud
Ali	Alty
Anand	Auguste
Bains	Baker
Bardeesy	Barsalou-Duval
Battiste	Beaulieu
Beech	Begum
Belanger (Desnethé—Mississippi—Churchill River)	Bendayan
Bittle	Blanchette-Joncas
Bonin	Brière
Brunelle-Duceppe	Carr
Casey	Chagger
Champagne	Champoux
Chang	Chartrand
Chatel	Chen
Chenette	Chi
Church	Clark
Connors	Cormier
Coteau	Dabrusin
Dancho	Dandurand
Danko	DeBellefeuille
d'Entremont	Deschênes
Deschênes-Thériault	Desrochers
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Duclos
Duguid	Dzerowicz
Earle	Ehsassi
El-Khoury	Erskine-Smith
Eyolfson	Fancy
Fanjoy	Fergus
Fisher	Fonseca
Fortier	Fortin
Fragiskatos	Fraser
Fry	Gainey
Garon	Gasparro
Gaudreau	Gerretsen
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)	Gladu
Gould	Grant
Greaves	Guay
Guilbeault	Gull-Masty
Hajdu	Hanley
Harrison	Hepfner
Hirtle	Hodgson
Hogan	Housefather
Hussen	Iacono
Idlout	Jaczek
Jeneroux	Joseph
Kayabaga	Kelloway
Khalid	Klassen

*Ordres émanant du gouvernement*

Koutrakis	Lambropoulos
Lamoureux	Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)
Lapointe (Sudbury)	Larouche
Lattanzio	Lauzon
Lavack	Lavoie
Leitão	Lemire
Lightbound	Long
Louis (Kitchener—Conestoga)	Ma
MacDonald (Malpeque)	MacDonald (Cardigan)
MacKinnon (Gatineau)	Malette (Bay of Quinte)
Malette (Kapusking—Timmins—Mushkegowuk)	Maloney
Martin	May
McKelvie	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McKnight	McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)
Ménard	Mendès
Michel	Miedema
Miller	Mingarelli
Morrissey	Myles
Naqvi	Nathan
Nguyen	Noormohamed
Normandin	Ntumba
Oliphant	Olszewski
O'Rourke	Osborne
Perron	Petitpas Taylor
Powlowski	Provost
Ramsay	Rana
Robertson	Rochefort
Romanado	Ross
Royer	Sahota
Saini	Sarai
Sari	Sawatzky
Schiefke	Sgro
Sheehan	Sidhu (Brampton East)
Sidhu (Brampton South)	Simard
Sodhi	Solomon
Sousa	Ste-Marie
St-Pierre	Sudds
Tesser Derksen	Thériault
Thompson	Turnbull
Valdez	van Koeverden
Vandenbeld	Villeneuve
Watchorn	Weiler
Wilkinson	Yip
Zahid	Zerucelli
Zuberi— 187	

**PAIRÉS**

	Députés
Anandasangaree	Bezan
Blois	Fuhr
Gaheer	Gallant
Godin	Joly
Kelly	Kuruc
Lalonde	LeBlanc
McGuinty	McKenzie
Plamondon	Shipley— 16

**Le Président:** Je déclare l'amendement rejeté.

[*Français*]

Le prochain vote porte sur la motion principale.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

● (2050)

[*Traduction*]

**Frank Caputo:** Monsieur le Président, nous demandons un vote par appel nominal.

● (2100)

[*Français*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(*Vote n° 166*)

**POUR**

	Députés
Acan	Al Soud
Ali	Alty
Anand	Auguste
Bains	Baker
Bardeesy	Battiste
Beech	Begum
Belanger (Desnethé—Mississippi—Churchill River)	Bendayan
Bittle	Brière
Carr	Casey
Chagger	Champagne
Chang	Chartrand
Chatel	Chen
Chenette	Chi
Church	Clark
Connors	Cormier
Coteau	Dabrusin
Dandurand	Danko
d'Entremont	Deschênes-Thériault
Desrochers	Dhaliwal
Dhillon	Diab
Duclos	Duguid
Dzerowicz	Earle
Ehsassi	El-Khoury
Erskine-Smith	Eyolfson
Fancy	Fanjoy
Fergus	Fisher
Fonseca	Fortier
Fragiskatos	Fraser
Fry	Gainey
Gasparro	Gerretsen
Gladu	Gould
Grant	Greaves
Guay	Guilbeault
Gull-Masty	Hajdu
Hanley	Harrison
Hepfner	Hirtle
Hodgson	Hogan
Housefather	Hussen
Iacono	Idlout
Jaczek	Jeneroux
Joseph	Kayabaga
Kelloway	Khalid
Klassen	Koutrakis
Lambropoulos	Lamoureux
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)	Lapointe (Sudbury)
Lattanzio	Lauzon
Lavack	Lavoie
Leitão	Lightbound
Long	Louis (Kitchener—Conestoga)
Ma	MacDonald (Malpeque)
MacDonald (Cardigan)	MacKinnon (Gatineau)
Malette (Bay of Quinte)	Maloney
Martin	McKelvie
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McKnight
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	Ménard
Mendès	Michel

*Recours au Règlement*

Miedema	Miller	Lemire	Leslie
Mingarelli	Morrissey	Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)
Myles	Naqvi	Lloyd	Lobb
Nathan	Nguyen	Mahal	Majumdar
Noormohamed	Ntumba	Malette (Kapusking—Timmins—Mushkegowuk)	Mantle
Oliphant	Olszewski	Martel	May
O'Rourke	Osborne	Mazier	McCauley
Petitpas Taylor	Powlowski	McLean (Calgary Centre)	Melillo
Provost	Ramsay	Menegakis	Moore
Rana	Robertson	Morin	Morrison
Rocheport	Romanado	Motz	Muys
Royer	Sahota	Nater	Normandin
Saini	Sarai	Patzer	Paul-Hus
Sari	Sawatzky	Perron	Poillievre
Schiefke	Sgro	Redekopp	Reid
Sheehan	Sidhu (Brampton East)	Rempel Garner	Reynolds
Sidhu (Brampton South)	Sodhi	Richards	Roberts
Solomon	Sousa	Rood	Ross
St-Pierre	Sudds	Rowe	Ruff
Tesser Derksen	Thompson	Savard-Tremblay	Scheer
Turnbull	Valdez	Schmale	Seeback
van Koeverden	Vandenbeld	Simard	Small
Villeneuve	Watchorn	Steinley	Ste-Marie
Weiler	Wilkinson	Stevenson	Strahl
Yip	Zahid	Strauss	Stubbs
Zerucelli	Zuberi— 164	Thériault	Thomas
		Tochor	Tolmie
		Uppal	Van Popta
		Vien	Vierson
		Vis	Wagantall
		Warkentin	Waugh
		Williamson	Zimmer— 156

**CONTRE**

## Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Allison
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Baber	Bailey
Baldinelli	Barlow
Barrett	Barsalou-Duval
Beaulieu	Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Berthold	Bexte
Blanchette-Joncas	Block
Bonin	Bonk
Borrelli	Bragdon
Brassard	Brock
Brunelle-Duceppe	Calkins
Caputo	Chambers
Champoux	Chong
Cobena	Cody
Cooper	Dalton
Dancho	Davidson
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Niagara South)
Dawson	DeBellefeuille
Deltell	DeRidder
Deschênes	Diotte
Doherty	Dowdall
Duncan	Epp
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	Falk (Provencher)
Fortin	Garon
Gaudreau	Gazan
Genuis	Gill (Calgary Skyview)
Gill (Brampton West)	Gill (Calgary McKnight)
Gill (Windsor West)	Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Gill (Abbotsford—South Langley)	Goodridge
Gourde	Groleau
Guglielmin	Hallan
Hardy	Ho
Hoback	Holman
Jackson	Jansen
Jivani	Johns
Khanna	Kibble
Kirkland	Kmieciak
Konanz	Kram
Kramp-Neuman	Kronis
Kusie	Kwan
Lake	Lantsman
Larouche	Lawrence
Lawton	Lefebvre

**PAIRÉS**

## Députés

Anandasangaree	Bezan
Blois	Fuhr
Gaheer	Gallant
Godin	Joly
Kelly	Kuruc
Lalonde	LeBlanc
McGuinty	McKenzie
Plamondon	Shipley— 16

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT**

LA RECEVABILITÉ DE L'AFFAIRE ÉMANANT DU GOUVERNEMENT N<sup>o</sup> 13

**Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais répliquer au rappel au Règlement invoqué plus tôt par le député de York—Durham.

Ce qui est devant nous aujourd'hui n'est pas une simple motion de programmation, c'est un précédent dangereux, un abus de pouvoir procédural de la majorité. La motion n<sup>o</sup> 13 du gouvernement introduit une échéance rétroactive pour le dépôt des amendements en comité, ce qui est, à ma connaissance, sans précédent et profondément incompatible avec l'esprit même de nos règles.

*Ordres émanant du gouvernement*

Il faut le dire clairement: une règle qui fixe une date limite déjà passée n'est pas un outil d'organisation. C'est un piège. Lorsqu'un gouvernement utilise un tel mécanisme pour verrouiller le débat, il ne gère pas les travaux de la Chambre, il les confisque.

Le pouvoir de programmer les travaux existe pour permettre un examen accéléré des projets de loi dans le respect du Règlement, pas pour priver les députés de leur droit fondamental d'amender, de discuter et d'améliorer un texte législatif.

Certains députés du gouvernement semblent avoir eu la possibilité de déposer leurs amendements avant l'échéance, alors que celle-ci était méconnue de tous les autres députés. C'est grave. Ces députés ont ainsi bénéficié d'un avantage indu par rapport aux députés de l'opposition. C'est une asymétrie procédurale inacceptable. Dans une Chambre où chaque député est censé avoir les mêmes droits, je dirais que c'est intolérable.

La procédure de la Chambre n'est pas une arme au service du gouvernement, elle constitue le cadre qui protège tous les députés, particulièrement contre la tyrannie de la majorité. Ce genre de manœuvre ne relève pas de la bonne administration parlementaire, c'est un détournement de procédure.

Les décisions précédentes de la présidence sont utiles ici parce qu'elles rappellent une chose essentielle: la Chambre ne peut pas, sous prétexte d'efficacité, piétiner la finalité des étapes législatives. Le Président doit protéger non seulement la forme, mais également l'intégrité du processus. Quand une motion a pour effet réel d'empêcher les députés d'exercer leur rôle, la présidence doit la déclarer irrecevable. Autrement, on ouvre la porte à un précédent où le gouvernement pourra dorénavant fixer des règles rétroactives, réserver les avantages aux siens, puis fermer la porte à toute correction.

Il faut nommer les choses pour ce qu'elles sont. Ce n'est pas une simple innovation procédurale, c'est une dérive. C'est une tentative de contourner l'examen parlementaire normal d'un projet de loi important, voire très important. C'est précisément le genre de situation que la présidence doit empêcher si elle veut préserver la crédibilité de cette institution.

• (2105)

**Le Président:** Je remercie la députée d'avoir exposé son point de vue.

La députée de Saanich—Gulf Islands invoque le Règlement.

**Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** Monsieur le Président, très brièvement, je veux dire que je suis tout à fait d'accord avec la députée de Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon.

[Traduction]

Je voudrais être aussi claire que possible.

[Français]

Je suis d'accord avec la députée du Bloc québécois sur son rappel au Règlement. C'est vraiment contre la démocratie, les choses qui sont en train de se passer actuellement au Parlement.

[Traduction]

Je tiens à déclarer officiellement que j'approuve le rappel au Règlement de la députée de Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon.

[Français]

Elle a raison et ce n'est pas rare. Je la remercie mille fois.

\* \* \*

[Traduction]

**LA LOI AUTORISANT CERTAINS PAIEMENTS SUR LE TRÉSOR POUR AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENTS**

**L'hon. Gregor Robertson (au nom du ministre des Finances et du Revenu national)** propose que le projet de loi C-26, Loi autorisant certains paiements sur le Trésor pour améliorer l'offre de logements, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Jennifer McKelvie (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravie de dire que je partagerai mon temps de parole avec la députée de Trois-Rivières, avec qui j'ai le grand honneur de travailler en notre qualité de secrétaires parlementaires du ministre de l'Infrastructure et du Logement.

Je suis reconnaissante d'avoir le grand privilège de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-26, Loi autorisant certains paiements sur le Trésor pour améliorer l'offre de logements.

Au cours de la dernière année, les Canadiens ont dû s'adapter à un monde en rapide évolution et de plus en plus fragmenté, et le Canada n'est pas à l'abri de l'incertitude économique que cette situation a engendrée. Nous sommes confrontés à une nouvelle réalité qui est plus complexe, plus instable et, pour beaucoup de gens, plus coûteuse et imprévisible. En réponse à cela, le gouvernement continue de se concentrer sur les solutions et de déployer tous les efforts nécessaires pour soutenir nos collectivités, nos industries et les Canadiens.

Le gouvernement actuel a été élu avec le mandat clair de construire des logements et l'une des priorités du premier ministre et de l'ensemble de notre caucus est d'atténuer la crise du logement. Autrement dit, beaucoup trop de Canadiens ont du mal à trouver un logement abordable. Le projet de loi C-26 constitue un élément important de notre plan global visant à résoudre ce problème qui perdure depuis des décennies, et c'est pourquoi nous devons l'adopter et le faire rapidement.

Le projet de loi permettrait au ministre des Finances de verser sans délai des fonds aux provinces et aux territoires afin de soutenir des mesures qui visent à accroître l'offre de logements. L'enveloppe proposée, de plus de 1,7 milliard de dollars, contribuerait à rendre le logement plus accessible pour les Canadiens. L'argent serait envoyé aux provinces et aux territoires qui pourraient uniquement s'en servir pour augmenter l'offre de logements, notamment en réduisant les droits d'aménagement ou les taxes sur la construction de logements neufs et en investissant davantage dans les programmes provinciaux et territoriaux existants en vue de stimuler la construction de logements.

Partout au pays, beaucoup trop de Canadiens ont du mal à trouver un logement correspondant à leurs moyens. C'est pourquoi nous attaquons la crise de front en réduisant les lourdeurs administratives, en finançant les infrastructures qui ouvrent la voie à de nouveaux logements et en modernisant le secteur de la construction résidentielle. Le projet de loi C-26 s'inscrit dans cette stratégie globale.

Des lueurs d'espoir se dessinent partout au pays, et la SCHL confirme que l'optimisme est permis. Dans son rapport intitulé « Rapport sur l'offre de logements, printemps 2026 », la société d'État indique que les mises en chantier ont augmenté de 6 % en 2025. Cette hausse s'explique par une activité record dans le segment locatif, par un nombre élevé d'achèvements et par la croissance de la production de logements du chaînon manquant. Ce sont des pas dans la bonne direction, mais nous savons qu'il reste du travail à faire.

Nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives fédérales visant à accroître l'offre de logements. La semaine dernière, la Chambre des communes a adopté un projet de loi visant à créer Maisons Canada, une société d'État chargée d'accroître l'offre de logements abordables à l'échelle nationale. En moins d'un an, Maisons Canada a déjà fait avancer des milliers de projets aux quatre coins du pays afin d'augmenter l'offre de logements abordables au Canada. Bientôt, Maisons Canada disposera d'encre plus d'outils pour favoriser la construction de logements dans tout le pays.

D'autres mesures, notamment des allègements fiscaux ciblés tels que l'abolition de la TPS de 5 % sur la construction de logements locatifs neufs, réduisent les coûts initiaux et contribuent à faire avancer les projets. Des programmes tels que le Programme de prêts pour la construction d'appartements et les produits d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL aident les constructeurs à obtenir les capitaux dont ils ont besoin pour continuer à construire, tandis que le Fonds pour accélérer la construction de logements contribue à libérer l'offre en réduisant les formalités administratives et en accélérant les processus d'approbation.

Nous investissons également dans les infrastructures grâce auxquelles il est possible de construire des logements. Le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement et le nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes soutiennent les infrastructures nécessaires à la construction de logements, comme les réseaux d'aqueduc et d'égout, car il est impossible de construire des logements sans les systèmes sous-jacents dont ils dépendent. Un exemple concret de ce soutien est une entente conclue récemment avec l'Ontario et qui reflète notre engagement à aider les municipalités à réduire les redevances d'aménagement de 30 à 50 % ou plus. Ces types de coûts ont une incidence directe sur le lancement des projets de construction de logements. Ils ont une incidence directe sur les facteurs économiques qui déterminent si le promoteur du projet lancera la construction dès maintenant ou s'il attendra la prochaine saison de construction.

Quand on parle de milliers de logements d'un bout à l'autre du pays, on parle de vrais logements où des gens pourront se sentir chez eux. Qu'il s'agisse de familles ou de jeunes adultes qui commencent leur vie, d'ainés ou de personnes qui se trouvent dans le besoin, grâce au travail du gouvernement, ces personnes bénéficieront de la stabilité, des possibilités et de la sécurité que leur procure le fait d'avoir leur propre maison.

• (2110)

Ces projets se traduiraient également par des milliers d'emplois pour des ouvriers, des charpentiers, des plombiers, des monteurs de charpentes et d'autres travailleurs partout au pays. Ils se traduiraient par des débouchés pour les fournisseurs et les entreprises à l'échelle locale. À un moment où notre économie est confrontée aux risques d'un monde incertain, le gouvernement fait le choix d'investir dans nous-mêmes et de renforcer le Canada. Le projet de loi C-26 contribuerait à atténuer davantage ces pressions.

### *Ordres émanant du gouvernement*

La somme de 1,7 milliard de dollars proposée dans le projet de loi donnerait aux provinces et aux territoires la souplesse nécessaire pour prendre des mesures ciblées afin d'accroître rapidement et efficacement l'offre de logements là où les collectivités en ont le plus besoin. Ce financement pourrait changer la donne et il la changerait. L'annonce récente par l'Ontario du remboursement de la TVH sur les logements neufs est un bon exemple de la façon dont ces transferts amélioreraient l'offre.

Dans le cadre d'efforts d'allègement fiscal, le gouvernement de l'Ontario, grâce au soutien fédéral lié au projet de loi, prévoit supprimer la totalité de la taxe de vente harmonisée de 13 % sur les logements neufs d'une valeur maximale de 1 million de dollars, ce qui permettra aux acheteurs de réaliser jusqu'à 130 000 \$ d'économies. Cela a déjà eu un effet positif sur les ventes de logements, puisque le secteur des immeubles de faible hauteur a dépassé sa moyenne sur 10 ans pour la première fois en trois ans, selon BILD, la Building Industry and Land Development Association. Avec l'adoption de ce projet de loi, nous pourrions continuer à avoir une incidence positive dans tout le pays en tenant compte des besoins et des priorités des provinces et des territoires à l'échelle locale.

Pour remédier à la crise du logement au Canada, il ne suffit pas d'adopter une approche unique. Il faut faire un effort concerté, qui mobilise toutes les forces en présence et qui est fondé sur le partenariat, la flexibilité et une action immédiate. Grâce à un financement ciblé destiné aux provinces et aux territoires afin d'accélérer le lancement de nouveaux chantiers de construction, le projet de loi C-26 contribuerait à combler le fossé entre les ambitions nationales et la mise en œuvre à l'échelle locale. En donnant à nos partenaires les moyens d'agir, nous pourrions construire davantage de logements plus rapidement, et contribuer à faire en sorte que tous les Canadiens aient un chez-soi.

Les parlementaires ont conçu le projet de loi C-26 pour débloquer de nouvelles offres de logements partout au pays. Son adoption permettrait de garantir que les fonds nécessaires prévus par le projet de loi parviennent plus rapidement aux provinces et aux territoires. J'exhorte tous les députés de cette auguste enceinte à appuyer ce projet de loi.

• (2115)

**Greg McLean (Calgary-Centre, PCC):** Monsieur le Président, je vais demander à la députée si elle peut simplement nous expliquer ce que les 1,7 milliard de dollars permettraient d'accomplir, car nous avons déjà dépensé énormément d'argent dans le dossier. Il y a aujourd'hui des condos inoccupés qui ne conviennent pas au marché torontois. Or, on veut maintenant accorder encore plus d'argent au secteur de l'aménagement immobilier, alors qu'il existe des terrains inoccupés qui pourraient être aménagés dès que les conditions économiques le permettront. Nous continuons à nous attaquer à des problèmes que nous créons nous-mêmes, alors que ce que le gouvernement présente comme une crise est en réalité le fruit de ses propres actions. Comment compte-t-il concilier cela en injectant simplement 1,7 milliard de dollars supplémentaires de fonds publics, en pensant que cela résoudra tout ce que les derniers milliards de dollars dépensés par le gouvernement n'ont pas réussi à résoudre jusqu'à présent?

*Ordres émanant du gouvernement*

**Jennifer McKelvie:** Monsieur le Président, nous avons une approche globale pour traiter la question du logement au pays, et le projet de loi permettrait d'aider les provinces et les territoires à lever les obstacles qui entravent la construction de logements. Cela comprend notamment des mesures telles que la réduction des droits d'aménagement, des redevances, des droits ou des taxes sur la vente des logements neufs. Il soutiendrait également les efforts visant à harmoniser les règles, à améliorer le commerce intérieur et à accroître la productivité dans le secteur de la construction résidentielle.

Le projet de loi s'appuierait sur le travail que nous accomplissons avec Maisons Canada pour catalyser l'émergence d'un nouveau secteur dédié aux méthodes de construction modernes, accélérer la construction de logements abordables et réduire les droits d'aménagement en collaboration avec les provinces.

[Français]

**Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, dans le contexte actuel, quand on parle de logement, cela sous-entend évidemment qu'on parle de Maisons Canada. Or, depuis un an, on vit beaucoup de problèmes à Maisons Canada concernant l'établissement des programmes et le fonctionnement des programmes.

On nous a dit à plusieurs reprises que la SCHL n'existait plus et qu'il fallait se référer à Maisons Canada. Cette dernière doit offrir des réponses dans un délai de 30 jours, selon ses propres normes. Cependant, ces délais ne sont pas respectés par Maisons Canada. Selon moi, c'est quelque chose qui est très problématique.

Maintenant, ce qu'on nous dit, c'est qu'on va se référer à la SCHL, qui n'est plus censée avoir de dossiers. Peut-on me donner l'heure juste? Qui dirige encore? Est-ce que c'est la SCHL ou est-ce que c'est Maisons Canada? À quand les réponses efficaces?

[Traduction]

**Jennifer McKelvie:** Monsieur le Président, je suis ravie que le projet de loi relatif au programme Maison Canada ait été adopté par la Chambre. Il permettra d'élargir la gamme d'outils à la disposition de l'agence pour financer le logement abordable dans notre grand pays.

Elle disposera de nouveaux outils dont elle ne disposait pas auparavant. Elle pourra faire plus qu'accorder des subventions et des prêts. Elle pourra véritablement se tourner vers des solutions telles que les garanties, la participation au capital et toute une série d'outils financiers qui ne lui étaient pas accessibles auparavant. Nous attendons tous avec impatience le déploiement de cette formidable nouvelle agence et la construction de logements abordables partout au pays.

**Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.):** Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à souligner que le festival multiculturel du district de Guelph a célébré son 40<sup>e</sup> anniversaire cette fin de semaine. Je félicite Anu Saxena, leur présidente, et Cinthuja Leon, leur directrice générale. Ce fut une autre fin de semaine extraordinaire.

Lorsque je participe à ces activités communautaires, les gens que je rencontre veulent vraiment savoir quand nous verrons l'exemption de la TVH sur les logements neufs en Ontario.

Ma collègue a été conseillère municipale, tout comme moi. Pourquoi est-il urgent d'adopter le projet de loi et de débloquer les fonds?

Quelle est l'importance de cet argent pour permettre aux gens d'acheter une maison dès maintenant ou de faire construire une nouvelle maison à l'avenir, et pour faciliter le déroulement des travaux de construction, de manière à préparer le terrain pour les chantiers des prochaines années?

**Jennifer McKelvie:** Monsieur le Président, il y a de bonnes nouvelles pour les habitants de l'Ontario et de Guelph. L'entente que nous avons conclue avec l'Ontario sera rétroactive au 1<sup>er</sup> avril de cette année. Toutes les maisons neuves achetées depuis cette date bénéficieront d'une exemption de la TVH. Comme je l'ai mentionné, cela équivaut à une économie de 130 000 \$ pour une maison de 1 million de dollars. Ce n'est pas tout. Nous avons également des projets de logements abordables en cours d'un océan à l'autre, y compris à Guelph. Nous avons hâte de travailler avec la députée pour que les travaux puissent commencer dans sa collectivité.

[Français]

**Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier mon excellente collègue la secrétaire parlementaire et, évidemment, le ministre Robertson. C'est un plaisir de travailler avec eux.

● (2120)

**Le vice-président:** Je dois interrompre la secrétaire parlementaire. On ne doit pas nommer les ministres à la Chambre, il faut faire référence à leur titre.

J'invite la secrétaire parlementaire à poursuivre son discours.

**Caroline Desrochers:** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui afin d'appuyer le projet de loi C-26, la Loi autorisant certains paiements sur le Trésor pour améliorer l'offre de logements.

Ce projet de loi autorisera le ministre des Finances à verser des paiements immédiats aux provinces et aux territoires pour soutenir des mesures en vue d'augmenter l'offre de logements. Le financement proposé, qui s'élève à plus de 1,7 milliard de dollars, aidera à rendre le logement plus abordable pour tous les Canadiens. Ces fonds fédéraux vont être transférés aux provinces et aux territoires, et ils seront utilisés exclusivement pour des mesures visant à augmenter l'offre de logements, comme la réduction des frais d'aménagement, des redevances sur la construction de logements neufs, ainsi que des investissements supplémentaires dans les programmes provinciaux et territoriaux déjà en place pour stimuler la construction résidentielle. Parce que nous savons que les réalités du marché du logement sont différentes d'un territoire et d'une province à l'autre, nous croyons qu'ils sont mieux placés pour s'assurer que les fonds sont investis où ça donnera le plus de résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

Malheureusement, les conservateurs, qui nous demandent de telles mesures depuis des mois, essaient encore une fois de mettre des bâtons dans les roues, de faire tourner en rond ce projet de loi et d'empêcher l'accès à ces fonds par les provinces et les territoires. Plus tôt aujourd'hui, les conservateurs ont demandé un vote pour ajourner les travaux de la Chambre au lieu de faire avancer ce projet de loi. C'est la troisième fois que les conservateurs proposent de telles motions d'ajournement au cours des derniers jours. Pourquoi font-ils cela? Ils savent très bien que les mesures que nous proposons, comme le projet de loi C-26, auront un effet positif sur le marché du logement. Or nous savons qu'ils n'aiment pas les bonnes nouvelles.

*Ordres émanant du gouvernement*

Je suis une nouvelle élue et je n'aurais jamais cru que des élus puissent se réjouir des vents de face que nous traversons, avec la guerre tarifaire qui touche nos entreprises et les remous géopolitiques qui amènent de nouveaux défis chaque jour. Cependant, de ce côté-ci, nous y répondons. Les conservateurs savent que le projet de loi C-26 fait partie d'une série de mesures concrètes que notre gouvernement crée pour changer la donne et contrer la crise du logement. Ils l'ont entendu de la part de nombreux experts, des promoteurs, des OBNL et des fonctionnaires qui sont venus au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées pour témoigner de l'importance de réduire les coûts de construction et d'augmenter l'offre de logements abordables pour faire baisser la pression sur les loyers. C'est, en partie, ce que propose le projet de loi C-26. Ils savent que ce projet de loi est un complément à Maisons Canada, la nouvelle agence d'investissement qui vise à construire plus de logements abordables partout au Canada. Depuis son lancement, l'automne dernier, Maisons Canada a déjà conclu des accords pour construire plus de 11 400 unités, qui sont en majorité des logements abordables.

Je suis tannée de les entendre, chaque jour, induire les Canadiens en erreur en disant que Maisons Canada n'a encore rien fait. Alors, je me permets de donner quelques exemples.

En Nouvelle-Écosse, il y a un partenariat pouvant atteindre 300 millions de dollars pour construire jusqu'à 1 430 logements abordables.

Au Manitoba, Naawi-Oodena, un projet historique de réaménagement mené en partenariat avec les Premières Nations signataires du Traité n° 1 et la Société immobilière du Canada va permettre la construction de 320 logements abordables. En tout, 2 100 logements pourraient être construits sur la totalité du site.

Au Québec, nos gouvernements ont annoncé en avril un investissement conjoint de 200 millions de dollars qui permettra la réalisation de près de 865 nouveaux logements abordables, partout au Québec. Ça s'ajoute aux 1 055 unités qui avaient déjà été annoncées à Longueuil, en décembre 2025.

Dans le Nord, nous avons conclu une entente de principe avec le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated pour la construction de 750 logements comprenant des logements publics abordables avec des services de soutien.

En Ontario, nous avons conclu un partenariat avec la Ville d'Ottawa pour construire jusqu'à 3 000 logements abordables pour des ménages à revenus mixtes.

Bref, le nombre d'ententes et de projets qui sont prêts à démarrer dépasse largement le temps de parole dont je dispose.

Ces projets représentent aussi des milliers d'emplois pour les travailleurs de la construction, les électriciens, les plombiers, les charpentiers et beaucoup d'entreprises locales partout au pays. Dans un contexte économique marqué par l'incertitude, notre gouvernement choisit d'investir au Canada et dans les Canadiens. La semaine dernière, la Chambre des communes a adopté le projet de loi faisant de Maisons Canada une société d'État. On espère maintenant son adoption rapide par le Sénat pour que ce nouvel organisme puisse disposer de tous les outils nécessaires pour accélérer la construction résidentielle.

• (2125)

C'est important de noter que les conservateurs n'ont apporté aucune modification à ce projet de loi. Pourtant, ils ont voté contre. Ils ont voté contre les milliers de logements abordables qui pourront être construits partout au Canada, dans les circonscriptions de tous mes collègues, ici à la Chambre. Ils ont voté contre des logements abordables pour les familles qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Ils ont voté contre des logements mieux adaptés pour les personnes âgées qui ont besoin d'un peu de répit. Aujourd'hui, encore une fois, ils s'opposent au projet de loi C-26. J'espère que les Canadiens et les Canadiennes qui nous écoutent aujourd'hui en prennent bonne note et comprennent ce que ça signifie: les conservateurs n'en ont rien à faire de l'abordabilité.

Le projet de loi C-26 s'inscrit dans un ensemble de mesures que nous prenons pour accélérer la construction de logements en partenariat avec les provinces, les territoires, les municipalités et les communautés autochtones; des mesures comme le Fonds pour bâtir des collectivités fortes, qui va investir plus de 51 milliards de dollars dans nos communautés, y compris pour des infrastructures qui rendent possible la construction de logements, comme les réseaux d'aqueduc et d'égout. On ne peut pas bâtir de logements sans les systèmes sous-jacents nécessaires pour les soutenir, et les besoins sont grands partout au Canada.

Il y a à peine deux semaines, le premier ministre annonçait, en compagnie de la première ministre du Québec, une entente historique entre Canada et Québec pour des investissements de 10 milliards de dollars, dont 2,6 milliards de dollars pour des infrastructures, afin de permettre de construire plus de logements partout au Québec. C'est le genre de fédéralisme constructif que nous soutenons. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes ici pour travailler et être au service des Canadiens, pas pour faire des jeux politiques.

D'autres mesures viennent s'ajouter au projet de loi C-26, par exemple des allègements fiscaux ciblés, comme la suppression de la TPS de 5 % sur les nouvelles constructions destinées à la location. Encore une fois, c'est dans le but de réduire les coûts initiaux et de faire avancer les projets. Des programmes comme le Programme de prêts pour la construction d'appartements et les produits d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL sont là pour aider les constructeurs à obtenir du financement.

Les 1,7 milliard de dollars proposés dans le projet de loi C-26 visent à donner aux provinces et aux territoires la souplesse nécessaire pour prendre des mesures ciblées pour accroître l'offre de logements rapidement et efficacement, là où les collectivités en ont le plus besoin. Cette souplesse est essentielle, car les besoins en logement ne sont pas les mêmes à Whitehorse, à Montréal, à Halifax ou à Iqaluit. Les provinces et les territoires sont les mieux placés pour déterminer les mesures qui permettront d'augmenter rapidement l'offre de logements dans leurs collectivités. La collaboration avec les provinces et les territoires est ce qui sous-tend ce projet de loi.

Pour résoudre la crise du logement au Canada, il faut plus qu'une approche uniforme. Il faut un effort concerté où tout le monde met la main à la pâte, un effort fondé sur la collaboration, la souplesse et l'action immédiate. De ce côté-ci de la Chambre, nous l'avons compris. Le projet de loi C-26 contribuera à transformer nos ambitions en résultats concrets. Nous devons agir maintenant. Les Canadiens ont besoin de plus de logements, les collectivités ont besoin de soutien et notre économie a besoin que nous continuions à bâtir. Surtout, les Canadiens ont besoin que l'opposition se mette au travail. J'invite donc tous les députés à appuyer le projet de loi C-26.

*Ordres émanant du gouvernement*

[Traduction]

**Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC):** Monsieur le Président, j'ai entendu la députée d'en face dire que 11 000 logements ont été construits. Bien sûr, cela suppose des accords. En écoutant l'interprétation, j'ai aussi entendu « permettra », quatre fois, et « protocoles d'entente ». Le gouvernement a promis 500 000 logements par an. En déduisant 11 000 logements, selon mes calculs, il nous manque 489 000 logements pour 13 milliards de dollars.

La députée d'en face est-elle d'accord avec mon calcul selon lequel il manque 489 000 logements cette année?

[Français]

**Caroline Desrochers:** Monsieur le Président, mon collègue sait très bien que nous n'avons jamais prétendu que le gouvernement allait construire 500 000 logements. Ce que nous faisons, c'est mettre les conditions en place pour que le marché puisse construire ces logements. Les logements sont construits par les promoteurs, par les constructeurs, par les développeurs.

Nous travaillons avec les provinces pour mettre en place le cadre de la réglementation pour nous assurer que ça avance plus vite et pour donner des outils financiers afin que les projets puissent démarrer. Nous sommes donc effectivement très fiers des 11 400 logements qui vont s'ajouter aux 260 000 mises en chantier qui ont déjà été faites l'année dernière.

● (2130)

**Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, le 17 février dernier, il y a eu un breffage technique sur Maisons Canada. Au cours de cette rencontre, on a affirmé que Maisons Canada donnerait une réponse aux organismes dans un délai de 30 jours afin de leur permettre de savoir à quoi s'attendre. Malheureusement, ce qu'on constate aujourd'hui, plusieurs mois plus tard, c'est que Maisons Canada n'est pas en mesure de faire respecter ces délais parce qu'elle n'a pas les effectifs nécessaires. Pire encore, elle se réfère à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui n'est plus censée recevoir de dossiers.

Est-ce que la secrétaire parlementaire s'engage à faire respecter ce délai de 30 jours et à faire les suivis auprès de son ministre?

**Caroline Desrochers:** Monsieur le Président, Maisons Canada n'est pas encore une société d'État. En fait, nous attendons l'approbation du Sénat au projet de loi C-20.

Oui, ça continue de faire partie des engagements de Maisons Canada. Nous travaillons en étroite collaboration, d'ailleurs, avec la Société d'habitation du Québec sur tous les projets provenant du Québec qui sont présentés à Maisons Canada. Nous travaillons de façon conjointe et nous sommes en contact régulièrement avec tous les organismes qui déposent des projets. Moi-même, j'en rencontre des dizaines chaque semaine.

[Traduction]

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux que nous ayons déjà conclu un accord avec la province la plus peuplée du Canada. Un accord a été signé avec l'Ontario. Le ministre a pu travailler avec la province et en collaboration avec le premier ministre Doug Ford.

Je me demande si ma collègue pourrait nous faire part de son point de vue sur l'importance d'un tel accord, non seulement pour

les personnes qui vont acheter une propriété, mais aussi pour l'ensemble du secteur de la construction en Ontario.

[Français]

**Caroline Desrochers:** Monsieur le Président, comme ma collègue l'a mentionné tout à l'heure, on voit déjà les résultats de ces annonces. Toutefois, les promoteurs nous disent qu'ils doivent avoir la certitude que ce projet de loi sera adopté et que les fonds seront vraiment versés. C'est ce qu'on attend. Pour l'instant, c'est ce qui les rend nerveux.

Ils sont venus témoigner au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées la semaine dernière pour dire qu'il y a une accélération dans le marché, qui est beaucoup plus dynamique depuis l'annonce du projet de loi.

[Traduction]

**Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC):** Monsieur le Président, je trouve intéressant que la députée d'en face affirme que les conservateurs ne se soucient pas de l'abordabilité. Je dirais au contraire que nous ne parlons que de cette question, jour après jour.

Ce qui nous dérange, c'est le nombre de fois où le gouvernement libéral échoue, encore et encore. Pour ce qui est du plan concernant les épicerie, le ministre des Finances a convoqué les PDG à Ottawa pour leur faire la leçon, mais ses démarches n'ont pas fait baisser le prix des aliments.

On nous sert maintenant une annonce devant une maison factice. Quand va-t-on enfin commencer à bâtir?

[Français]

**Caroline Desrochers:** Monsieur le Président, je vais réitérer ce que mon collègue de l'autre côté de la Chambre a dit. Oui, les conservateurs en parlent tous les jours à la Chambre, mais ils ne posent aucun geste pour appuyer les arguments qu'ils présentent aujourd'hui à la Chambre. Ils ont voté contre Maisons Canada. Ils ont voté contre le Programme national d'alimentation scolaire. Ils ont voté contre l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. Ils ont voté contre l'Allocation canadienne pour enfants...

[Traduction]

**Le vice-président:** Nous reprenons le débat. Le député de Cowichan—Malahat—Langford a la parole.

**Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Flamborough—Glanbrook—Brant-Nord.

Avant de passer à la question à l'étude, je tiens à dire que j'étais à Hamilton ce matin pour la cérémonie de passation de commandement de la Marine royale canadienne. J'ai eu l'honneur de servir et de naviguer avec les deux officiers de marine qui étaient présents, soit le vice-amiral Angus Toppshée et le vice-amiral Dan Charlebois. Après quatre ans de service distingué et de leadership exceptionnel, le vice-amiral Angus Toppshée a cédé le commandement de la Marine royale canadienne. Je pense à toutes les choses extraordinaires qu'il a accomplies, et il devrait être reconnu pour la façon dont il a pris soin des membres de la marine et des autres personnes qui ont travaillé pour lui. Je tiens également à féliciter le vice-amiral Dan Charlebois, qui a récemment obtenu une promotion et qui assumera le commandement de la Marine royale canadienne. Je n'ai aucun doute qu'il dirigera la Marine royale canadienne avec distinction.

Aujourd'hui, je prends la parole pour m'opposer au projet de loi C-26, Loi autorisant certains paiements sur le Trésor pour améliorer l'offre de logements. Comme toujours, je prends la parole au nom des gens formidables de Cowichan—Malahat—Langford, qui se trouve dans la magnifique île de Vancouver, et au nom des aînés, des jeunes familles, des gens de métier, des anciens combattants et des hommes et des femmes qui se lèvent avant l'aube, qui travaillent fort et qui respectent les règles, mais qui voient le rêve de posséder une maison devenir un peu plus inaccessible chaque année.

Dans la vallée de la Cowichan, le prix de référence d'une maison unifamiliale dépasse aujourd'hui les 780 000 \$. Dans l'ensemble de l'île de Vancouver, il avoisine les 800 000 \$. Quant à l'agglomération de Victoria, y compris Langford, le prix de vente moyen y approche désormais 1 million de dollars. Toutefois, derrière tous ces chiffres, il y a des êtres humains, et j'en connais beaucoup personnellement. Je connais des anciens combattants, des hommes et des femmes qui ont autrefois porté l'uniforme, et qui vivent désormais dans leur camion. Je connais des travailleurs du secteur forestier et des scieries qui ont été durement touchés par les réductions d'activité et les fermetures d'usines et qui vivent désormais dans des véhicules récréatifs. Je connais des gens qui, à cause du fardeau fiscal, ont dû quitter la maison qu'ils avaient mis toute une vie à payer et qui vivent maintenant dans une roulotte ou dans une tente. Je connais de jeunes couples qui ont pratiquement abandonné l'idée de devenir propriétaires un jour.

Quand je parle de logement dans cette enceinte, je ne parle pas simplement de postes budgétaires. Je parle de la plus grande préoccupation des Canadiens au quotidien. Pour moi, ce projet de loi est une véritable déception, car mes concitoyens n'ont pas besoin de nouvelles illusions. Ils ont besoin d'un logement.

Le gouvernement a vraiment le don de créer des illusions. Le projet de loi C-26 est présenté comme une sorte de Cité d'Émeraude sur la Colline. Un financement de 1,7 milliard de dollars a été annoncé en grande pompe, et tout cet argent est censé être destiné au logement. J'inviterais toutefois les députés à regarder derrière le rideau pour révéler l'illusion. Ils constateront alors que l'essentiel de ce projet de loi se trouve dans un seul petit article qui dit que « [l]e ministre des Finances peut verser aux provinces et aux territoires une somme totale d'un milliard sept cent treize millions de dollars ». On peut aussi y lire que le ministre « détermine le montant de chaque versement » et que ces paiements peuvent être effectués « selon les échéances et modalités qu'il estime indiquées ».

C'est là l'entièreté du projet de loi. Il ne prévoit pas de conditions ni d'obligation de faire rapport au Parlement. Il ne définit pas ce qu'on entend par « améliorer l'offre de logements », et le gouvernement ne s'engage nulle part à construire ne serait-ce qu'un seul logement. Le gouvernement prétend que 11 000 logements seront construits grâce aux 13 milliards de dollars qu'il dépense. Ce qu'on nous demande d'approuver, en fait, ce n'est pas un plan en matière de logement, mais un chèque en blanc, et on nous demande de faire confiance au seul homme qui pourra inscrire le montant sur le chèque.

On nous a déjà fait le coup il n'y a pas si longtemps. Enfouie dans la section 16 du dernier projet de loi d'exécution du budget, le C-31, se trouvait la Loi sur l'Agence de l'investissement pour la défense. Je l'ai étudiée de près au sein du Comité permanent de la défense nationale, et j'ai découvert qu'elle dissimulait un pouvoir remarquable: le pouvoir, pour un seul ministre, de prélever sur le Tré-

sor jusqu'à 1 milliard de dollars à la fois. Le gouvernement s'accorde à nouveau le pouvoir discrétionnaire illimité de puiser dans le Trésor, pouvoir qu'il dissimule à nouveau discrètement dans un budget où la plupart des Canadiens ne songeraient jamais à regarder. J'ai porté l'uniforme pendant près de trois décennies, et je peux garantir aux députés qu'on ne bâtit pas une armée ou un pays à coups de chèques en blanc, d'annonces et de communiqués de presse ronflants.

C'est rebelote avec le projet de loi C-26. Il s'agit d'un ministre différent et d'un dossier différent, mais l'approche est la même. Le ministre de la Défense nationale puisait dans le Trésor à raison de 1 milliard de dollars à la fois, et maintenant, le ministre des Finances vient y prélever 1,7 milliard de dollars. Les illusions portent bien des noms, et mon travail consiste à lever le rideau pour révéler la réalité.

• (2135)

Ce n'est pas une coïncidence. Le gouvernement prend l'habitude de concentrer l'argent et les décisions entre le moins de mains possible, de se soustraire à la reddition de comptes qui devrait y être associée et de compter sur le fait que l'annonce impressionnante du jour fera l'affaire. Je me permets de rappeler gentiment à la Chambre où ce type de gouvernance a tendance à mener. Lorsqu'une poignée de personnes puissantes peut déplacer d'énormes ressources publiques sans faire l'objet d'une véritable surveillance, on ne peut plus parler d'une démocratie saine. On parle alors de quelque chose qui s'apparente davantage à une oligarchie.

Une oligarchie ne se construit jamais d'un seul coup de théâtre. Elle se construit plutôt discrètement, 1 milliard de dollars non justifiés à la fois. Lorsque de telles sommes peuvent être déplacées à la demande d'un seul ministre, sans critère et sans vérification, je pense que nous savons tous qui en profite généralement au final, et c'est rarement la jeune famille de Langford ou l'aîné de Duncan. Ce sont plutôt ceux qui ont les bonnes relations et qui occupent les bons postes.

Cela m'amène à la véritable question au cœur de ce projet de loi. Le projet de loi ne nous demande pas de faire confiance à une institution dotée de freins et contrepoids, et de garanties. Il nous demande de faire confiance à un seul homme: le ministre des Finances. Je pense qu'il est juste de se demander si cette confiance a été méritée.

Examinons les faits. Le ministre a dit aux Canadiens qu'il s'était récusé dans le dossier du train à grande vitesse Alto, un des projets les plus coûteux de l'histoire de notre pays, parce que son épouse est vice-présidente de l'organisme responsable du projet. Il a écrit une lettre, a annoncé la mise en place d'un filtre et nous a assuré qu'il s'était récusé. Cependant, lorsqu'une motion visant à retirer les dispositions sur le train à grande vitesse du projet de loi d'exécution du budget du gouvernement a été présentée au Parlement, le ministre ne s'est pas récusé, loin de là; il a voté pour protéger le projet.

Ces deux faits sont incompatibles. Si le ministre a voté sur une question ayant une incidence sur l'employeur de son épouse, c'est qu'il ne s'est pas vraiment récusé. Des centaines de millions de dollars ont déjà été injectés dans ce projet, et la voie n'a pas encore été tracée.

*Ordres émanant du gouvernement*

Je ne dis pas cela pour lancer une attaque personnelle. Je le dis parce que la reddition de comptes est la raison d'être même du Parlement, et c'est ce même ministre qui sollicite la même confiance dans les mêmes conditions, sauf que cette fois-ci, la somme en jeu est supérieure de 1,7 milliard de dollars. Je ne prends pas la parole uniquement pour dénoncer et mettre en évidence cette illusion. Les habitants de l'île de Vancouver méritent mieux que ce que propose ce projet de loi, et il existe une meilleure solution, que voici.

Premièrement, nous pourrions lier le financement aux résultats plutôt qu'aux annonces. Les fonds devraient être versés lorsque des augmentations réelles et mesurables du nombre de mises en chantier et de logements achevés sont vérifiées et rendues publiques. Deuxièmement, nous inscririons les conditions dans la loi elle-même, et non dans l'esprit d'un seul ministre. Il nous faut des critères bien définis, des échéances bien établies et une obligation précise de rendre des comptes au Parlement. Troisièmement, nous ferions appel à la directrice parlementaire du budget et à la vérificatrice générale pour vérifier l'utilisation de ces fonds, du premier dollar au dernier clou, et dire honnêtement aux Canadiens si cette mesure a porté ses fruits. Enfin, nous pourrions orienter le financement vers les collectivités qui s'emploient réellement à aménager, à rénover et à construire des logements, que ce soit sur l'île de Vancouver ou ailleurs au pays, plutôt que de récompenser celles qui tardent à agir. Voilà comment un gouvernement pourrait réellement améliorer la situation du logement au Canada.

Les habitants de l'île de Vancouver ne se laissent pas facilement bernier. On leur a déjà parlé de la Cité d'Émeraude. Ce qu'ils réclament cette fois-ci, c'est un logement abordable dans la région qu'ils aiment, ainsi qu'un gouvernement auquel ils peuvent réellement faire confiance pour chaque dollar dépensé. Ils suivent ce débat en ce moment même, et ils attendent.

Que les choses soient claires: je ne peux pas appuyer le projet de loi C-26 tel qu'il est rédigé. S'il est renvoyé au comité, il ne doit pas y être adopté tel quel. Il doit être corrigé. Il doit être amendé pour intégrer les garde-fous que j'ai exposés aujourd'hui. Nous avons besoin de conditions concrètes, de rapports concrets et d'une surveillance concrète afin que chaque dollar soit lié à la construction d'un logement et non à une nouvelle annonce.

Les habitants de l'île de Vancouver ne méritent rien de moins. Les Canadiens ne méritent rien de moins. Ils méritent un gouvernement en qui ils peuvent avoir confiance et un Parlement ayant le courage de demander des comptes pour ces 1,7 milliard de dollars de fonds publics. J'exhorte tous les députés, tous partis confondus, à faire preuve de ce courage.

● (2140)

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que le député a tort à bien des égards. Il doit se rendre compte qu'il est question d'un versement de 1,7 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour augmenter le parc de logements du Canada.

Le meilleur exemple est celui qui a déjà été négocié en collaboration avec le premier ministre de l'Ontario, qui est à la tête d'un gouvernement progressiste-conservateur. Nous sommes parvenus à une entente qui permettra aux résidents d'acheter de nouvelles maisons et d'économiser littéralement des dizaines de milliers de dollars sur chaque maison. Nier qu'une telle initiative stimulerait la construction de logements et l'accèsion à la propriété, c'est nier la réalité. Pourquoi le député ne reconnaît-il pas la réalité?

**Jeff Kibble:** Monsieur le Président, pour être franc, je ne me préoccupe absolument pas de ce que le député d'en face pense, et les Canadiens n'ont plus. À ce jour, 11 000 logements ont été construits dans le cadre d'un programme de 13 milliards de dollars, qui nécessite 1,7 milliard de dollars de plus. Un peu de sérieux. Il n'y a absolument aucune reddition de comptes. Le premier ministre s'est engagé à construire 500 000 logements par année, et il y a eu 260 000 mises en chantier l'an dernier. Selon mes calculs, il nous en manque 240 000. C'est ce qui importe aux Canadiens, et pas ce que le député d'en face a à dire.

● (2145)

[Français]

**Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Cowichan—Malahat—Langford de la rigueur dont il fait preuve. Il a la capacité de faire la part des choses, ce qui fait du bien dans ce Parlement, surtout après les deux interventions des secrétaires parlementaires, qui étaient, ma foi, très partisans.

J'ai aimé entendre mon collègue proposer des façons d'accroître la reddition de comptes. J'aimerais qu'il nous en parle davantage. Que propose-t-il pour assurer une plus grande réduction des coûts, notamment en matière de logements? Le logement, c'est une compétence des provinces.

Le transfert de l'argent aux provinces sans condition ne serait-il pas la meilleure façon de réduire la paperasse, la bureaucratie et les coûts, d'accroître la construction de logements et d'améliorer l'accès au logement pour les gens qui en ont le plus besoin?

**Jeff Kibble:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa bonne question.

[Traduction]

Je remercie mon collègue de ses bons mots. Je suis heureux de parler très brièvement de certaines améliorations dans le temps qui m'est imparti. Comme je l'ai expliqué assez clairement dans mon intervention, c'est une question de reddition de comptes. Nous aimons bien quand l'argent est dépensé pour soutenir le logement au Canada. On nous accuse toujours de voter contre cela et contre les Canadiens. Ce n'est pas le cas, nous votons contre de mauvais projets de loi qui gaspillent de l'argent et qui ne permettent pas de construire des maisons. C'est ce que nous avons vu avec les 13 milliards de dollars pour 11 000 maisons. C'est contre cela que nous votons. Nous votons pour les Canadiens. J'encourage mon collègue à consulter mes notes et à passer en revue les quatre points sur la reddition de comptes.

**Kurt Holman (London—Fanshawe, PCC):** Monsieur le Président, mon collègue conservateur a soulevé des préoccupations concernant le projet de loi C-26 ainsi que les dépenses de 1,7 milliard de dollars. Ce qui me préoccupe à propos de ces dépenses, c'est l'absence de reddition de comptes. Depuis 11 ans, le gouvernement libéral a été impliqué dans divers scandales, tels que celui de l'organisme UNIS, celui d'ArnaqueCAN et celui de Prescription. Cette absence de reddition de comptes risque d'ouvrir la voie à un nouveau scandale lié à ce projet de loi.

Qu'en pense mon collègue?

**Jeff Kibble:** Monsieur le Président, mon collègue a parlé de reddition de comptes et de scandales. Il a énuméré quelques-uns de ces scandales, mais la liste est longue.

Ce qui me préoccupe, c'est à la fois l'absence de reddition de comptes et les illusions qu'on nous sert. Nous avons entendu des députés d'en face affirmer plus tôt que les Canadiens se réjouissent de ce projet de loi. C'est une illusion. Nous avons entendu affirmer, par exemple, que les dépenses consacrées à la défense ont atteint l'objectif de 2 % du PIB établi par l'OTAN alors que l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, la référence mondiale en matière de suivi des dépenses de défense, estime qu'elles ne s'élèvent qu'à 1,6 % du PIB. Une autre illusion. On nous avait promis 500 000 logements par an, mais seulement 260 000 ont été mis en chantier. Encore une fois, on nous sert une illusion.

Les Canadiens en ont assez des illusions. Ils en ont assez des scandales, et ils en ont assez de ce gouvernement.

**Dan Muys (Flamborough—Glanbrook—Brant-Nord, PCC):** Monsieur le Président, si vous me le permettez, puisque dimanche ce sera la fête des Pères, j'aimerais prendre un instant pour remercier mon père de tout l'amour et le soutien qu'il nous a démontrés, à mes trois frères et à moi, des leçons de vie qu'il nous a transmises, ainsi que de son humour, de sa compassion, de son gros bon sens et de son amour de la nature. Je lui souhaite une joyeuse fête des Pères.

Revenons à la question qui nous occupe, à savoir le projet de loi C-26, qui est censé améliorer l'offre de logements. Avant de discuter des détails de ce projet de loi, il est important de reconnaître pourquoi le logement demeure un des problèmes les plus urgents auxquels les Canadiens sont confrontés.

Pendant des générations, devenir propriétaire a fait partie de la promesse canadienne. En travaillant fort, en épargnant de façon responsable et en respectant les règles, on pouvait raisonnablement s'attendre à pouvoir acheter une maison, fonder une famille et bâtir un avenir dans la communauté qu'on aime. Aujourd'hui, ce rêve est de plus en plus hors de portée. Les jeunes Canadiens qui ont tout fait correctement se retrouvent exclus du marché immobilier. Beaucoup remettent à plus tard les décisions importantes, comme se marier, fonder une famille et s'établir durablement dans leur communauté, parce que le coût du logement continue d'augmenter plus vite que leur capacité d'épargne.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, environ 35 % des ménages canadiens à faibles revenus sont surchargés sur le plan financier, ce qui signifie qu'ils consacrent plus de 40 % de leur revenu disponible uniquement au logement. Les locataires voient chaque mois une part toujours plus grande de leurs revenus s'envoler, ce qui rend encore plus difficile l'épargne en vue d'une mise de fonds. Le loyer moyen d'un appartement de deux chambres à vocation locative au Canada a augmenté de 5,1 % pour atteindre 1 550 \$ par mois en 2025, et encore, c'est en ayant de la chance. Dans ma ville, Hamilton, le loyer moyen en 2025 dépassait 1 600 \$ par mois. En 2015, sous le gouvernement conservateur de Stephen Harper, la moyenne nationale n'était que de 942 \$ par mois.

On se demande de plus en plus si les générations futures bénéficieront des mêmes possibilités que celles dont les générations précédentes de Canadiens tenaient en quelque sorte pour acquises. Voilà pourquoi tous les députés devraient se concentrer sur un objectif: construire davantage de logements. Malheureusement, si le problème fait l'objet d'un vaste consensus, les avis divergent nettement quant à la manière de le résoudre.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Le projet de loi C-26 est présenté comme une mesure pour améliorer l'offre de logements. Il est relativement court, car il ne contient que deux paragraphes. En gros, c'est un beau gros chèque en blanc qui autoriserait le ministre des Finances à verser aux provinces et aux territoires jusqu'à concurrence de 1,713 milliard de dollars pour améliorer l'offre de logements. C'est beaucoup d'argent, mais on ne sait trop si cela donnera des résultats. À première vue, cela semble être une grosse somme et cela permettrait peut-être d'accomplir quelque chose. Les Canadiens veulent qu'un plus grand nombre de logements soient construits. Les conservateurs veulent certainement que l'on construise plus de logements. La question est de savoir si le projet de loi atteindrait réellement cet objectif. C'est là que les réserves commencent à se manifester.

Quand on demande au Parlement d'approuver 1,7 milliard de dollars de dépenses, les Canadiens sont certainement en droit de s'attendre à un plan clair, à des objectifs mesurables, à une reddition de comptes. Pourtant, quand les députés examineront le projet de loi C-26, ils trouveront très peu de détails sur les résultats visés. Combien de logements seraient construits? Combien de mises en chantier résulteraient de ces dépenses? Quelles références serviraient à déterminer si les fonds ont été dépensés efficacement? Quelles exigences en matière de rapports seraient en place pour garantir que les contribuables puissent évaluer les résultats? Ce projet de loi offre peu de réponses. Au lieu de cela, on demande au Parlement d'approuver des dépenses publiques substantielles tout en accordant un pouvoir discrétionnaire considérable au ministre des Finances. Si une municipalité demandait 1,7 milliard de dollars à des contribuables, les citoyens s'attendraient à ce qu'elle ait un plan. Si une entreprise privée demandait 1,7 milliard de dollars à des investisseurs, les actionnaires s'attendraient à des résultats mesurables. Les Canadiens ne méritent assurément rien de moins quand il est question de dépenses fédérales.

Soyons clairs: les conservateurs sont favorables à une collaboration avec les provinces pour accroître l'offre de logements. Nous soutenons l'allègement du fardeau fiscal pesant sur les habitations neuves. Nous soutenons les mesures visant à faciliter la construction d'habitations. Le partenariat avec l'Ontario prévoit un financement sur une période de 10 ans afin de stimuler l'offre de logements. Cependant, l'annonce ne précise pas clairement combien de logements seront construits. En réalité, les acheteurs, les constructeurs d'habitations et même le gouvernement de l'Ontario ne savent toujours pas exactement comment ce remboursement sera mis en œuvre. Lors de la période des questions d'aujourd'hui, le gouvernement libéral n'a pas apporté de réponse claire à la question posée par notre ministre du cabinet fantôme en matière de logement concernant la date de mise en œuvre de ce remboursement.

• (2150)

Les Canadiens entendent sans cesse des annonces. Les Canadiens entendent sans cesse des promesses. On leur répète sans cesse que la situation va bientôt s'améliorer, mais l'abordabilité du logement continue de se détériorer. En réalité, malgré les programmes de logement libéraux mis en place ces dernières années, les milliards de dollars dépensés et les innombrables annonces, les Canadiens continuent de se poser une question bien simple: où sont les logements? La Société canadienne d'hypothèques et de logement prévient que le Canada a besoin de 430 000 à 480 000 nouveaux logements par année jusqu'en 2035 pour rétablir l'abordabilité aux niveaux d'avant la COVID.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Le gouvernement parle souvent d'ambition, mais les Canadiens veulent des résultats. Le gouvernement parle souvent d'investissements, mais les Canadiens cherchent des logements. Le gouvernement annonce souvent de nouveaux programmes, mais les Canadiens se demandent pourquoi le logement demeure moins abordable aujourd'hui qu'il ne l'était il y a une décennie.

L'un des aspects les plus importants du projet de loi C-26 est l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et l'Ontario concernant la décision d'éliminer la TVH sur les maisons neuves admissibles. Les conservateurs soutiennent depuis longtemps que les taxes imposées à la construction de logements finissent par rendre les logements plus chers. C'est pourquoi nous sommes en faveur de la réduction des taxes sur le logement. Toutefois, nous croyons également que les Canadiens méritent mieux que des mesures temporaires et des programmes de remboursement compliqués. Notre position a toujours été la même: nous supprimerions définitivement la TPS sur les habitations neuves de moins de 1,3 million de dollars. Il s'agirait d'une mesure permanente, et non d'une solution d'un an.

L'Association canadienne des constructeurs d'habitations partage notre vision. Elle souhaite elle aussi que les allègements fiscaux deviennent permanents. Une élimination permanente de la TPS apporterait de la certitude aux acheteurs, aux constructeurs et au marché immobilier. Elle permettrait de réduire les coûts tout en encourageant la construction de logements supplémentaires. C'est là toute la différence entre une mesure destinée à faire les manchettes et une autre visant à favoriser la construction de logements.

Une autre source de préoccupation réside dans l'insistance persistante du gouvernement à créer des programmes et des structures administratives au lieu de se concentrer sur les résultats. Les Canadiens ne mesurent pas le succès à l'aune du nombre d'annonces faites par les gouvernements. Ils le mesurent en fonction de leur capacité à acheter une habitation, de l'augmentation des mises en chantier et de la possibilité pour leurs enfants d'accéder à la propriété de manière réaliste. Voilà les indicateurs qui comptent. Les Canadiens comprennent que l'abordabilité du logement ne s'améliorera pas simplement parce que le gouvernement instaure un programme, un fonds ou une structure administrative.

À la suite de la présentation du projet de loi en mars, les mises en chantier ont reculé de 6 % entre avril et mai. Ce n'est pas un progrès. L'abordabilité du logement s'améliore lorsque des habitations sont construites. Cela implique de réduire les retards, d'accélérer les procédures d'autorisation et de veiller à ce que les infrastructures suivent le rythme de la croissance. Les conservateurs estiment que le financement fédéral devrait être subordonné à ces résultats, et c'est précisément ce que nous avons proposé.

Les municipalités qui construisent plus de logements devraient être récompensées. Les municipalités qui continuent d'entraver la croissance devraient s'attendre à ce que les contribuables ne subventionnent pas cet échec. L'objectif devrait être simple: construire plus de logements chaque année. Il faut non pas plus de formalités administratives, de bureaucratie ou d'annonces, mais plus de logements. Le Canada a déjà les travailleurs, les matériaux, l'expertise et l'esprit d'entreprise nécessaires pour s'attaquer à la crise du logement. Ce qui manque, c'est un gouvernement fédéral prêt à se concentrer sur les résultats plutôt que sur les processus. Les Canadiens en ont assez d'entendre que l'aide s'en vient. Ils veulent que des logements soient construits et que les familles aient accès à des logements qu'elles ont les moyens d'acheter. C'est en fonction de ce critère que le projet de loi devrait être jugé.

Les conservateurs continuent de préconiser des politiques qui permettent de construire des logements. Nous continuons de réclamer une réduction des taxes sur le logement. Nous continuons de nous battre pour éliminer les obstacles à la construction. Nous continuerons à défendre les jeunes Canadiens, les familles et les travailleurs qui veulent simplement avoir la possibilité de posséder une maison et de se bâtir un avenir dans ce pays. Les Canadiens méritent ces résultats, ils méritent qu'on leur rende des comptes pour ces 1,7 milliard de dollars et, surtout, ils méritent un gouvernement qui se concentre sur la construction de logements plutôt que sur la bureaucratie.

• (2155)

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, le député dit qu'il veut des résultats et des réalisations. Quand le chef du Parti conservateur était ministre du Logement, il a fait construire six logements sociaux. C'est tout ce qu'il a réussi à faire. Il a été le pire ministre du Logement de l'histoire du Canada.

Comparons la situation à celle d'il y a un peu plus d'un an. Les promoteurs s'apprentent à construire des milliers de logements abordables, et le gouvernement investit des sommes record pour encourager la construction de logements. Bien sûr, c'est sans doute l'Ontario qui profitera le plus de ce projet de loi, car le total des subventions s'élèvera à des dizaines de milliers de dollars dans cette province. Certains prennent déjà la décision de faire construire des maisons en Ontario, car la province et le gouvernement fédéral collaborent étroitement pour rendre cela...

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Le député de Flamborough—Glanbrook—Brant-Nord a la parole.

**Dan Muys:** Monsieur le Président, dans sa question à l'intervenant précédent, mon collègue a parlé de réalité. J'y reviendrai dans un instant, mais la province de l'Ontario, le gouvernement lui-même, les constructeurs et les acheteurs attendent de voir ce programme se concrétiser. Ils ne comprennent pas quelle forme ce remboursement prendra concrètement. C'est un point. Voici la réalité à laquelle sont confrontés les Ontariens, les Canadiens et les jeunes Canadiens en particulier. Avant l'arrivée des libéraux et leur goût pour les impôts et la bureaucratie, il y a 11 ans, le versement hypothécaire mensuel moyen au pays s'élevait à 1 432 \$. Le loyer moyen était de 943 \$. Les gens avaient les moyens d'acheter une propriété. Aujourd'hui, les taxes et droits des pouvoirs publics représentent un tiers du coût de construction d'une habitation, ce qui est révélateur du problème posé par le gouvernement actuel.

[Français]

**Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, le débat sur le projet de loi C-26 peut nous amener à faire un certain bilan après un an du nouveau gouvernement libéral, même si les libéraux sont en place depuis 10 ans, on s'entend.

En matière de logement, on parle de baisse de dépenses et de l'abandon d'aide immédiate à l'accessibilité comme l'Allocation canadienne pour le logement et de mesures de soutien pour les logements sociaux existants. On parle d'un budget de 2025 qui annonce des dépenses qui vont diminuer jusqu'à seulement 4,3 milliards de dollars en 2028-2029, soit une diminution de 56 % lorsqu'on compare à la somme allouée en 2025-2026.

Si le logement était réellement une priorité pour le gouvernement libéral, est-ce qu'il diminuerait de façon aussi importante les sommes de façon prévisible pour les années à venir?

• (2200)

[Traduction]

**Dan Muys:** Monsieur le Président, l'argument de mon collègue est pertinent. Ce ne sont pas les dépenses, qu'elles augmentent ou diminuent — et nous en avons déjà débattu —, qui entraînent la construction de logements. Il faut que les constructeurs aient confiance. Il nous faut une économie qui soit, comme il y a 11 ans, la plus performante du G7, la plus performante de l'OCDE, et non la seule économie du G20 à être en récession. C'est cela qui permettra de construire des logements et de garantir qu'ils soient abordables pour que les jeunes Canadiens puissent réellement entrer sur le marché.

**Melissa Lantsman (Thornhill, PCC):** Monsieur le Président, c'est toujours la même histoire: le projet de loi n'apporte rien de nouveau par rapport à toutes les autres sommes qui ont été injectées dans les provinces où les mises en chantier n'ont pas augmenté et où les prix n'ont pas baissé. En réalité, ils ont augmenté. Plus tôt dans la journée, nous avons demandé au ministre du Logement combien de logements les 1,7 milliard de dollars prévus permettraient de construire. Nous avons même posé la question à la secrétaire parlementaire, qui a donné une réponse un peu plus précise que celle du ministre, mais nous n'avons toujours pas de réponse quant au nombre de logements que les 1,7 milliard de dollars d'argent public permettraient de construire.

Mon collègue sait-il combien de logements permettront de construire les 1,7 milliard de dollars que la Chambre est appelée à approuver en ce moment même?

**Dan Muys:** Monsieur le Président, c'est exactement ce qui cloche. On nous a demandé d'approuver, avec ce projet de loi, un chèque en blanc de 1,7 milliard de dollars sans savoir combien de logements seront construits avec cette somme. L'Ontario n'a d'ailleurs pas dit quand le financement sera mis en œuvre ni comment il mènera à la construction de logements. Nous avons posé une question à ce sujet pendant la période des questions, mais nous n'avons pas eu de réponse. Nous l'avons aussi posée pendant le débat de ce soir, mais nous n'avons pas eu de réponse. Nous n'avons donc aucune idée du nombre de logements qui seront construits grâce à l'énorme chèque de 1,7 milliard de dollars. Pour encourager les constructeurs à construire, on devrait réduire la partie du coût des maisons, soit le tiers, qui correspond aux multiples obstacles municipaux ainsi qu'aux frais et taxes versés aux ordres de gouvernement. Les conservateurs ont proposé de contribuer à l'élimination de ces obstacles.

[Français]

**Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, il y a cinq ans, je me levais à la Chambre pour souligner que mon garçon, Léon, terminait son primaire. Force est de constater que, cinq ans plus tard, c'est maintenant sa cérémonie de fin d'études secondaires qu'il vivra samedi prochain. Je voudrais lui dire que je suis très fier d'être son père et lui transmettre toutes mes félicitations les plus sincères, lui qui aura notamment marqué le Québec par sa performance aux Jeux du Québec l'été dernier, où il a remporté deux médailles d'or en natation, à la brasse.

J'annonce également que je vais partager mon temps de parole avec l'honorable député de Lac-Saint-Jean. Commençons par dire une chose importante concernant le projet de loi C-26: le Bloc québécois va voter en faveur de ce projet de loi simplement parce qu'il est nécessaire de transférer rapidement et sans délai des sommes

### *Ordres émanant du gouvernement*

pour aider le Québec à construire et à établir ses priorités en matière de logement.

Ce qui est un peu ironique, c'est que la vérificatrice générale du Canada a réalisé un rapport sur les services de garde pour enfants. Comme on le sait, le résultat de cette politique, c'est qu'on a donné un transfert sans condition au Québec. Pourquoi? C'est parce que le Québec avait déjà, en 1997, créé le réseau des centres de la petite enfance pour permettre d'offrir des services de garde abordable à tous. Ce système est reconnu et a fait ses preuves.

En transférant l'argent directement à Québec, on permet à Québec de justement gérer les choses comme il l'entend et selon sa réalité. Ce que le projet de loi C-26 permet, c'est justement ça: transférer les sommes destinées au logement abordable à l'autorité qui détient les compétences dans ce domaine. Ainsi, le Québec pourra, selon ses priorités, s'assurer de développer des stratégies qui s'adaptent à la réalité des différentes communautés de son territoire. Il sera à même de développer sa propre stratégie en matière de logement social et abordable.

L'avantage, c'est aussi qu'on réduit les coûts de gestion, parce que la province fait déjà sa propre reddition de comptes via son propre budget. Au lieu de dédoubler les coûts, on envoie directement l'argent, on économise sur la bureaucratie et on élimine les dédoublements, ce qui fait que tout le monde est gagnant. Le fait que ce soit sans condition démontre que Québec pourra utiliser une variété de moyens pour agir sur l'offre locative, que cela passe par la construction d'infrastructures liées au logement, comme des égouts ou aqueducs, par un congé de taxe ou encore par la construction de logements sociaux et abordables. Bref, Québec aura les outils pour agir efficacement avec les différents leviers qu'il possède.

En transférant cette somme de 1,7 milliard de dollars, on permet aux provinces d'agir dès maintenant, et cela réduit l'attente. Cela diffère de la stratégie de Maisons Canada, qui est une autre société d'État, ce qui crée d'autres dédoublements, d'autres frais de gestion, d'autres embauches de fonctionnaires, et ainsi de suite. En transférant l'argent aux provinces, on réduit la taille de l'État et on donne les responsabilités au gouvernement dont c'est la responsabilité. Le Québec et les provinces ont chacun leur propre réalité. Celle du Québec est différente de celle de la Colombie-Britannique. Celle du Yukon diffère complètement de celle du Nouveau-Brunswick. Si chaque province s'occupe de ses responsabilités en fonction de sa propre réalité, on va donc avoir des programmes mieux adaptés et plus flexibles.

Au cours des derniers mois, au Comité permanent des comptes publics, j'ai personnellement questionné différents ministères sur leur définition d'une région urbaine, d'une région rurale et d'une région éloignée. Comme député d'une région que l'on pourrait qualifier de rurale et d'éloignée, cette question me préoccupe énormément. Ce que nous constatons, justement, c'est que la conception fédérale de la ruralité est déconnectée. Pour le gouvernement du Canada, toute région de recensement comptant 100 000 habitants ou moins est définie comme une région rurale. On ne tient pas compte non plus du contexte géographique. L'Abitibi-Témiscamingue est située à six ou sept heures des centres urbains, selon la destination retenue. Cela veut donc dire qu'il est impossible de compétitionner avec des villes qui se retrouvent en banlieue des grands centres urbains. La réalité, c'est qu'en transférant l'argent à Québec, on s'assure que des réalités comme la mienne sont respectées.

*Ordres émanant du gouvernement*

On pourrait également mentionner les différentes exigences réglementaires imposées par les programmes fédéraux qui ne s'appliquent pas au Québec en raison de son Code civil. Cela fait donc en sorte de créer de nouvelles obligations pour les intervenants québécois, ce qui occasionne des délais et des coûts additionnels, tout ça pour répondre à un besoin qui n'est même pas applicable au Québec. J'en profite pour saluer Lynda Perreault, de mon équipe, qui travaille au sein de mon bureau et qui aide les organismes à naviguer à travers les méandres des organismes comme la SCHL ou Maisons Canada.

• (2205)

À ce jour, Maisons Canada n'arrive pas à respecter son délai de 30 jours pour donner une réponse à des projets, ce à quoi il s'était engagé à faire en brefpage technique le 17 février dernier. En fait, Maisons Canada n'a pas l'effectif nécessaire pour analyser les dossiers. Ainsi, il doit se tourner vers la SCHL — je devrais peut-être dire « feu SCHL » — pour faire ce qu'elle faisait avant, soit l'analyse des dossiers. Qui écope? Ce sont les projets et les organismes eux-mêmes.

Ça veut dire que, dans ma région, nous allons manquer souvent la saison de la construction. Malheureusement, notre été est moins long qu'ailleurs. Les délais administratifs font en sorte que nous perdons des années. Ça veut dire que les coûts d'hypothèque sont souvent refilés aux organismes qui voulaient boucler leurs budgets sans avoir d'hypothèque. La construction en hiver, en Abitibi—Témiscamingue, ce n'est pas vraiment une possibilité. Notre saison hivernale s'étire longtemps, ce qui nous force à être plus efficaces en saison estivale. Un délai occasionne des coûts supplémentaires pour de nombreux organismes à but non lucratif, qui tentent tout simplement de créer du logement social et abordable pour des clientèles vulnérables. Ils écopent des coûts supplémentaires et doivent donc couper dans leur fonctionnement, ce qui fait qu'ils aident moins de gens.

Actuellement, en Abitibi—Témiscamingue, de nombreuses constructions sont faites. Cependant, c'est encore de la construction privée, ce qui est une bonne chose, mais ça vient avec le fait que les familles et les personnes moins nanties sont incapables de se payer ces nouvelles constructions. De plus, plusieurs promoteurs de projets se sont fait dire que leurs dossiers seraient transférés à Maisons Canada. La réalité, c'est que ce n'est pas fait. Ils doivent tout recommencer et déposer leurs projets à nouveau. C'est encore plus d'heures de travail perdues pour des organismes à but non lucratif. Si l'argent était transféré au Québec, nous n'aurions pas ce type de problème. La solution est pourtant si simple.

Ça, c'est quand les ententes ne prennent pas deux ans à être signées, ce qui fait que l'inflation mange la plus grande partie des sommes allouées au Québec. La signature du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, soit le FCIL, s'est faite après deux ans. C'était pour avoir une entente où le Québec n'a reçu que 1 milliard des 6 milliards de dollars du programme, soit 16,6 %, ce qui est bien moindre que son poids démographique. C'est aussi ce qu'on appelle un déséquilibre fiscal. Alors que le Québec aurait dû recevoir 1,3 milliard de dollars pour correspondre aux chiffres évalués selon les besoins de l'Union des municipalités du Québec, soit l'UMQ, nous avons reçu 300 millions de dollars en moins.

De ça, les députés libéraux du Québec ne se vantent pas trop. En ajoutant l'inflation des deux dernières années, avouons que nous allons faire moins que ce que nous aurions pu faire avec cet argent. Il faut rappeler que les municipalités du Québec traversent actuelle-

ment l'une des plus importantes crises liées au logement, alors que de nombreuses infrastructures sont également vieillissantes et ne sont plus adaptées à la réalité actuelle. Il est temps qu'Ottawa fasse ce qu'il doit faire, c'est-à-dire transférer l'argent au Québec et aux provinces sans condition et le plus rapidement possible, ce qui ferait que tout le monde en sortirait gagnant.

Je veux donner des exemples. En 2016, on avait annoncé aussi de grands fonds d'infrastructures liés au logement et ces fonds ont été octroyés tout de suite du côté de l'Ontario. C'est intéressant parce que les programmes à Ottawa sont construits sur la réalité ontarienne. Il a fallu plus de trois ans pour s'entendre avec le Québec. Là, je dois parler encore de l'inflation. Est arrivée la COVID-19. Est arrivée l'explosion des coûts en logement. Cela veut dire que nous n'avons pas pu construire le même nombre de logements. C'était bien moindre au Québec en raison de toutes ces contraintes. Si la réalité québécoise avait été respectée et si on avait transféré cet argent sans condition, la pénurie de logements qu'on vit partout au Québec, et particulièrement en Abitibi—Témiscamingue depuis 20 ans, aurait été bien moindre. Ça, ce n'est pas sans conséquence.

Je peux donner une panoplie d'exemples qui montrent que les programmes fédéraux ne fonctionnent pas au Québec et dans les régions rurales et nordiques comme la mienne. Les exigences en matière d'efficacité énergétique sont problématiques. Or Ottawa veut nous dire comment nous devrions gérer l'efficacité énergétique, mais ce ne sont pas les mêmes critères à Québec. Cela fait en sorte qu'il faut envoyer un inspecteur sur place. Ce sont des coûts et des délais supplémentaires. Tout ça fait en sorte qu'on ne peut pas respecter les délais. On ne peut pas terminer la construction à temps et on perd des années de construction.

C'est carrément la faute d'Ottawa, qui devrait se mêler de ses affaires et faire, comme dans le projet de loi C-26, Dieu merci, c'est-à-dire respecter les compétences des provinces et du Québec et transférer l'argent sans condition.

• (2210)

[Traduction]

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le député. Je crois que le fédéralisme fonctionne quand les différentes provinces collaborent. Le député donne l'impression qu'on accorde la priorité à certaines provinces plutôt qu'à d'autres, ce qui est tout à fait faux. Nous collaborons avec les différentes provinces et les délais varient d'une province à l'autre.

Ce que je sais, c'est que les Canadiens de toutes les régions du pays veulent que le gouvernement fédéral joue un rôle dans le dossier du logement. S'il avait joué un rôle plus important de 2006 à 2014, nous n'aurions probablement pas ce grave problème relatif au coût du logement aujourd'hui. Certaines provinces s'en tirent peut-être mieux que d'autres, mais le gouvernement fédéral a un rôle à jouer, qui ne consiste pas juste à servir de guichet automatique.

Le député ne croit-il pas que travailler...

[Français]

**Le vice-président adjoint (John Nater):** L'honorable député d'Abitibi—Témiscamingue a la parole.

*Ordres émanant du gouvernement*

**Sébastien Lemire:** Monsieur le Président, j'aimerais avoir tort, mais l'histoire des 10 dernières années dans ce Parlement prouve que je n'ai pas tort et que l'argent ne se rend pas au Québec, sinon avec des délais de plusieurs années. Évidemment, ça fait qu'il y a moins d'argent en dollars courants disponible pour la construction de ces logements. Quand verrons-nous un programme réellement adapté aux régions du Québec? Quand cessera-t-on de s'adresser seulement à la ville de Toronto et à ses banlieues? Quand s'intéressera-t-on à la réelle ruralité des provinces du Québec et du reste du Canada? Les régions du Canada ne se situent pas toutes à 200 kilomètres de la frontière des États-Unis.

Malheureusement, les programmes n'existent pas parce qu'ils sont conçus pour 100 000 habitants et moins. On n'a pas ces ressources et cette expertise dans nos municipalités.

**Greg McLean (Calgary-Centre, PCC):** Monsieur le Président, je veux poser à mon ami du Québec une question au sujet des dépenses du gouvernement, parce que 1,7 milliard de dollars seront encore consacrés au logement au pays. Les ménages du Québec paient le coût des intérêts du déficit fédéral, ainsi que ceux du déficit provincial. Cela représente, pour chaque ménage, 3 400 \$ par année pour la dette du gouvernement fédéral, et 3 000 \$ par année pour la dette du gouvernement provincial. Cet argent est jeté dans le vide. On paie davantage en intérêts.

Soutenir ce projet de loi du gouvernement est-il un gaspillage d'argent?

• (2215)

**Sébastien Lemire:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Calgary-Centre que j'apprécie particulièrement.

Comme je l'ai dit, c'est un des rares projets de loi où on voit un transfert sans condition. Effectivement, ça veut dire que l'argent des Québécois va être remis aux Québécois. En ce sens, il y a une certaine ouverture.

On constate généralement que, dans des programmes comme le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, les Québécois paient leur pleine part du programme, soit 22,5 % correspondant à leur population. Comme on ne reçoit que 16,6 % de l'enveloppe, ça veut dire que les Québécois paient pour créer des logements ailleurs que chez eux, alors que les besoins au Québec sont majeurs.

**Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais savoir s'il y a une chose que mon collègue n'a pas dite. Ce soir, nous étudions le projet de loi C-26.

Y a-t-il un élément concernant le projet de loi C-26 qui n'a pas été mentionné que mon collègue aimerait aborder?

**Sébastien Lemire:** Monsieur le Président, une question me tient particulièrement à cœur, notamment en tant que député d'Abitibi—Témiscamingue, et c'est l'accès au logement pour les Premières Nations.

J'aimerais qu'on puisse créer un programme par et pour les Premières Nations. Je pense notamment au programme Yānonhchia', qui vise à développer l'expertise autochtone, mais qui ne rejoint pas nécessairement les communautés en raison de la manière dont les programmes fédéraux sont conçus. Dans chaque budget, le gouvernement fédéral prévoit des milliards de dollars pour des infrastructures autochtones, et il présente ça comme si c'était vraiment fantastique. Encore aujourd'hui, 4,5 milliards de dollars sont prévus pour l'accès à l'eau potable.

Or, en réalité, on ne développe pas l'expertise au sein des Premières Nations. On impose tellement de normes et d'exigences qui ne sont pas atteignables pour les communautés qu'un an plus tard, parce que les délais sont extrêmement serrés, Ottawa reprend ses billes pour les remettre dans le Trésor et se félicite d'avoir bien géré l'argent, puisque, finalement, il en a dépensé moins que prévu.

Au bout du compte, les besoins demeurent les mêmes et la qualité de vie des Premières Nations se détériore.

**Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, on le dit toujours, mais, cette fois-ci, c'est particulièrement vrai. C'est avec plaisir que je prends la parole pour sur le projet de loi C-26, parce qu'on attendait ce projet de loi depuis longtemps. Il aura fallu longtemps pour comprendre l'effet réel du projet de loi C-26. Alors que le projet de loi contient trop peu de détails pour qu'on puisse en juger, le gouvernement a refusé pendant deux mois de nous donner des informations et de répondre à nos questions. C'est deux mois de perdus, et nous voilà forcés d'étudier le projet de loi sous bâillon à quelques jours de l'été.

Qu'est-ce que le projet de loi C-26? Avec, seulement, un article, on pourrait penser que c'est un projet de loi insignifiant, mais c'est loin d'être le cas. Le premier paragraphe de cet unique article prévoit ceci:

Le ministre des Finances peut verser aux provinces et aux territoires une somme totale d'un milliard sept cent treize millions de dollars pour améliorer l'offre de logements.

C'est merveilleux, mais la deuxième phrase l'est un peu moins.

[Le ministre] détermine le montant de chaque versement.

Le deuxième paragraphe prévoit ce qui suit:

Le ministre des Finances prélève sur le Trésor, selon les échéances et modalités qu'il estime indiquées, les sommes à payer au titre du paragraphe (1).

Ces « modalités qu'il estime indiquées » et les « montants qu'il détermine » sont lourds de conséquences, mais j'y reviendrai.

Commençons par le fait positif. Le projet de loi C-26 représente, enfin, de l'argent versé directement aux provinces et aux territoires pour le logement sans passer par une nouvelle structure ou une entité fédérale comme Maisons Canada. Le transfert qui pourra se faire dès la sanction royale sera essentiellement sans condition, pourvu que le Québec et les provinces l'utilisent dans des initiatives liées au logement. C'est une bonne chose. Les besoins en logement demeurent criants et seul un transfert qui n'est pas assorti de conditions inutiles permet de faire décoller les projets rapidement plutôt que de générer un long bras de fer entre Québec et Ottawa.

Il s'agira donc de 1,7 milliard de dollars versés directement aux gouvernements provinciaux pour soutenir l'offre de logements. C'est exactement ce que le gouvernement aurait dû faire pour l'ensemble de ses initiatives en logement, parce que la réalité du logement n'est pas la même à Rimouski, à Montréal, à Val-d'Or, à Sept-Îles, à Alma, à Dolbeau ou à Roberval. Elle est encore moins la même d'une province à l'autre. Prétendre qu'une structure centralisée à Ottawa peut imposer une vision uniforme qui fonctionne partout, c'est méconnaître profondément les réalités régionales et le partage des compétences constitutionnelles.

*Ordres émanant du gouvernement*

On l'a vu avec les programmes gérés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Quand Ottawa sélectionnait les projets, le Québec recevait systématiquement moins que sa part. C'est uniquement lorsqu'il y avait un transfert avec une enveloppe réservée par province que les choses allaient rondement. Je pense ici à l'Initiative pour la création rapide de logements. Non seulement ça, mais le directeur parlementaire du budget, dans son rapport sur Maisons Canada publié en décembre dernier, a estimé, « que [Maisons Canada] permettra de créer environ 26 000 logements sur cinq ans, ce qui représente une augmentation de 2,1 % du nombre net d'habitations achevées par rapport à la prévision de référence du DPB. » Une augmentation de 2,1 % à la suite de dépenses s'élevant à 7,3 milliards de dollars, ça fait cher du pourcentage. C'est 3,5 milliards de dollars pour être exact. On est censé croire, avec ces estimations, qu'Ottawa sait mieux dépenser que les provinces en matière de logement, ce qui, je le répète, est de leurs propres compétences.

Nous aurions été bien heureux de voter plus tôt sur ce projet de loi, si seulement le gouvernement avait fait preuve de transparence et nous avait donné les précisions que nous demandions il y a de ça deux mois, plutôt que de jambonner comme il le fait d'habitude. Nous avons effectivement dû le talonner pour obtenir ces réponses depuis la présentation du projet de loi en mars dernier.

On connaît bien le gouvernement fédéral, je siége à la Chambre depuis sept ans. Quand il y a une annonce de transfert, ça vient habituellement avec des conditions, même quand les transferts sont dans des champs de compétences qui ne sont pas les siens. C'est exactement les précisions sur ces potentielles conditions cachées que nous avons essayé d'obtenir, je le répète, pendant deux mois.

• (2220)

Le projet de loi, avec son unique article, ne mentionne rien à ce sujet. Toutefois, il contient ce bout de phrase magique, qui est magnifique: « [...] selon les échéances et modalités [que le ministre] estime indiquées [...] »

Quant au communiqué de presse qui a annoncé le projet de loi C-26, il était tout aussi flou. On y faisait mention du Fonds pour bâtir des collectivités fortes et d'une « obligation faite aux provinces et aux territoires de réduire les frais d'aménagement et autres redevances liés à la construction de logements ».

Qu'est-ce que ça veut dire, concrètement? Est-ce que ce montant de 1,7 milliard de dollars fait partie du Fonds pour bâtir des collectivités fortes? Est-ce que c'est une condition obligatoire pour accéder au Fonds? Est-ce que c'est une simple orientation? Il n'y a rien qui est clair. On est dans le flou. Malheureusement, l'expérience nous enseigne la prudence. Trop souvent, derrière des formulations vagues, se cachent des exigences qui sont, elles, bien réelles.

Au-delà de la question des conditions, il y en avait une autre tout aussi cruciale, soit la part du Québec. Quand il n'y a rien d'écrit noir sur blanc pour le Québec, on sait comment ça se termine. Le Québec est presque toujours sous-financé dans les initiatives fédérales en matière de logement. C'est pour cette raison qu'il faut une garantie claire que le Québec recevra au minimum sa part au prorata de sa population.

Dans la deuxième phrase du projet de loi, on indique que le ministre « détermine le montant de chaque versement ». Ça, c'est loin d'être une garantie. Nous avons posé des questions au ministre des Finances et du Revenu national à ce sujet il y a deux semaines lors de l'étude des crédits. Il nous a assuré que le Québec recevrait sa

juste part, que le gouvernement du Québec était au fait du montant et qu'il l'approuvait. Nous sommes un peu rassurés par cette réponse, mais, obtenir cette réponse, ça aura pris deux mois.

Nous sommes à la fin de cette période de travaux parlementaires. Nous sommes sous bâillon. Pendant ce temps, la situation n'a pas cessé d'être urgente. Les besoins en matière de logement n'ont pas diminué et les projets n'ont pas avancé plus vite. Pire encore, ce retard arrive à un moment particulièrement critique pour le Québec. Comme mes collègues le savent, l'élection générale d'octobre arrive à grands pas au Québec. Dès que la campagne électorale sera déclenchée, le gouvernement sera limité à des affaires courantes. Nous espérons que le Parti québécois remportera les prochaines élections. J'ai assez hâte de débattre avec mon collègue de Winnipeg-Nord des bienfaits d'un référendum sur l'indépendance du Québec. Ça va être amusant.

Je reviens à mon discours. Pour que les fonds prévus dans le projet de loi soient effectivement déployés, il va falloir que Québec conclue une entente avec Ottawa et qu'il conclue des ententes de financement avec les municipalités. Le temps presse. On veut peut-être procéder aux premières pelletées de terre au printemps, mais le refus du premier ministre de discuter a occasionné deux mois de retard. Je le répète. Je ne sais plus combien de fois j'ai dit qu'on avait deux mois de retard, mais c'est la réalité. Je ne l'invente pas. À cause de cela, on pourrait manquer toute une saison de construction.

À cet égard, si on se fie à l'entente conclue entre Ottawa et le Québec le 21 janvier dernier dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, on a réellement des raisons de s'inquiéter. On a des raisons de s'inquiéter parce que, dans ce cas-là, l'entente est arrivée après deux ans de retard à cause de la volonté d'Ottawa d'imposer ses conditions. Comme d'habitude, on s'est comporté comme des champions.

On a aussi des raisons de s'inquiéter parce que le Québec a obtenu environ 1 milliard de dollars, comme l'a dit mon collègue, alors que l'enveloppe totale était de 6 milliards de dollars. Mon collègue d'Abitibi—Témiscamingue est beaucoup plus intelligent que moi, mais nous avons quand même les mêmes chiffres. Comme il l'a dit, ça représente 16 % de l'enveloppe, ce qui est bien inférieur au poids démographique du Québec dans le Canada, qui est d'environ 22 %.

L'Union des municipalités du Québec a évalué à 1,3 milliard de dollars la part que le Québec aurait dû recevoir, et on a reçu 1 milliard de dollars. Il manque donc 300 millions de dollars. J'ai l'habitude de me lever à la Chambre. Ça va bientôt faire sept ans. Je suis habitué. Je dis toujours que, quand c'est bon, nous votons pour et que, quand ce n'est pas bon, nous votons contre. Je parle du Québec, bien entendu. Dans ce cas-ci, nous allons voter pour le projet de loi. Nous aurions aimé voter en faveur du projet de loi plus tôt. Nous aurions aimé le faire suite à une belle discussion parlementaire et démocratique, sans l'imposition d'un bâillon.

Je ne comprends pas la position du gouvernement à cet égard, et c'est malheureux, mais nous allons être là. Nous allons continuer. Nous allons être là pour être là, comme le disait l'ancien premier ministre Justin Trudeau. Nous allons être là pour être là.

*Ordres émanant du gouvernement*

● (2225)

*[Traduction]*

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, sur le dernier point, nous venons de présenter le projet de loi, jeudi, afin d'en débattre. Le premier député conservateur à prendre la parole à ce sujet a parlé pendant 2 heures et 45 minutes, ce qui était un bon signe, étant donné que les conservateurs s'opposent au projet de loi. Ils n'ont pas l'intention de l'adopter. Si nous n'avions pas mis en place ce processus, nous n'aurions jamais pu adopter le projet de loi. Le député d'en face dit qu'il appuie le projet de loi, mais il nous reproche de ne pas l'avoir adopté assez tôt.

Les racines de mon arbre généalogique, mes origines, remontent à la belle province de Québec, une province dont je suis très fier. Je veux que le Québec prospère dans une merveilleuse fédération canadienne où il y a de la collaboration, que ce soit entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ou la Ville de Montréal, pour construire des maisons et des immeubles à logements.

Je me demande si le député pourrait fournir...

*[Français]*

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Le député de Lac-Saint-Jean a la parole.

**Alexis Brunelle-Duceppe:** Monsieur le Président, je vais faire ce que le leader du gouvernement à la Chambre des communes fait durant la période des questions orales: je vais détourner la question et je n'y répondrai pas.

Mon collègue d'en face oublie une chose. J'imagine qu'il connaît l'histoire. En 1870, quand le Manitoba s'est joint à la Confédération canadienne, 50 % de la population était francophone. Aujourd'hui, c'est à peu près 2,5 à 2,7 % de la population qui est francophone. Sait-on pourquoi? C'est parce que, pendant un certain temps, des lois manitobaines interdisaient l'enseignement du français dans les écoles publiques.

Mon collègue d'en face porte un nom de famille francophone. Je ne le nommerai pas, puisque je n'en ai pas le droit. Or, aujourd'hui, il ne parle pas français. Sait-on pourquoi il ne parle pas français? C'est parce que, dans ces écoles, on a interdit l'apprentissage du français.

La Confédération canadienne, ça a fait que le député d'en face parle aujourd'hui anglais plutôt que de parler français.

*[Traduction]*

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, ce que le député ne dit pas, c'est que depuis que le Québec a modifié la loi, le nombre de francophones a augmenté.

Si nous nous rendons dans les écoles de ma circonscription, comme Meadows West et Sisler, nous y trouverons des élèves d'origine philippine ou punjapie capables de parler plusieurs langues. Il règne aujourd'hui un grand sentiment de fierté au Manitoba. Ma famille est originaire du Québec et s'est installée à St-Pierre-Jolys, au Manitoba. St-Pierre-Jolys est une ville très francophone. Les députés peuvent se rendre à Saint-Boniface, qui est une collectivité francophone. Les panneaux y sont bien visibles.

De toute l'histoire du Canada, jamais le français n'a été parlé autant au Québec. Le député considère-t-il ce fait comme une bonne chose?

● (2230)

*[Français]*

**Alexis Brunelle-Duceppe:** Monsieur le Président, il a fallu que ces gens se battent pour pouvoir parler français. Il a fallu qu'ils se cachent pour pouvoir parler français. Ils n'avaient pas le droit de parler français à l'école. C'était interdit par la loi au Manitoba.

Dernièrement, j'ai participé au Forum international ouïghour, à Berlin. J'y ai rencontré le premier ministre du Tibet en exil, qui me disait qu'il existe actuellement, en Chine, des écoles et des pensionnats où l'on interdit aux jeunes Tibétains d'apprendre le tibétain. Il me disait que c'était comme ce que nous avions vécu au Canada, au Manitoba et en Ontario.

Le premier ministre en exil du Parlement tibétain donne l'exemple du Canada pour parler d'une assimilation coercitive massive des francophones. Le député d'en face est fier de cela. Il est fier du fait qu'il a perdu sa langue. Sa famille a perdu sa langue parce qu'il y a eu une interdiction d'apprendre le français dans sa province natale. C'est incroyable.

**Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, dans le cadre d'un projet de loi où il est question de transferts sans condition aux provinces, on parle du Manitoba. Je trouve ça intéressant.

J'ai eu l'occasion de visiter l'Assemblée législative à la fin de l'été. Il est intéressant de constater que Louis Riel est enfin reconnu comme le premier premier ministre du Manitoba.

J'ai un trou de mémoire. J'aimerais que mon collègue nous rappelle ce qu'a fait le gouvernement fédéral à Louis Riel. Je pense que c'est une question pertinente dans le cadre de l'étude de ce projet de loi.

**Alexis Brunelle-Duceppe:** Monsieur le Président, ce qui est arrivé, c'est qu'on l'a pendu. Ce ne sont pas des farces. On a pendu Louis Riel parce qu'il se battait pour son peuple.

Aujourd'hui, il y a des statues. Sir John A. Macdonald, le héros des libéraux, a pendu Louis Riel. Aujourd'hui, il y a des députés d'en face qui se lèvent pour applaudir Sir John A. Macdonald. C'est incroyable. Un député du Manitoba applaudit Sir John A. Macdonald, qui a pendu un homme qui se battait pour son peuple et pour sa langue.

*[Traduction]*

**Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-26, à 22 h 33. Ce sera la dernière fois que les députés auront l'occasion de débattre de ce projet de loi parce que le gouvernement a imposé la guillotine pour mettre fin au débat.

Qu'est-ce que le projet de loi C-26? Il s'agit d'une loi autorisant le prélèvement de certains paiements sur le Trésor en vue d'améliorer l'offre de logements. Voilà qui est bien.

### *Ordres émanant du gouvernement*

D'entrée de jeu, je tiens à le dire clairement. Le Canada n'est pas seulement confronté à une crise du logement, il est confronté à une crise de l'abordabilité du logement. Il ne s'agit pas d'une crise du logement à venir, mais d'une crise de l'abordabilité du logement maintenant, qui n'a fait qu'empirer sous le gouvernement actuel. Partout au pays, les gens travaillent plus fort que jamais, mais s'appauvrissent de plus en plus. Les jeunes qui ont fait tout ce que la société leur a demandé de faire, qui ont étudié fort, qui ont trouvé un emploi et qui ont économisé de l'argent, se demandent s'ils auront un jour les moyens de s'acheter une maison. Les familles consacrent une part de plus en plus importante de leur revenu au loyer. Les aînés sont exclus des collectivités qu'ils ont contribué à bâtir en raison des prix prohibitifs. Des étudiants dorment sur des canapés et vivent dans des logements surpeuplés. De plus en plus de Canadiens sont au bord de l'itinérance. Dans les villes et les villages de tout le pays, le taux d'itinérance continue d'augmenter. Telle est la réalité. Telle est la crise. Il faut prendre des mesures sérieuses.

Les néo-démocrates croient que le gouvernement a l'obligation d'agir. Nous croyons que les investissements publics ont un rôle à jouer. Nous croyons que le Canada doit construire plus de logements. Nous croyons que les gouvernements doivent être ambitieux, mais que l'ambition à elle seule ne suffit pas. Les fonds publics doivent produire des résultats publics, y compris en matière d'abordabilité. C'est là que le projet de loi C-26 échoue. Ce projet de loi autoriserait des dépenses de 1,713 milliard de dollars de fonds publics. Pourtant, malgré ces dépenses élevées, le projet de loi lui-même ne contient pratiquement aucune mesure de protection significative, aucune exigence mesurable en matière d'abordabilité et aucun mécanisme de reddition de comptes clair.

Il ne prévoit aucune exigence en matière de logements abordables. Il ne prévoit aucune exigence en matière de logements hors marché. Il ne prévoit aucune exigence pour les coopératives d'habitation. Il ne prévoit aucune exigence en matière de logements sociaux. Il ne prévoit aucune exigence en matière de logement autochtone. Il ne prévoit aucune exigence en matière de logement accessible. Il ne prévoit aucune exigence en matière d'abordabilité des loyers. Il ne prévoit aucune exigence selon laquelle les logements créés grâce à ce financement restent abordables pour les générations futures. Il n'y a rien de tout ça. Plutôt, on demande au Parlement d'autoriser des dépenses totalisant 1,713 milliard de dollars, puis de donner au ministre des Finances un énorme pouvoir discrétionnaire lui permettant de déterminer où va l'argent et sous quelles conditions.

Ce n'est pas de la responsabilité redditionnelle: c'est de la centralisation. On demande aux députés de signer un chèque, puis de se croiser les doigts. Les néo-démocrates estiment qu'il faut faire mieux. Quand les Canadiens mettent la main à la poche à hauteur de 1,7 milliard de dollars, ils sont en droit de savoir ce qu'ils obtiendront en retour. Est-ce que les loyers vont redevenir raisonnables? Est-ce que le taux d'itinérance va baisser? Est-ce que les listes d'attente pour les logements sociaux vont raccourcir? Est-ce qu'il se bâtira davantage de coopératives d'habitation? Est-ce qu'il y aura davantage de logements à la portée du portefeuille des travailleurs, des retraités et des jeunes familles? Le projet de loi ne répond à aucune de ces questions. C'est parce que le projet de loi C-26 révèle quelque chose de déterminant sur la conception que le premier ministre se fait de la crise du logement.

Selon les ministériels, c'est une mesure législative qui porte sur l'offre. Or, ce n'est pas la pénurie de logements qui accable les Ca-

nadiens, mais bien la pénurie de logements à prix raisonnable. Ce n'est pas la même chose. Un condo de luxe, ça alimente l'offre. Un immeuble de placement destiné à la spéculation, ça alimente l'offre. Une tour de condos vides, ça alimente l'offre. Pourtant, cette offre de logement n'améliore pas forcément l'accessibilité financière. Ce qu'il faut se demander, ce n'est pas s'il se bâtit des logements, mais bien à qui ils sont destinés. Ce qu'il faut se demander, c'est si M. et Mme Tout-le-Monde ont les moyens d'y habiter. Ce qu'il faut se demander, c'est si les logements sont traités comme des endroits où vivre ou comme des actifs.

Les propres documents d'information du gouvernement sont très révélateurs. Le gouvernement se soucie de l'ampleur du parc de logements. Le gouvernement se soucie des ventes. Le gouvernement se soucie des chantiers en cours. Le gouvernement se soucie de la conjoncture du marché. Le gouvernement se soucie de ce qui pourrait arriver si l'offre devait s'élargir alors que les marchés du logement ralentissaient.

● (2235)

Ce sont toutes des questions légitimes dont les économistes peuvent débattre, mais où se trouvent les questions de l'abordabilité et de l'itinérance dans le cadre du gouvernement? Où se trouvent les listes d'attente pour les logements sociaux? Où se trouve la pauvreté des locataires? Où se trouve la surpopulation? Où se trouvent les besoins des Autochtones en matière de logement? Où se trouve l'insécurité en matière de logement? Où se trouvent les résultats en matière d'abordabilité? Ce que nous voyons plutôt, c'est un cadre fondé sur des indicateurs du marché. Cela nous apprend quelque chose d'important: le gouvernement mesure la détresse du marché. Les néo-démocrates mesurent la détresse humaine. Ce sont des choses très différentes.

Les Canadiens méritent que la Chambre fasse preuve d'honnêteté. La préoccupation exprimée dans le projet de loi C-26 ne se limite pas au fait que les gens ne parviennent pas à trouver un logement. La préoccupation exprimée dans le projet de loi C-26 est que les stocks sont en hausse. La préoccupation exprimée dans le projet de loi C-26 est que les ventes sont en baisse. La préoccupation exprimée dans le projet de loi C-26 est que les travaux de construction pourraient diminuer. La préoccupation exprimée dans le projet de loi C-26 est que les marchés immobiliers ralentissent. Ce ne sont pas des choses identiques.

Une famille menacée d'expulsion vit une crise du logement. Un aîné qui n'a pas les moyens de payer son loyer vit une crise du logement. Un jeune travailleur qui verse la moitié de son revenu à un propriétaire vit une crise du logement. Un travailleur qui dort dans sa voiture vit une crise du logement. Un étudiant qui dort dans sa connaissance vit une crise du logement. Un promoteur qui n'arrive pas à vendre ses condominiums de luxe est aux prises avec un problème de marché. Ces deux situations ne sont pas équivalentes, mais le projet de loi tend de plus en plus à les considérer comme telles.

C'est la principale lacune du projet de loi C-26. Le gouvernement a confondu la santé du marché immobilier avec le bien-être des gens qui dépendent du logement.

C'est du déjà vu pour les Canadiens. Depuis des années, on répète aux Canadiens que, si on soutient le marché, l'abordabilité suivra. Lorsque le logement s'est de plus en plus financiarisé et que la recherche du profit est devenue la règle du jeu, on nous a dit que l'abordabilité suivrait. Lorsque les sociétés d'investissement ont accru leur présence dans le secteur du logement, on nous a dit que l'abordabilité suivrait. Lorsque le prix des logements a monté en flèche, on nous a dit que l'abordabilité suivrait. Lorsque les loyers ont explosé, on nous a dit que l'abordabilité suivrait. Lorsqu'une génération entière a dû renoncer au rêve de devenir propriétaire, on nous a dit que l'abordabilité suivrait.

Aujourd'hui, les Canadiens entendent le même refrain : il faut faire confiance au marché, le soutenir et le subventionner. L'abordabilité suivra un jour ou l'autre. Or, les Canadiens ont assez attendu. Le verdict est sans appel : l'expérience a échoué, et ce sont les jeunes, les locataires, les travailleurs et les aînés qui en paient le prix. Aucune région du pays n'y échappe.

Le marché privé construit là où le rendement est le plus élevé, pas nécessairement là où les besoins sont les plus criants. Voilà pourquoi des immeubles de luxe restent vides tandis que l'itinérance explose. Voilà pourquoi des logements sont construits à des fins de spéculation tandis que des familles ont du mal à trouver un toit. Voilà comment on en vient à voir coexister, dans une même ville, des milliers de logements inoccupés et des milliers de sans-abri. Ce n'est pas un hasard. C'est le résultat de choix politiques. C'est le produit d'un système qui a transformé le logement en actif, au lieu d'en faire un droit.

Prenons l'exemple du Grand Vancouver. Selon les données publiées, il y a environ 2 500 condominiums qui sont actuellement vacants et invendus, soit deux fois plus que l'an dernier. D'après les analystes, ce chiffre pourrait encore grimper. C'est plutôt révélateur : les logements existent, mais les gens n'ont pas les moyens de se les payer.

● (2240)

Parallèlement, l'itinérance reste un problème majeur, les locataires sont en difficulté, et les familles actives sont chassées du marché par la hausse des loyers. Le problème n'est pas seulement le manque de logements ; c'est aussi que les logements sont inabordables. Le problème est que le logement est de plus en plus souvent construit comme un produit d'investissement plutôt que comme une nécessité sociale, et qu'il est maintenant financiarisé. Si nous ne nous attaquons pas à cette financiarisation, nous continuerons à produire des résultats en matière de logement qui ne répondent pas aux besoins des Canadiens ordinaires.

Il y a un autre exemple qui mérite notre attention. Un grand projet de tour résidentielle à Vancouver a récemment fait l'objet d'une mise sous séquestre à la suite de graves difficultés financières et d'un défaut de paiement portant sur plus de 100 millions de dollars. Un prêteur institutionnel est intervenu, des syndicats ont été nommés, et les créanciers ont entrepris de récupérer leur investissement. Je tiens à être claire : je ne critique pas les ouvriers en bâtiment, les bénéficiaires de pensions ni les travailleurs dont l'épargne-retraite est investie dans le cadre de fonds de pension. Cependant, cet exemple met en lumière un point important. Une partie du secteur de la construction domiciliaire connaît des difficultés financières. Les ventes ralentissent, les stocks augmentent, le financement devient plus difficile, les projets présentent davantage de risques, et les Canadiens ont tout à fait le droit de poser une question simple : le projet de loi C-26 vise-t-il à résoudre la crise du logement à laquelle

### *Ordres émanant du gouvernement*

sont confrontés les Canadiens, ou vise-t-il à stabiliser un modèle de développement soumis à une pression financière croissante?

Lorsque je lis la justification du gouvernement, j'y vois des préoccupations récurrentes concernant les stocks, les conditions du marché et les activités de construction. Ce que je n'y vois pas, c'est une préoccupation équivalente concernant l'abordabilité, et cela devrait préoccuper tous les députés.

Il y a un autre problème dans ce projet de loi : la formule d'allocation elle-même. L'Ontario a reçu 875 millions de dollars, le Québec, 320 millions de dollars et la Colombie-Britannique, 284 millions de dollars, alors que le Manitoba a reçu 10 millions de dollars, la Saskatchewan, 10 millions de dollars, le Nouveau-Brunswick, 10 millions de dollars et Terre-Neuve-et-Labrador, 10 millions de dollars. Le gouvernement a choisi de répartir les fonds en se fondant en grande partie sur les indicateurs du marché immobilier. Imaginons si nous attribuions les fonds en fonction des besoins, du nombre de sans-abri ou des besoins des locataires. Imaginons si nous attribuions les fonds en fonction des listes d'attente pour les logements sociaux, de l'insécurité en matière de logement, des besoins des Autochtones en matière de logement ou de la détresse des locataires. Les résultats seraient presque certainement différents. Cette formule n'est pas conçue en fonction des besoins humains, mais en fonction des conditions du marché. Il s'agit d'un choix idéologique et les néo-démocrates s'y opposent.

L'enjeu est bien plus vaste. Depuis des décennies, des gouvernements de différentes allégeances politiques n'ont cessé de réduire l'engagement du Canada à l'égard des logements sociaux. Quand je parle de différentes allégeances politiques, je parle des libéraux et des conservateurs. Le résultat, c'est que le Canada a l'un des plus petits secteurs du logement social de nombreux pays développés. Nous avons convaincu les gens que les marchés privés garantiraient l'abordabilité. Au lieu de cela, nous avons eu droit à la spéculation, à la financiarisation, à la concentration des entreprises, à la hausse des loyers, à la hausse du prix des maisons et à une crise du logement. La leçon à tirer de cette situation est certainement évidente. Nous ne pouvons pas régler une crise du logement provoquée par une dépendance excessive au marché en nous appuyant encore davantage sur ce même marché.

Nous avons besoin d'une approche différente. Il faut augmenter massivement le nombre de logements hors marché et de coopératives d'habitation. Il faut construire des logements sociaux, dégager des fonds pour l'acquisition de logements afin de préserver les logements abordables existants, mettre en place des solutions de logement menées par les Autochtones et renforcer la protection des locataires. Il faut que le financement public soit assorti d'exigences en matière d'abordabilité, et nous devons nous assurer que chaque dollar de fonds publics génère des retombées durables pour la population.

Au bout du compte, ce débat se résume à une question simple : pour qui le gouvernement est-il censé travailler ? Quand la situation des locataires devient difficile, le gouvernement doit les soutenir. Quand les jeunes se voient privés d'accès à la propriété, le gouvernement doit les soutenir. Quand les aînés s'inquiètent de ne plus pouvoir garder un toit au-dessus de leur tête, le gouvernement doit les soutenir. Quand les familles n'ont pas les moyens de se loger, le gouvernement doit les soutenir.

*Ordres émanant du gouvernement*

• (2245)

L'important, ce n'est pas de savoir si les inventaires sont optimisés, si les marchés sont stabilisés ou si les investisseurs sont rassurés, mais plutôt si les gens ont les moyens de se loger. Les programmes gouvernementaux ne devraient pas être conçus pour renflouer les grands promoteurs. Le projet de loi C-26 ne s'occupe pas de l'important. Ce projet de loi nous dit combien d'argent sera dépensé et où ira une partie du montant. Il ne dit toutefois pas aux Canadiens ce qu'ils obtiendront en retour. Le projet de loi ne prévoit aucune garantie en matière d'abordabilité, aucun objectif relatif aux logements sociaux, aucune exigence en matière de propriété publique et aucun résultat mesurable en matière d'abordabilité, rien. Il prévoit juste un montant de 1,7 milliard de dollars et il promet que le marché s'arrangera d'une manière ou d'une autre. On nous fait cette promesse depuis des décennies, mais le Canada est maintenant aux prises avec la pire crise du logement depuis des générations. Quand un ancien dirigeant de banque centrale élabore une politique du logement, ça donne le projet de loi C-26, qui rate clairement la cible. Il ne tient pas compte de l'aspect humain de la question.

Les néo-démocrates croient qu'il y a une meilleure voie à suivre. Nous croyons que le logement est un droit fondamental de la personne; que les fonds publics doivent servir à des fins publiques; qu'il faudrait juger les politiques en matière de logement à la lumière des résultats pour les gens, et non des résultats pour les investisseurs; que, si les contribuables assument le risque, ils méritent l'abordabilité en retour; que, si des fonds publics sont investis, le public devrait être propriétaire d'une partie du résultat de l'investissement; que, si le gouvernement prend au sérieux la question de l'abordabilité du logement, l'abordabilité ne peut pas être optionnelle.

Il y a deux façons de dépenser 1,7 milliard de dollars. Nous pouvons consacrer cette somme à la protection du marché de l'habitation ou à la protection des Canadiens face au marché de l'habitation. Le projet de loi C-26 choisit la première voie. Les néo-démocrates croient que les parlementaires devraient choisir la deuxième voie et toujours faire passer les gens avant les profits. C'est de ça que nous voulons parler à propos de ce projet de loi. Pour une raison ou une autre, le gouvernement rate la cible.

Avant que ce projet de loi n'en arrive à cette étape cruciale où le gouvernement présente une motion de guillotine pour le faire adopter à toute vapeur sans débat en bonne et due forme à la Chambre, j'ai eu une séance d'information avec des fonctionnaires. J'ai demandé aux fonctionnaires: « Quelle est l'allocation de fonds? Quelle est la formule? Comment a-t-on déterminé qui reçoit combien d'argent? » Lors de cette séance d'information, ils ont dit qu'ils ne pouvaient pas me fournir cette information. En fait, ils n'allaient pas communiquer cette information. Ce qu'ils voulaient en réalité, c'était que les députés de la Chambre — y compris les néo-démocrates et moi-même — s'entendent sur une motion de consentement unanime pour franchir toutes les étapes...

• (2250)

**The Assistant Deputy Speaker (John Nater):** Je dois interrompre la députée.

Le député de Mirabel a la parole.

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Monsieur le Président, en tout respect pour ma collègue, il semble y avoir une sorte de fête dans l'antichambre

des libéraux. Je me demande si ce ne serait pas approprié de leur demander de revenir au décorum, s'il vous plaît.

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Je remercie l'honorable député de Mirabel de son rappel au Règlement. En effet, j'ai aussi entendu le bruit et c'était un problème plus tôt ce soir. On va donc vérifier pour qu'il y ait moins de bruit.

[Traduction]

La députée de Vancouver-Est a la parole.

**Jenny Kwan:** Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. C'est tout de même incroyable, n'est-ce pas? Il est 22 h 50 et les libéraux font la fête dans l'antichambre.

**L'hon. Kevin Lamoureux:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il semble y avoir une alliance contre nature entre les néo-démocrates et les bloquistes. Il n'y a absolument rien de mal...

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Cela ne constitue pas un rappel au Règlement.

La députée de Vancouver-Est a la parole.

**Jenny Kwan:** Monsieur le Président, il est inapproprié de faire du bruit à un point tel que cela nuit au débat à la Chambre.

Je vais conclure mes observations ici. Le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi à toute vapeur. Les libéraux veulent le consentement unanime de tous les partis pour pouvoir faire, comme par magie, tout ce qu'ils souhaitent faire, mais nous, nous désirons qu'ils rendent des comptes. Nous voulons que le gouvernement produise des résultats pour la population, pour le Canada, pour les Canadiens qui sont aux prises avec la crise du logement, et non pas qu'il se contente de distribuer des chèques sans prendre de mesures de reddition de comptes. Voilà la différence. Le marché ne réglera pas le problème. Pour le régler, nous, les politiciens, devons choisir d'investir dans les gens et de faire passer ces derniers avant les profits.

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je pense qu'il est important de comprendre que l'approche globale adoptée par le gouvernement ne se résume pas seulement au projet de loi C-26. Cette mesure s'inscrit dans les efforts du gouvernement pour faire avancer le dossier du logement, et c'est très important.

Force est de constater qu'il y a une énorme différence entre les libéraux et les néo-démocrates d'aujourd'hui. Nous considérons que le marché a un rôle à jouer. Nous pensons qu'en collaborant avec les provinces, même celles dirigées par les néo-démocrates et les progressistes-conservateurs, ainsi qu'avec tous les différents pouvoirs publics, nous pourrions réellement obtenir des résultats positifs. Grâce à ce projet de loi, au financement prévu et à notre collaboration avec la province de l'Ontario, des milliers d'Ontariens bénéficieraient de...

**Le vice-président adjoint (John Nater):** La députée de Vancouver-Est a la parole.

**Jenny Kwan:** Monsieur le Président, j'ai déjà fait partie d'un gouvernement provincial, à l'époque où le gouvernement libéral fédéral a annulé le programme national de logement abordable. Qu'ont fait les néo-démocrates à l'échelle provinciale? Malgré cette décision, nous avons continué à faire construire des logements. Lorsque j'ai été élue et que je suis devenue ministre, qu'avons-nous fait? Nous avons augmenté les investissements en Colombie-Britannique seulement, en partenariat avec le secteur privé, le secteur sans but lucratif, les municipalités et tous ceux qui voulaient collaborer avec nous, sauf le gouvernement fédéral, qui s'était retiré.

Qu'est-il arrivé? Avec le même budget, nous sommes passés de 600 à 1 200 logements, puis à 2 000 logements. Oui, nous croyons au marché, mais nous croyons aussi qu'il faut le stimuler pour qu'il réponde aux besoins des gens, surtout lorsqu'il reçoit des fonds publics. C'est tout le contraire du gouvernement libéral actuel. Qu'a-t-il fait? Il a donné de l'argent sans compter aux promoteurs et au marché, en pensant que des logements abordables allaient apparaître comme par magie. Ô surprise, ce n'est pas arrivé.

• (2255)

**Dan Muys (Flamborough—Glanbrook—Brant-Nord, PCC):** Monsieur le Président, ma collègue de la Colombie-Britannique soulève une question sur les résultats prévus d'un financement de 1,7 milliard de dollars que nous sommes censés approuver à la Chambre, sur la base d'un projet de loi de deux paragraphes.

La députée a-t-elle trouvé, dans le libellé du projet de loi ou dans des documents qu'elle a lus à ce sujet, des cibles quelconques concernant les logements, qu'il s'agisse de logements très abordables ou autres, qui seraient construits avec les 1,7 milliard de dollars?

**Jenny Kwan:** Monsieur le Président, c'est précisément là où je veux en venir. Il n'y aurait aucune mesure de reddition de comptes. Rien ne permettrait d'affirmer que l'utilisation de 1,7 milliard de dollars provenant des contribuables générerait des retombées précises pour la population canadienne. Il n'y aurait aucune mesure de reddition de comptes ni aucun objectif. Le projet de loi ne contient absolument aucune information à ce sujet.

Comme je le disais plus tôt, j'essayais d'obtenir du gouvernement des précisions sur le montant exact de l'enveloppe allouée et sur la formule qu'il avait utilisée pour répartir les fonds entre les provinces et les territoires. Les libéraux n'ont même pas été capables

#### *Ordres émanant du gouvernement*

de me fournir cette information. Ce n'est qu'après beaucoup de remous, alors qu'ils cherchaient désespérément à faire adopter une motion de consentement unanime, qu'ils ont fini par communiquer cette information.

Je le donne en mille: un grand nombre de provinces ne recevraient que 10 millions de dollars au titre de cette mesure. Ça ne résoudrait pas la crise du logement, n'est-ce pas? Le gouvernement se contente de dire: « Faites-nous confiance. On va régler le problème. » Ah bon, vraiment?

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Comme il n'y a plus de députés qui souhaitent prendre la parole, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ la motion nécessaire pour terminer l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur la motion.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, nous demandons un vote par appel nominal.

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 17 juin, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

Le député de Winnipeg-Nord invoque le Règlement.

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que la Chambre s'ajourne.

**Le vice-président adjoint (John Nater):** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le vice-président adjoint (John Nater):** En conséquence, conformément à l'ordre adopté le mardi 9 juin, la Chambre s'ajourne à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 58.)



# TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 16 juin 2026

<b>AFFAIRES COURANTES</b>		McCauley.....	9393
<b>La commissaire à l'information</b>		Deschênes.....	9394
Le Président.....	9383	Baber.....	9394
<b>Loi sur l'eau propre des Premières Nations</b>		Turnbull.....	9395
Gull-Masty.....	9383	Lewis (Essex).....	9396
Projet de loi C-37. Présentation et première lecture.....	9383	Sahota.....	9396
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	9383	Deschênes-Thériault.....	9396
<b>Les comités de la Chambre</b>		Deschênes.....	9398
<b>Condition féminine</b>		Turnbull.....	9398
Vien.....	9383	Joseph.....	9398
<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>		Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake).....	9399
Bittle.....	9383	Gill (Windsor-Ouest).....	9399
Cooper.....	9383	Turnbull.....	9400
<b>Patrimoine canadien</b>		Beaulieu.....	9401
Hepfner.....	9383	Gill (Brampton-Ouest).....	9401
Motion.....	9383	Carr.....	9401
Adoption de la motion.....	9385	Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake).....	9401
<b>La Loi réglementant certaines drogues et autres substances</b>		Turnbull.....	9403
Tochor.....	9385	Beaulieu.....	9403
Projet de loi C-286. Présentation et première lecture.....	9385	Menegakis.....	9403
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	9385	Holman.....	9404
<b>ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT</b>		Turnbull.....	9405
<b>Loi visant à lutter contre la haine</b>		McCauley.....	9405
Projet de loi C-9. Deuxième lecture et adoption des amendements du Sénat.....	9386	Lamoureux.....	9406
Gallant.....	9386	Lewis (Haldimand—Norfolk).....	9406
Lamoureux.....	9387	Ntumba.....	9406
Menegakis.....	9387	Villeneuve.....	9407
Deschênes.....	9388	Lewis (Haldimand—Norfolk).....	9407
Lamoureux.....	9388	Beaulieu.....	9407
<b>Recours au Règlement</b>		Carr.....	9407
<b>Correction du compte rendu officiel</b>		McCauley.....	9409
McGuinty.....	9390	May.....	9409
<b>Le Comité permanent des finances</b>		Beaulieu.....	9409
La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès).....	9390	Deschênes-Thériault.....	9409
<b>Loi visant à lutter contre la haine</b>		Gill (Calgary Skyview).....	9410
Projet de loi C-9. Deuxième lecture et adoption des amendements du Sénat.....	9390	Lamoureux.....	9411
May.....	9390	Jackson.....	9411
Lamoureux.....	9390	Joseph.....	9411
Deschênes.....	9390	Beaulieu.....	9411
Fergus.....	9391	Uppal.....	9411
Sahota.....	9391	<b>DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</b>	
Turnbull.....	9391	<b>Le député de Rosemont—La Petite-Patrie</b>	
Ntumba.....	9391	Boulerice.....	9413
Cody.....	9392	<b>Rajpaul Singh Dhillon</b>	
Turnbull.....	9393	Dhaliwal.....	9413
<b>Le Comité permanent des finances</b>		<b>Le travail communautaire à Elmwood—Transcona</b>	
La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès).....	9390	Reynolds.....	9413
<b>Loi visant à lutter contre la haine</b>		<b>Peterborough</b>	
Projet de loi C-9. Deuxième lecture et adoption des amendements du Sénat.....	9390	Harrison.....	9413
May.....	9390	<b>La filiale n° 1 de la Légion royale canadienne</b>	
Lamoureux.....	9390	McLean (Calgary-Centre).....	9413
Deschênes.....	9390		
Fergus.....	9391		
Sahota.....	9391		
Turnbull.....	9391		
Ntumba.....	9391		
Cody.....	9392		
Turnbull.....	9393		

<b>Les Basses-Laurentides</b>		Thompson .....	9419
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles) .....	9414		
<b>La chorale Young Voices Toronto</b>		<b>Les institutions démocratiques</b>	
Bardeesy .....	9414	Cooper .....	9419
<b>Les jeux d'été d'Olympiques spéciaux Canada</b>		Anandasangaree .....	9419
Motz .....	9414	<b>La défense nationale</b>	
<b>Kevin Flynn</b>		Gourde .....	9419
Arnold .....	9414	Romanado .....	9419
<b>Le P'tit Train du Nord</b>		<b>Le commerce international</b>	
Gaudreau .....	9415	Majumdar .....	9419
<b>Le Foster Hewitt Memorial Award</b>		Anand .....	9419
Tesser Derksen .....	9415	<b>Les personnes handicapées</b>	
<b>L'économie</b>		Kronis .....	9420
Holman .....	9415	Hajdu .....	9420
<b>Les félicitations à une athlète</b>		<b>La gestion des urgences</b>	
Morrissey .....	9415	Anstey .....	9420
<b>L'économie</b>		Dabrusin .....	9420
Menegakis .....	9415	<b>Le logement</b>	
<b>Coquitlam—Port Coquitlam</b>		Larouche .....	9420
McKinnon .....	9416	Desrochers .....	9420
<b>La sécurité publique</b>		Lemire .....	9420
Bexte .....	9416	Desrochers .....	9420
<b>Le Prix du Service Marlene Jennings</b>		<b>La sécurité publique</b>	
Mendès .....	9416	Mantle .....	9420
		Anandasangaree .....	9421
		Caputo .....	9421
		Sahota .....	9421
		<b>La santé</b>	
		Lake .....	9421
		Chi .....	9421
		<b>L'Agence du revenu du Canada</b>	
		Deltell .....	9421
		Champagne .....	9421
		<b>L'agriculture et l'agroalimentaire</b>	
		Barlow .....	9421
		MacDonald (Malpeque) .....	9422
		MacDonald (Cardigan) .....	9422
		MacDonald (Malpeque) .....	9422
		<b>L'environnement</b>	
		Paul-Hus .....	9422
		Lightbound .....	9422
		<b>Les armes à feu</b>	
		Zimmer .....	9422
		Anandasangaree .....	9422
		<b>L'infrastructure</b>	
		Jackson .....	9423
		MacKinnon .....	9423
		<b>L'identité et la culture canadiennes</b>	
		Chong .....	9423
		Miller .....	9423
		<b>L'éducation postsecondaire</b>	
		Bexte .....	9423
		Hajdu .....	9423
<b>QUESTIONS ORALES</b>			
<b>L'économie</b>			
Leslie .....	9416		
Champagne .....	9416		
Leslie .....	9417		
Champagne .....	9417		
Hardy .....	9417		
Champagne .....	9417		
Hardy .....	9417		
Lightbound .....	9417		
Stubbs .....	9417		
Hodgson .....	9418		
Stubbs .....	9418		
MacKinnon .....	9418		
<b>Les institutions démocratiques</b>			
Perron .....	9418		
MacKinnon .....	9418		
Perron .....	9418		
MacKinnon .....	9418		
<b>La vie privée</b>			
DeBellefeuille .....	9418		
Lightbound .....	9418		
<b>L'accès à l'information</b>			
Kusie .....	9419		
Ali .....	9419		
<b>Les pêches et les océans</b>			
Genuis .....	9419		

<b>Les affaires autochtones</b>	
Morin .....	9423
Gull-Masty .....	9423
<b>Les anciens combattants</b>	
Cody .....	9423
McKnight .....	9424
<b>Le logement</b>	
Aitchison .....	9424
Champagne .....	9424
<b>La santé</b>	
Groleau .....	9424
MacKinnon .....	9424
<b>La vie privée</b>	
Begum .....	9424
Solomon .....	9424
<b>L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté</b>	
Rempel Garner .....	9424
Diab .....	9424
<b>L'environnement</b>	
Berthold .....	9424
Provost .....	9425
<b>La fonction publique du Canada</b>	
Kusie .....	9425
Lightbound .....	9425
<b>Les affaires autochtones</b>	
Duguid .....	9425
Gull-Masty .....	9425
<b>La responsabilité gouvernementale</b>	
Lawton .....	9425
MacKinnon .....	9425
<b>Le secteur de l'alimentation au détail</b>	
Davies (Vancouver Kingsway) .....	9426
Solomon .....	9426
<b>La fiscalité</b>	
Boulerice .....	9426
Champagne .....	9426
<b>Présence à la tribune</b>	
Le Président .....	9426
<b>Privilège</b>	
<b>La déclaration de la ministre au comité plénier</b> <b>— Décision de la présidence</b>	
Le Président .....	9427
<b>Recours au Règlement</b>	
<b>L'admissibilité de l'affaire émanant du</b> <b>gouvernement n° 13</b>	
Mantle .....	9427
Gerretsen .....	9429
Champoux .....	9430

## ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### Loi visant à lutter contre la haine

Projet de loi C-9. Deuxième lecture et adoption des amendements du Sénat .....	9430
Housefather .....	9430
Genuis .....	9431
Champoux .....	9431
Lamoureux .....	9432
Savard-Tremblay .....	9432
Berthold .....	9433
Gould .....	9433
Champoux .....	9433
May .....	9433
Kronis .....	9433
Motion .....	9434
Rejet de la motion .....	9436
Report du vote sur l'amendement .....	9436

### L'affaire émanant du gouvernement n° 11 — Les délibérations sur le projet de loi C-26

<b>Motion portant que le débat ne soit plus ajourné</b>	
Robertson .....	9436
Motion .....	9436
McLean (Calgary-Centre) .....	9437
Jackson .....	9437
Genuis .....	9437
Melillo .....	9438
Morrissey .....	9438
Kronis .....	9438
Aitchison .....	9439
Morin .....	9439
Lamoureux .....	9439
Chagger .....	9441
Lantsman .....	9441
Adoption de la motion .....	9443

## AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

### Loi sur le cadre national sur la maladie falciforme

Projet de loi S-201. Deuxième lecture .....	9443
Blanchette-Joncas .....	9443
Sidhu (Brampton-Sud) .....	9444
Mazier .....	9446
Lamoureux .....	9447
Kronis .....	9448
Coteau .....	9450
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité .....	9450

## ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### L'affaire émanant du gouvernement n° 11 — Les délibérations sur le projet de loi C-26

Motion .....	9450
Simard .....	9450
Lamoureux .....	9452
Garon .....	9452
Garon .....	9453
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles) .....	9454
Holman .....	9454

Brunelle-Duceppe .....	9454	Kibble.....	9466
Nguyen .....	9455	Lemire .....	9466
Baldinelli .....	9457	Lamoureux .....	9466
Lemire .....	9457	Schmale.....	9466
O'Rourke .....	9457	Kibble.....	9466
Lamoureux .....	9457	Lamoureux .....	9468
Rejet de l'amendement.....	9460	Lemire .....	9468
Adoption de la motion.....	9461	Holman .....	9468
<b>Recours au Règlement</b>		Muys.....	9469
<b>La recevabilité de l'affaire émanant du gouvernement n° 13</b>		Lamoureux .....	9470
DeBellefeuille .....	9461	Lemire .....	9470
May .....	9462	Lantsman .....	9471
<b>La Loi autorisant certains paiements sur le Trésor pour améliorer l'offre de logements</b>		Lemire .....	9471
Robertson (au nom du ministre des Finances et du Revenu national).....	9462	Lamoureux .....	9472
Projet de loi C-26. Deuxième lecture.....	9462	McLean (Calgary-Centre).....	9473
McKelvie .....	9462	Brunelle-Duceppe .....	9473
McLean (Calgary-Centre).....	9463	Lamoureux .....	9475
Lemire .....	9464	Lemire .....	9475
O'Rourke.....	9464	Kwan .....	9475
Desrochers.....	9464	Lamoureux .....	9478
		Muys.....	9479
		Report du vote sur la motion .....	9479



Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>